

NAPOLÉON

ADMINISTRATEUR ET FINANCIER;

Pour faire Suite au *Tableau Historique et Politique des Pertes que la Révolution et la Guerre ont causées au Peuple Français, dans sa Population, son Agriculture, ses Colonies, ses Manufactures et son Commerce.*—Mars, 1799.

Par SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

" *J'ordonne à mon ministre de mettre sous vos yeux les comptes de* 1809 *et* 1810. *C'est l'objet pour lequel je vous ai réunis. Vous y verrez la* SITUATION PROSPERE *de mes finances.*"—Discours de l'Empereur Napoléon, en ouvrant la session du corps législatif, le 16 juin 1811.

A LONDRES,

DE L'IMPRIMERIE DE SCHULZE ET DEAN, 13, POLAND-STREET.

Se vend chez Dulau et Co. Soho-Square; Deboffe, Nassau-Street; Deconchy, New Bond-Street; Boosey, Broad-Street, Royal-Exchange; et Hatchard, Piccadilly.

Avril 1812.

TABLE DES CHAPITRES.

INTRODUCTION.

Serait-ce une vaine curiosité que d'examiner si un peuple distingué par ses victoires est en même temps un peuple distingué par son bonheur? Cet examen, traité en grand, ouvrirait la plus belle carrière à l'étude de l'économie politique: et si le résultat fournissait des preuves incontestables que la félicité de ce peuple est, dans tous ses rapports, sacrifiée à l'éclat de la puissance; quoiqu'on pût dire de l'habileté, ou du génie de ceux qui le gouvernent, la véritable politique leur serait méconnue, puisque le but de la politique ne doit être que le bonheur des gouvernés.

La France étonne, elle éblouit, elle subjugue l'imagination par une longue suite de triomphes. Elle a rangé sous son influence, ou plutôt sous ses lois, des royaumes et des empires qui étaient naguère ligués contre elle. Le sceptre de son nouveau chef s'appuie, presque également, et sur les trônes qu'il menace

encore de détruire, et sur ceux qu'il a déjà détruits. Au dehors, à l'exception de la péninsule espagnole, tous les peuples du continent européen se reconnaissent vaincus. Au dedans, la tranquillité est parfaite. Absent ou présent, le souverain est toujours scrupuleusement obéi. Les votes du sénat, les adresses du corps législatif, les lettres pastorales des évêques, les solennités de la religion, les harangues des corps académiques retentissent d'éloges. On dirait, en comparant les temps, que l'adulation, au siècle de Louis XIV, ne faisait encore que bégayer. Et au milieu de ce faste d'actions de grâces, Napoléon ne parle à ses sujets que de sa tendresse, de son dévouement pour eux et de ses bienfaits passés, gages de ses bienfaits futurs.—*Toutes les nations,* leur dit-il, *envient vos destinées . . . Français ! vous êtes un bon et grand peuple . . . Vous avez devant vous de longues années de gloire et de prospérité à parcourir.*—Voilà donc un peuple heureux, ou prêt à le devenir; et cette manière de juger est trop facile pour n'être pas commune.

Mais à côté de cela, il existe des rapports publiés par les préfets, par leurs conseils administratifs et par les chambres de commerce, pleins de révélations effrayantes; une foule

d'aveux échappés aux dépositaires du pouvoir, et, par dessus tout, des comptes rendus chaque année par le ministre des finances ; comptes qui accompagnent ces assertions de prospérité et les démentent.

J'ai laissé les phrases et j'ai pris les faits, d'autant plus dignes d'être crus que les autorités qui nous les ont fournis avaient plus d'intérêt à les déguiser. Ils présentent un tableau de misère qui inspirera de la pitié aux ennemis même de la France, et peut-être aussi quelques regrets à ceux qui m'ont tant reproché de leur avoir *exagéré* son appauvrissement.

Mes recherches ne se borneront pas, toutefois, à confirmer ce que nous apprend l'histoire sur le malheur des peuples qui servent d'instrumens à l'ambition des conquêtes. Il sagira de tracer la marche de l'administration française dans l'intérieur ; administration toujours active, mais prenant toujours l'effort pour la force ; toujours vigilante, toujours calculante, mais excédant toujours dans ses dépenses la mesure de ses revenus ; tenant un compte régulier du déficit qui en résulte, mais sans autre but que de le couvrir avec les *Recettes Extérieures ;* et s'en vantant après les

avoir encaissées et dépensées, avec la même impudeur qui lui en avait fait nier le besoin.

Qui pourrait le croire, si les ministres de Napoléon ne nous en eussent eux-mêmes fourni l'inventaire! Durant les cinq ans et trois mois terminés au 1er janvier 1811, ses *Recettes Extérieures* se sont élevées entre *seize et dix-sept cent millions* de francs!

Après que j'en aurai transcrit les preuves officielles, on me permettra bien, j'espère, d'examiner s'il y a un terme naturel à ces rapines désordonnées; jusqu'à quand les vaincus seront en état de fournir à la rapacité des vainqueurs; si la partie du revenu assise sur les tributs étrangers, ne doit pas diminuer dans la même proportion que les facultés des peuples tributaires; enfin, et par dessus tout, si, au cas que les pillages du dehors viennent à cesser, le spoliateur pourra subvenir long-temps aux frais de son nouveau régime, avec un système de finance et de commerce fondé sur l'espionnage, sur des rançons, des prohibitions, des délations, des séquestres, des châtimens corporels, des buchers, et des lois de la plus dure tyrannie. Non, pour que la France eût fleuri sous un tel régime, ou pour qu'elle pût le maintenir et prospérer, même avec l'aide des *Recettes Ex-*

térieures, il faudrait que les principes les mieux établis en économie politique fussent absolument faux.

Du jour où il ordonna aux Espagnols de se ranger au nombre des peuples destinés à être régénérés par sa dynastie, Napoléon a eu, pour la première fois, à lutter contre une nation armée. Sans s'être laissé décourager par plus de vingt défaites, ce peuple s'est roidi contre les revers, et cette guerre impie, qui a déjà coûté à l'aggresseur tout au moins trois cent mille hommes et plusieurs centaines de millions de francs, est devenue, pour lui, ce qu'avait été pour le directoire celle de la Vendée.

Ici se présente une perspective toute nouvelle. Jusqu'en 1809, il n'avait poursuivi sa carrière triomphante, qu'en se servant des dépouilles d'un ennemi vaincu pour en attaquer d'autres, afin de les dépouiller à leur tour. Si l'on en excepte son incursion dans la péninsule espagnole, toutes les précédentes furent si courtes et tellement productives qu'après s'y être remboursé, par la victoire, des frais de chaque campagne, il en était toujours revenu avec un trésor qui l'avait aidé à équiper, l'année suivante, ses conscrits et à les en-

tretenir en France jusqu'à leur arrivée sur territoire étranger. Mais en les jetant au-delà [illegible] ns une entreprise [illegible] coûteuse, qu'au lieu d'en tirer chaque campagne deux cent cinquante millions de francs, il se voit condamné à y débourser des sommes aussi fortes; ce qui a, tout à coup, changé l'événement, du gain à la perte, des recettes à la dépense.

Cette révolution inopinée est principalement due aux Portugais, qui, par les conseils et par les ordres de Lord Wellington, ont détruit eux-mêmes leurs approvisionnemens et jusqu'aux propriétés mobiliaires qu'ils étaient hors d'état d'emporter ou de défendre, pour ne point les laisser devenir la proie de l'armée française. Jamais calcul plus juste envers un ennemi qu'on est sûr, sinon de vaincre, du moins d'arrêter dans sa course, en le privant du pillage pour le besoin duquel il combat, et sans l'acquisition duquel il lui sera impossible de combattre long-temps.

Aussi mets-je encore moins de prix, je l'avoue, à tant d'affronts que viennent d'éprouver, coup sur coup, les armes de Napoléon, qu'à l'échec porté à ses finances par la simple privation du butin; car en Portugal ainsi

qu'en Espagne, c'est sur cet allié, jusqu'alors toujours fidèle, qu'il avait surtout compté. Reste à savoir comment le *déficit* couvert jusqu'ici par des succès, se couvrira par des revers, et si les armées que cet heureux soldat de fortune avait réussi à retenir sous ses étendards, en *hypothéquant* leur solde sur la *victoire,* lui demeureront également fidèles dans l'adversité.

Ses *Recettes Extérieures* lui échappent et se changent en *dépenses,* lorsque les premiers frais de l'entreprise destinée à recruter ses finances ont absorbé tout ce qui lui restait des derniers pillages de l'Allemagne !

Voilà l'épreuve où je l'attendais pour reprendre le tableau de l'appauvrissement des Français. Si leur chef est une fois privé des ressources du dehors, il importe plus que jamais de se faire une juste idée de celles dont il dispose au-dedans.

COMPTES FRANÇAIS

DE 1809 ET 1810.

Ce n'est que depuis le budget de 1811, qu'on peut dresser un tableau complet des finances françaises, vu que c'est le premier où figurent le revenu et la dépense des seize nouveaux départemens.

Les comptes de 1809 et 1810, publiés à Paris, en juillet 1811, sont d'une telle clarté, qu'il est peu de maisons de commerce dont les affaires soient tenues avec plus d'ordre et de méthode. Si l'analise que je vais en présenter, paraît le moins du monde obscure, c'est à moi seul qu'il faudra s'en prendre.

Après les avoir compulsés, comparés, étudiés, dans l'attente, je puis même dire, avec le désir d'y trouver des infidélités et de les relever, je demeure d'opinion que, s'il s'y est glissé quelques erreurs, elles n'étaient point intentionnelles et sont de nulle importance.*

* Ces comptes, de 282 pages in-fol. sont, à la vérité, incomplets pour ce qui concerne les recettes et dépenses *départementales, municipales et locales;* omission d'autant plus blâmable, que la plupart d'entr'elles sont en réalité des dépenses

Mais il n'en est de même ni des *rapports*, ni des *exposés* ministériels, ni des *discours* d'ouverture où Napoléon ne manque jamais d'annoncer aux législateurs, que le compte qu'il a ordonné de mettre sous leurs yeux, atteste *la prospérité croissante de ses finances*. Ces discours, ces exposés et ces rapports ne sont que des pièces d'apparat, tandis que le compte auquel ils se réfèrent, contient des chiffres où toutes ces vanteries se trouvent arithmétiquement contredites. C'est, à ce que je crois, pour n'avoir pas fait cette importante distinction, que M. Walsh a enveloppé dans le même reproche d'*infidélité*, et les comptes et les rapports oratoires qui les accompagnent.

Le gouvernement impérial sait fort bien que

---

penses *publiques*. On les en a séparées, afin d'atténuer d'autant celles qui se portent sur les budgets.

A cette exception près, les derniers comptes rendus ne laissent rien à désirer; que de savoir pourquoi le gouvernement impérial en continue la publication, après avoir pris sur lui de la suspendre en 1809. Peut-être craint-il que le refus d'en gratifier les Français ne leur inspirât quelques doutes sur ses assertions quant à la *prospérité des finances*; peut-être aussi se croit-il sûr que si quelqu'un, sur le continent, avait la patience d'en entreprendre l'analise, il ne s'y trouverait aucun imprimeur, et surtout aucun libraire assez hardis pour la faire circuler. Si cette conjecture est fondée, on ne serait redevable des pièces qui jettent le plus de lumières sur l'administration intérieure de Napoléon, qu'à la vigueur et au succès de ses mesures contre la liberte de la presse !

ses rapports annuels sont aussi faux que ses comptes sont vrais : mais, d'un côté, il est bien sûr que personne, sur le continent, n'osera en entreprendre le rapprochement et le contrôle ; de l'autre, en disant qu'il les *présente avec une égale confiance à ses amis et à ses détracteurs, aux citoyens et aux étrangers*, il se flatte, non sans raison, que ces derniers n'imagineront pas, qu'en prenant la peine d'en faire le dépouillement, ils y trouveraient le démenti formel du magnifique rapport qui les précède.

Ajoutons que chaque compte, pris isolément, n'offre ni intérêt, ni les moyens de l'étudier avec fruit. Prenez le dernier, par exemple, celui de 1810 ; vous y verrez que la poste aux lettres a produit *net* 11,323,403 francs, produit qui ne vous laissera qu'une idée vague, à moins de le comparer avec ceux des années précédentes, pour savoir s'il a augmenté ou diminué. Mais, si, en vous occupant de ce travail comparatif, et en prenant, pour point de départ, l'année 1803, depuis laquelle le tarif du prix des ports de lettres a été doublé, vous vérifiez que malgré les nouvelles incorporations, la moyenne des trois dernières années donne un produit net inférieur à ce qu'il était en 1803, et même sous l'ancien régime ; alors, mais alors seulement, vous pourrez vous faire une juste idée de la stagnation où est tombé le commerce intérieur de cet empire, ainsi que du degré de confiance que méritent des comptes où est consigné un semblable aveu.

Tel est le rapprochement dont je me suis oc-

cupé, et ce rapprochement fournit, à peu de chose près, le même résultat pour la plupart des contributions indirectes et volontaires, celles dont le produit, croissant ou décroissant, indique le mieux l'accroissement ou le décroissement des revenus d'un peuple et de son fisc.

Je le demande de nouveau : A quoi bon se serait-on permis des infidélités dans ces comptes, si ce n'eût été pour jeter un voile sur cette preuve terrassante de l'appauvrissement des contribuables, preuve qui y est déposée à chaque page?

L'extrait raisonné que je vais en faire, sera divisé sous trois chefs :—*Dépenses.*—*Revenus intérieurs.*—*Recettes extérieures.*

CHAPITRE PREMIER.

Dépenses Publiques.

Pour connaître à quel point Bonaparte est parvenu à tromper les Français, et peut-être aussi à se tromper lui-même sur l'accroissement de ses dépenses, il faut savoir que, d'abord après son arrivée au consulat, il annonça, par l'organe du conseiller, aujourd'hui ministre d'état, M. de Fermon, que les dépenses *nationales ordinaires* n'excéderaient pas 341 millions.

L'année suivante, M. de Hauterive fut chargé de publier que 444 millions seraient *pleinement suffisans*, même pour l'état de guerre.

En 1804, M. Fabre, rapporteur des finances, reconnut:—" qu'avec beaucoup d'économie et de " réserve pour la création de nouvelles places, on " serait *obligé* de dépenser, en temps de paix, *en-* " *viron* 500 millions."

Dans le discours qui ouvrit la session de 1806, on lut ce passage:—" L'Empereur estime que 800 " millions sont nécessaires en temps de guerre, et " *plus* de 600 en temps de paix."

Le budget des dépenses présumées de 1811, les a portées à 954 millions, et n'est pas encore complet, ni tant s'en faut. Afin qu'on puisse mieux suivre la marche progressive des dépenses publiques depuis le couronnement de Napoléon, j'ai placé à côté de ce dernier budget, le premier budget de guerre, celui de l'an XI, (1803), époque où la réunion du Piémont avait porté, dit-on, le nombre des administrés de la France à trente-deux millions. D'autres incorporations l'ayant porté à quarante, il s'ensuit que, si les dépenses générales d'administration étaient restées proportionnellement les mêmes, elles n'auraient dû augmenter que d'un quart. On va voir leur progression.

BUDGET DES DÉPENSES.

	1803.	1811.
Dette publique perpétuelle - - - (a)	43,520,250	88,300,000
Viagère - - - - - -	20,503,232	17,500,000
Pensions.		
Civiles et militaires (b)	- - -	13,300,000
Ecclésiastiques - (b)	- - -	28,900,000
Liste civile et Princes français - (b)	- - -	28,300,000
Ministères.		
Grand Juge - - - -	23,318,730	27,466,000
Relations extérieures -	7,000,000	8,800,000
Intérieur - - - - -	47,110,000	60,000,000
Finances - - - - -	56,047,788	24,000,000
Trésor public - - -	6,000,000	8,400,000
Guerre - - - - - -	153,000,000	280,000,000
Administ. de la guerre	90,000,000	180,000,000
Marine - - - - - -	126,000,000	140,000,000
Cultes - - - - - -	- - -	16,500,000
Police générale - - (c)	- - -	2,000,000
Frais de service - (d)	9,000,000	8,500,000
Fonds de réserve (e)	8,000,000	22,034,000
Total Général	589,500,000	954,000,000

(a) Dans l'accroissement de 45 millions qu'a éprouvé, depuis

La principale observation à faire sur ce budget, et elle est de la plus haute importance, c'est qu'il nous présente, non un budget de guerre, mais un budget de paix : en effet, les 460 millions appropriés aux deux départemens de la guerre, suffiraient à peine à l'entretien de 460 mille hommes, et il n'est pas à supposer, qu'après avoir appuyé la droite de son empire sur la mer baltique et sa gauche sur

---

depuis sept ans, la dette perpétuelle, celle des Provinces Unies que le gouvernement français a prise à sa charge en la réduisant des deux tiers, comme la sienne, entre pour 26 millions, et celle des départemens précédemment incorporés, pour près de 4.—Les 15 autres millions de rentes ont été successivement ajoutés à la dette par des emprunts déguisés dont il sera question ci-après.

(*b*) Les pensions et la liste civile, non plus que le ministère du *culte*, ne figuraient point spécifiquement dans les budgets consulaires où les pensions ecclésiastiques et civiles, ainsi que les salaires des trois consuls, étaient portés en masse à la charge du ministère des finances ; ce qui explique pourquoi, en 1803, il coûta 32 millions de plus qu'en 1811.

(*c*) En 1803, le ministère de la *police* faisait partie de celui du grand juge, qui réunissait alors les deux fonctions.

(*d*) Les *frais de service*, autrement dits *de négociation*, sont ce que coûtent au gouvernement l'escompte des billets de ses receveurs, et le transport des recettes d'une province à l'autre.

(*e*) Le *fonds de réserve* correspond à ce qu'on appelle, en Angleterre, *vote de crédit*, et se distribue entre les diverses branches de service qui éprouvent des besoins inattendus.

l'Adriatique, Napoléon puisse, même en temps de paix, se contenter d'un moindre état militaire.

Les dépenses de l'armée sont toujours l'article qui doit fixer les regards, et pour ainsi dire, le seul dont il faille se défier. En voici la raison : elle va dévoiler le grand artifice de tous les budgets de la France consulaire et impériale.

Il y a douze ans que Lucien Bonaparte présenta à la tribune des calculs où la dépense de l'armée française, sur le pied de paix, était évaluée à 700 francs, et sur le pied de guerre, à 1000 francs par homme, de tous grades et de toutes armes ; ce qui fait un million pour chaque millier d'hommes *, et un tiers en sus de ce qu'ils coûtaient sous l'ancien

* Il était alors question des frais d'une campagne sur les bords du Rhin, et non d'une guerre au-delà des Pyrénées.

C'est précisément au taux de mille francs par homme, qu'a été fixée la somme que doit payer le gouvernement prussien pour les troupes françaises restées à sa charge, sur le pied de paix, jusqu'à l'acquittement du tribut convenu à Tilsit.

Cette dépense de mille francs par homme, ne comprend que celle des troupes proprement dites, et non celle des invalides, arsenaux, réparations et confections de places de guerre, traitemens de ministres, salaires d'employés civils, frais de bureaux, entretien de prisonniers, &c. &c.

On aura ci-après la preuve qu'une armée française de trois cent mille hommes, tenue au grand complet sur le pied de paix, mais toujours prête à entrer en campagne, entraîne, pour les deux départemens de la guerre, une dépense effective de 340 millions.

régime. Depuis cette époque, la solde a été augmentée, à deux reprises, pour pain de soupe et ration de viande, le prix de toutes les fournitures de guerre a haussé, et ce département se trouve chargé de plus de 36 millions de soldes de retraites, accordées aux militaires estropiés.

D'où résulte que les 460 millions appropriés, en 1811, à l'armée, ne suffiront pas même, ni tant s'en faut, à l'entretien de 460 mille hommes, sur le pied de guerre; et que, si Napoléon a 800 mille guerriers sous les armes, (comme il s'en vante) le déficit serait de 4 à 500 millions.

Je le répète: voilà le grand artifice des budgets français, passés, présens et futurs. C'est le ministre des finances, (ci-devant M. Gaudin, aujourd'hui duc de Gaëte), qui l'a dévoilé dans son avant-dernier rapport. Après avoir articulé, qu'en 1806, 1807, 1808 et 1809, les deux ministères de la guerre ont coûté, chaque année, environ 250 millions en sus de ce que leur avaient affecté ses budgets, il ajouta, que cet *excédant* a été fourni par les pays conquis, et que le trésor de S. M. n'avait *supporté* que la somme indiquée dans les comptes.

En partant de ce rapport, transcrit ci-après, et où il n'exagéra certainement point les dépenses de l'armée, en ne les estimant, pour 1809, qu'à 640 millions; on voit que, si elle ne coûte pas davantage à l'avenir, et que les budgets ne puissent

lui approprier que 460 millions, ces budgets exigeront un *supplément* de 180. A moins de le lever en Espagne et en Portugal, ce qui est difficile; ou en France, ce qui ne le serait guère moins; reste à savoir comment s'y prendra Napoléon pour se procurer ce supplément, ou pour retenir sous leurs drapeaux, je ne dis pas les *huit cent mille* hommes dont parle son dernier exposé, mais la moitié de ce nombre.

Ce n'est pas tout; car voici deux ou trois autres articles du budget des dépenses de 1811, qui exigeront aussi, même en cas de paix, un supplément de fonds, et un supplément considérable.—Il paraît impossible que l'Ordre judiciaire se soutienne avec les 27,466,000 fr. qu'on lui alloue, puisque les additions de traitemens qu'il a obtenues, n'ont encore porté ceux des juges de première instance, qu'à 1250 francs et ceux des juges d'appel qu'à 2500 fr.—Ce qui paraît plus impossible encore, c'est que le haut et bas clergé puissent se recruter et subsister long-temps avec 16,500,000 francs de salaires; salaires tellement insuffisans, que, pour les desservans des succursales (et ceux-ci forment les trois quarts des prêtres) leur traitement n'est que de 500 fr. Un empire, peuplé de quarante millions d'habitans dont les sept huitièmes sont catholiques, ne saurait pourvoir décemment au culte divin, à moins de 70 ou 80 mille prêtres pour le desservir. En ne leur allouant que la moitié du traitement qui

leur fut promis par l'assemblée constituante,* le ministère du *culte* aura donc besoin d'une addition de 50 à 60 millions.

Maintenant, et pour avoir l'ensemble des dépenses actuelles de la France impériale, il faut ajouter aux dépenses *publiques* qui figurent dans le budget de 1811, pour . . . . . . millions 954

les dépenses appelées *départementales, locales* et *municipales,* ainsi que les frais de *recouvrement ;* quatre articles sur lesquels on trouvera ci-après des détails, et dont l'ensemble s'élève à environ 286

Grand total des DÉPENSES actuelles :—millions 1240

C'est environ cinquante millions sterling.

---

* Outre les pensions promises aux religieux et religieuses chassées de leurs couvens, l'assemblée constituante avait assuré au clergé séculier une dot annuelle de £81,226,600 ; savoir : —£1,114,000 pour les 83 évêchés,— £2,286,000 pour leurs vicaires et les chapitres de cathédrales,— £780,200 pour les 83 séminaires, — £56,846,400 pour les 35 mille cures de campagne, à £1,600 chacune,—£9,000,000 pour les 3 mille curés des villes, à £3000 chacun,—et £11,200,000 aux 16 mille vicaires ou desservans de succursales, à £700 chacun.

Quoique la population de l'empire se soit accrue, depuis, par les conquêtes, dans le rapport de 25 à 40, Napoléon, au lieu d'augmenter cette dépense dans le même rapport, l'a réduite, d'un trait de plume, à 16,500,000 francs !

Les *pensions ecclésiastiques* qui figurent dans le dernier budget sont celles des religieuses et religieux expropriés de leurs couvens.

Essayons de comparer ces dépenses du nouveau régime avec celles de l'ancien.

On lit dans l'ouvrage de M. Necker, que, sous son ministère, 600 millions de recettes *brutes* suffisaient à toutes les dépenses, *publiques, provinciales* et *municipales*, ainsi qu'aux *frais de recouvrement**.

Or, les intérêts de la dette et les remboursemens fixes en consommant alors 235 ; *trois cent soixante-cinq millions* suffisaient à la monarchie pour faire cheminer toute l'administration ; — armée, — marine, — ordre judiciaire,—listes civiles,—pensions, —recouvrement des impôts, —confection et entretien des routes, — dépenses provinciales et municipales, &c. &c.

La dette impériale, se trouvant, par les banqueroutes, réduite à 106 millions d'intérêts ; en les séparant de même, on arrive à la preuve que le nouveau régime a besoin de *onze cent trente-quatre* mil-

---

* J'avais d'abord pensé à y ajouter la *dîme*, évaluée à 75 millions brut, charge dont ce ministre ne faisait pas mention, et qu'il semblerait juste d'insérer ici, puisque les Français ne la payent plus, et laissent l'entretien du clergé au frais du gouvernement. Mais la conscription, dont il n'est point question sur les budgets, remplace amplement cette charge. Si, sur les 160 mille conscrits, levés en 1811, un douzième s'est fait remplacer, et que les remplaçans aient coûté 5 à 6 mille francs par tête, ce rachat seul équivaut à la dîme ; sans compter l'impôt personnel qui pèse sur les conscrits hors d'état de se racheter.

lions pour faire face aux mêmes dépenses qui, sous l'ancien, n'en exigeaient que *trois cent soixante-cinq*. Cependant la révolution fut faite, en grande partie, pour retrancher ces dépenses, qu'on appelait alors *scandaleuses, dévorantes !*

Leur accroissement désordonné tient :

1°. A ce que le nombre des administrés s'est accru dans le rapport de 25 à 40. Si donc les dépenses actuelles ne montaient qu'à 584 millions, le rapport se trouverait le même ; mais elles s'élèvent au double et exigent encore divers supplémens indispensables.

2°. A ce que les places d'administration sont beaucoup plus multipliées et toutes salariées, à la seule exception des maires.

3°. A ce que du temps des parlemens, l'Ordre judiciaire ne coûtait à peu près rien à l'état.

4°. A ce que le trésor public est forcé d'indemniser le clergé, de la dîme et des biens fonds dont la révolution l'avait dépouillé. A la vérité, ce n'est point encore cette dépense qui a si fort enflé jusqu'ici celles des budgets impériaux ; mais il faudra, de toute nécessité, ou la quadrupler, ou fermer les églises.

5°. A ce que la paye et la ration des troupes, déjà augmentées au commencement de la révolution, l'ont encore été à deux reprises sous l'Empereur. Le prix de la viande, des fourrages, charrois, chevaux, accoutremens, cuirs, habits, armes,

munitions et autres effets militaires, s'est accru, s'accroît et doit nécessairement s'accroître, en proportion du déclin des arts utiles et du commerce.

6°. A ce que l'exhaussement des prix s'est fait sentir de même dans les dépenses de la marine, pour fers, cuivres, chanvres, cordages, toiles à voiles, goudron, bois de construction, salaires de constructeurs, de charpentiers, &c. &c. Cet exhaussement est tel, qu'en 1805, la marine a coûté 195 millions effectifs, tandis qu'en 1780, au fort d'une guerre maritime, si animée et si vigoureusement conduite par Louis XVI, que, dans les deux Indes, ses flottes furent en état de se mesurer partout avec celles de la Grande-Bretagne, le département de la marine, qui avait alors 40 bâtimens en construction et 246 à radouber ou à entretenir, n'y dépensa que 85,275,000 livres tournois *.

7°. A ce qu'en passant successivement de la monarchie à la république et de celle-ci à l'empire, les Français n'en ont pas moins conservé les diverses

* Les dépenses de ce département, qui, en 1805, avant la bataille de Trafalgar, s'étaient élevées à 195 millions effectifs, et qui, en 1808, ont coûté, d'après les comptes, 140,891,002 fr. ne figurent plus que pour 140 millions dans le budget de 1811. Cependant l'Empereur a pri à sa charge la marine hollandaise.

Ces réductions s'accordent mal avec le décret qui avait mis les îles britanniques en *état de blocus*, et plus mal encore avec ce passage du dernier EXPOSÉ :—*Nos ressources suffisent pour porter, en peu d'années, le matériel de notre marine au même point que celui de nos ennemis.*

institutions qui appartiennent aux gouvernemens monarchiques, républicains, impériaux et militaires. Tout en les engageant à reprendre à leur charge la liste civile, votée pour Louis XVI, le gouvernement actuel, au lieu de les débarrasser de la dépense du corps législatif, enfant de la révolution, y a ajouté celles du sénat et de la légion d'honneur.

8°. Enfin non content d'avoir huit grands dignitaires de l'empire, (dont chacun jouit d'un traitement égal au tiers de l'apanage des princes français, ce qui vaut au peuple deux ou trois Princes de plus) des maréchaux, des chambellans, et une foule d'autres grands officiers de la couronne, Napoléon a jugé nécessaire à l'éclat de son trône, de l'environner d'une nouvelle noblesse et l'a dotée d'autant plus richement que les familles, auxquelles il destinait cette illustration, étaient, pour la plupart, sans patrimoine.

Cette noblesse est de deux espèces, la grande et la petite.

Quant aux *duchés grands fiefs*, le peuple français ne saurait se plaindre que ce luxe soit alimenté à ses dépens, puisqu'en les instituant, l'Empereur assigna leur dot sur les revenus de l'Italie, à qui cette assignation coûte entre 16 et 20 millions de rente*. Il n'en est pas moins vrai cependant, que sans cette clientelle, la trésorerie de Paris aurait pu arracher aux Italiens un tribut de 50 millions, au lieu du

* Voyez No. I des Pièces justificatives.

tribut de 30 millions qu'elle en tire, et qui, comme on le verra ci-après, sert à diminuer d'autant les charges du peuple conquérant.

Mais en créant cette haute noblesse, Napoléon qui avait résolu de lui donner bientôt pour appui des comtes, des barons et des chevaliers d'empire, n'attendit pour distribuer ces nouveaux titres, que l'époque où il se crut en mesure de s'approprier l'Espagne en écrivant à ses habitans :— " Après " une longue agonie, votre nation périssait : j'ai vu " vos maux, je vais y porter remède. Votre gran- " deur, votre puissance *fait partie de la mienne.*"

Puisque l'Italie lui avait fourni quinze à vingt millions de rentes pour ses ducs et ses généraux, il était bien en droit d'espérer, tant de l'Espagne que du Portugal et de leurs riches colonies, une somme au moins double pour ses comtes, ses barons et ses chevaliers.

Malheureusement pour eux, cette entreprise est la première où ses armes aient échoué en Europe, et l'échec a réagi doublement sur ses finances ; car, pressé, de leur assurer un état de fortune proportionnel au rang qu'il venait de leur conférer, l'Empereur n'a pu se mettre en règle, qu'en leur accordant des pensions, non plus sur l'Italie, bien moins encore sur l'Espagne, mais sur la trésorerie de Paris. Et il faut bien qu'il eût donné un libre cours à sa libéralité, puisqu'en apprenant que ces nouvelles pensions s'élevaient déjà à plus de six millions, il est revenu

sur ses pas, pour autoriser son ministre du trésor public à en suspendre l'inscription et surtout le payement. Chose non moins singulière! en faisant aux législateurs l'aveu de ce nouveau *livre rouge**, le tout-puissant Napoléon a voulu imposer un frein à sa bienfaisance, et a demandé lui-même une loi proposée autrefois par M. Necker, loi en vertu de laquelle il s'astreint à n'accorder de nouvelles pensions civiles, que jusqu'à la concurrence de cent mille francs par an, avant que le total des anciennes se trouve réduit des trois quarts.

Cet art. 13, de la loi financière qui accompagne le dernier budget†, a été sanctionné avec acclamation par les législateurs, surpris, confon-

---

* Le dernier rapport du ministre des finances contient l'article suivant :

« Récapitulation des payemens que le trésor pourra avoir « à faire en 1811.

PENSIONS CIVILES.

« Inscrites au 1er janvier 1811 .	6,223,756	12,582,650
« A inscrire après cette époque .	6,358,894	

† « Art 13.—Le fonds des pensions *civiles* est fixé au « *maximum* de 3 millions. Jusqu'à ce que le montant des « pensions existantes soit réduit à cette somme, il ne pourra « en être créé pour plus de 100 mille francs par an : et, lorsque « la réduction à 3 millions aura été effectuée, il ne pourra être « créé de nouvelles pensions, que jusqu'à la concurrence du « montant des extinctions annuelles."

Cette loi de 1811 ne dit rien des pensions *militaires*.

dus de voir Napoléon forger et apporter lui-même les chaînes dont il veut être garrotté.

Ceux qui ont regardé cette loi comme l'augure de grands projets d'économie, ne soupçonnent guère qu'elle n'était destinée qu'à couvrir un grand projet de nouvelles dépenses, et que, dans la même session où l'Empereur a ainsi généreusement renoncé à accorder des brevets de pensions civiles, même à ceux auxquels il accordera des brevets de noblesse, il s'est fait autoriser à augmenter, dès à présent, de *deux cent quatorze millions,* l'ensemble des dépenses publiques. D'où l'on voit qu'au défaut de pensions, il va avoir, et en abondance, de nouvelles places à accumuler sur ses comtes et sur ses barons.

Ses deux précédens budgets avaient fixé les dépenses à 740 millions : le dernier les a portées à 954.

Moins ce tour de force est connu, plus il mérite de l'être. Commençons par le discours qui a ouvert cette mémorable session.

« J'ordonne à mon ministre de mettre sous vos
« yeux les comptes de 1809 et 1810. C'est l'objet
« pour lequel je vous ai réunis. Vous y verrez *la*
« *situation prospère de mes finances.* Quoique j'aie
« MIS, il y a trois mois, CENT MILLIONS D'EX-
« TRAORDINAIRE à la disposition de mes ministres
« de la guerre, pour subvenir à la dépense des
« nouveaux armemens qui alors paraissaient né-
« cessaires, je me trouve dans l'heureuse situation

" de n'avoir à imposer aucune nouvelle surcharge " à mes peuples. Je ne hausserai aucun tarif ; je " n'ai besoin d'aucun accroissement dans les im- " positions."

Ces *cent millions d'extraordinaire* sont les premiers que Napoléon eut encore avoué avoir tirés de son trésor particulier, (celui du pillage) pour les verser dans le trésor public ; et cet aveu se lie à l'histoire des *Recettes Extérieures* de deux manières :—1°. parce que, selon toute apparence, ces 100 millions étaient, ou à peu de chose près, la dernière portion de ces recettes qui restât en dépôt : — 2°. parce que, si le dépositaire en a effectivement tiré 100 millions pour les mettre, en 1811, à la disposition de ses ministres de la guerre, auxquels le corps législatif en appropria, en outre, 460 sur les recettes intérieures, il s'ensuit que ce gouvernement, qui, comme on le verra bientôt, se félicitait, de n'avoir eu à SUPPORTER que 350 millions sur les dépenses de la campagne de 1809, reconnaît enfin que celle de 1811 et les campagnes futures seront de 210 millions plus coûteuses.

Si cette augmentation de dépenses n'eût porté que sur les armées, la tournure qu'a prise la guerre d'Espagne l'expliquerait suffisamment ; ou même si elle eût été proportionnelle à l'augmentation des revenus qu'on espère des seize provinces nouvellement incorporées, elle n'aurait rien de très-répréhensible ; mais leurs revenus ne sont

évalués qu'à *cent* millions*, et telle est l'expectative sur laquelle on s'est fondé pour ajouter, tout à coup, DEUX CENT QUATORZE millions au dernier budget des dépenses ! Ce budget les a augmentées de près *d'un tiers*, et l'Empereur a même profité de l'occasion pour accroître de cent mille écus, la somme appropriée au département des affaires étrangères, quoique l'annexation du royaume de Hollande et des républiques anséatiques l'eût débarrassé des frais d'une ambassade et de plusieurs légations†.

* Les deux ministres des finances et de l'intérieur se sont accordés à dire, l'un dans son rapport, et l'autre dans son exposé, que—" depuis la dernière session, celle de 1810, l'em-" pire s'est accru de seize départemens, de cinq millions de popu-" lation, d'un territoire *donnant un revenu de* CENT*millions*, de " trois cents lieues de côtes et de tous leurs moyens maritimes."

† Il faut en avoir les détails sous les yeux pour y croire.

DÉPENSES.	Budget de 1810.	Budget de 1811.	Accroissement en 1811.
Dette publiq. et pensions	112,352,000	148,000,000	35,648,000
Liste civile, y compris les Princes français......	27,300,000	28,300,000	1,000,000
Ministère de la justice..	22,500,000	27,466,000	4,966,000
——des relations extér..	8,500,000	8,800,000	300,000
——de l'intérieur......	51,570,000	60,000,000	8,430,000
——des finances.......	26,000,000	24,000,000	
——du trésor public....	7,800,000	8,400,000	600,000
——de la guerre.......	200,000,000	280,000,000	80,000,000
——de l'administration de la guerre........	150,000,000	180,000,000	30,000,000
——de la marine......	105,000,000	140,000,000	35,000,000
——des cultes.......	15,000,000	16,500,000	1,500,000
——de la police générale	1,500,000	2,000,000	500,000
Frais de négociations...	8,000,000	8,500,000	500,000
Fonds de réserve.......	4,478,000	22,034,000	17,556,000
Total	740,000,000	954,000,000	216,000,000

L'accroissement

En voilà bien assez pour montrer que le grand débordement des dépenses date de l'institution de la nouvelle noblesse, et que Napoléon les a plus que doublées depuis la session de 1804, où M. Fabre osa l'avertir—" qu'avec beaucoup d'économie et de *réserve pour la création de nouvelles places*, on serait obligé de dépenser, en temps de paix, environ cinq cent millions."

Je dis plus que doublées, parce que les seules dépenses *publiques* s'élèvent déjà à ONZE CENT MILLIONS, si l'on y comprend les 100 millions d'extraordinaire surajoutés au budget de 1811 ; les 15 millions assignés en terres au sénat et à la légion d'honneur; les 20 millions de rentes hypothéquées à la haute noblesse et aux généraux sur les revenus de l'Italie ; et 6 à 7 millions pour trois listes civiles complémentaires, en forêts nationales, que s'est appropriées l'Empereur, tant pour lui que pour son frère Louis, et pour l'impératrice Joséphine*.

Si aucune de ces nouvelles charges ne figure aux budgets, c'est que Napoléon met au-

---

L'accroissement paraît de 216 millions, et s'y éleverait, s'il n'y avait pas eu une diminution de 2 millions sur le ministère des finances, en raison de la suppression du conseil de liquidation. L'accroissement réel et soudain a donc été de 314 millions, en y comprenant le fonds extraordinaire de cent millions que l'Empereur a promis d'y ajouter de sa caisse privée.

* Voyez No. II des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

tant de soin, à jeter un voile sur ces sortes de dépenses, qu'il en met, chaque session, à porter et fixer les regards de l'Europe sur les sommes prodigieuses qu'il consacre aux travaux d'utilité publique, constructions et réparations d'églises, de places de guerre, ports, ponts, routes, canaux, desséchemens, embellissemens de villes, etc. etc. Son dernier exposé contient, pour 1810, un relevé détaillé de ces sommes dont l'ensemble est de 138,141,727 francs, et se termine par ces mots :—" Les *sacrifices* que fait le trésor impérial pour les travaux publics, sont tels, qu'ils SURPASSENT, *dans une seule année*, tout ce qui y était employé sous l'ancienne monarchie, *dans une génération*."

C'est la quatrième fois que cette assertion reparaît, mot à mot, dans les exposés du ministre de l'intérieur, et entre les mille impostures dont ils fourmillent, celle-ci est la plus effrontée ; car il suffit d'ouvrir l'ouvrage de M. Necker, pour s'assurer que la somme employée par le trésor royal aux routes, ponts et chaussées, palais de justice, hôtels de villes, halles, etc., était pour le moins aussi forte que celle que le trésor impérial se vante d'y *sacrifier**.

---

* La dépense des routes, ponts et chaussées est portée dans le dernier exposé à 40,805,024 fr, et sous M. Necker elle s'élevait à 28 millions; dont 8 millions pour les ponts et chaussées, et

Les deux seules de ces dépenses qui, sous le nouveau régime, l'emportent réellement sur celles

---

et pour les routes 20 millions, somme à laquelle ce ministre évalue la *corvée* et autres impositions qui en tenaient lieu.

Dans son chapitre des dépenses annuelles vol. 2, p. 517, on trouvait en outre deux articles, l'un de £3,200,000, pour les bâtimens, et l'autre de £800,000 pour construction et entretien des palais de justice.

M. Necker n'entrait dans aucun détail sur la dépense des ministres de la guerre et de la marine, en réparations ou constructions de places et de ports, dépense qui figure séparément dans l'exposé impérial pour 22 millions; mais les places de guerre étaient alors tenues en bon état, et tout le monde a entendu parler des travaux de Cherbourg sous Louis XVI, quoique ce monarque n'eût point songé à en faire le même étalage que son successeur. Même observation sur la dépense destinée à relever les autels, dépense qui, dans le dernier exposé impérial, figure pompeusement pour 1,977,860 francs; ce qui fait un peu plus D'UN SOU PAR TÊTE, pour *les constructions et réparations d'églises !*

Il est superflu de dire que, dans le temps où le clergé de l'ancienne et de la nouvelle France, possédait ses terres et la dîme, il appropriait à la dépense appelée *fabriques*, des sommes aussi considérables que celle-ci est mesquine.

Quant aux travaux publics dans les villes de provinces, travaux dont l'exposé porte la dépense à 19,745,075 fr. quoiqu'on n'en trouve point l'inventaire dans l'ouvrage de M. Necker, il nous apprend que les villes du premier ordre jouissaient entr'elles d'un revenu de 26 millions: or, on ne peut guère douter que la plus grande partie de ce revenu ne s'employât en constructions ou réparations d'ouvrages publics, hôtels de villes, halles, etc. etc.

En dernière analise, si l'on considère, d'un côté, la

longue

de l'ancien, sont 1o.—22,330,758 fr. pour *travaux et palais de Paris*; 2o.—21,621,735 fr. pour *canaux, navigation et desséchemens*. . . . . Quoi de plus propre à donner une idée gigantesque des ressources fiscales d'un gouvernement, qui, même au milieu de la guerre, trouve tant de fonds libres pour des dépenses de luxe qu'il lui serait si facile d'ajourner?—Ceux qui en tirent une conclusion si naturelle, ne savent pas que l'Empereur a forcé sa bonne ville de Paris à emprunter les fonds destinés aux *embellissemens* de la métropole; que, pour se procurer, depuis deux ans, les sommes nécessaires à la poursuite des canaux commencés, il a mis en vente les canaux achevés par ses prédécesseurs; * et que, sur les 138 millions, qui, s'il faut

---

longue détérioration de tous les établissemens et ouvrages publics en France, surtout celle des chemins et des ponts; de l'autre, combien de nouveaux ouvrages de ce genre elle a pris à sa charge en agrandissant son territoire; et, si l'on met dans la balance, que le prix de la main-d'œuvre, des matériaux et des charrois a haussé tout au moins d'un tiers depuis la révolution, on se convaincra que la dépense annuelle et effective des ouvrages publics était proportionnellement aussi forte sous Louis XVI que sous Napoléon Ier. De tout ce qu'on lit dans les exposés de ce dernier, rien ne prouve mieux combien il se joue de la crédulité des Français, que d'oser leur citer ses *sacrifices* pour les travaux publics, comme SURPASSANT, *dans une seule année, tout ce qui y était employé, sous l'ancienne monarchie, dans une génération.*

* Voyez sur les embellissemens de Paris, et sur les canaux No. III et IV des PIÈCES JUSTIFICATIVES à la suite de ce volume.

en croire son ministre, ont été fournis, en 1810, par le *trésor impérial*, la plus grande partie l'a été par les caisses *départementales, municipales et locales**.

Mais je ne saurais trop le répéter, le principal artifice des budgets de dépenses, consiste à n'y jamais passer l'armée, que pour la moitié ou les deux tiers des sommes, qu'on sait qu'elle coûtera, et qu'elle a effectivement coûtées, l'année précédente.

---

* L'imposture consiste, non à avoir exagéré les sommes employées aux travaux publics, mais à les avoir représentées comme *sacrifices faits par le trésor impérial*. A peine celui-ci en a-t-il déboursé le tiers, car la plus forte partie l'a été par les caisses spéciales départementales et municipales. La preuve s'en trouve aux comptes de 1810, où le ministre a inséré, page 224, cette observation marginale: —" Dans les fonds spéciaux ci-contre, affectés aux routes, canaux, etc., ne sont pas compris beaucoup d'autres fonds affectés, et *ponr une somme très-supérieure*, aux travaux publics et monumens. Il ne peut en être fait mention dans le compte du trésor, *parce que leur perception n'est pas faite par ses agens.*"

Rien n'est plus vrai; mais pourquoi donc l'Exposé avait-il représenté ces *sacrifices* comme *faits par le trésor impérial*?

Que dirait le parlement britannique, si les ministres lui présentaient, cette année, le relevé des dépenses provinciales ou paroissiales de l'empire, en preuve, et des soins qu'ils se sont donnés, et des sommes qu'ils ont su trouver pour ces dépenses?

CHAPITRE II.

Revenus Intérieurs.

A dater du consulat de Bonaparte, il ne s'est pas encore passé une seule année où ses revenus (j'entends les revenus internes, réguliers et renaissans) n'aient été d'environ 3 à 400 millions inférieurs à ses dépenses.

Ce déficit a été jusqu'ici couvert de deux manières :

Au dehors, par des pillages et des tributs dont on trouvera l'inventaire au chapitre des *recettes extérieures.*

Au dedans,—par une banqueroute de cinq milliards,—par des emprunts déguisés,—par des cautionnemens,—par des ventes de domaines,—et par de nouveaux impôts.

Banqueroute.

La banqueroute décrétée en 1808, a débarrassé les financiers impériaux de toute la dette flottante que leur légua le directoire ; car, lors de sa chute, il n'avait encore rien fait pour ses créanciers arriérés, que de reconnaître la légitimité de leurs créances. Plusieurs d'entr'eux craignaient même de n'en rien toucher, lorsqu'à son arrivée à

Saint-Cloud, le général Bonaparte ranima leurs espérances et les rangea à son parti, en proclamant un *respect inviolable* pour la *foi publique.*

En tête de cette dette flottante, montant alors à CINQ MILLIARDS, (*deux cent millions sterling*) figuraient, entr'autres, pour 400 millions de francs, la solde des troupes de terre et de mer pendant les années III, IV et V;—et pour 500 millions, les prises faites par les corsaires de la république, prises que le gouvernement directorial avait eu le secret de leur emprunter*. Une réclamation non moins sacrée était celle des créanciers de la dette publique des Pays-Bas, et des départemens de la rive gauche du Rhin, dette que la France s'était engagée à prendre à sa charge, lorsque ces provinces lui furent cédées.

L'un des premiers soins de Bonaparte fut de renvoyer en masse tous les réclamans devant un *conseil général de liquidation,* autorisé à leur distribuer un premier secours de 5 millions de rentes en cinq pour cent. Mais, quand ils en vinrent à présenter et à discuter leurs titres, ce tribunal les promena si long-temps de difficultés en difficultés, de délais en délais, et de refus en refus, qu'au bout de neuf ans, les mieux avisés renoncèrent à toutes démarches ultérieures. Leur parti

---

* L'inventaire officiel de cette dette flottante se trouve au moniteur du 20 mars 1801.

était alors si bien pris sur cette perte, que, lors qu'intervint, en 1808, le décret impérial qui déclara leurs titres *inadmissibles*, et annonça que les fonctions du conseil de liquidation touchaient à leur terme, personne en France n'éleva le moindre murmure. Que dis-je! cette banqueroute, la plus vaste de toutes celles dont fasse mention l'histoire du règne de Napoléon*, fut annoncée dans la même session où il proclamait du haut de son trône, la *prospérité de ses finances!*

Trois circonstances remarquables ont signalé cette transaction:

1o. En nettoyant ainsi le champ sur lequel il avait à travailler, Napoléon profita de l'occasion pour passer l'éponge sur les créances de quelques-uns de ses propres fournisseurs†.

---

* Celle de la démonétisation des assignats avait été plus considérable encore. Mais quant à la banqueroute directoriale qui, en 1798, *consolida* la dette publique en la réduisant des deux tiers, ce ne fut qu'une bagatelle, comparativement à la banqueroute impériale dont il s'agit ici.

† Cette partie de la liquidation ayant eu lieu à la sourdine, je ne puis fournir aucun renseignement certain sur le nombre des créanciers consulaires ou impériaux qui s'y sont trouvés enveloppés. Mais ç'a été surtout le cas des fournisseurs pour l'expédition de Saint-Domingue, et je présume que c'est à ceux-ci qu'a fait allusion M. Walsh, en citant les réclamations dont il consentit à se charger pour l'un de ses compatriotes. *Le*

spectacle

2o. Bien que les frais annuels de ce tribunal et les salaires de ses innombrables agens, aient coûté une vingtaine de millions, le gouvernement impérial n'a pas laissé d'en tirer une somme double, et voici comment. Au lieu d'acquitter les fournisseurs dont les titres avaient été reconnus en règle, cette chambre étoilée a cru mieux remplir les vues de son instituteur, en élevant des réclamations et en prononçant des *condamnations* contre les plus

---

spectacle de misère, de brutalité et de sauvage insensibilité dont il fut témoin à l'audience du ministre de la marine, est tracé de main de maître, p. 69, des OFFRANDES A BONAPARTE, PAR TROIS ÉTRANGERS.

Peut-être quelques lecteurs douteront-ils de la banqueroute de 1808, par cela seul qu'elle a été, pour ainsi dire, inaperçue et qu'aucun Français n'a osé ni s'en plaindre ni même en parler. En ce cas, je les réfère au rapport final qu'en a fait M. Frémin de Beaumont le 16 janvier 1810, en félicitant les législateurs, de ce que l'immense travail du conseil de liquidation était consommé.

" Le gouvernement consulaire trouva plus de cinq mil-
" liards de dettes déjà *liquidées*." (Dans la phraséologie révolutionnaire et impériale, ce mot *liquidées* signifie des créances dont la légitimité était *admise*, sauf à aviser aux moyens de les acquitter) . . . " Le décret impérial du 25
" février 1808, *défend* au conseil de liquidation, d'admettre
" à la charge du trésor public aucune liquidation, réclamée
" pour des créances antérieures au 1er vendémiaire an V....
" Il *range* dans la classe des réclamations *inadmissibles*,
" celles des créanciers de la Belgique, de la rive gauche du
" Rhin, du Piémont, de la Ligurie et des états de Parme et
" de

riches d'entr'eux.—" Le conseil général a prononcé, " depuis son établissement, contre divers compta" bles et parties qui avaient reçu des fonds d'a" vance, des *condamnations de remboursemens pour* " *plus de* 40 *millions*."—Ce passage est tiré d'un rapport où le ministre de Fermon annonça, en janvier 1810, qu'au 1er juillet, la liquidation générale demeurerait *irrévocablement supprimée*, suppression que le duc de Gaëte représenta comme *devant nécessairement avoir sur le crédit une grande influence, en faisant cesser toute incertitude sur l'avenir**.

3o. Les titulaires de cette immense dette, n'ont pas même reçu la totalité des 5 millions de rentes en cinq pour cent qui leur avaient été promises, et dont une partie a servi aux emprunts déguisés dont nous allons parler.

" de Plaisance, si l'origine de leurs créances est *antérieure* à " la réunion de ces contrées à l'empire français."

" Ce décret *rejette* de la liquidation les réclamations " formées par les villes, les communes et établissemens publics, " ainsi que les demandes en indemnité pour les pertes causées " par les désordres de la révolution."

* Ce ministre avait toute raison, vu qu'en contractant avec le gouvernement impérial, beaucoup de fournisseurs tremblaient qu'il ne les acquittât en les traduisant devant son tribunal de liquidation.

Emprunts.

A peine le gouvernement consulaire eut-il été autorisé à créer 5 millions de rentes en faveur des créanciers du directoire, qu'il y entrevit une ressource pour acquitter les siens propres et l'exploita avec d'autant plus d'adresse, que ces emprunts déguisés (objet de deux à trois cent millions) n'ont jamais figuré dans ses budgets, ni même dans ses comptes.

Pour mieux couvrir sa marche, le ministre des finances, en rendant ces derniers, ne manque jamais d'y établir une espèce d'équilibre entre les recettes et les dépenses. En 1807, il parla même d'un *surplus* de près de 4 millions, surplus qui figura en tête des voies et moyens du budget de 1808. Mais deux ou trois ans après, il revient modestement sur ses pas, pour reconnaître, qu'en achevant de mettre à jour les comptes de cette année déjà éloignée, la dépense s'est trouvée de quelques millions supérieure et la recette de quelques millions inférieure à ses estimations : puis il demande pour *éteindre cet exercice*, et *se mettre à jour sur le passé*, ce qui signifie pour solder définitivement les créances arriérées, qu'on lui ouvre un CRÉDIT de 2, 3 ou 4 millions *d'inscriptions*, c'est-à-dire, de *rentes* en cinq pour cent; ce à quoi le corps législatif acquiesce toujours, sans même s'informer à quelle

branche de dépenses sera approprié le produit de la vente de ces nouvelles inscriptions*.

Nanti de ce *crédit législatif*, le ministre se fait avancer les sommes dont il a besoin par la caisse d'amortissement, en lui délivrant des inscriptions en blanc, qu'elle vend graduellement sur la place pour se rembourser de ses avances.

Voilà pourquoi, après avoir dépensé, en 1810, un crédit législatif de 4,051,415 francs et obtenu, pour 1811, un nouveau crédit de 1,028,514 francs, en rentes†, le gouvernement français a fait de son mieux pour détourner de ce nouvel em-

---

* Cette information serait en quelque manière oiseuse, vu qu'il s'agit toujours d'une année reculée, dont les comptes de recettes et de dépenses sont déjà oubliés à l'époque où l'on demande aux législateurs ce petit crédit supplémentaire.

Voici, par exemple, ce que dit le duc de Gaëte, lorsqu'en 1810, il revint sur l'année 1806, qu'on avait crue pourvue depuis long-temps.—" Cet *exercice* (nouveau mot fiscal, qui signifie *année*) peut être considéré comme suffisamment pourvu ; et, s'il arrivait au surplus qu'en fin de compte, il pût avoir encore besoin de *quelques secours*, je propose que ces dernières créances soient acquittées par la caisse d'amortissement, qui sera remboursée de ses avances en ***inscriptions au grand livre***."

† L'art. 12 de la loi financière votée en 1811, porte : —" Le *crédit en* RENTES, ouvert par l'art. 13 de la loi du 15 janvier 1810, est *augmenté* de 1,028,514 fr. pour compléter " l'inscription des liquidations conformément à ladite loi."

prunt les regards publics, en les fixant, dans son dernier exposé, sur le déplorable abus que fait l'Angleterre de la ressource désastreuse des emprunts qui, s'il faut en croire le ministre auteur de cet exposé, s'élèvent chaque année à plus de huit cent millions de francs.

Je vais lui soumettre un rapprochement qui l'étonnera peut-être. En 1810, la dette impériale s'est accrue, par des *emprunts*, (à onze millions de francs près) autant que celle de la Grande-Bretagne.

En 1810, elle s'est accrue de 4,051,415 francs de *rentes*, inscrites, en cinq pour cent, sur le grand livre, pour un *capital* de 81,028,300 fr.*

Durant la même année, l'Angleterre a em-

---

* On n'en trouve aucune trace, ni sur les budgets ni même sur les comptes de recettes et de dépenses ; mais comme chaque nouveau crédit exige la formalité d'une loi, le ministre des finances en fait toujours mention dans le rapport qui les précède, et voici ce qu'en dit le dernier.

« Suivant l'état du trésor impérial, la dette perpétuelle « inscrite s'élevait, au 1er janvier 1810, à	56,730,583 fr.
« Elle s'est accrue, pendant cette an- « née, par de nouvelles inscriptions, d'une « somme de	4,057,340
« Sur laquelle il faut déduire, pour « parties données en payemens de domaines « nationaux, et passées au compte de l'em- « pire, en 1810	5,925
« *Reste* en augmentation, pendant 1810.	4,051,415

prunté (en y comprenant, comme il est juste, les billets de l'échiquier fondés) £16,311,000 *sterling*, emprunt inscrit sur le grand livre, pour £19,811,107 st. Mais sa caisse d'amortissement en ayant racheté, dans l'intervalle, un peu au-delà des *quatre cinquièmes*; la dette anglaise ne s'est trouvée accrue que de £3,704,844 st. lesquelles, à 25 francs par livre sterling, font, non huit cent millions de francs, mais 92,621,100 francs*.

Quand deux puissances emprunteuses marchent ainsi, et de si près, sur la même ligne, la différence n'est pas assez grande pour que l'une soit fondée à proclamer qu'elle chemine sans AUGMENTER SA DETTE, et qu'il est *mathématiquement dé-*

---

* Dette non rachetée de la Grande-Bretagne.

Au 1er février 1810 ——	£ 541,957,854
Au 1er février 1811 ——	545,662,698
Accroissement en 1810. ——	£3,704,844

Pour la dette *flottante* ou non fondée, loin d'accroître, elle a décrû dans le même intervalle.

Janvier 1810.		Janvier 1811.	
Billets de l'échiquier	£39,164,100	Ditto....	£38,286,300
Ditto de la marine	8,263,175	Ditto......	7,595,838
Ditto de l'artillerie....	1,015,360	Ditto......	1,089,441
	48,442,635		46,971,579

Décroissement en 1810 —— £1,471,056.

montré que, dans quelques années, sa rivale *n'aura plus d'autre ressource que la* BANQUEROUTE.

Cette *démonstration mathématique,* insérée dans le dernier *Exposé** du ministre de l'intérieur, tient à trois artifices assez faciles à découvrir—1°. S. Exc. le comte de Montalivet se tait sur la caisse d'amortissement anglaise qui, en 1810, a racheté et effacé du grand livre, les quatre cinquièmes de la dette contractée la même année—2°. Il exagère sans mesure les emprunts actuels de l'Angleterre, en les portant à *huit cents millions* de francs—3°. Toutes les fois que lui ou ses collègues parlent des inscriptions à ajouter sur leur grand livre, ils ont grand soin de ne parler que des *rentes* et jamais du *capital,* dont ils parlent toujours lorsqu'il est question de l'Angleterre.

Je renvoie à la fin de cet écrit quelques détails curieux sur la manière dont s'y est pris le gouvernement impérial, tant pour créer ainsi, petit à petit, et par voie d'*emprunt,* environ 15 millions de nouvelles rentes sans alarmer les créanciers de l'état, que pour procurer des acheteurs à ces 300 millions de nouvelles inscriptions. J'ai voulu simplement constater ici qu'il doit y avoir trouvé une ressource effective et supplémentaire de 200 à 230 millions†.

---

* Voyez PIÈCES JUSTIFICATIVES, No. V.

† Au taux de 80 fr. ou de seize fois la rente, prix actuel des

Cautionnemens.

Ceux-ci étaient un véritable emprunt forcé, levé sur tous les fonctionnaires qui ont le maniement de quelques deniers publics. Si le gouvernement français ne l'eût demandé qu'à ses propres comptables, l'importance d'avoir une caution de la fidélité de leur gestion, l'eût justifié ; mais il l'a exigé du corps des notaires, en ne leur laissant que l'alternative ou de renoncer à leur profession, ou de lui avancer une somme de 18,770,880 francs. Puis il a étendu ces cautionnemens sur les agens de change, sur les huissiers, jusques sur les secrétaires des écoles de droit, et sur un si grand nombre d'individus, qu'il s'élève à *soixante et quinze mille six cent.* Aussi, cette ressource qui a procuré un capital de 150 millions, est-elle une ressource éteinte et tarie, après avoir laissé à l'état une charge annuelle de 7,352,806 francs d'intérêts*.

Ventes de Domaines Nationaux.

Quoique les comptes rendus n'indiquent qu'imparfaitement ce qu'a tiré le fisc de ces

---

des cinq pour cent consolidés, les 81,028,300 fr. de nouvelles inscriptions vendues en 1810, doivent avoir produit 64,822,640 fr. Mais les inscriptions créées précédemment, s'étaient vendues à des conditions plus désavantageuses.

* Afin de mieux dissimuler l'accroissement de la dette publique, ces intérêts n'y figurent point, et font partie de la dépense du ministre des finances.

ventes*, ils sont très-clairs sur ce qu'il y a perdu. Les fermages et loyers qui, en 1803, y figuraient encore pour 19,050,742 fr. n'y figurent plus, en 1810, que pour 5,203,253 fr.—Le revenu des moulins, usines et mines a aussi déchu, depuis sept ans, de 3,469,062 fr. à 890,387 fr.—Et il en a été de même des rentes foncières appartenant à l'état, rentes qu'il s'est fait racheter, ce qui les a diminuées de 5,019,932 fr. à 2,274,874 fr. Ainsi, et par le double effet de ce rachat et de ces ventes, ces trois branches du revenu qui, en 1803, produisaient 27,539,736 fr. n'ont plus produit, en 1810, que le tiers de cette somme. C'est bien là, ce semble, *vivre sur ses capitaux*†.

Nouveaux Impôts.

On aura peine à le croire: depuis la rupture du traité d'Amiens, époque où le premier consul

---

* La difficulté d'en faire un calcul, même approximatif, tient à ce qu'une partie du prix de ces ventes a été acquittée en ce qu'on appelait *valeurs diverses*, dont plusieurs étaient des *valeurs mortes*.

† Les derniers de ces domaines, ceux du Piémont, ont été mis en vente, à l'occasion du décret de Berlin, ou, ce qui revient au même, pour couvrir le déficit qu'il causa dans les douanes. Voici ce qu'en dit alors le ministre des finances.

" Les sommes rentrées ou à recouvrer sur les contributions et revenus compris au budget de 1808, n'excéderont pas 710 millions. Cette différence (de 30 millions) provient de la diminution

annonça qu'il avait *tous les fonds nécessaires pour plusieurs campagnes*, et s'engagea *à ne demander à ses peuples aucuns nouveaux sacrifices*, il leur a imposé pour DEUX CENT TRENTE MILLIONS de charges nouvelles et annuelles.

Elles consistent :

En *centimes* ajoutés et surajoutés au *principal* des contributions directes. Cette addition est un objet de 26,478,236 francs, et serait presque double, si Napoléon n'avait pas sup-

---

minution *considérable* du produit des droits de douanes *par l'effet des circonstances.* Je propose de *couvrir cette différence* par un crédit de 30 millions en domaines nationaux qui portera les ressources de cet exercice à 740 millions, nécessaires pour en acquitter toutes les dépenses . . . . *Ce crédit n'occasionnera aucune augmentation de* CHARGES *aux sujets de Votre Majesté.*"

A peine sa proposition eut-elle été mise au jour, que le corps législatif s'empressa d'y apposer son sceau, d'après un rapport où, M. Frémin de Beaumont s'étendit sur le *dépérissement* de ces biens qu'on avait crus jusqu'alors admirablement soignés.— " Le faible revenu, le *dépérissement* même de ces domaines situés dans les départemens au-delà des Alpes, en demandent la *prompte aliénation.* Devenus des propriétés particulières, ils devront bientôt une augmentation de valeur à des soins et à une industrie qu'on ne peut attendre d'une administration, etc., etc."

Ces domaines royaux qui consistaient en bois de haute futaie, sont vraisemblablement les derniers qui restassent à l'Empereur de toutes ses conquêtes, à l'exception néanmoins de ceux de l'Espagne, où son frère Joseph, après les avoir mis à l'encan, a jugé convenable de le suspendre, faute d'individus qui se soient présentés aux enchères.

primé, en 1808, les *dix centimes de guerre.*— En nouveaux droits sur la fabrication et la vente du tabac, objet de 19,188,953 fr.—En droits d'octrois levés sur les comestibles aux portes des villes, et dont le ministre de l'intérieur n'a cessé de hausser les tarifs. L'accroissement de cette charge paraît avoir été d'une vingtaine de millions *net*, et d'environ 30 millions *brut**.—En droits sur le port des lettres haussé en 1806; mais, comme

* J'ai quelques doutes sur cet article, quoique je le tire, comme tous les autres, de la confrontation des recouvremens faits en 1803 et 1810.

En 1810, le *dixième* du produit net des droits d'octroi a rapporté au fisc 4,422,104 fr. ce qui constate une recette de 44,221,040 fr.

En 1803, où il ne s'en appropriait que le *vingtième*, sa part ne s'éleva qu'à 410, 326 fr. ce qui n'indiquait qu'une recette de 8,206,520 fr.

Et cependant, l'on a peine à comprendre comment les octrois ne rapportaient que 8 millions en 1803, année qui précéda celle où M. Costaz en évaluait le produit brut à 35 millions.

Il est possible que le fisc ne prit alors son *vingtième* que sur le produit *brut*, ou sur les octrois qui rapportaient au-delà de 10,000 fr. et qu'il prenne aujourd'hui la *dîme* de tous.

Mais voici une autre difficulté à l'égard des octrois. Plusieurs villes, entr'autres Paris, Lyon et Marseilles, en consentant à hausser le tarif du leur, obtinrent de s'abonner pour payer leur contribution mobiliaire avec les produits de l'octroi. Or, il doit en résulter ci-dessus un double emploi, car si la contribution mobiliaire de ces trois villes s'élève, disons à 7 millions, ceux-ci, après avoir figuré dans l'inventaire des

charges

le fisc n'en a jusqu'ici rien tiré que des non-valeurs dans le produit de ses anciens droits, il ne faut les passer que pour *mémoire*. — En nouveaux droits d'entrée sur les productions des deux Indes, droits qui sont aujourd'hui environ *vingt-cinq* fois plus forts qu'en 1803, et qui, de 1803 à 1810, n'ont cependant augmenté le revenu brut des douanes, que dans le rapport de 5 à 7 ; augmentation de 20 millions.—En droits levés sur le sel à son extraction des marais salans et des salines de l'est, objet de 57 millions bruts.—En droits sur l'inventaire et la vente, tant en gros qu'en détail, des vins, cidres, poirés, bierres, et liqueurs distillées. Ces droits, établis en 1805, ont produit brut, en 1810, 99 millions.—On ne saurait passer ici en ligne de compte ce qu'espère l'Empereur du mono-

---

charges sous le titre de contributions directes, y figurnet de nouveau sous celui de droits d'octroi.

Je me contente d'indiquer cette difficulté sans être à même de la résoudre. Mais il vaut d'autant moins la peine de s'y arrêter, que ce double emploi est plus que compensé par certaines recettes appelées *spéciales*, dont le gouvernement tient et publie un petit compte séparé, sans les faire entrer dans son inventaire général des recettes *publiques*. Ainsi, par exemple, quoique la régie des droits réunis n'y soit passée, en 1810, que pour 107 millions *net*, elle a perçu enoutre, 5,392,377 fr. *net*, en droits de *navigation*, *bacs et passages*, dont le produit étant affecté, à titre de droits *spéciaux*, à certaines dépenses *spéciales*, ne figure point dans le relevé général des dépenses *publiques*.

pole de la fabrication des tabacs dont il vient de s'emparer, parce qu'il promet de diminuer l'impôt foncier d'une somme égale à celle que produira ce monopole. Mais, si l'on retranche du montant des nouvelles charges ci-dessus, 1 million pour la contribution somptuaire que le premier consul avait supprimée à petit bruit*, et 20 millions, montant brut de la taxe des barrières, taxe dont les Français furent déchargés en 1807, lorsqu'on la remplaça par celle du sel; il n'en restera pas moins *deux cent trente* millions d'impôts *nouveaux*, dont Napoléon les a frappés coup sur coup, depuis l'engagement qu'il prit et renouvelle chaque année de *ne leur demander aucuns nouveaux sacrifices, de ne hausser aucuns tarifs !*

Ces préliminaires étaient indispensables pour introduire le relevé suivant de ses recettes publiques; relevé, transcrit des comptes rendus, et où l'on va voir qu'elles ne se sont point accrues, ni tant s'en faut, dans le même rapport que l'accroissement des impôts et des dépenses.

---

* Cette contribution, qui portait sur les équipages, chevaux et domestiques de luxe, fut surtout supprimée, pour favoriser le retour du luxe auquel elle faisait obstacle, et donner par cela même une apparence de splendeur au gouvernement consulaire. Au surplus, le sacrifice ne fut pas ruineux, à en juger par ce passage d'un rapport de M. Fabre, en 1802.—" Les taxes somptuaires se sont élevées, en les calculant au *maximum* qu'on en espérait, à 975,000 francs."

millions.	
1803—625 1804—769 1805—684 * 1806—700	A dater de 1806, la *recette extérieure* y est entrée, à chaque budget, pour le *tribut* de 30 millions imposé au royaume d'Italie par décret de mars 1806.

Millions.	
1807—733 1808—772 1809—786 1810—795	A dater de 1808, et même de 1807, les six nouveaux départemens d'Italie commencèrent à être assimilés aux contributions françaises et à faire partie de la recette générale. Il est impossible de constater pour combien ils y ont participé; mais leur contingent aux contributions indirectes doit avoir été proportionnellement plus fort que leur population, vu qu'ils étaient et sont encore moins appauvris que ceux de l'ancienne France.

---

* Les lecteurs qui compareront cette recette de 1806, à celle que M. Walsh a transcrite également des comptes rendus, trouveront ici, en moins, une différence d'environ 200 millions.

C'est que, par une méprise grave, quoiqu'évidemment involontaire, cet écrivain tira son relevé des recettes publiques annuelles, d'un état cotté F F, lequel contenait, non-seulement la recette des trois cent soixante-cinq jours de l'année 1806, mais aussi la recette des cent derniers jours de l'année 1805. M. Walsh oublia, qu'afin de rentrer dans le calendrier Grégorien, on avait décrété que l'année financière de 1806 commencerait au 1er vendémiaire, an XIV (21 septembre 1805) et se terminerait au 31 décembre 1806.

Voilà par quelle inadvertance l'auteur américain, ayant pris les recettes de 465 jours pour celles de 365 jours, s'est trouvé entraîné à enfler si considérablement les revenus de Bonaparte.

Quoique les recettes des trois dernières années aient surpassé l'estimation des budgets, où elles n'avaient été présumées devoir rendre que 740 millions, il faut bien se garder de croire que les taxes proprement dites aient rapporté plus qu'on n'en attendait : l'excédant fut dû à des budgets postérieurs et complémentaires.—En 1808 et en 1809, il provint de ventes de domaines.—En 1810, il est provenu de ce qu'on a versé à la trésorerie impériale sept millions des contributions de deux nouveaux départemens, ainsi que huit millions du rachat des denrées coloniales séquestrées sur la rive droite du Rhin, par le décret du 22 juillet 1810*. Mais cet excédant est surtout dû au nouveau tarif du mois d'août de la même année, qui tripla les droits d'entrée sur les productions des deux Indes. Sans ces trois ressources supplémentaires, la recette de 1810 eût été d'une cinquantaine de millions plus faible.

En transcrivant le budget des recettes *présumées* pour 1811, j'y joindrai l'état des recettes *effectuées* en 1810, afin que le lecteur puisse mieux distinguer l'accroissement qu'on espère dans cha-

* Ce décret, du 22 juillet 1810, est celui qui, d'un coup de filet, séquestra en Hollande et dans les villes anséatiques, toutes les denrées coloniales, jusqu'à ce que les propriétaires eussent payé ou signé des promesses de payer une rançon fixée aux 4 dixièmes de la valeur de ces denrées. Or, cette rançon n'ayant produit que 8 millions en 1810, et 20 en 1811, il s'ensuit que le grand total de la valeur des denrées coloniales séquestrées de ce côté du Rhin, et dont on s'était fait des idées si exagérées, ne s'élevait qu'entre 60 et 70 millions.

que branche par la réunion des seize nouveaux départemens.

Quoiqu'il ne s'agisse encore, pour 1811, que de recettes *présumées*, il est vraisemblable qu'elles s'effectueront, ou à peu de chose près*. Les taxes ont déjà si bien pris leur assiette en France, que le ministre, dans l'évaluation de leur produit, ne se trompe guère de 2 à 3 pour cent, en plus ou en moins. C'est dans son budget des dépenses, que se trouve un écart du tiers ou de moitié sur celles de l'armée : mais je le répète, il le sait fort bien d'avance, et attend toujours, pour en convenir, que les recettes extérieures aient rétabli l'équation.

* Le lecteur est prié d'observer, qu'afin de faire cadrer l'augmentation présumée des recettes avec l'augmentation effective de 214 millions dans les dépenses, il a fallu introduire au budget de 1811, comme ressources *permanentes*, différentes recettes qui ne sont que temporaires.

Tels sont, par exemple, les 20 millions qu'on attend du reste de la rançon frappée sur les départemens d'outre Rhin.— Ce budget a aussi ajouté 20 millions aux recettes présumées de la régie de l'enregistrement et des domaines. Or, comme la plupart vont en déclinant, si elle perçoit, cette année 20 millions de plus, c'est qu'on l'aura autorisée à vendre les derniers restes du revenu domanial en moulins, usines, mines, etc. auquel cas, ses recettes de l'année suivante seront moindres, et de tout le prix qu'elle aura tiré de cette vente et de tout le revenu qu'elle aura aliéné.

Même observation sur la régie des droits réunis dont on espère 15 millions de plus qu'en 1810, en raison du monopole de tabac dont elle est chargée. Si l'Empereur tient sa promesse de faire servir, dans deux ans, les produits de ce monopole à un dégrèvement de la contribution foncière, ils ne présenteront aucune augmentation réelle dans les recettes futures.

BUDGET DES RECETTES*.

NATURE DES RECETTES *net.*	Produits *effectués* en 1810. (a)	Produits *présumés* en 1811.
Contrib. directes (b)	300,948,073	306,000,000
Enreg., dom. et bois (c)	192,600,000	212,000,000
Régie des droits réunis (d)	107,800,000	122,000,000
Régie des Douanes (e)	....	75,000,000
	92,300,000	
Régie des sels (f) - -	....	45,300,000
Produits extraordinaires, (décret du 22 juillet, 1810 - - -	8,092,157	20,000,000
Loterie - - - - - -	19,000,000	18,000,000
Postes - - - - - -	11,000,000	13,000,000
Régie des sels et tabacs au-delà des Alpes -	7,840,000	8,000,000
Salines de l'est - -	3,221,101	3,000,000
Régie des poudres et salpêtres - - -	500,000	500,000
Monnaies - - - -	1,000,000	2,000,000
Hollande - - - - -	- - -	55,000,000
Hambourg et trois nouveaux départements -	- - -	20,000,000
Illyrie - - - - - -	- - -	10,000,000
Contrib. des départ. des Bouches du Rhin et de l'Escaut - - - -	7,000,000	
Recettes diverses et accidentelles (g) - -	14,112,762	14,500,000
Recettes extérieures (h)	30,000,000	30,000,000
TOTAL GÉNÉRAL	795,414,093	954,000,000

* Ce budget exige, comme le précédent, quelques explications.

(*a*) L'état des produits *effectués* n'est pas absolument exact;

A ces 954 millions de recettes *publiques*, il faut ajouter—pour 90 millions, les recettes appe-

---

exact; aussi le ministre ne le présente-t-il que comme approximatif: mais les erreurs qui s'y trouvent, et que rectifient toujours les comptes qui le suivent, sont ordinairement très-légères. Sur les 795 millions des recettes de 1810, il ne restait à rentrer au 1er avril 1811, que 30,366,484 fr.

(b) L'accroissement de 5 millions dans les *contributions directes* vient de ce qu'on a assujéti aux contributions générales de l'empire, les départemens de Rome et du Trasimène, ainsi que les deux départemens des bouches du Rhin et de l'Escaut qui avaient figuré séparément dans le budget de 1810, jusqu'à ce qu'on pût les assimiler aux autres en fondant leurs recettes dans la masse.

(c) La régie de l'*enregistrement* recueille, non-seulement les droits qui portent ce nom, et ceux de timbre, d'hypothèque, et de greffe, mais aussi les produits de la coupe des bois, les rentes foncières, les fermages et loyers, et le prix des domaines vendus.

(d) La régie des *droits réunis* recueille ceux sur les boissons, le tabac, les voitures publiques, cartes, etc. etc.

(e) L'accroissement présumé pour 1811, tient— 1°. à ce qu'on espère des douanes de la Hollande, de l'Ostfrise et des villes anséatiques, qui, étant assujéties au tarif des douanes françaises, auront à payer collectivement ce nouvel impôt, outre leurs anciens impôts qui figurent séparément dans le budget. — 2°. à ce que le dernier triplement du tarif des droits, qui n'avait été décrété qu'au mois d'août 1810, aura son effet pendant les douze mois de 1811.

(f) Ces 45 millions sont le produit d'un droit de deux sous par livre, levé sur le sel, à son extraction des ma-

rais

lées *départementales* et *locales* ;—pour 48 millions, les recettes *municipales** ; — et tout au moins, pour 138 millions, les sommes qui restent dans les

---

rais salans, et perçu par les douaniers qui en tiennent un compte séparé.

(g) Les recettes *diverses et accidentelles* se composent, entr'autres, de l'*indemnité* due par les conscrits que leurs infirmités rendent impropres à porter les armes, et qui, avec les *amendes de désertion*, levées sur les familles des conscrits *réfractaires*, produit, chaque année, 6 à 7 millions.

(h) Cette recette *extérieure* est le tribut imposé au royaume d'Italie pour les troupes qu'y tient l'Empereur, et qu'il se charge de payer moyennant 2,500,000 fr. que son viceroi fait passer chaque mois à la trésorerie de Paris.

* Les recettes *départementales* et *locales* se lèvent en *centimes additionnels* sur les contributions directes, qui, dans les recettes publiques, *effectuées* en 1810, ne figurent que pour 300 millions, quoique les comptes reconnaissent qu'on en a levé 386. C'est ce surplus de 86 millions qui, après avoir fourni la retenue ou les salaires des collecteurs et receveurs particuliers et généraux, fait face aux dépenses *départementales* et *locales*. Je n'ajoute à ces centimes que 4 millions pour 1811, car bien que la nouvelle population des seize nouveaux départemens soit à l'ancienne dans le rapport de 1 à 7, l'impôt foncier, vu la petitesse de leur territoire, y sera proportionnellement beaucoup plus faible qu'en France. Et ç'a été le cas des six riches départemens d'Italie, qui, en 1810, n'ont payé que 12,895,994 fr. pour toutes leurs contributions *directes*.

Les recettes *municipales* se composent des droits d'octroi levés sur les comestibles aux portes des villes, droits dont

le

mains des administrateurs, régisseurs, percepteurs et receveurs, chargés du recouvrement des seules contributions INDIRECTES ; ce qui fait un total de *douze cent trente* millions.

Maintenant, pour se faire une juste idée des *charges* du peuple français, il convient d'en retrancher—30 millions du tribut d'Italie, —20 millions de la rançon au-delà du Rhin, —16 millions du prix annuel des domaines antérieurement vendus à termes, et dont le payement sera parachevé dans peu d'années,—7 à 8 millions pour les restes du revenu domanial,—et 47 millions du produit annuel de la coupe des forêts que la couronne s'est appropriées. Ce dernier revenu est bien un sacrifice et même un sacrifice

---

le produit net s'est élevé, en 1810, à près de 45 millions, dont il convient de retrancher les cinq millions que s'est appropriés le fisc, et qui sont déjà passés en ligne de compte dans les recettes *publiques*, à l'article intitulé: *Régie des droits réunis*. Mais aux 40 millions restans, il faut ajouter, pour 1811, les droits d'octroi des seize nouveaux départemens, addition que j'évalue entre 7 et 8 millions *net*, vu que leur population étant plus condensée dans les villes que celle de la France, cet impôt pèsera davantage sur eux.

Malgré les spoliations de la révolution, les villes et communes n'ont pas laissé de conserver, en forêts et en domaines, un revenu foncier considérable, et dont le gouvernement impérial s'est fait rendre un compte exact pour s'en approprier le *vingtième*. Mais il serait déplacé d'insérer ici ce revenu, puisqu'il n'est point une *charge* pour les peuples.

très-cruel pour les familles expropriées de leurs forêts; mais, comme on ne peut le ranger parmi les *tributs* proprement dits du peuple français, ses *charges*, ou *contributions* de toute nature se réduisent à 1110 millions; lesquels, répartis sur une population que le ministre, dans son dernier rapport, dit être de quarante millions d'individus, font 27 fr. 75 c. par contribuable de tout âge et de tout sexe.

C'est 4 francs en sus de ce qu'elles étaient sous M. Necker qui les estimait à £23. 13. 8. par tête.

Si, malgré cette augmentation *d'un sixième* dans les charges, le gouvernement impérial ne reçoit guère de chaque contribuable une somme plus forte que le gouvernement monarchique, c'est l'augmentation des frais de perception qui en est cause.

Nous touchons ici à l'une des parties honteuses de l'administration fiscale de Napoléon, et pour en bien juger, il faut avoir la patience de descendre dans les détails.

Par rapport à ses nouvelles taxes, je renvoie ses admirateurs à l'analise qui en a été faite en Amérique, où l'on voit que, s'il se fût appliqué à donner la préférence aux impositions les plus propres à diminuer la matière imposable, il lui eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de mieux s'y prendre. Mais l'ouvrage de M.

Walsh laissait, sur les frais de recouvrement, une lacune importante à remplir*.

Quoique les comptes de 1810 ne fournissent le montant exact de ces frais que pour six articles, ce sont de beaucoup les principaux et le voici.

Frais de recouvrement, en 1810.

	Produits *bruts.*	Retenues, salaires et dépenses des percepteurs et régisseurs.
Administration de l'enregistrement, domaines, bois, &c.	230,032,327	29,790,946
Des douanes.	70,199,506	21,131,187
Des douaniers préposés pour la levée des droits sur le sel, à sa sortie, soit des marais salans, soit des salines de l'est...	47,780,833	4,538,955
Des postes	25,398,258	14,074,855
De la loterie	26,541,350	7,358,793
Régie des droits réunis	145,090,403	31,843,859
Totaux	545,043,177	108,738,605

* On en peut dire autant de celui de M. Ganilh, qui, dans son *Essai politique sur le revenu public,* terminait le tableau des contributions de la France en l'an x, par ces mots: —" Il en résulte qu'elles sont arbitraires pour la plupart, af- " fectent les capitaux, compromettent les moyens d'industrie et " de travail, et opposent aux progrès des richesses des obs- " tacles difficiles à surmonter."

Que

Ces frais, qui sont d'environ VINGT *pour cent*, ne présentent encore que la dépense du recouvrement des six principales contributions *indirectes* : les contributions *directes*, la *recette extérieure*, les recettes *accidentelles*, les *monnaies* et la régie pour le *sel* et le *tabac* au-delà des Alpes, forment le surplus du revenu public.

Quant à la levée des 400 millions d'impôts *directs*, elle paraît ne coûter qu'environ 5 pour cent; mais la plus chère est celle des octrois que M. Necker évaluait à 16 ⅔ pour cent, lorsqu'ils ne portaient que sur les villes du premier ordre, et qui, d'après ce qu'on verra dans le chapitre suivant, doit absorber aujourd'hui près du tiers de la recette, raison pour laquelle les comptes rendus se garderont bien d'en fournir aucuns détails.* Mais il nous suffit d'avoir vérifié que,

---

Que doit-ce être aujourd'hui, qu'après avoir fermé toutes exportations maritimes aux produits industriels ou ruraux de son empire, Napoléon a soumis le transport des marchandises dans l'intérieur à un droit de 10 pour cent, a frappé les matières premières exotiques, cotons, indigo, etc. d'un droit triple de leur valeur, a établi l'alcavala dans les villages, et organisé, sous le titre de *régie des droits réunis*, une excise qui lève 145 millions sur le peuple, pour n'en verser que 113 dans le trésor public ?

* En portant, p. 47, à 138 millions les frais du recouvrement, je n'y ai point inséré ceux des contributions *directes*, parce qu'ils figuraient déjà dans les dépenses départementales.

sur 545 millions qu'ont produit *brut*, en 1810, les six principales contributions indirectes, il en est resté plus de 108 entre les mains des percepteurs pour leurs dépenses et frais de recouvrement. C'est le double de ce que coûtait, sous M. Necker, la levée de 600 millions ; et la moitié en sus de ce que coûte, dans la Grande-Bretagne, la levée d'un revenu plus que triple. Sur £74,040,543 sterling, montant des recettes brutes en 1810, les frais de collection n'en ont absorbé que £2,934,876, à peine QUATRE *pour cent !*

Au reste, c'est bien moins par les sommes effectives que coûte en France la levée des tributs qui ont remplacé ceux de l'ancien régime, qu'on doit calculer leur réagissement sur le revenu particulier et public, que par la quantité de bras valides arrachés aux travaux productifs pour s'occuper exclusivement des affaires du fisc. La levée des tributs impériaux y emploie aujourd'hui près de deux cent cinquante mille

---

Pour avoir une idée très-approximative de ce à quoi montera la dépense du recouvrement en 1811, il faut, aux 108 millions qu'a coûté, en 1810, la levée des six branches de contributions *indirectes*, citées ci-derrière, en ajouter 20, pour le recouvrement de toutes les contributions *directes ;* environ 10 pour celui des contributions des seize nouveaux départemens; et une 20e de millions pour celui des droits d'octroi ; ce qui, avec la levée des recettes accidentelles et de celles de la régie pour le sel et le tabac au-delà des Alpes, présente un total de plus de 160 millions.

hommes tirés de la classe la plus active de la population, et qui, les uns dans les autres, recueillent environ 5000 francs par année dont chacun d'eux retient un peu plus de 600 francs pour lui, et verse le reste à la trésorerie*.

---

* Ce calcul, quoiqu'hypothétique, n'est point présenté au hasard.

La seule branche de perceptions dont les comptes nous fournissent exactement le nombre des employés, leurs salaires et le revenu qu'ils recueillent, est l'administration des forêts composée de huit mille cent seize individus, conservateurs, inspecteurs, arpenteurs et gardes généraux ou particuliers.

En 1810, leurs salaires et frais d'administration ont coûté 5,140,000 fr. à retrancher de 46,823,870 fr. produit *brut* de la coupe des bois.

Ces employés du fisc qui, selon toute apparence, sont des mieux salariés, n'ont donc touché que 633 fr. les uns dans les autres. Si quelques personnes jugent ce salaire insuffisant pour de telles fonctions, peut-être changeront-elles d'avis, en considérant que 600 fr. est précisément la pension de réforme d'un capitaine mutilé au service de la patrie, que ceux des ministres des autels, qui desservent les succursales, n'ont qu'un traitement de 500 fr. et que les manufacturiers et les fabricans pris en masse ne gagnent pas au-delà de 450 fr. par tête.

C'en est assez pour faire comprendre que les douaniers et les préposés aux droits d'octroi doivent s'estimer heureux d'un salaire de 600 fr. outre qu'il est vraisemblable que ces derniers peuvent encore y joindre quelques travaux accessoires. C'était surtout le cas, du temps de M. Necker, qui, en évaluant à 250 mille le nombre des employés du fisc, observait que la plupart associaient à cet état d'autres occupations auxquelles ils pouvaient vaquer par intervalles. Mais aujourd'hui

Supposons que les impôts du nouveau régime eussent été choisis et organisés de manière à n'exiger que cinquante mille percepteurs et régisseurs; (ce qui était possible, puisqu'en Angleterre la proportion est encore infiniment moindre,) voilà deux cent mille hommes des plus actifs, qui auraient ajouté à la masse des travaux utiles, au lieu de consommer à pure perte ceux de leurs compatriotes. Il n'est point invraisemblable que cette seule différence dans le système des tributs, en eût occasionné une de cent millions dans la masse des travaux qu'un peuple, pour s'enrichir, doit mettre chaque année en réserve, afin d'accroître son fonds de consommation et de faciliter les travaux des années suivantes.

Quand fera-t-on comprendre à Napoléon ce principe si simple et si fécond en riches résultats pour tous les gouvernemens assez éclairés pour en faire leur boussole? — Le revenu interne d'un souverain n'est en raison directe, ni du nombre de ses sujets, ni de la quantité des métaux précieux qu'ils possèdent, ni de l'étendue, ni même de la fertilité de leur territoire: ce revenu dépend principalement du surplus des travaux dont ils peuvent disposer pour les besoins publics, après avoir satisfait aux leurs propres.—Etablir un sys-

---

d'hui que leurs salaires sont doublés et même triplés, l'Empereur est bien en droit d'exiger qu'ils se vouent en entier aux fonctions qu'il leur assigne.

tême d'impositions qui exige une armée de deux à trois cent mille hommes pour lever environ 1200 millions de francs, c'était vouloir métamorphoser les abeilles en frelons.

Cette métamorphose, déjà fort avancée dans l'empire français, nous explique, non moins que la guerre et la conscription, l'étrange contraste des exposés et des comptes. Depuis sept ans que Napoléon ne cesse de se vanter de la *prospérité* de ses finances, son ministre n'a cessé d'appuyer cette vanterie sur des comptes où l'on va voir que, chaque année, les taxes indirectes et volontaires ont moins rendu.

Ce fait est si nouveau, si peu connu et si important à constater, qu'il vaut la peine d'en déposer les preuves dans un chapitre à part.

CHAPITRE III.

Déchet graduel et progressif dans le Produit des Contributions indirectes.

Il va sans dire que le déchet dont nous allons parler, ne peut point s'être encore manifesté dans les nouveaux droits mis sur le sel et sur les boissons, droits dont le produit, croissant ou décroissant, sera à l'avenir un bon moyen de mesurer l'enrichissement ou l'appauvrissement des consommateurs français. Mais ces droits n'ayant été organisés qu'en 1807, n'ont commencé à être productifs et en plein rapport, qu'en 1809 et 1810: Or tout le monde sait qu'il faut, au moins quelques années, pour qu'un nouvel impôt atteigne le *maximum* de son produit naturel, et qu'on puisse conjecturer s'il est stationnaire, en hausse ou en baisse. Néanmoins, et afin de ne point passer sous silence les deux branches du revenu impérial qui ont fait des progrès, je vais en présenter le relevé durant les années 1808, 9 et 10.

Régie des Droits réunis,

	Brut.
1808	117,789,177
1809	143,997,043
1810	145,090,403

Droits sur le Sel.

	Brut.
1808	37,682,285
1809	48,122,702
1810	47,780,833*.

En dressant le tableau comparatif du produit des taxes existantes avant la renaissance de la guerre, je prendrai toujours pour point de départ l'an 1803, où le Piémont fut assujéti aux contributions françaises; et, si je commence par les douanes, c'est que leur revenu est le seul qui semble s'être accru dans une proportion plus forte que le nombre des contribuables. Elles vont nous fournir néanmoins, en deux ou trois pages, la déplorable histoire du commerce extérieur de la France. Leur revenu brut ne s'est augmenté que de 50 à 70, bien que le tarif des droits qui le constituent, ait été plus que vingtuplé.

---

* Ce n'est ici que le produit des droits sur le sel levés à son extraction des marais salans, par les douaniers. Les salines de l'est, donnent un produit à part, ainsi que la régie au-delà des Alpes.

Douanes.

	Brut.	*Net.*	
AN XI 1803	50,147,395	37,023,812	Année qui suivit celle où tous les droits sur les denrées coloniales venaient d'être doublés et portés, — pour le sucre brut à 15 francs,—pour le café et le cacao à 25 fr.—pour le tabac en feuilles à 33 fr., par *cent kilogrammes*, 204 livres poids de marc.
AN XII 1804	55,412,242	41,485,621	Epoque d'un second exhaussement du tarif.
AN XIII 1805	67,293,165	52,725,918	Année où le coton en laine, qui jusqu'alors n'avait payé que 20 sous par quintal, fut assujéti à un droit d'entrée de 60 fr. par cent kilogrammes.
Cent 1ers jours de l'an XIV.	13,525,833	9,392,387	Ceci est le compte séparé des cent jours entre le 21 sept. 1805, et le 1er. janv. 1806, époque où l'on rentra dans le calendrier Grégorien, en y raccordant l'année financière.
1806	67,105,320	51,727,288	Année où l'état de Gênes fut incorporé, et vers le milieu de laquelle le sucre brut fut assujétti, par cent kilogrammes, à un droit de 55 francs,—le café à 150,—le poivre à 150,—le tabac et le cacao, à 200 fr., &c.

	Brut.	*Net.*	
1807	76,361,967	60,483,865	Année où le produit des douanes des états de Parme et de Plaisance fit partie du revenu général de l'empire.
1808	35,622,938	18,555,699	Année où, en représailles du décret de Berlin, le gouvernement britannique commença à mettre la France en état de blocus*.
1809	29,888,399	11,552,151	Année où le revenu des douanes de la Toscane fut versé à la trésorerie de Paris.

* Rien de plus piquant que la manière dont s'y prit le duc de Gaëte pour tranquilliser l'Empereur français et ses sujets sur cette diminution subite de 42 millions dans le produit net des douanes.

" Cette diminution en SUPPOSE une de plus de 240 millions " dans le montant des exportations de l'Angleterre sur le con- " tinent, pendant le cours de la même année. Celle que nous " parcourons, ne sera pas moins *défavorable* au commerce an- " glais."

Notez que cette année (1809) qui devait être si défavorable au commerce anglais, fut précisément celle où ses exportations sur le continent européen furent plus fortes que jamais. Elle s'élevèrent à £27,190,337.

Le rapporteur Frémin de Beaumont renchérit encore sur ce brillant sujet de *suppositions*.—" Une mesure *politique* qui repousse dans les ports de nos ennemis tout ce que leur commerce et leur industrie tentent d'exporter sur le continent, a causé une diminution considérable dans les produits des douanes pendant l'exercice

Brut.	Net.	
1810—70,199,506	49,068,319	Année, où le revenu des douanes de l'état de Rome y a été versé, et durant laquelle divers décrets, émis en février et en août, ont porté les droits sur le sucre brut à 300 fr.—sur le café à 400,—sur le cacao à 500,—sur le poivre à 600,—sur le coton à 800*, — sur l'indigo à 900 fr. (par cent kilogrammes), et sur le quinquina rouge à 10 francs par *livre*.

On vient de voir que les droits d'entrée qui

---

l'exercice de 1808.... Ce produit n'est porté dans le budget de 1809 qu'à 12 millions, c'est-à-dire, au-dessous des deux tiers de la somme à laquelle il a été réduit en 1808. La réduction ne peut *donc* causer aucun déficit embarrassant dans nos ressources présumées, tandis qu'elle SUPPOSE une diminution annuelle de plus de 460 millions dans les exportations de l'Angleterre. *Ainsi*, la mesure qui diminue le produit de nos douanes ne sera FATALE qu'à la puissance qui l'a rendue nécessaire."

Ces congratulations des financiers impériaux ne ressemblent pas mal à celles du ministre espagnol, qui, en annonçant à son maître l'heureuse nouvelle de l'insurrection des Portugais, eut soin de lui observer qu'elle ne serait *fatale* qu'à la maison de Bragance, et que les vastes domaines de cette famille étaient à sa disposition.

* Ce droit de 800 fr. ne porte que sur les cotons d'Amérique. Ceux du Levant payent 400 fr. en arrivant par mer, et 200 fr. en arrivant par terre. Ceux de Naples 120 fr. Il est

constituent le revenu des douanes impériales, sont aujourd'hui environ *cinquante fois* plus forts qu'à l'avénement de Bonaparte au consulat, et *vingt-cinq fois* plus forts qu'en 1803. Si donc les Français eussent été en état de consommer et d'acheter la même quantité de sucres, cafés, tabacs, cacaos, épiceries, cotons, indigos, etc. qu'en 1803, la recette brute des douanes aurait dû être *vingt-cinq fois* plus considérable. Cependant, malgré, ou plutôt en raison de ces tarifs désordonnés, elle n'est pas même remontée à ce qu'elle était en 1807. Encore, sur les 70 millions recueillis en 1810, les douanes des pays réunis depuis l'incorporation du Piémont, en ont-elles fourni la *septième* partie*.

---

d'autant plus essentiel de s'arrèter à cet énorme tarif, que, selon toute apparence, les cotons ont fourni à eux seuls, en 1810, la moitié du revenu des douanes. Si, depuis le décret du 5 août 1810, qui a décuplé les droits de 60 fr. établis en 1805 sur le coton, les douanes de Strasbourg, de Cologne et des ports de la Méditerranée ont été trois ou quatre fois plus productives, c'est que la France tire du Levant, soit par terre, soit par les vaisseaux barbaresques, la plus grande partie du coton qu'elle consomme. Or, si elle en a acheté pour 15 à 20 millions de francs, il doit avoir acquitté près de 35 millions aux douanes.

* Produits *bruts*, en 1810.

Livourne - - - -	6,829,189
Gênes - - - - -	2,307,064
Parme - - - - -	491,325
Total	9,627,578

Ce document a ceci de précieux, qu'il semblerait indiquer que

Aussi le revenu de celles de l'ancienne France va-t-il si rapidement en s'éteignant, que Nantes, qui, jusqu'au décret de Berlin, venait immédiatement après Anvers et Bordeaux, et qui, en 1806, avait recueilli *net*, 7,158,533 fr. n'a pas même recueilli, en 1810, de quoi couvrir en entier ses dépenses. Six directions de douanes ont éprouvé un déficit plus grand encore, et tiré sur les autres 4,078,671 fr. pour payer leurs employés ! Quand tels sont déjà les fruits du décret de Berlin, quels seront-ils dans dix ans, si Napoléon persiste à en faire la *loi fondamentale* de son empire ? Après de pareils faits, que penser de cette mémorable adresse des législateurs français, par l'organe de leur président M. Fontanes?—"Quelles que soient au dehors la renommée de nos armes et l'influence de notre politique, le corps législatif craindrait presque de s'en féliciter, si la *prospérité intérieure* n'en était pas la SUITE NÉCESSAIRE."

Cette *prospérité intérieure* et NÉCESSAIRE va paraître dans un nouvel éclat en étudiant le produit comparatif des taxes indirectes, qui, portant sur les transactions des citoyens, indiquent le mieux la marche de l'industrie et du commerce

---

que les départemens, réunis dans l'intervalle de 1803 à 1810, ayant supporté le *septième* de l'impôt des douanes, doivent avoir aussi supporté un *septième* des autres contributions indirectes. Il est cependant plus vraisemblable qu'ils n'y ont contribué que pour *un douzième*, ou tout au plus pour *un dixième*.

tant extérieur qu'intérieur. Mais, avant d'en présenter l'échelle décroissante, je dois rappeler, pour la seconde fois, que de 1803 à 1810, on a successivement assujéti aux taxes dont il s'agit, l'état de Gênes, la Toscane, Parme, Plaisance, Lucques et Piombino, peuplés de 2,035,000 habitans. Cette addition d'un *seizième* au nombre des tributaires aurait donc dû augmenter d'autant les recettes de chaque impôt indirect. Elle eût même dû les augmenter davantage, parce que ces six nouveaux départemens, quoique moins riches que les anciens en produits agricoles, le sont beaucoup plus en produits et capitaux industriels. Or, quoiqu'ils aient été assujétis à l'impôt des douanes d'abord après leur incorporation, les deux régies de l'enregistrement et des droits réunis, entraînant une organisation plus compliquée, n'y furent introduites que vers le milieu de 1809, et n'y ont été en plein recouvrement qu'en 1810. Sans cette observation préliminaire, le lecteur pourrait tirer une fausse conclusion, en voyant, ci-après, dans la plupart des impôts dont il s'agit, un léger accroissement en 1809, et un accroissement plus sensible en 1810.

Droits d'Enregistrement.

	Bruts.
1803 —	97,080,536
1808 —	93,466,103
1809 —	94,666.318
1810 —	103,452,773

On aperçoit ici, en 1810, un accroissement de six millions, dont le ministre a profité pour se récrier sur ce que *ce produit est le plus fort qui eût été obtenu depuis douze ans.* Le fait est vrai; mais il n'en est pas moins vrai que cette branche des impôts indirects, la seule qui se soit accrue en proportion de l'accroissement numérique des contribuables, est celle qui prouve le mieux le décroissement de leurs transactions.

Voici pourquoi :

Ces droits d'enregistrement se lèvent *ad valorem* sur les mutations d'immeubles, qu'ils soient achetés, hérités, ou même échangés. Or, tous les rapports assurent que le prix vénal des terres s'est graduellement relevé, des deniers 11 et 12, aux deniers 18 et 20, depuis qu'à son arrivée au consulat, Bonaparte eut la sagesse de consolider son gouvernement, en cessant les confiscations et en restituant à la plupart des familles expropriées, sinon leurs forêts et leurs canaux, du moins le peu de leurs domaines séquestrés qui se trouvaient encore invendus. Si donc le prix vénal des terres a augmenté, disons d'un tiers, le produit des droits que perçoit le fisc sur le montant des ventes, aurait dû augmenter d'un tiers, indépendamment d'une autre augmentation proportionnelle à l'accroissement des contribuables.

Droits de Greffe.

		Brut.
1803	—	4,343,698
1808	—	4,306,137
1809	—	4,595,123
1810	—	4,854,106

Quoique le produit de ces droits ait graduellement augmenté, le ministre des finances n'a eu garde d'en faire mention, parce que le ministre de la justice félicite, chaque année, le Justinien de la France, de ce que son code Napoléon y diminue déjà, à vue d'œil, le nombre des procès. Voilà cependant la preuve qu'ils se sont accrus dans le même rapport que le montant de ces droits de *greffe*, payés au fisc par les plaideurs, *lors de la mise en rôle de chaque cause.* Ou plutôt, et comme cet accroissement correspond à l'accroissement numérique des justiciables, il en résulte que le nombre de leurs procès n'a point diminué, quoique le juge suprême exige qu'on lui paye ses frais de justice, avant que ses tribunaux puissent seulement entendre sur quelle violation de propriété on la réclame.

Loterie.

Brut.

1803 — 21,771,605

1808 — 19,187,862
1809 — 19,650,917
1810 — 26,541,850 *

Cette augmentation subite de plus d'un quart, fournit une conséquence pire encore que celle de l'impôt levé sur ceux des Français qui réclament justice. Il s'agit ici du *loto*, jeu infernal qui dévore les épargnes du petit peuple, et auquel il s'obstine davantage, à mesure que la ressource du travail vient à lui manquer, ou qu'il s'en dégoûte.

* Il est inutile de présenter ici les produits *nets*, parce qu'ils dépendent du hasard, et qu'à chaque tirage, le fisc gagne plus ou moins selon le jeu de la roue. En 1810, où elle l'a favorisé, il a encaissé 19 millions. En 1803, sur un produit brut de 21 millions, il n'en avait encaissé que 15. Tout le reste de la mise des joueurs est absorbé par les dépenses des buralistes et les salaires d'une foule d'embaucheurs apostés dans tous les coins et recoins de la France, pour inviter le peuple à cette table de pharaon où son gouvernement lui escamote ces 19 millions.

Aussi les frais qui en résultent pour le fisc, sont-ils trois fois plus forts que sous M. Necker, qui ne les évaluait qu'à 2,400,000 livres.

Droits de Timbre.

Brut.

1803 — 24,505,853

1808 — 23,157,628
1809 — 23,704,412
1810 — 24,870,294

Un si faible produit de l'impôt dont les recettes sont le meilleur thermomètre des transactions pécuniaires d'un peuple et de son commerce intérieur, est d'autant plus digne d'observation, que le nouveau régime a étendu le timbre non-seulement aux papiers-nouvelles, journaux, lettres de change, livres de commerce ; mais jusqu'aux *pétitions et mémoires, même en forme de lettres, présentées aux ministres et à toutes les autorités constituées.* En un mot, la loi fiscale que je transcris, est conçue de manière à assujétir au timbre, tout, absolument tout, avec une seule exception que peu de lecteurs devineraient, tant elle est généreuse...Cette exception est en faveur... en faveur des CERTIFICATS D'INDIGENCE ! *

---

* Il ne sera pas inutile de comparer aux produits du timbre français, ceux de ce même impôt en Angleterre, où l'on n'a point encore songé à l'étendre sur les *livres de commerce.* Durant les sept années dont il s'agit, le timbre y a éprouvé diverses

Poste aux Lettres.

	Brut.	*Net.*
1803	—20,668,841	11,500,206
1808	—23,243,166	8,347,142
1809	—24,382,526	9,051,605
1810	—25,398,258	11,423,403

Malgré l'incorporation des six départemens de l'Italie, ce produit ne s'est pas même soutenu à

---

diverses additions de droits, et ces droits additionnels sont ceux qui ont le plus trompé l'attente des financiers britanniques ; mais comment ?...... en rapportant fort au-delà des sommes sur lesquelles ils avaient compté !

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803	— 3,439,066	3,177,604
1808	— 4,821,854	4,536,311
1809	— 5,463,424	5,124,738
1810	— 5,666,453	5,335,955

En comparant ces produits à ceux du timbre en France, il est juste d'observer que les quatre droits de *timbre, d'enregistrement*, de *greffe* et *d'hypothèque*, produisent, chaque année, 10 pour cent en sus des sommes indiquées ci-dessus.

Ce *décime* additionnel fut décrété, en mai 1799, à titre de *subvention extraordinaire de guerre*, et la régie en tient toujours un compte séparé, comme pour donner à entendre que le gouvernement ne manquera pas de la supprimer à la paix, selon ses promesses, promesses qu'il oublia lors du traité d'Amiens.

Il

ce qu'il était en 1803, événement d'autant plus inattendu, qu'une loi du 24 avril 1806, avait doublé, ou à peu de chose près, la progression du tarif des ports de lettres. Sous l'ancien régime, où ce tarif était de moitié plus faible, M. Necker porte le produit net de la poste à 10,300,000 livres. Ce seul rapprochement en dit bien plus que tous les volumineux écrits qu'on publie à Paris sur les ressources internes et respectives des deux nations rivales, dont l'une marche *mathématiquement à la banqueroute,* et l'autre à *tous les genres de richesses et de prospérités**.

Il m'a paru d'autant plus superflu de porter ci-dessus ce décime, que mon unique objet est de comparer les produits des trois dernières années à ceux de l'an 1803, où l'on tenait déjà un compte séparé de ce prétendu impôt de guerre.

* En 1781, où le revenu net de la poste était, en France, de 10,300,000 liv. tournois, il fut, en Angleterre, de 126,400 liv. sterling ; ce qui, en comparant le nombre des contribuables, présentait une marche exactement parallèle. On va voir que ce revenu a été, en 1810, dans la Grande-Bretagne, environ trois fois plus fort que dans l'empire français, quoique la population de ce dernier fût précisément trois fois plus nombreuse.

	Brut.	*Net.*
	Livres sterling.	
1803 —	1,316,780	908,700
1808 —	1,557,717	1,089,700
1809 —	1,669,430	1,181,700
1810 —	1,791,279	1,288,786

Droits sur les Hypothèques.

		Brut.
1803	—	9,731,252
1808	—	7,592,513
1809	—	8,069,568
1810	—	8,148,230

Ce décroissement *d'un sixième,* au lieu d'un accroissement *d'un seizième,* contredit et renverse cette opinion de tant de gens,—que l'agriculture française doit avoir pompé et attiré à elle les capitaux demeurés oisifs par la stagnation du commerce, et que le grand atelier des campagnes a pu profiter de la ruine des ateliers des villes.—La plupart des exploitateurs français sont propriétaires fonciers : si leurs entreprises offraient la perspective d'y employer de nouveaux fonds d'une manière avantageuse, le plus sûr moyen de se les procurer, serait donc par voie d'emprunts hypothécaires : mais le produit des droits que lève le fisc sur l'inscription de chaque nouvelle hypothèque, ayant déchu d'un sixième depuis la renaissance de la guerre, prouve, et que les exploitations rurales languissent, et que la classe qui s'y voue n'entrevoit aucun avantage à les étendre.

Dixième du Prix du Transport des Marchandises.

Quand Napoléon consentit, en 1807, à supprimer la taxe des barrières, en la remplaçant par

celle du sel, il espéra s'en dédommager doublement par une autre taxe peu connue et qui mérite de l'être, ne fût-ce que pour se faire une idée, et des lumières fiscales du nouveau chef de la France, et de l'activité du commerce intérieur de ses sujets. C'est un droit de *dix* pour cent sur le prix du transport des marchandises, par terre, droit qui ne produit, année commune, qu'environ *cinq cent vingt-neuf mille* francs ; ce qui est (à trois ou quatre mille livres sterling près) la recette d'une seule barrière des environs de Londres*.

1808 — 528,433
1809 — 515,204
1810 — 544,302

N'oublions pas que le duc de Gaëte a publié ces comptes en preuve, comme le disait son rapport, que le *commerce intérieur de la France a tout le* MOUVEMENT *que comportent les* BESOINS MULTIPLIÉS *d'une population de quarante millions d'hommes.*

---

* La barrière, ou *turnpike* de Hyde Park, a été affermée £17,250 sterling. Il est inutile d'ajouter que le droit qui s'y lève, porte, non comme en France, sur le prix convenu avec le voiturier, mais sur le nombre des chevaux et sur la largeur des roues. Le droit le plus fort sur un équipage à six chevaux ou sur le plus gros char n'excède pas 1s. 6d. et le produit en est exclusivement approprié à l'entretien de la route, afin que le *transport des marchandises* soit plus facile et par conséquent moins cher.

S'il n'y eût point inséré l'article ci-dessus, qui aurait jamais pu croire que dans ce vaste empire, aujourd'hui privé de cabotage et de communications maritimes, le charroi ou transport par terre de toutes les marchandises, de ville à ville et de province à province, n'entraîne qu'une dépense annuelle de 5,443,020 francs, ou d'environ *trois sous* par individu ?

Transport des Marchandises par Canaux et Rivières.

Peut-être s'imaginera-t-on que le charroi n'a diminué sur terre, qu'en raison de ce que les marchandises se transportent, ou par les fleuves que Napoléon se vante d'avoir rendus navigables, ou par les nouveaux canaux dont il déroule chaque année le magnifique devis. Les comptes qu'il vient de mettre au jour pour constater et *la situation prospère de ses finances*, et *tout le mouvement du commerce intérieur*, vont nous apprendre que les droits levés sur les routes d'eau, sont ceux qui ont le plus diminué.

Navigation Intérieure.

1808 — 4,399,112
1809 — 3,522,534
1810 — 3,756,544

Bacs et Passages d'Eau.

1808 — 1,156,739
1809 — 1,177,203
1810 — 974,149

Dixième du Produit des Octrois.

Cet article va donner un démenti formel au dernier exposé du ministre de l'intérieur, où l'on lit :—" Partout ailleurs l'octroi est une imposition " souveraine. S. M. *l'a laissé* aux communes."

Elle l'a si peu *laissé* aux communes, que Bonaparte, Consul, avait débuté par en faire verser le *vingtième* dans le fisc, et qu'en 1807, Napoléon, Empereur, s'en est approprié le *dixième*, dont voici le relevé décroissant.

1808 — 4,613,454
1809 — 4,587,928
1810 — 4,422,104

Quoique ce déchet ne soit que *d'un vingt-troisième,* c'est celui qui en dit le plus sur l'appauvrissement des consommateurs des villes et des producteurs des campagnes. Pour s'en convaincre, il faut savoir :—1°. que les octrois, qui sous la monarchie, n'étaient connus que dans les villes de première classe, ont été, depuis le consulat, introduits dans toutes les villes fermées, au nombre de quinze cents :— 2°. qu'un décret

impérial du 11 juin 1809, en les étendant sur les bourgs et villages ouverts, a assujéti la France à l'ALCAVALA des Espagnols, précisément à l'époque où leur *régénérateur* tirait gloire de les avoir délivrés de cet impôt, le plus vexatoire de tous ceux qu'eut jamais découverts le mauvais génie de la fiscalité*.

---

* Art. 48. — « Dans les communes où la perception à l'entrée ne peut avoir lieu sans de trop grands frais, il sera établi un bureau (autant que possible au centre de la commune) et en cas d'insuffisance, il en sera établi plusieurs. Les objets venant du dehors, devront, avant d'être transportés au domicile, être conduits directement à ce bureau pour y être délivrés, et les droits y être acquittés préalablement. Les réglemens particuliers fixeront en outre le nombre nécessaire de *préposés ambulans*, pour la surveillance et la conservation des droits, et faciliter la perception dans les pays vignobles au temps des vendanges."

« Art. 49.—Devront également être déclarés, et seront *passibles* des droits, les objets compris au tarif (1°. boissons et liquides, 2°. comestibles, 3°. combustibles, 4o. fourrages, 5o. matériaux,) qui seraient fabriqués, préparés ou *récoltés dans l'intérieur de leur commune*, ainsi que les bestiaux, qui n'auraient pas acquitté le droit, et que l'on abattrait pour la consommation."

Il suit de là, que toute famille qui, dans les bourgades soumises à *l'octroi*, tue un porc ou un agneau pour sa propre consommation, est *passible du droit*, et tenue de le payer à ses administrateurs municipaux qui, de leur côté, sont tenus d'en transmettre la dîme à l'administrateur suprême. Or, c'est bien pis que l'alcavala, dont le gouvernement espagnol n'exigeait le payement qu'à la vente.

Ce

Le châtiment a suivi de près cet acte irréfléchi. Depuis deux ans que Napoléon travaille à introduire *l'octroi de bienfaisance* jusque dans les plus petites communes de son empire, depuis deux ans qu'il n'a cessé d'en hausser les tarifs, sa retenue d'un dixième a été et va en décroissant !

Qui eût jamais pu s'attendre à rencontrer un pareil article dans des comptes que le duc de Gaëte avait fait précéder d'un rapport où l'on lit :—*Je ne crains pas de le dire : l'histoire n'offre point d'époque où les finances d'un grand empire aient été dans un état aussi* PROSPÈRE.— Orgueilleuses prétentions de l'indigence ! *Ambitiosa paupertas !*

Aucun article de ses comptes ne jette un plus grand trait de lumière sur l'appauvrissement de la France. J'ai reçu des documens officiels qui ne permettent pas de douter que déjà en 1804, et en raison des droits d'octroi, la

---

Ce gouvernement l'exigeait aussi à chaque revente : mais voyez combien de fois les boissons payent en France l'alcavala : —impôt foncier sur la vigne :—droits d'inventaire et de jaugeage à l'arrivée du vin dans les caves du propriétaire :—droit de 10 pour cent sur la vente en gros à sa sortie des caves :—droit d'entrée, tant aux portes des villes qu'au bureau central des villages où se consomment les boissons ;—et finalement droit de 20 pour cent sur la revente en détail. On conviendra qu'il est difficile de boire en France une bouteille de vin sans qu'elle ait acquitté, *de par l'Empereur*, bien des droits d'entrée, de sortie, de ventes et de reventes.

consommation des viandes de boucherie n'eût diminué d'un *tiers* dans la capitale, et de *moitié* dans les villes de province. J'ai recueilli de même en Angleterre d'autres documens qui constatent que, depuis le *système continental*, le nombre de cuirs en poil qu'elle exporte en Europe, a plus que doublé, et s'est élevé, en 1810, à *quatre cent quatre-vingt-quinze mille*, nombre à-peu-près égal à celui des bêtes à cornes qu'abattent annuellement les Français pour alimenter leurs boucheries et leurs tanneries ! *

Chacun peut calculer le réagissement de cette diminution de bestiaux sur celle des engrais, et par conséquent sur l'agriculture française. Mais que penser d'un administrateur, qui, sous prétexte d'affranchir ses sujets du tribut qu'ils payaient à l'Angleterre, pour achats de coton, leur offre d'énormes *primes*, afin d'en forcer la culture sous un ciel qui n'y est nullement propre, et paye ces primes avec des droits d'octroi, qui, en

---

* Attribuer exclusivement au gouvernement actuel cette rapide diminution des bestiaux, serait une injustice. Les réquisitions révolutionnaires, le partage des grands domaines en petits lots, le défrichement des communaux, et l'appauvrissement des villes en avaient été les quatre premières causes. Mais Napoléon a élargi de son mieux cette plaie par ses droits d'octroi, par son décret de Berlin, et surtout par les PRIMES, à l'aide desquelles, après avoir forcé en France la culture du tabac, il essaye d'y introduire celle du coton, du pastel, du sucre de betteraves, etc. etc.

diminuant à vue d'œil la consommation de la viande, rendent de plus en plus son peuple *tributaire* de ses ennemis, pour l'un des articles les plus indispensables aux arts utiles, les CUIRS?

Il serait superflu d'entrer dans des détails plus minutieux pour mettre en évidence que toutes celles des contributions *indirectes* et *volontaires*, dont le produit, croissant ou décroissant, est le meilleur thermomètre de la richesse ou de la misère croissante d'un peuple, ont éprouvé d'année en année en France, depuis le couronnement de Napoléon, une diminution légère à la vérité, mais soutenue, progressive, et telle qu'il n'y en eut jamais d'exemple dans un pays qui n'a point été le théâtre de la guerre. Chose incroyable! les preuves s'en trouvent consignées dans les comptes que ses ministres ont, dirai-je! l'imprudence ou l'impudence de publier chaque année, en répétant, chaque année, que ces comptes attestent *la* PROSPÉRITÉ *des finances, et la* FÉCONDITÉ *toujours croissante de toutes les branches de perception!*

Quant aux contributions *directes*, on me dispensera de faire ici le même travail comparatif, et par une raison bien simple: la somme pour laquelle elles sont portées aux budgets, rentre toujours jusqu'au dernier centime, sans augmentation, ni diminution, vu qu'elles s'acquittent d'avance, mois par mois, et qu'au moindre délai, le fisc fait vendre d'abord les meubles, puis les immeubles

des contribuables en retard. Il suffira donc de savoir :—1°. qu'avec les centimes additionnels et les frais de perception les taxes directes s'élèvent à environ 400 millions : — 2°. que l'Empereur, qui, sur ce point, ne saurait être suspect, reconnaît, non-seulement qu'il est impossible d'en hausser le tarif, mais que l'époque s'approche où il faudra le baisser ou s'attendre à voir les propriétaires fonciers insolvables. Et il faut bien qu'il en ait l'intime conviction, puisqu'en s'appropriant, en décembre 1810, le monopole de l'achat, de la fabrication et de la vente du tabac, il a autorisé son ministre à annoncer que, *d'ici à deux ans, les produits* de ce monopole lui *donneront les moyens de* DIMINUER D'UNE SOMME IMPORTANTE *le principal de la contribution asssise sur les biens fonds.*

Sincère ou non, il faudra, tôt ou tard, tenir cette promesse ; car l'impôt assis sur les biens fonds excède tellement les forces contributives des propriétaires, que beaucoup d'entr'eux ne l'ont acquitté jusqu'ici qu'en y consacrant la totalité des épargnes et des réserves, sans l'accumulation et le bon emploi desquelles, l'agriculture d'aucun peuple ne peut prospérer ni même rester stationnaire :—*L'argent le mieux employé pour l'état,* disait fort bien le célèbre Vauban, *est toujours celui que le roi laisse à ses sujets.*

Ce qu'on vient de lire sur la rentrée régulière des impôts *directs,* mérite cependant une excep-

tion par rapport aux *patentes* ; exception importante, non pour les sommes dont il s'agit et dont le fisc a couvert la perte en en rendant les autres contribuables solidaires ; mais parce que les *patentes*, se levant sur tout individu qui exerce le commerce et les professions mécaniques, fournissent, dans la hausse ou la baisse de leurs produits, un compas infaillible pour mesurer si la marche des arts utiles a été ascendante ou descendante en France.* Aussi, et afin de jeter un voile sur leur déchet, les financiers impériaux en ont-ils fait un impôt de *répartition*, c'est-à-dire, un impôt dont le produit reste et doit rester stationnaire, lors même que personne ne se présenterait pour renouveler sa patente†. Tout

* Les fonctionnaires publics, les militaires, les ecclésiastiques et les fermiers en sont seul exemptés. Tout banquier, tout manufacturier, marchand, boutiquier, homme de loi, peintre, musicien, comédien, etc. en un mot, tout Français qui exerce une profession libérale, ou commerciale, doit se nantir d'une *patente* et la renouveler chaque année ou renoncer à son état. Les colporteurs y sont soumis en Angleterre; mais ce dont elle avait fait une mesure de police a été adopté par ses rivaux comme une mesure fiscale.

† Un impôt de *répartition* est celui, pour lequel chaque province est tenue de payer un contingent fixe, et en cas de non valeur, d'en répartir le déficit sur les propriétaires qui payent les impôts directs. Celui des portes et fenêtres fut le premier à subir cette métamorphose, et c'est pour cela qu'il produit chaque année 16 millions, sans déficit ni surplus ; chose impossible,

ce que nous en savons, c'est qu'après avoir figuré pour 23 millions dans le budget de 1803, les patentes ne sont plus passées en ligne de compte que pour 16 millons, dans les derniers budgets. S'il est jamais possible de connaître leur nombre réel, j'ose garantir qu'il a diminué d'un tiers, et plus vraisemblablement de moitié, depuis le consulat de Bonaparte*.

possible, si l'on n'en eût pas fait un impôt de *répartition*. Voilà comment les deux seules taxes directes qui étaient de nature à être *volontaires et variables*, sont devenues, sous le règne de Napoléon, des taxes *invariables et forcées !*

« Le rôle des patentes, dit le rapporteur Fabre en 1802, « peut éprouver des réductions de deux manières :—1°. Par « l'effet des *radiations* ou *certificats d'indigence*.—2°. Par la « *descente des classes*. En l'an IX (1801) les premières s'éle- « vèrent à 455,203 fr. et les secondes à 422,208 fr."—Ce fut pour arrêter ces deux espèces de réductions qu'il proposa et obtint de faire de cet impôt, comme de celui sur les fenêtres, un impôt de *répartition*.

La faveur des *radiations par certificats d'indigence* ne s'accorde qu'à ceux des porteurs de patentes qui prouvent l'impossibilité où ils sont de la renouveler, et demandent ou à en être exemptés, ou à renoncer à leur profession. La *descente des classes* se réfère aux banquiers, qui, pour payer une moins forte patente, se résignent à être inscrit dans la classe des marchands, aux marchands en gros qui se rangent dans celle des marchands en détail, aux boutiquiers qui consentent à se faire colporteurs, etc. etc.

* Dès la seconde année de son consulat, le produit de cet impôt, qu'on devrait appeler un *impôt sur le travail*, dé-
clina

Personne ne le sait mieux que lui, car en arrivant au trône, il a eu la fantaisie de faire dresser un registre exact du nombre de ses sujets employés dans les ateliers de son vaste empire, et a même voulu connaître, à un écu près, la valeur vénale de tous les produits annuels qui en sortent.

Supposons que j'eusse réussi à me procurer ce registre, et qu'il n'indiquât qu'*un vingtième* de

---

clina à tel point, que plusieurs préfets avertirent le fisc de se préparer à des non-valeurs considérables.

« Le produit des *patentes* qui ne s'est jamais élevé à 120 mille francs, et qui *décroît chaque année*, indique l'inactivité du commerce et des arts."—*Préfet du Lot et Garonne.*

« Le faible produit des patentes vient à l'appui de ce que j'ai dit sur la *nullité du commerce et de l'industrie.* Le papier monnaie avait créé une foule de petits débitans qui ont disparu et qui disparaissent chaque jour ; en sorte que cette branche des revenus publics *ira toujours décroissant*, à moins que la paix et des débouchés avantageux ne donnent une nouvelle vie à ces contrées."—*Préfet des Hautes Alpes.*

Ces avertissemens ne tardèrent pas à être justifiés par M. Fabre, rapporteur des finances. En mars 1803, il reconnut que— « cette taxe avait fait retomber des *non valeurs considérables* sur le trésor public. *Elle va chaque année en décroissant*, ajouta-t-il, nous l'avions évaluée l'année dernière à 21 millions et nous ne la portons, en l'an XII, (1804) qu'à 18 millions, en y comprenant les six nouveaux départemens." (ceux du Piémont).

La voilà, en 1811, réduite à 16 millions, encore s'agit-il d'un impôt de *repartition !*

la population, pour le nombre d'individus de tout âge et de tout sexe, employés dans toutes les manufactures et fabriques françaises; chacun éleverait des doutes sur un résultat qui placerait la France au plus bas degré de l'échelle dans les arts industriels.

Et si ce même registre constatait que chez cette nation, autrefois si industrieuse, le produit annuel de ses manufactures en métaux ouvragés, en instrumens, outils, bijoux, ustensiles de ménage et ameublemens, en étoffes de laine, soie, coton, chanvre et lin, en papiers, livres, cuirs, tabacs préparés, savons, sucres rafinés, bierres, et en toutes espèces de marchandises qui entrent sous la nomenclature de produits *fabriqués*, ne peut plus distribuer aux Français, si l'on suppose leur part égale, qu'un approvisionnement de 31 francs; ce second fait ne paraîtrait pas moins incroyable que l'autre : il faudra cependant bien y croire, puisque c'est l'Empereur lui-même qui a jugé à propos d'en publier les preuves officielles à l'appui de cette assertion de son ministre : — *Notre commerce intérieur a tout le mouvement que comportent les* BESOINS MULTIPLIÉS *d'une population de quarante millions d'hommes.*

Ce document sera transcrit, en entier, au No. VII des *Pièces Justificatives.* Ceux des lecteurs auxquels il resterait quelques doutes sur e dépérissement du revenu de Napoléon, y trouveront des preuves surrérogatoires de ce qu'ils viennent d'en lire.

On a vu dans le chapitre précédent, que ses dépenses n'ont cessé de s'accroître et n'ont point encore atteint leur *maximum :* je crois avoir prouvé dans celui-ci qu'à l'exception du loto et des droits de greffe, le produit de toutes les taxes indirectes a décru, et paraît devoir décroître encore, en raison composée de la grande capacité du chef suprême pour la guerre, et de son incapacité non moins grande en matières d'administration.

Du reste, mon but est bien moins d'insister sur la perte qui en est résultée pour le trésor impérial, que sur trois circonstances qui la rendent d'une importance majeure.

1°. Elle offre un symptôme infaillible du déchet progressif de la matière imposable et de la difficulté de mettre de nouvaux impôts productifs sur un peuple où le produit de la plupart des anciens va, chaque année, en diminuant.

2°. Elle atteste que le *système continental,* inventé par Napoléon, n'est pas moins ANTI-FISCAL qu'*anti-commercial.*

3°. Elle s'est manifestée à l'époque où les *recettes extérieures* paraissent enfin lui échapper.

Pour se faire une idée de ce qu'ont de menaçant pour lui ces trois circonstances, il faut connaître en détail les immenses secours qu'il a tirés jusqu'ici des contributions du dehors, et à quel point elles avaient suppléé au vide de celles du dedans.

CHAPITRE IV.

Recettes Extérieures.

Les *Recettes Extérieures* avaient été portées, dans les comptes de 1804, pour 124 millions, somme qui correspondait à ce qu'on connaît du produit de la vente de la Louisiane et des subsides espagnols et portugais.

Pendant son consulat, Bonaparte les avait donc versées au trésor public ; et, quoiqu'il s'abstînt d'en indiquer la source, du moins en annonçait-il le montant et l'emploi.

Mais, dès qu'il fut couronné Empereur, elles ont cessé de figurer, soit dans les tableaux de recettes, soit dans ceux de dépenses*. A dater du jour de son sacre, Napoléon a envisagé les sommes qu'il lève, l'épée à la main, hors de ses états, comme un *pécule* qui lui appartient en propre Un séna-

* La seule dont ils aient tenu compte dès-lors, est celle qui provient du décret du 30 mars 1806 :—« Pendant six années, le royaume d'Italie versera annuellement, dans la trésorerie de Paris, *trente millions*, argent de France, pour l'entretien et la solde de l'armée française en Italie. »

Il ne faut point confondre ce tribut avec celui que paye aussi l'Italie, tant pour l'apanage des duchés grands fiefs, que pour les pensions de l'armée impériale.

tus-consulte du 20 janvier 1810, en les lui abandonnant, sous le titre de DOMAINE EXTRAORDINAIRE DE LA COURONNE, l'a dispensé d'en rendre compte, et a déclaré *irrévocable* l'usage qu'il avait jugé ou jugera à propos d'en faire.

" Le *domaine extraordinaire* de la couronne " se compose des domaines et *biens mobiliers* " ou *immobiliers* que l'Empereur, exerçant le droit " de paix et de guerre, *acquiert* par des conquêtes " ou par des traités, soit *patens*, soit *secrets*."

" L'Empereur *dispose* du domaine extraordi- " naire :—1o. pour subvenir aux dépenses de ses " armées ; —2o. pour récompenser ses soldats et les " grands services civils ou militaires rendus à " l'état ;—3o. pour élever des monumens, faire " faire des travaux publics, encourager les arts et " ajouter à la splendeur de l'empire."

" Toute disposition, *faite* ou *à faire* par " l'Empereur, est *irrévocable*."

" Ces dispositions reposent sur un principe *absolument* NEUF pour les temps modernes, dit le comte Régnault, rapporteur de ce sénatus-consulte. Rome elle-même n'imagina jamais, et dans les circonstances d'alors, elle ne put IMAGINER UN PLAN, qui, outre les avantages présens, donnât pour la reversion des domaines de la conquête, un moyen de *produire toujours l'audace militaire* dans les armées et la stabilité dans les institutions politiques."

N'en déplaise à ce rapporteur, le premier *plan* de son héros, comme général révolutionnaire,

semblait encore mieux *imaginé* pour produire *l'audace militaire.* Alors, il disait à ses compagnons d'armes:—ALLONS NOUS *battre, et le pillage sera* PARTAGÉ. Aujourd'hui, il leur dit:—ALLEZ VOUS *battre, et les pillages seront le* DOMAINE DE MA COURONNE.

L'écrit que j'ai publié en 1805, sur les *Recettes Extérieures,* eut principalement pour but de montrer qu'elles étaient devenues ses *moyens réguliers,* et que la Prusse, qui se félicitait d'être restée *spectatrice économisante* des spoliations de l'Allemagne, ne tarderait pas à avoir son tour.

Les ministres qui dirigeaient alors les affaires de cette monarchie, ne firent aucun cas de ces avertissemens. En recevant, de Paris même, les harangues où l'Empereur répétait, sous mille formes, que ses finances étaient PROSPÈRES, et qu'il avait changé le *déficit* en SURPLUS, ils ne pouvaient comprendre qu'on s'obstinât à leur écrire de Londres que *la crise s'approchait.* Ils en doutaient encore.... et Napoléon passait ses légions en revue à Berlin même.... et le trésor du grand Frédéric était dans ses mains!

En le voyant revenir de Tilsit chargé des dépouilles du nord, ses financiers, qui avaient traité de *blasphèmes* ce que j'avais dit du déficit des contributions du dedans et de la nécessité de le couvrir par celles du dehors, changèrent tout-à-coup de langage, et se mirent à répéter mes blasphèmes presque mot à mot. M. Mollien, entr'autres, placé à

la tête du trésor public, et qui, jusqu'à la bataille de Jéna, avait eu à lutter contre un déficit dont le poids était principalement retombé sur lui, comme ministre des dépenses, trouva juste de se faire une part au mérite des difficultés vaincues.

" Cette *circonstance*, Sire, (celle du *déficit*, que ses prédécesseurs avaient nié, mais dont on va voir qu'il faisait l'aveu et spécifiait le montant) " est une de celles qui CARACTÉRISENT le règne de " V. M. Il ne pouvait appartenir qu'à Votre " Majesté seule, *lorsque le trésor de l'empire* " *éprouvait un* DÉFICIT *de* PLUS *de cent millions ;* " les ressources du crédit paraissant taries ; la " banque se remettant à peine du long ébranlement " qu'elle avait souffert pendant près de cinq mois ; " d'arrêter subitement le désordre, de *rappeler* " *les payemens à l'exactitude prescrite*, d'envi- " ronner votre ministre de RESSOURCES telles " que, etc., etc."

Puis, et de peur que les contribuables français ne se trompassent sur la nature de ces *ressources*, en supposant qu'ils les eussent eux-mêmes fournies, il s'empressait de leur en indiquer l'origine:—" Les ar- " mées ont ajouté à leur *moisson* de gloire, celle " des *contributions étrangères* qui ont *assuré* leur " subsistance, leur entretien et leur solde . . . La " *richesse* de l'empire S'ACCROIT des *tributs* d'une " partie du monde*."

* Voyez, au moniteur du 24 septembre 1807, ce rapport où

Voici un autre trait qui, quoique naturel, surprendra davantage. Le ministre du trésor pu-

---

où M. Mollien divisa la *crise* qu'il eut à surmonter, en trois époques, dont la principale (la seconde) *prenait sa date au 1er février* 1806.

Son rapport de l'année précédente s'était terminé par ces mots—« Sire, les nobles et *glorieuses dépouilles* que rapporte la grande armée sont, pour l'empire, une *richesse nouvelle* qui n'a été achetée par *aucun sacrifice pécuniaire*."

Pécuniaire ! . . . soit . . . . . mais cette florissante jeunesse française moissonnée dans sa fleur, cette immense quantité de conscrits traînés sur les champs de carnage. . . . ne serait-ce donc pas là pour la France un *sacrifice*, et le sacrifice du plus pur de son sang ?. . . . . Que lui reste-t-il de toute cette *richesse nouvelle* apportée par ceux d'entr'eux qui ont survécu ? . . . . le tableau comparatif du produit des contributions indirectes, à ces deux époques, est sous les yeux de M. Mollien : qu'il le consulte ; il y verra si les lauriers, les drapeaux et autres *glorieuses dépouilles*, dont l'empire est redevable aux conscrits, ne coûtent *aucun sacrifice pécuniaire*, soit à leurs familles, soit même au fisc.

Aucun sacrifice pécuniaire !. . . . . . Cette imposture a fourni à un ancien tribun le texte d'un excellent écrit. Quoiqu'il n'ait point osé prendre personnellement à partie les ministres impériaux, ni parler des *dépouilles* dont ils félicitent les Français, personne, en lisant ce qui suit, ne pourra s'y méprendre.

« Les peuples de l'antiquité se proposèrent pour unique
« but une population nombreuse, courageuse, expérimentée
« dans le métier des armes et toujours prête à se sacrifier pour
« asservir les autres peuples et *s'emparer de leurs richesses*. . . .
« L'état d'hostilité fut permanent et dans cette lutte générale
« quelques peuples prédominèrent, asservirent les autres peu-

« ple

blic vient de reconnaître franchement que ce *déficit de plus de cent millions*, qu'il appelait une

---

" ples et les DÉPOUILLÈRENT de leurs richesses. Mais *la peine* " *suivit de près le crime*, et parvenus au faîte, ces empires " prédominans s'écroulèrent avec autant de rapidité qu'ils " s'étaient élevés. Suivant l'expression de Fergusson, " plus exacte que noble, ils disparurent tout d'un coup, *et* " *l'incendie qui avait rempli le monde de ses flammes* " *s'éteignit comme un cierge*...... Les Tartares ont plusieurs " fois pillé l'Asie. Gengiskan, Tamerlan et Attila ont trans- " porté d'immenses richesses dans les déserts de la Tartarie " sans pouvoir les féconder, et il ne reste de leur puissance et " de leur grandeur que le souvenir de leur férocité et de leurs " brigandages.... Dans le système de la *richesse produite par* " *le travail*, l'homme ne fait plus obstacle à l'homme, ni les " peuples aux peuples, et tous ont intérêt de TRAVAILLER LES " UNS POUR LES AUTRES.... Vainement se fatiguent-ils, s'agi- " tent-ils, s'épuisent-ils en combinaisons militaires, diplo- " matiques et commerciales pour s'approprier, par la ruse ou " par la force, une partie plus ou moins grande des richesses " générales. La mesure de la distribution des richesses est " *dans la mesure du travail, de l'industrie et du* COMMERCE: or, " comme ils n'obéissent ni à la force, ni à la ruse, et ne cèdent " qu'à des *équivalens*, il faudra bien enfin que l'aveugle ambi- " tion cède à leur paisible domination. Le moment n'est pas " éloigné où les souverains reconnaîtront qu'il n'y a de moyen " *assuré*, *légitime* et *honorable* de s'enrichir, que par le travail " l'industrie et le COMMERCE."

Qui le croirait! ce courageux anathème contre tout souverain assez imbécile ou assez pervers pour se flatter d'enrichir ses sujets en les forçant d'abandonner la carrière du *commerce* pour celle du pillage, fut imprimé à Paris, mais durant l'absence du maître, pendant qu'il recueillait en Autriche la plus abondante

crise, se manifesta surtout dans le mois de février 1806. Eh bien! ouvrez le moniteur du 3 mars suivant, vous y verrez que Napoléon Ier se rendit ce jour-là au milieu des législateurs français; non point comme Louis XVI, pour se jeter dans leurs bras en faisant l'aveu de ce DÉFICIT, mais pour monter sur son trône, du haut duquel il proclama que ses *finances* étaient PROSPÈRES!

Voilà de ces traits, de ces *circonstances*, que M. Mollien aurait dû surtout signaler comme *caractérisant le règne* de S. M. ou ce qu'on appelle en France l'*ère Napoléonienne.*

Du reste, ce ministre n'avait été ni le seul, ni

---

abondante moisson de *recettes extérieures* dont il se soit jamais vanté! Quoique l'institut n'ait osé en faire aucune mention à l'Empereur lors de la distribution de ses grands prix décennaux, c'est, sans contredit, le meilleur traité d'économie politique qui ait paru en France depuis ceux de Turgot. Il est intitulé:—*Des systèmes d'économie politique, de leurs inconvéniens, de leurs avantages, et de la doctrine la plus favorable à la richesse des nations.*—par M. Ch. Ganilh, avocat, ex-tribun. Paris 1809.

J'ose inviter M. Mollien à le lire: mais je le recommande surtout aux méditations de M. Fontanes, devenu comte, sénateur, et qui plus est, grand-maître des universités impériales, pour avoir BÉNI *le Grand Prince qui a su finir la guerre avant qu'elle eût fait éprouver aux Français ses désastreuses influences, et lorsqu'elle* PORTE *au contraire* TANT DE NOUVEAUX MOYENS DE FORCE, DE RICHESSE ET DE POPULATION!

le premier à entonner le *Te Deum* sur la *crise* dont les victoires de Jéna et de Friedland sauvèrent alors les finances. Le poète Fontanes, président du corps législatif, en voyant revenir l'Empereur couvert de lauriers et de butin, et en apprenant qu'il en distribuait quelques parcelles pour *récompenser les grands services* CIVILS, s'écria, dans les épanchemens de sa joie:—" La " guerre, qui *épuise* tout, a RENOUVELÉ NOS FINAN- " CES et nos armées. Les peuples vaincus nous " DONNENT des *subsides*."

Ceux de ces collègues qui l'admirèrent et l'applaudirent, ignorent peut-être que leur président n'avait fait que parodier ces vers de Claudien.

> *Congestæ cumulantur opes, orbisque rapinas*
> *Accipit una domus, Populi servire* COACTI
> *Plenaque privato succumbunt oppida regno.*

Il paraît qu'à dater de cette époque, le chef suprême jugea que, dans leur intempérance de langue, ses admirateurs avaient été trop loin, et défendit tout nouvel étalage, soit du *déficit* dans les contributions du peuple vainqueur, soit des *subsides donnés* par les peuples vaincus. Non-seulement il y eut un silence de deux ans sur la *moisson des contributions étrangères,* et sur le phénomène du *renouvellement des finances par la guerre qui épuise tout ;* mais pour mieux faire perdre aux Autrichiens le souvenir de ce débordement d'aveux, S. M. prononça, le 28 octobre 1808, ces

paroles mémorables :—" *Nous pouvons désormais* SUBVENIR *aux dépenses que susciterait, même une coalition générale de l'Europe, par* NOS SEULES RECETTES ANNUELLES. *Nous ne serons jamais contraints d'avoir recours aux mesures désastreuses du* PAPIER MONNAIE, *des* EMPRUNTS *et des* ARRIÉRÉS*. *Mes peuples n'éprouveront aucune nouvelle charge.*"

Il fallait être aveugle pour ne pas lire, en toutes lettres, dans ces six lignes, que la *crise* périodique du déficit se manifestait déjà, qu'une nouvelle campagne était indispensable pour *équilibrer* de nouveau le revenu avec les dépenses, et que cette dernière harangue de l'Empereur n'avait d'autre but que d'endormir la cour de Vienne.

Chacun sait combien la guerre, qu'il lui préparait, a été courte et productive. Jamais il n'avait mieux prouvé que les opérations militaires sont ses meilleures opérations fiscales. Cependant, les frais de son entreprise sur l'Espagne paraissant de nature à absorber les profits de sa campagne en Autriche, et les Français commençant à craindre que, si les recettes exté-

* Ce mot paraît avoir été ici introduit pour mieux persuader à ses fournisseurs qu'il avait résolu de ne plus passer l'éponge sur leurs créances *arriérées*, comme il s'y était trouvé *contraint* huit mois auparavant par le décret cité p. 29. Cette harangue est la seule où Napoléon ait jamais exprimé le moindre regret d'avoir eu recours à cette *mesure*, qu'il appelle DÉSASTREUSE.

rieures venaient à tarir, la charge n'en retombât sur eux, S. M. pour les rassurer, autorisa le duc de Gaëte à en publier l'inventaire.

Cette pièce, insérée au moniteur du 16 janvier 1810, est unique dans son genre.

" La dépense des deux ministres de la guerre
" seule, s'est élevée (en y comprenant les *fourni-*
" *tures extraordinaires* de tout genre dont les
" troupes ont *profité* dans le pays conquis) à en-
" viron 600 millions, pour chacun des exercices
" 1806 et 1807, le premier composé de quinze
" mois ; et cependant, le trésor de V. M. n'a pas
" fourni au-delà de 460 millions pour 1806,
" et de 340 millions pour 1807. *Tout l'excédant*
" a été le *fruit des triomphes* dont V. M. a étonné
" l'Europe, et IL EST ÉVIDENT que, sans ce SECOURS,
" le rétablissement des centimes de guerre sup-
" primés, il y trois ans, et d'autres ressources en-
" core, seraient devenues *indispensables.*"

" En 1808, les préparatifs faits pour la
" guerre d'Espagne ont entraîné une *augmentation*
" de dépense qui a porté celle des deux minis-
" tères de la guerre à 580 millions, y compris les
" fournitures extraordinaires obtenues dans le
" pays ennemi*."

---

* On ne démêle pas trop comment il pouvait se plaindre d'une *augmentation* dans les dépenses de l'armée, de 1807, à 1808, tout en accolant à sa plainte des chiffres, par le rapprochement

Ici le duc de Gaëte gardait le silence sur la quote part qu'en *fournit* la trésorerie impériale, et peut-être l'ignorait-il encore alors; mais ses comptes constatent que les sommes fournies, ou à fournir, ne se sont élevées qu'à 377,827,937 fr. D'où l'on voit que les *fournitures extraordinaires,* obtenues en Espagne et en Portugal, ou ailleurs, doivent avoir procuré un *supplément* de 202 millions.

" L'exercice 1809, ajoutait le ministre, est " trop près de nous pour que je puisse offrir, dès à " présent, à V. M. des résultats précis sur ses re- " cettes et sur ses dépenses ; mais on peut prévoir " que les dépenses de la guerre ne seront pas, pour " cette année, au-dessous de 640 millions, dont " 350 seulement seront *supportés* par le trésor " public*."

---

prochement desquels on voit qu'elles avaient *diminué* de 20 millions en 1808 : mais cela même prouve, et avec quelle inconcevable légéreté se rédigent les rapports ministériels, et qu'on ne saurait trop les comparer aux chiffres pour s'en tenir à ces derniers, en cas de contradiction.

* Une séparation si précise entre les frais *supportés* par le trésor public et les dépenses *couvertes* par les fournitures extraordinaires, est propre à inspirer des doutes, par l'impossibilité apparente d'y arriver, même approximativement. Mais voici de quoi lever ces doutes.

Depuis que Napoléon s'est approprié tous les pillages, il a si bien su prendre ses mesures pour que rien n'en soit détourné, que l'ordonnateur en chef de chaque corps d'armée tient

Le *supplément* a donc été de 290 millions, et c'est l'Autriche qui fournit celui-ci, car en 1809, le Portugal fut enlevé aux Français, et la guerre d'Espagne commença à devenir coûteuse, loin d'être productive, comme en 1808.

Messieurs les financiers impériaux se complaisaient encore dans ces imprudentes révélations, et se préparaient sans doute à y revenir, lorsqu'ils se ravisèrent en lisant la dépêche où le Prince d'Essling, chargé de reconquérir le Portugal, annonça que le succès lui paraissait douteux, depuis que Lord Wellington avait conseillé, commandé aux habitans de brûler leurs moulins et de détruire ou cacher leurs propriétés

---

tient compte, jour à jour, non-seulement des sommes levées en argent, mais de toutes les fournitures en vivres, charrois, etc. qu'il passe au même prix que s'il les eût payés en argent, et dont il décompte avec le chef de l'administration de la guerre.

Quelqu'un qui a eu sous les yeux le grand livre de l'armée impériale en Catalogne, assure que c'est un chef-d'œuvre de comptabilité, et qu'on ne vit jamais tant d'ordre au sein du désordre.

Voilà comment et pourquoi les comptes rendus continuent d'indiquer, à un centime près, toutes les sommes que reçoivent les troupes pour leur *solde*, ainsi que celles qui se déboursent à Paris pour l'armée. Quant au surplus, fruit des pillages, on n'en aurait jamais connu le montant, si le duc de Gaëte ne s'était fait un devoir de le spécifier pour en décerner le mérite à l'Empereur

mobiliaires plutôt que de les laisser devenir la proie de l'ennemi. Et le général français avait de bonnes raisons pour en tirer un mauvais augure; car à peine les ordres du général anglais eurent-ils été partiellement exécutés, que l'armée impériale, surprise, consternée de ne trouver autour d'elle qu'un *vaste désert*, revint sur ses pas, non plus, comme à son retour triomphal sur le Rhin, *équipée, remontée, recrutée, chargée de lauriers et de dépouilles*, mais réduite de moitié, couverte de blessures et de haillons, privée de tout, mourant de faim et sans solde depuis six mois.

Qu'on se figure l'étonnement de Napoléon, lui qui, après avoir si long-temps, et toujours avec succès, *hypothéqué* la *solde* de ses conscrits sur leurs *victoires*, se voyait enfin privé de cette *hypothèque*, par des adversaires résolus de livrer à ses finances une guerre à mort et auxquels son ministre avait lui-même tracé le plan de campagne qu'ils devaient suivre.

En ce moment critique, septembre 1810, et sans qu'on pût y entrevoir d'autre but que l'espérance d'engager Lord Wellington à embrasser quelque autre plan, le moniteur essaya de rétracter officiellement tous les aveux articulés, en janvier, par le duc de Gaëte et ses collègues.—“ Les Français, y “ lisait-on, n'ont jamais touché aux *fortunes*, aux “ *possessions particulières*, aux *magasins de mar-* “ *chandises.* ELLES RESTENT A LEURS PROPRIÉ-

" TAIRES. Ils ne font la guerre qu'aux *domaines* " du souverain*.

Observez que cette dénégation solennelle d'avoir jamais mis la main sur les *fortunes particulières* ou sur les *magasins de marchandises*, fut insérée au papier officiel, précisément à l'époque où le ministre de l'intérieur y faisait répéter, chaque semaine, *l'avis au public* de la vente d'une immense quantité de balles de laines *confisquées* dans les *magasins* de Burgos†, et qu'à cette époque, le ministre des finances insérait dans ses comptes les deux articles suivans :

---

* Il n'est guère difficile de reconnaître, dans cet article, l'auteur de la dépêche du comte de Champagny au ministre américain : *Dans toutes ses conquêtes, la France a respecté les propriétés particulières. Les magasins et les boutiques sont restés à leurs propriétaires ; ils ont pu disposer à leur gré de leurs marchandises.* Mais le moniteur du 14 septembre 1810, où est consignée la seconde dénégation, contenait, contre le général britannique, une accusation en forme, qui appartient essentiellement à l'histoire des recettes extérieures, ainsi que la réponse qu'y fit Lord Wellington. On les trouvera No. VII des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

† " MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.—Il ne reste plus de " toutes les laines *confisquées à Burgos* que trois mille balles " environ, qui seront vendues au conservatoire des arts et mé- " tiers."—*Moniteur du 1er juillet* 1809.

Séquestre et confiscation des biens des Espagnols.......................... 472,512 *fr.*

Vente des immeubles confisqués sur les dix Espagnols, AU PROFIT *du domaine extraordinaire*........ . ... 35,043 *fr.*

A l'exception de ces trois recettes extérieures, ni les comptes ni les rapports publiés en 1811, n'ont plus offert le moindre renseignement sur les *fournitures extraordinaires de tout genre, dont a profité, en pays conquis*, l'armée française durant la dernière campagne. Pour cette fois, le duc de Gaëte s'est imposé, à cet égard, tant de retenue, qu'il n'a pas même voulu hasarder un aperçu de ce à quoi se sont élevées, en 1810, les dépenses générales des deux départemens de la guerre. Mais n'importe : on voit dans son dernier compte que le trésor public n'a fourni ou ne fournira sur ces dépenses, quelqu'en soit d'ailleurs le montant, que 391,292,455 fr. Or, si elles ont monté à 640 millions, comme en 1809, (ce qui est vraisemblable, vu la tournure qu'a prise la guerre en Espagne et surtout en Portugal), il en résulte que le *déficit*, ou la somme à trouver par voie de *moyens externes*, aura été de 249 millions.

En partant de ce résultat, les contributions extérieures, soit en numéraire, soit en nature, dont les troupes françaises ont *profité*, doivent s'être élevées :

Pour les quinze mois de l'an XIV et

1806, à .... millions	140
1807	260
1808	202
1809	290
1810	249

* *Total*, en cinq ans et trois mois:—millions 1131

Toute énorme que paraisse cette somme, elle ne constitue encore qu'une partie des ***Recettes Extérieures***, celle que lève, à titre de ***réquisitions***, l'intendant général des armées et qui en tient compte au bureau de l'administration de la guerre, à qui ce décompte ***épargne***, tantôt la moitié, tantôt le tiers de ses dépenses effectives. Mais, quoique ces réquisitions, fournies par les peuples conquis ou alliés, aux troupes françaises cantonnées chez eux, forment la majeure partie des recettes extérieures, il ne faut point la confondre avec les ***tributs*** que Napoléon arrache à leurs souverains, par ***traités patents ou secrets.*** On a déjà vu que ceux-ci sont un article séparé dont il ne doit compte à personne, et qu'il verse dans sa caisse du ***domaine extraordinaire.***

Tout ce qu'on sait de ces tributs,—c'est que celui de l'Autriche, en 1806, s'éleva à cent millions

---

* Si je n'en donne ici l'inventaire que depuis 1806, c'est qu'en 1805, j'avais dressé, p. 38 de mon écrit sur les *Recettes Extérieures*, le relevé des précédentes qui montaient à *quinze cent* millions.

de francs;—qu'en 1808, le Roi de Prusse obtint, par faveur, à Erfurth, un délai pour acquitter, en trois ans, son tribut de cent vingt millions;—que le roi Jérôme Bonaparte obtint de même à Erfurth un répit de quarante mois, au lieu de dix-huit, pour l'aquittement des vingt millions auxquels monte le sien*;—que Dantzick a dû en payer trente-deux pour son indépendance; et que le tribut stipulé, en 1809, dans les articles secrets du traité de Vienne, a été de quatre-vingt-quatre millions†. Si, à ces sommes, on ajoute les sub-

* Outre ce tribut de 18 millions, la France s'est appropriée pendant dix ans, sur les domaines électoraux du Hanovre, un revenu appelé *réservé*, de 4,359,000 francs, qui doivent être payés sur cette branche des recettes et non sur aucune autre, à moins qu'elle ne devienne insuffisante.

Après s'être ainsi créé un *domaine extraordinaire de la couronne* en Westphalie, le frère aîné travaille de son mieux à s'en créer un semblable en Espagne; car l'art. I. de son décret du 24 janvier 1812, porte:—" Des biens situés dans la " province de Valence, jusqu'à valeur d'un capital de " 200,000,000 seront *réunis à notre domaine extraordinaire.*

Observez que pour mieux faire croire aux Français que la mine des *recettes extérieures* est aussi abondante que jamais, l'Empereur a omis de spécifier de quelle monnoie il s'agit. Pendant que les Parisiens ont cru qu'il était question de *francs*, le général Suchet a commencé par demander des *réaux*, ce qui réduit la somme des trois quarts. Encore devra-t-il s'estimer heureux s'il en réalise la moitié.

† On s'est beaucoup exagéré ce tribut en Allemagne en le portant à cent millions de florins, et l'on ne s'y est pas moins trompé

sides payés en espèces par l'Espagne jusqu'à son invasion ; par le Portugal avant sa délivrance, et par la Hollande ainsi que par les villes anséatiques, avant leur incorporation ; on peut évaluer, tout au moins à quatre ou cinq cents millions, les sommes levées, de 1806 à 1810 inclusivement. Je parle ici des sommes arrivées aux Tuileries, tant par la poste, en lettres de change ou en diamans, que par convois armés, en espèces sonnantes ou en lingots.

Il ne faut cependant pas additionner en entier, ces quatre à cinq cents millions avec les autres recettes extérieures, parce que ce sont eux qui ont fourni, en tout ou en partie, les *supplémens* de 1809 et 1810, déjà passés en ligne de compte*. Mais pour compléter cet

---

trompé en supposant qu'à l'occasion de son mariage, Napoléon ait déchargé son beau-père des payemens non encore échus. L'Autriche ne put obtenir qu'un délai de trois mois pour les derniers payemens ; encore ce court répit aurait-il été refusé, si elle n'eût prouvé l'impossibilité absolue de rassembler suffisamment de métaux précieux aux époques convenues.

Si je suis bien informé, il y eut 30 millions de francs payés comptant. Le reste, stipulé payable de mois en mois, par payemens de 6 millions, a été acquitté dans le cours de l'année 1810.

* Selon toute apparence, le dépositaire du ***domaine extraordinaire de la couronne*** a déjà été forcé de se dessaisir de tout ce qui lui restait de ces 4 à 500 millions pour couvrir le déficit de 1810, et fournir le ***fonds extraordinaire*** de 100 millions

inventaire, il faut y ajouter — 1°. les captures faites sur les Américains, en vertu du décret de Rambouillet, captures que leurs rapports les plus modérés évaluent à cent millions de francs; —2°. les cent cinquante millions déboursés par l'Italie et portés pour un cinquième de cette somme, dans chaque budget depuis 1806 ;—3°. une centaine de millions qu'elle a fournis pour apanages des duchés grands fiefs et pensions militaires des guer-

---

lions qu'il dit avoir *mis*, en 1811, à la disposition du département de la guerre. Voici même ce qui autorise à croire qu'ils avaient fourni quelque portion de l'arriéré de 1809. Dans le rapport, cité plus haut, où le duc de Gaëte révéla que les dépenses de la guerre *ne seraient pas, pour* 1809, *au-dessous de* 640 *millions, dont* 350 *seulement seraient supportés par le trésor public*, ce ministre n'ajouta point (comme pour 1806, 7 et 8) que TOUT L'EXCÉDANT serait le *fruit* des FOURNITURES obtenues en pays ennemi. Son silence sur la source où l'on puiserait de quoi acquitter *tout cet excédant*, signifie assez clairement que l'Espagne ne donnant aucun *subside* et presque plus de *fournitures*, la caisse de réserve, appelée *domaine de la couronne*, fournirait une partie du *supplément nécessaire* ; ou, en d'autres termes, que S. M. I et R. avait généreusement consenti à dégorger les fruits de ses excursions au-delà des Alpes et du Rhin, pour les frais de son excursion au-delà des Pyrénées. Le premier aveu positif qu'elle en ait fait est consigné dans son dernier discours d'ouverture, cité p. 18 ; et après tout, S. M. ne fait par-là aucune faveur aux Français, puisque, d'après les termes du sénatus-consulte de 1810, Elle ne tient sous sa clef les recettes extérieures que sous la condition expresse d'en *disposer pour subvenir aux dépenses des armées.*

riers français ; ce qui fait un total de SEIZE à DIX-SEPT CENTS MILLIONS de francs (64 *à* 68 *millions sterling*) levés au dehors, soit en fournitures, soit en marchandises, soit en argent, dans le court espace de cinq ans et trois mois !

Si M. de Hauterive ose répéter encore que la guerre ne saurait avoir pour son maître *aucun attrait de profit*, je répéterai, à mon tour, que toute la question du repos du monde consiste à savoir, jusqu'à quand l'état de guerre lui sera *plus profitable* que l'état de paix. J'affirme de nouveau qu'à moins de réduire son état militaire proportionnellement aux sommes que peut lui approprier son revenu interne, régulier et permanent, il ne peut ni poursuivre sa carrière triomphante sans recettes extérieures, ni se procurer celles-ci autrement que par la guerre.

Que jusqu'ici ses armées aient été recrutées, nourries, équipées, remontées, soldées et retenues sous ses drapeaux ; c'est là un prodige qu'il est impossible de révoquer en doute, et que son ministre des finances n'a que trop bien expliqué par les *triomphes* dont S. M. *a étonné l'Europe.* Reste à savoir si, au cas que ces triomphes cessent de se renouveler, (et voici déjà une interruption de plus de deux ans) Napoléon ne se verra pas forcé à réduire, à petit bruit, le nombre de ses armées, non par l'embarras de trouver des hommes, mais par celui de les équiper, de les nourrir et de les payer.

Qu'il eût été facile aux Prussiens de le orcer à cette réduction ; s'ils eussent voulu croire à l'*embarras de ses finances*, en 1800, où son revenu tant extraordinaire qu'ordinaire, s'élevait à peine à 400 millions, et où ses ministres reconnaissent que, pour s'en procurer 40 à 50, afin de marcher à Marengo, il avait anticipé et mis en gage tous ses billets de receveurs, qu'on avait consenti à lui escompter à cinq pour cent par *mois* ! *

Mais aujourd'hui qu'il a vraiment réussi à se procurer un revenu interne de près de 900 millions†, (*trente-six millions sterling*) on ne saurait se dissimuler qu'il a beaucoup plus de moyens qu'alors, pour prolonger la lutte. Cependant, s'il s'obstine à conquérir l'Espagne et le Portugal, cette entreprise le condamne infailliblement à une pénurie d'où doit résulter un

* Ce dernier aveu, comme on peut croire, n'a été fait que bien long-temps après l'époque à laquelle il se rapporte, et où, pour mieux empêcher le public de découvrir ce fait ou d'y ajouter foi, M. Hauterive publia son tableau spéculatif de *l'Etat de la France à la fin de l'an* VIII.

† Je dis 900, parce que des 954 millions de recettes *présumées* et portées au budget de 1811, il faut retrancher—les 30 millions du tribut de l'Italie, qui n'est pas une recette *interne*, et qui, aux termes du décret de 1806, devrait cesser cette année, — les 20 derniers millions du tribut extraordinaire des départemens d'outre-Rhin pour rachat de leurs denrées coloniales,—et 12 à 16 millions pour prix de domaines nationaux vendus à terme et dont le payement touche à sa fin.

affaiblissement de moyens offensifs qui ne lui laissera d'autre alternative que de se dédommager dans le nord de l'Europe des recettes extérieures qui lui échappent au midi. Or, pourquoi lui échappent-elles, sinon parce qu'il a eu enfin à lutter avec un général qui lui fait une *guerre d'épuisement ?*

S'il est encore à Berlin, à Pétersbourg, et même à Vienne, des hommes d'état qui s'aveuglent ou s'endorment sur un avenir si prochain, je les invite, non à m'en croire, mais à se demander qui mérite le mieux d'en être cru sur ce point, —l'Empereur, lorsqu'il affirme *pouvoir subvenir, par ses seules recettes annuelles, aux dépenses que susciterait encore une coalition générale de l'Europe,* —ou son ministre des finances, lorsqu'il lui répond : *Sire, une* GRANDE AUGMENTATION DE CHARGES *aurait* PESÉ *sur les sujets de V. M. si la victoire n'avait constamment procuré tous les* SUPPLÉMENS NÉCESSAIRES.

Je me flatte d'avoir montré que la *grande augmentation de charges* dont parle ce dernier est impossible, et je m'engage à en fournir des preuves surrérogatoires. Mais, avant de les entamer, peut-être ne sera-t-il pas inutile de jeter un coup-d'œil rétrograde sur l'histoire des recettes extérieures, pour examiner par quels artifices le gouvernement français a si long-temps réussi à faire croire qu'il pouvait s'en passer. Cet examen devrait être constamment à l'ordre du jour dans les trois cabinets du nord.

CHAPITRE V.

Coup-d'œil rétrogade sur les Recettes Extérieures et sur la Controverse à laquelle elles avaient donné lieu

Rien de plus indifférent, pour le public, que de savoir si un écrivain eût tort ou raison dans une controverse qui semblait oubliée : mais lorsqu'elle se renouvelle, et que, ceux même qui la croyaient oiseuse, reconnaissent qu'elle porte sur un point dont dépend le sort de la génération présente, si cet écrivain a le courage d'y rentrer, il doit lui être permis de revenir en arrière, pour examiner si les données sur lesquelles il s'appuyait, ont été justifiées ou démenties par les événemens.

D'ailleurs, n'entends-je pas déjà, surtout en Angleterre, une foule de gens s'écrier :—Eh quoi ! ce faux prophête essayerait-il encore de nous bercer de ses vieilles chimères? Va-t-il nous dérouler un tableau piteux de cette France qui, à chacun de ses pronostics d'affaiblissement et de pénurie, a répondu par un nouveau développement de forces physiques et fiscales? Répète-t-il qu'elle périra par les finances, et que du déficit français doit sortir la délivrance du monde social?

C'est bien là, ou à peu, près là, tout ce qu'on a retenu et cité de mes écrits; mais je n'ai jamais rien dit de semblable, qu'en y ajoutant ces mots : A MOINS QUE *les voisins de ce peuple guerrier ne lui permettent de* S'EMPARER DE LEURS RESSOURCES, *pour les tourner contr'eux, et couvrir le vide des contributions des vainqueurs par celles des vaincus.*

Dans l'introduction du *Tableau des Pertes de la France,* publié en mars 1799, je disais : — " que " le nouveau régime serait deux fois plus coû-" teux que l'ancien...... que si le directoire " n'était pas poussé à la destruction par instinct, " il y serait poussé, malgré lui, par la nécessité " de couvrir le déficit de ses revenus, en S'EMPA-" RANT de ceux des autres peuples, et qu'il ne " lui suffirait pas de *nourrir la guerre par la* " *guerre ;* mais que, dans la pénurie où il se trou-" vait, il ne pourrait désormais se maintenir au " dedans que par les pillages du dehors.... qu'il " n'y avait plus de paix possible que celle qui " forcerait ce peuple belliqueux à abandonner la " carrière du pillage pour rentrer dans celle des " travaux productifs . . . . que c'était surtout " PAR ÉPUISEMENT qu'il fallait s'attacher à dé-" truire ou à dissoudre ses armées, et que le suc-" cès dépendrait de la *grandeur de l'effort martial* " qu'on ferait pour arrêter leur débordement ul-" térieur et les priver du butin qui les fait vivre."

A peine cet écrit sortait de la presse que le général Bonaparte parut sur la scène comme Con-

sul, et proclama qu'il réduirait les dépenses à 341 millions.

La chose était impossible, et je repris la plume pour montrer que, même sur le pied de paix, elles exigeraient 640 millions. J'étais loin de soupçonner alors, qu'en moins de douze ans, elles s'élèveraient à une somme double: mais enfin, j'en voyais assez pour annoncer—" que les successeurs " du directoire, quels qu'ils fussent, seraient " *obligés d'attaquer de toutes parts,* comme en " 1796, par la double impossibilité de *licencier* " leur armée, et de la faire SÉJOURNER sur le " territoire français*.

Ce pronostic excita une feinte indignation à Paris, où M. Hauterive en dénonça l'auteur comme un homme vendu au gouvernement anglais, et assúra que la guerre ne saurait avoir, pour le chef de la France régénérée, *aucun attrait de profit.*

C'était là, en effet, le point de la controverse, et j'y rentrai en 1805, dans l'écrit intitulé: *Recettes Extérieures,* où en présentant l'inventaire des *vastes profits* qu'en tirait Bonaparte, je posai en fait,—que Consul ou Empereur, *il ne pourrait, ni se passer de soldats pour se procurer des recettes extérieures, ni se passer de celles-ci pour se procurer des soldats.*

C'est ce dernier travail, si je ne me trompe,

---

* *Des causes qui ont amené l'usurpation du Général Bonaparte, et qui préparent sa chûte.* Juin. 1800.

que M. le rapporteur Arnould désigna à la tribune comme d'*insignes blasphèmes :* blasphèmes confirmés et surpassés par les révélations transcrites dans le chapitre précédent*.

Mais je n'y ai cité que celles des deux ministres des finances et du trésor public. Du moment où le chef suprême leur eut permis de lever ainsi le voile sur les *vastes profits* de la guerre, ce fut entre ses conseillers d'état et les législateurs, un véritable assaut à qui en ferait le mieux l'étalage pour élever à sa gloire le monument le plus durable.

Commençons par le discours du comte de Fermon, aujourd'hui intendant général du domaine extraordinaire, le même qui, dix ans aupa-

---

* Dans son rapport du 16 décembre 1807, où il s'étendit sur les *avantages majeurs* des opérations financières de l'Empereur, M. Arnould en releva le mérite en observant qu'elles s'étaient faites—" à travers les *clameurs* des écrivains *à gage* de l'ennemi, qui publiaient, par des déductions infaillibles, répandues dans tous les cabinets de l'Europe, que JAMAIS *la France n'aurait ni impôts, ni finances, ni crédit, ni même de territoire.* OH ! BLASPHÊME INSIGNE ! *tu es retombé sur le cabinet dont tu étais parti !*

En supposant que ceci me regarde, et que j'eusse jamais écrit de pareilles extravagances, encore ne saurait-on en rendre le cabinet britannique responsable, à moins de supposer aussi qu'il ait la haute main sur la presse et qu'on ne puisse rien imprimer, même sur les finances françaises, sans passer à sa censure.

ravant, avait garanti que 341 millions de recettes internes suffiraient à toutes les dépenses.

"Vous *remarquerez*, Messieurs, de quel SECOURS ont été, pour le trésor, les *contributions de guerre* perçues, en numéraire ou en nature, dans les pays occupés par les armées françaises. Nous *devons* ces ressources à l'Empereur dont le génie embrasse toutes les parties. Nos armées ne sont plus exposées au dénuement et aux privations dont le *défaut d'ordre et de prévoyance* les rendait victimes*. En même temps que des récompenses sont assurées à ceux qui les méritent, le trésor public REÇOIT les SUPPLÉMENS qui lui sont NÉCESSAIRES.... En 1809, pendant que toutes les dépenses que la guerre commandait sur la rive droite du Rhin, étaient *soldées* par la caisse des contributions militaires, cette caisse remboursait au trésor les *avances* qu'il avait faites pour l'ouverture de la campagne ; de sorte que les dépenses extraordinaires, nécessitées par la dernière guerre, ne *coûteront* RIEN au trésor public."

Tout complets que paraissent ces aveux, insérés au moniteur du 5 janvier 1810, M. de Fermon, pour les rendre tels, aurait dû ajouter que

* Ce *défaut d'ordre et de prévoyance* signifie évidemment le défaut de ressources *internes* ; car il serait par trop extraordinaire que les *désordres* auxquels les armées attribuaient leurs privations sous le directoire, se fussent prolongés jusqu'à la cinquième année du règne de Napoléon.

la campagne de 1809, loin de *rien coûter*, avait ÉPARGNÉ au trésor public une grande partie des frais que lui eût coûté l'armée impériale, si elle fût restée en France dans l'inactivité.

Laissons son discours pour citer celui que prononça, dix jours après, le rapporteur Frémin de Beaumont.

" Le compte de l'administration des finances nous apprend, il est vrai, qu'en 1806 et en 1807, les dépenses de nos armées sur le territoire ennemi se sont élevées BEAUCOUP AU-DELA des sommes payées par le trésor public aux deux ministères de la guerre: mais LA VICTOIRE A COMBLÉ CE DÉFICIT, et les premières contributions levées sur l'ennemi ont *remboursé* les avances que le trésor public avait faites pour l'ouverture de la campagne."

Jusqu'ici, son discours ne nous apprend rien de nouveau : mais comme c'était la première fois qu'il paraissait à la tribune à titre de rapporteur des finances, il voulut y prendre un vol plus élevé que ses devanciers, et s'érigeant en juge de la vieille controverse entre M. de Hauterive et moi, il la décida par la sentence suivante, dont je ne suis nullement disposé à rappeler.—" Le gouvernement consulaire trouva plus de cinq milliards " de dettes déjà *liquidées*, un revenu public qui " s'élevait, *à peine, à quatre cents millions* et un tel " désordre dans l'administration générale des " finances, qu'il chercha *vainement*, en l'an IX,

" une base, même approximative, soit pour les re-
" cettes, soit pour les dépenses, et qu'*il ne put*
" *proposer un budget**."

Ainsi, après m'avoir si long-temps signalé comme un écrivain déterminé à atténuer leurs ressources et à exagérer leurs dépenses; voilà, Messieurs les financiers impériaux qui semblent se faire aujourd'hui un malin plaisir de publier que j'étais loin de connaître toute l'intensité du mal, que je n'avais étudié qu'imparfaitement le sujet dont je m'emparai, et que le déficit était encore plus grand que je ne l'avais supposé!

Durant la même semaine où ces étranges aveux se proféraient au corps législatif, le sénat en entendit de non moins étranges dans le rapport du comte Régnault pour faire approprier à l'Empereur les recettes extérieures.

" Le gouvernement *triomphant doit* trouver
" dans une *victoire* la SEMENCE d'une victoire
" nouvelle, dans une *conquête*" ...... Ici, s'il eût achevé ce qu'il avait au bout de la plume, il allait copier, mot à mot, le plus insigne de mes blasphèmes, en disant *le moyen d'entreprendre une*

---

* Notez que ceci se réfère à cette même année 1801, durant laquelle, au lieu du budget que j'attendais et que je m'étais engagé à contrôler, le gouvernement consulaire livra au public, et fit traduire en plusieurs langues, l'écrit où M. de Hauterive attesta que l'ordre était complétement *rétabli* et que 444 millions de recettes suffiraient amplement à toutes les dépenses.

conquête nouvelle ; mais il se ravisa et se borna à dire.... dans une conquête, *le moyen d'en garantir la conservation.*

L'aveu va lui échapper néanmoins. Poursuivons son rapport, il n'en a jamais paru de plus instructif*.

" Le compte du ministre des finances pour
" 1809, a appelé la reconnaissance publique et
" la vôtre sur cette habileté prévoyante qui a fait
" *d'une conquête, d'une victoire,* l'INSTRUMENT *et*
" *le* GAGE *d'une* AUTRE CONQUÊTE, *et d'une* AUTRE
" VICTOIRE ; qui a fait du laurier un arbre fécond
" dont les fruits ont *nourri* les braves que ses
" branches avaient *couronné*.... Non-seulement la
" *providence française* a pourvu ainsi aux besoins des
" armées, elle a pu encore faire de *riches réserves,*
" et indépendamment des contributions réalisées,
" conserver de vastes domaines dans les pays où
" les aigles impériales ont été plantées ... L'Em-
" pereur ne veut être que le conservateur, l'admi-
" nistrateur, le dispensateur des *fruits de la vic-*
" *toire.*"

Il ne manquerait rien, ce semble, à cette confirmation de mes pronostics, si les rapporteurs impériaux eussent daigné s'expliquer cathégoriquement sur ce point fondamental dont je suis toujours parti,—l'indispensable nécessité de cher-

---

* Moniteur du 2 février 1810.

cher des victoires au dehors par l'impossibilité de faire *séjourner* l'armée au dedans.—Le duc de Gaëte va réparer cet oubli. Après avoir articulé que l'armée, qui n'avait été portée au budget de 1808, que pour 340 millions, en coûterait 580, il expliqua ce phénomène en le rendant plus effrayant encore.—" V. M. n'en sera point étonnée, si elle veut bien se rappeler que les préparatifs faits pendant cette même année (1808) pour la guerre d'Espagne, ont entraîné une augmentation de dépenses.... et que *la plus grande partie de ses troupes* A SÉJOURNÉ CETTE ANNÉE-LA SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS."

Voilà le texte de tous mes écrits sur les finances de la France républicaine, consulaire ou impériale, écrits où je n'ai cessé de répéter qu'il n'y aura à attendre d'elle aucune *paix* digne de ce nom, si son gouvernement, quel qu'il soit, prétend conserver plus de trois cent mille hommes sous les armes.

Au surplus, les aveux qui précèdent, sont bien insignifians à côté de celui qui suit.

A l'occasion d'un cri général de paix, élevé à Paris et dans les ports de mer, à l'époque des ordres du conseil de Londres, le gouvernement, pour arrêter ces clameurs, résolut de dire aux Français son secret, en leur déclarant que vu l'état de ses finances, toute paix quelconque serait nécessairement de courte durée.

" Ce serait une paix sans sécurité," (lisait-on

dans le moniteur du 21 janvier 1808,) " car il " faudrait que l'armée française repassât le Rhin. " 800 mille hommes, aujourd'hui sous les armes," (l'assertion était de toute fausseté, mais celle qui suit est de toute vérité) " seraient réduits à 300 " mille, *puisqu'aucun état de paix ne peut être* " *plus considérable*, VU QU'IL NE PEUT Y ÊTRE " POURVU QUE PAR LES FINANCES DE L'INTÉ- " RIEUR."

Quel aveu! les peuples du nord n'auront que trop souvent l'occasion de se rappeler ce manifeste de guerre perpétuelle*.—Si avec un budget qui, sur *les finances de l'intérieur*, appropriait à l'armée 340 millions, le papier officiel reconnaît l'impossibilité d'avoir plus de 300 mille hommes sur pied, comment croire que Napoléon se contentât d'un état militaire aussi faible, aujourd'hui qu'il aurait à couvrir depuis Lubeck jusqu'à Raguse, et à contenir tant de peuples qui brûlent de briser un joug que rien ne tempère et qui devient de jour en jour plus dégradant ? . . . . Je supplie les ministres britanniques de bien se rappeler cet aveu qui leur interdit d'entrer, même en pourparlers de paix, à moins qu'au préalable Napoléon ne con-

* Le même papier officiel où est déposé cet imprudent aveu, avait publié, huit ans auparavant, et avec de grands éloges, l'extrait d'une réponse à un de mes écrits, où l'auteur me faisait un crime d'*oser interroger la plus riche nation du continent européen sur ses ressources et sur ses moyens* d'ALIMENTER SES SOLDATS.

sente à spécifier le nombre de soldats qu'il se propose d'avoir sur pied, ainsi qu'à indiquer les sources et le montant du revenu interne sur lequel il compte pour les faire *séjourner* sur son territoire. — Quoiqu'on en puisse dire, c'est ici la principale pierre d'achoppement à la paix. Ce n'est point la seule, sans doute ; mais avant de l'avoir levée et écartée, il serait superflu de songer aux autres.

Si les financiers français ont fini par me justifier sur tous ces points, il n'en a pas été de même en Angleterre, où, à l'exception de M. Pitt et d'un très petit nombre d'individus qui, par leurs places, étaient appelés à peser l'espèce de créance que méritent mes assertions sur le déficit existant et mes conjectures sur le déficit futur, je puis dire n'avoir rencontré que des incrédules et plus souvent des censeurs.

Mon affligeante doctrine y a eu d'abord contre elle, tous ceux qui blâmaient la guerre, et ceux qui, sans la blâmer, désiraient la paix en la croyant possible ; puis tous les adversaires de M. Pitt, et même quelques-uns de ses partisans ; car parmi ces derniers, j'en connais qui lui ont reproché d'avoir été dupe de mes hypothèses, et de s'être compromis au point d'annoncer que la France était dans les serres de la banqueroute*.

---

* *France is upon the verge, nay in the very gulf of bankruptcy*

Il est trop vrai que mes deux principales hypothèses, tant sur l'accroissement du déficit français, que sur le besoin croissant de recettes extérieures, ont été généralement considérées, dans cette île, comme les rêves d'un esprit systématique, entiché d'idées dont rien ne pouvait le guérir.

Mais il est également vrai que les Anglais ont pour l'examen des finances françaises une répugnance presque invincible et qui tient à divers motifs justifiables.--D'un côté, elles ont offert, depuis la révolution, un tableau si mouvant, que, pour en suivre toutes les phases, il eût fallu se tenir en état continuel d'observation. De l'autre, qu'elles présentent un déficit ou un surplus, cette nation est

---

ruptcy.—Depuis cette annonce, que quelques personnes ne cessent encore de lui reprocher, la France a décrété les trois plus grandes banqueroutes connues, si l'on en excepte la démonétisation des assignats.

1o. Celle qui *consolida* toute la dette fondée en la réduisant au tiers.

2o. Celle qui a passé l'éponge sur une dette flottante de *cinq milliards* et l'a réduite à *zéro*, en en déclarant les titres INADMISSIBLES.

3o. Celle encore plus récente où le gouvernement impérial, en s'emparant du revenu des Provinces Unies, a réduit des deux tiers les intérêts de leur dette publique hypothéquée sur ce revenu.

Encore ne sont-ce ici que les trois banqueroutes de première classe ; car il y en a eu dix à douze autres depuis le pronostic tant reproché à M. Pitt.

bien décidée à tous les sacrifices nécessaires pour ne point se laisser piller, comme les autres nations européennes. Or, sous ce dernier rapport, beaucoup d'Anglais éclairés, jugent plus sage de prendre à la lettre les vanteries de Napoléon sur l'étendue de ses moyens, que de s'enfoncer dans de vaines recherches pour constater à quel point il les exagère*.

---

* Cette façon de voir peut seule expliquer les graves erreurs contenues dans la première partie de l'ouvrage d'un jeune officier anglais qui vient d'entrer, à pas de géant, dans la carrière d'écrivain politique.

A la manière dont le capitaine Pasley y a parlé des ressources de la France, on devait croire, ou qu'il n'a rien lu sur ce sujet, ou qu'il admet implicitement les tableaux fantastiques qu'en fait Napoléon.

Cet écrivain n'a sans doute exagéré ses moyens offensifs que pour mieux faire ressortir la nécessité d'y opposer des moyens proportionnels, et d'attendre de lui une guerre aussi longue que son règne : mais les Anglais y étant déjà tout préparés, le tableau qu'il présente de ses ressources, ne saurait redoubler leur courage qui n'en a nul besoin. Si au contraire, son effrayant tableau parvient sur le continent et qu'on y ajoute créance, quoi de plus propre à glacer d'effroi les cabinets du nord, déjà si disposés à excuser et à prolonger leur résignation en s'exagérant les ressources inépuisables du chef de la France et leur propre épuisement ?

Comme homme d'état, ou comme militaire ; soit qu'on croie les forces de son ennemi formidables ou non, il n'y a presque jamais d'inconvénient et il y a souvent de l'avantage à mettre au jour la vérité, pourvu qu'on s'appuye sur des preuves. Or, les calculs

L'auteur de l'écrit ministériel, intitulé : *War in disguise*, écrit plein d'exagération et de talent, et dont l'objet était d'accuser le commerce neutre de rendre secrètement aux Français des services incalculables, posa en fait :—That the finances of France appear *scarcely to be* IMPAIRED... and that *poverty seems no longer to be the growth of war.*— Passant ensuite aux théories de certains écrivains politiques qui s'efforçaient d'expliquer ce phénomène par l'étendue des pillages du gouvernement français au dehors :—THOSE CASUAL AIDS, ajoutait-il, *could no more maintain the vast interior and exterior expences of France, than the autumnal rains in Abyssinia could fill the channel of the Nile and enable it still to inundate the plains of Egypt, if its native stream were drawn off.*

Que dira cet écrivain en trouvant ici la preuve arithmétique et officielle, que, depuis son livre, publié en 1805, les *recettes extérieures*, qu'il appelait CASUAL AIDS, ont valu au gouvernement français environ *douze millions sterling* par année ?

Un autre Anglais, non moins distingué par ses talens que par son rang, Mr. aujourd'hui Lord Grey, en s'égayant dans le débat parlementaire du 20 juin 1805, sur ma *persévérance* à contrôler les budgets et les comptes de Paris, déclara qu'à

---

calculs du capitaine Pasley ne reposent que sur des assertions, et encore sur les assertions de qui ? . . . . de Napoléon et de ses ministres !

ses yeux, *le comble de l'absurdité* était d'avancer que le gouvernement français pût avoir le moindre embarras à lever un revenu de 30 millions sterling (750 millions de francs) dans un empire dont la population est si ingénieuse, si active, etc. *

Je prie Lord Grey d'observer :

1°. Que bien que le gouvernement français

---

* « Even Sir Francis d'Ivernois *persevering in his warfare* with the french finances, affords, at least up to the present moment, little room for congratulation. The *Exposé*, some time since, presented by the french government to the legislature, ASSERTS that without new imposts, or extraordinary resources, or loans, the war will be maintained by a revenue of thirty millions a year; and that if the war were to last ten years, it would add nothing to the debt of France. . . . .That such a country as France, with an active and ingenious population, should be ruined in her finances, while her expenditure is CONFINED within thirty millions sterling, it were the *height of absurdity* to suppose."

Peut-être Sa Seigneurie voudra-t-elle bien me pardonner ce nouvel *acte d'absurdité et de persévérance*, en considération de ce que cette fatiguante controverse touche à son terme. Si l'on me réfute encore, ce ne pourra être que de deux manières ; — ou en attaquant mes raisonnemens, attaque dont le public saura bien juger sans que je me remette en scène pour les défendre ;—ou en attaquant mes citations. Or, sur ce point capital, je n'ai qu'un mot à dire. Parmi la foule d'invectives dont m'ont honoré les presses directoriales, consulaires et impériales, il n'en est aucune, à moi connue, qui ait seulement effleuré ce genre de reproche. Bien au contraire ; car M. de Hauterive a tourné en dérision ma *minutieuse exactitude*.

aït dès-lors agrandi cet empire de plusieurs provinces, et bien qu'en violation de ses promesses, il n'ait cessé d'accumuler taxes sur taxes; en 1810, ses recettes *intérieures* ont à peine produit 30 millions sterling, comme on peut le voir dans l'état des recouvremens effectués, cité p. 45 et dont il faut retrancher les articles spécifiés p. 108.

2°. Que les dépenses publiques, au lieu de rester à 30 millions sterling, se sont accrues chaque année, et iront nécessairement en croissant.

Comme Napoléon me vengerait des plaisanteries dont m'ont honoré Lord Grey et quelques autres Anglais, s'il pouvait les engager à prendre dans leurs mains les rênes de ses finances, sous la condition, je ne dis point d'augmenter son revenu, mais de le maintenir d'une manière régulière et renaissante au point où il en est, et par-dessus tout, de réduire ses dépenses au *maximum* de ses recettes!

Au surplus, Lord Grey est fort excusable d'avoir ajouté foi à sa vanterie d'être en état de faire dix campagnes s'il le fallait, sans demander aucuns nouveaux sacrifices aux Français, puisque ces derniers eux-mêmes en furent les dupes. L'un d'entr'eux, à son retour de Londres à Paris, y publia, sous le titre de *Considérations sur les Finances*, un excellent écrit où il tenait le même langage que l'orateur parlementaire, et s'appuyait précisément sur les mêmes données.

« Le premier consul vient d'*annoncer* au corps

" législatif qu'il n'avait besoin pour soutenir la
" guerre insensée que les Anglais nous déclarent,
" ni de RECRUES ni de SUBSIDES. C'est le premier
" exemple que l'histoire moderne nous présente
" d'un gouvernement qui trouve dans sa sagesse
" et dans son ÉCONOMIE les moyens de fournir aux
" dépenses de la guerre SANS AUGMENTER LES IM-
" PÔTS."

" Cette déclaration produira le plus grand
" effet sur la bourse de Londres et sur l'opinion
" publique. M. Pitt, depuis 1793 jusqu'au mo-
" ment de sa démission, s'est constamment oc-
" cupé de persuader aux Anglais que la France,
" dépourvue de toute ressource de finances, n'avait
" plus aucun moyen d'entretenir ses armées. Les
" ouvrages qu'il *commandait* à M. d'Ivernois et à
" Frédérick Gentz, n'avaient pour but que de
" répandre cette opinion . . J'ose annoncer que
" la DÉCLARATION du premier consul le disposera
" plus fortement à la paix que tous les discours de
" l'opposition sur les dangers de la guerre."

Cette DÉCLARATION du consul, qu'il n'aurait besoin ni de *recrues*, ni de *subsides*, est, en effet, le *premier exemple* d'engagemens de ce genre et sera vraisemblablement le dernier. Mais que doit en penser aujourd'hui M. de Guer, lorsqu'il calcule à tête reposée, que, depuis cette fameuse annonce, le gouvernement consulaire et impérial a levé près d'un million de *recrues* et imposé au peuple fran-

çais beaucoup plus de nouvelles taxes *permanentes* que n'en a mis le parlement britannique sur le peuple anglais ? *

Ainsi et quoique sur les lieux, M. de Guer

* M. de Guer comprendra, de reste, que je distingue ici les taxes *temporaires* des taxes *permanentes*, car son ouvrage est un parallèle instructif entre les ressources financières des deux nations rivales. Pendant son émigration à Londres, cet écrivain y a recueilli plusieurs faits sur lesquels il paraît avoir médité avec fruit. C'est lui, entr'autres, qui le premier essaya, mais en vain, de faire comprendre au gouvernement consulaire—" que, " si l'on calcule les impôts du peuple anglais *par tête*, jamais " aucun peuple n'en paya autant ; que si, au contraire, on les " calcule *en raison de ses moyens*, jamais les Anglais n'en " payèrent moins."

Entre tant de Français qui se sont essayés sur les finances de l'Angleterre, M. Ganilh et lui sont les seuls qui en aient calculé les impôts, non par les sommes que paye la nation, mais par celles qui lui restent après s'être acquittée envers le fisc. Leur principe est de toute vérité, et en s'y tenant, l'on verrait que, bien que le peuple anglais contribue de 7 à 8 livres sterling par tête, sa contribution est proportionnellement moins forte que celle de ses rivaux qui ne payent que 28 francs.

La somme des impôts *permanens*, mis depuis le renouvellement de la guerre, doit être égale au montant de l'intérêt des emprunts et du fonds d'amortissement destiné à en racheter le principal. Or leur ensemble s'élève à £8,670,038 sterling, et l'on a vu, p. 41, que les nouvelles charges permanentes s'élèvent en France à 230 millions de francs.

Encore une partie de ces £8,670,038 st. est-elle dûe, non à de nouveaux impôts, mais à un accroissement dans le produit des anciens.

paraît avoir été de bonne foi, comme Lord Grey et tant d'autres, dupe de ce fameux rapport où le gouvernement consulaire ébahit ses admirateurs et ses adversaires, en disant :—" La France " n'a rien à demander au ciel, sinon que le " soleil continue à luire, et que la pluie con- " tinue à tomber sur ses guérets."—Combien de fois ne m'a-t-on pas cité ce lieu commun en preuve du peu de fondement de mes hypothèses ! Jamais le directoire ni l'Empereur n'ont pris le ciel à témoin de la PROSPÉRITÉ *de leurs finances*, sans que j'aie été assailli d'épigrammes sur cet accomplissement de mes prophéties. Mes amis peuvent dire que tout en m'y prêtant avec bonhomie, je n'ai cessé d'en appeler aux événemens. Avec les financiers de la France révolutionnaire, il faut savoir prendre patience, car ils finissent presque toujours par reconnaître avec fierté ce qu'ils avaient d'abord nié avec le plus de verve.—Se sentent-ils en péril ? les dénégations sont leur ressource.—S'en croient-ils tirés ? les aveux leur coûtent d'autant moins, qu'ils se font alors un double mérite et des difficultés vaincues, et d'avoir trompé, mystifié la nation sur les dépouilles de laquelle leur chef avait jeté son dévolu. Qu'il triomphe ou succombe dans la lutte actuelle, on peut être sûr d'avance que tôt ou tard, et pour élever à sa gloire un monument digne de lui, ses conseillers d'état nous révéleront que ses finances

étaient *aux abois*, lorsqu'en 1810 et 1811, il eut le secret de faire croire aux étrangers qu'elles étaient dans UN ÉTAT PROSPÈRE.

Des deux graves accusations qu'intente M. de Guer contre M. Pitt, il me permettra de passer sous silence celle d'avoir *commandé* mes écrits, accusation d'ailleurs assez mal choisie pour discréditer des essais de finances supposés rédigés sous la dictée du plus grand financier du siècle.

Mais quant à celle d'avoir cherché à *répandre l'opinion* que les ressources internes de la France étaient insuffisantes à l'entretien de ses nombreuses armées ; jamais accusation mieux fondée. Personne n'a étudié avec plus de suite les opérations fiscales de la France, personne n'a été plus effrayé de l'épuisement de ses ressources régulières et des obstacles que cet épuisement mettrait à la paix.

" Groaning under every degree of misery, " the victim of its own crimes, and as I once ex- " pressed it, asking pardon of God and of man, " for the miseries which it has brought upon it- " self and others, France still retains (while it " has neither left means of comfort, nor almost of " subsistance to its own inhabitants,) NEW AND " UNEXAMPLED MEANS OF DESTRUCTION. But we " have not an option between the blessings of " peace and the dangers of war. From the fatality " of the times, and the general state of the world, " we must consider our lot as cast by the decrees

" of Providence in a time of peril and trouble. I
" trust that the courage of the nation will con-
" form itself to the duties of that situation."

Tel fut le langage de ce grand homme d'état, si injustement accusé de s'être fait illusion sur l'étendue et la durée des ressources révolutionnaires, lui qui ne cessa de les signaler comme des *moyens de destruction nouveaux et sans exemple!*

Mais serait-il donc vrai que M. Pitt, M. Walsh et moi fussions les seuls qui eussent entrevu la perpétuité de la guerre dans l'épuisement de la France? Suis-je même le premier qui se soit compromis jusqu'à dire? — " Tant que son nouveau chef n'aura
" pas enchaîné le *déficit* au char de ses victoires,
" son usurpation ne sera point consolidée, la révo-
" lution sera loin d'être close, et il n'y aura de
" paix solide à espérer, ni pour la France, ni pour
" l'Europe*."

Ecoutez la prophétie que fit, il y a treize ans, l'un des Français les plus éclairés, et dites si M. Pitt a jamais prononcé rien de plus éloquent et de plus vrai.

" Ne nous dissimulons pas, citoyens représentans, que l'existence et la vie de la France devient, si nous n'y prenons garde, une existence, une vie toute dépendante entièrement de la guerre. Parcourez tout ce que nos dépenses de guerre et

* *Recettes Extérieures*, p. 248.

de mer entretiennent aujourd'hui, tout ce que la guerre entraîne dans son immense tourbillon, tout ce que notre chaîne militaire, non interrompue depuis Amsterdam jusqu'à Naples. . .fait naître de projets et d'entreprises aventureuses : vous conviendrez avec moi, que *bientôt* la nation française entraînée par ce mouvement, *n'aura plus d'autres habitudes, d'autre industrie, d'autres travaux, d'autres mœurs que celles de la guerre* ; *parce que dans la guerre seule elle trouvera ses moyens d'existence et ses ressources.* COMMENT POURRONS-NOUS FAIRE LA PAIX? Comment nous y prendrons-nous pour retirer alors une forte partie du peuple français du régime auquel il se sera habitué ?. . . . Représentans du peuple, voulons-nous la paix ? plusieurs dispositions principales doivent nous en assurer le retour ; mais j'ai toujours mis en tête celle qui doit créer au gouvernement un revenu annuel, INDÉPENDANT des rentrées casuelles, des confiscations, des CONTRIBUTIONS DE GUERRE. . . celle qui doit créer au peuple français un revenu durable, *dépendant de son travail,* de *son sol,* de *son industrie,* de ses relations avec les nations alliées et amies, un revenu *indépendant de ses conquêtes, de ses armées et de ses* AVENTURES... Le *complément* du revenu qui nous est nécessaire pour satisfaire de fait et d'opinion à nos dépenses, pourra seul *épargner le sang et les larmes du peuple.*"

Lorsque M. le Coulteux proclama dans le conseil des anciens cette double connexion entre

la *guerre* et le *déficit*, Bonaparte était en Egypte, et l'un de ses premiers soins, à son retour, fut de faire taire, en l'élevant à la dignité de sénateur, l'homme qui avait osé prendre sur lui de donner de pareils avis à la France et à l'Europe.

COMMENT POURRONS-NOUS FAIRE LA PAIX ?

Je soumets respectueusement cette question aux méditations des trois cabinets du nord, qui croient que Napoléon a fait ou pourra jamais faire sa paix avec eux.

M. le Coulteux n'avait parlé que de la connexion entre la guerre et le déficit : il reste à établir la connexion non moins intime qui existe entre le déficit et la conscription. Jamais deux sujets ne se tinrent plus étroitement, puisque c'est à elle qu'est principalement dû le déchet des recettes du dedans, et que l'assistance des conscrits est le seul moyen de couvrir par celles du dehors.

Peut-être même aurais-je dû commencer par la conscription : mais il vaut quelquefois mieux remonter des effets aux causes.

CHAPITRE VI.

De la Conscription, considérée dans ses Effets sur l'Appauvrissement du Peuple Français.

Ni M. Walsh, ni M. Faber, n'ont fait au gouvernement consulaire toute sa part à cette loi. L'un et l'autre semblent l'attribuer exclusivement à ses prédécesseurs, tandis qu'il peut en revendiquer le principal mérite. Non qu'elle n'existât avant Bonaparte, comme *loi de guerre* ; mais il lui était réservé d'en faire une *loi de paix**.

---

* Leur erreur, si c'en est une, était d'autant plus naturelle que le code de la conscription débute par citer une loi antérieure au consulat, et qui semblait la décréter en *principe.*

TITRE PREMIER.—PRINCIPES.

« Art. Ier.—Tout Français est soldat et se doit à la défense « de la patrie.

« II.—Lorsque la patrie est *déclarée en danger,* tous les « Français sont appelés à sa défense, suivant le mode que la loi « détermine : ne sont pas même dispensés ceux qui auraient « déjà obtenu des congés.

« III.—*Hors* le cas du danger de la patrie, l'armée de « terre se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la « conscription militaire.

« IV.—Le corps législatif fixe, par une loi particulière, le « nombre

Ce fut au milieu des réjouissances du traité d'Amiens, et six semaines après l'avoir signé, qu'il mit au jour, comme une idée toute philantropique, celle de faire de la conscription le *palladium* du repos de l'Europe, une espèce de supplément au projet de paix universelle de l'abbé de Saint-Pierre.

Jusqu'à son consulat, les *réquisitions* et *conscriptions* étaient une ressource purement révolutionnaire, réservée pour les temps où la patrie serait déclarée en *danger*.—Sa nouvelle conscription est une loi permanente qui doit avoir son plein effet en paix comme en guerre.—La réquisition de Robespierre exemptait les hommes mariés.—La loi consulaire n'admet aucune exemption pareille.

" nombre des défenseurs conscrits qui doivent être mis en ac-
" tivité de service."

Si c'est sur ces deux derniers articles que le gouvernement actuel établit son droit à faire de la conscription un *régime habituel*, autant vaudrait dire que le *principe* existait déjà avant la révolution, puisque l'armée se *formait* aussi par enrôlemens volontaires, et par le tirage de la milice. En enlevant au corps législatif le droit de *fixer* annuellement le *nombre des défenseurs conscrits*, Napoléon a foulé aux pieds les deux principes qu'il invoque ; mais s'il cherche ses modèles dans les *principes* des révolutionnaires ses prédécesseurs, ceux-ci ne l'ont que trop bien servi.

M. Simonde eut la sagacité de découvrir et le courage d'indiquer aux Français, le piége où ils se laissaient prendre. Son écrit *de la richesse commerciale*, publié à Genève en 1803, contient une page admirable, où il conjure leurs législateurs *de distinguer une loi* DE CIRCONSTANCE *d'avec une loi* FONDAMENTALE.—Vol. 2 p. 269.

Les réquisitions laissaient de côté les invalides, les malades et les convalescens : quiconque était incapable de soutenir les fatigues de la guerre, s'en voyait dispensé, sans qu'on eût seulement songé à lui faire acheter cette dispense.—La conscription ne fait point, sans doute, marcher les boîteux : mais tout invalide, tout estropié, en un mot, tout Français, fût-il déjà dans les agonies du lit de mort ; si, avant d'y rendre le dernier soupir, il arrive à l'âge fatal de vingt ans, doit payer aux recruteurs impériaux, pour sa maladie ou pour les infirmités dont il est affligé, une indemnité tout au moins égale à la contribution annuelle de sa famille.* C'est la première fois qu'on a découvert un impôt à mettre sur le malheur ; et la découverte appartient encore à Bonaparte : cependant, comme les plus grands maux ont toujours quelques compen-

* L'*indemnité* ne s'exige pas de ceux dont les parens payent moins de 50 fr. en taxes directes ; mais elle s'accroît de 50 fr. pour chaque 25 fr. que payent, au-dessus de 100 fr. les familles qui ont à leur charge un enfant malade sur lequel l'état avait des droits.

Il faut bien se garder de confondre ces *indemnités* dont le maximum est fixé à 1200 fr. avec l'amende de 1500 francs, levée sur les parens des conscrits *réfractaires* et *déserteurs*, ni avec la somme payée par ceux des conscrits valides qui réussissent à se procurer un suppléant. C'est ce dernier qui la reçoit et en dispose. Mais le fisc s'empare des *indemnités*, et c'est ainsi que, depuis le consulat, l'ancienne dépense des recrutemens s'est changée en une recette effective de six à sept millions.

sations, il en est résulté que les mères françaises qui ont le malheur de mettre au monde des enfans difformes, s'en consolent, et sont même un objet d'envie pour celles que la conscription a déjà plongées dans le deuil, ou dans les longues et terribles transes qui précèdent cette loterie.

La conscription consulaire fut décrétée en mai 1802, et présentée aux Français comme le *palladium* de la gloire au dehors, et de la liberté au dedans.—" On pourra demander," dit le rapporteur Daru, "pourquoi après avoir signé la paix, " vous entretenez des armées si formidables ?.... " Le législateur cherche à poser, pour un long " avenir, les bases de l'édifice social. Il veut " AMÉLIORER le sort de ses compatriotes : mais il " n'oublie pas qu'il est *responsable de la paix du* " *monde*.... Cette loi recommence la conquête de " vos colonies, et vous répond de la paix de l'Eu- " rope*."

L'Europe sait aujourd'hui que ce législateur leur a tenu parole, en mettant toute la jeunesse française en coupes réglées, et qu'il lève cet impôt personnel, d'avance et par anticipation, précisément comme il exploite l'impôt foncier, dont il

* Voyez dans les moniteurs des 11 et 16 mai 1802, les rapports à la suite desquels fut décrétée la nouvelle *conscription*, et où le rapporteur M. Daru et son collégue M. Sahuc dirent que—" *ce mot* ne pouvait être prononcé en France sans rappeler toutes les idées de gloire, de puissance et de *prospérité publique*."

exige une partie avant la récolte, et au moment même des semailles. Parmi les conscrits qui, selon la loi de 1802, n'auraient dû marcher qu'en 1810, plusieurs étaient arrivés, en 1809, sur les bords du Tage, après avoir déjà fait leur apprentissage de guerre sur ceux de la Niémen.

Que dans un grand péril, qu'à la menace d'une invasion, tout homme valide soit tenu de prendre les armes pour défendre ses foyers et la patrie ; rien de si juste, rien de plus nécessaire au maintien de l'indépendance au dehors et de la liberté au dedans. Mais s'emparer annuellement et indistinctement de tout jeune homme qui atteint sa vingtième année, et s'en saisir pour l'envoyer, sans pitié, obéir, servir, combattre et mourir dans les îles à sucre, sur les sables brûlans de l'Egypte, au milieu des marais de la Pologne, ou dans les déserts qui séparent le Portugal de l'Espagne ! Non, jamais le bras de fer de la tyrannie n'avait pesé à ce point sur les nations modernes !—Cette loi est cependant l'œuvre de l'homme qui ne cesse de dire que les BONNES LOIS *sont les causes les plus durables de la prospérité des nations..... Notre premier vœu est pour le peuple. Nous devons lui souhaiter le* BONHEUR *avant la* GLOIRE.

Appelé à n'envisager ici sa conscription que dans ses effets sur la richesse nationale, je laisserai de côté le nombre de victimes qu'elle a déjà traînées au carnage. Je ne décrirai point l'angoisse des familles qui se voient enlever leur fils, peut-être

unique, et qui, pendant vingt ans, ne lui auront pas fait une caresse sans songer à la fatale séparation ordonnée par le décret qui avait ***répondu de la paix du monde.*** Encore moins dois-je m'étendre sur la désolation de ces jeunes conscrits et sur les durs traitemens qu'ils éprouvent avant d'avoir pu se plier à la subordination militaire, ou contracter l'esprit de corps et l'amour des dangers. Je veux, s'il m'est possible, ne considérer la conscription que sous le rapport de l'appauvrissement où elle a plongé et plongera le peuple français.

Conçoit-on rien de plus propre à décourager les arts utiles et à les anéantir, qu'un législateur qui dit aux pères de familles :—Quelques soins que vous preniez de l'éducation de vos fils, quelque vocation que vous leur donniez, je leur en destine une autre. La patrie a des droits antérieurs sur eux. Dès l'âge de vingt ans, et même avant, s'il le faut, elle les appellera à aller étendre ses conquêtes aux extrémités du monde.

Lorsque MM. Daru et Sahuc représentent cette institution comme admirablement calculée pour organiser l'armée la plus active, la plus intelligente et la plus formidable qui ait paru depuis les armées romaines, ils ignorent peut-être que l'ancienne Rome avait ses esclaves qui continuaient à cultiver ses terres et à travailler aux fabriques pendant que leurs maîtres marchaient à la guerre, et qu'ainsi l'agriculture et les arts mécaniques allaient leur train accoutumé, sans que rien se détériorât.

Mais ce qu'ils savent et qu'ils taisent ; c'est qu'en prenant indifféremment ses légionnaires à la charrue, aux ateliers, dans les comptoirs, dans les lycées, et jusque dans les écoles, la nouvelle Rome coupe l'arbre de la reproduction au moment où il est en fleurs.

Ses bulletins font sonner bien haut que dans telle action où l'ennemi a perdu tant de milliers d'hommes, l'armée impériale a perdu à peine la moitié ou le quart de ce nombre. Admettons le fait. Où est le parallèle entre cette armée et les anciennes armées françaises, composées en grande partie, de vagabonds, de désœuvrés, de libertins qui, pour se rendre utiles, ou cesser d'être dangereux, avaient besoin de passer sous la férule de la règle militaire ; et une armée qu'on nous représente comme l'élite de sa nation, une armée qui compte dans ses rangs une foule de soldats beaucoup mieux élevés que leurs officiers supérieurs ?

Et quant à la brêche faite aux arts productifs ; quelle comparaison établir entre la perte d'un pâtre ou d'un valet de charrois, et celle d'un jeune homme appliqué qui, en étudiant dès son enfance, avait acquis, par sa seule application, un patrimoine qui meurt avec lui et constituait l'une des portions les plus précieuses du capital national ? Ce jeune conscrit expirant, comme simple soldat, sur les champs de la victoire, n'y compte cependant que pour un, quoiqu'il eût déjà accompli plus de la moitié de la carrière qui allait en faire un

manufacturier intelligent, un instituteur recommandable, un médecin distingué, un négociant actif, un juge intègre, un administrateur éclairé.

Si l'on veut calculer les conséquences de cette perte, ce n'est pas tant par le nombre de jeunes gens qu'elle enlève à leur profession au moment où ils n'y étaient encore qu'à moitié formés, que par le nombre de ceux qu'elle empêche d'embrasser une profession quelconque.

Il est vrai que la nouvelle conscription promet de les rendre à la société. Mais quand ?... après cinq années de service, et lorsqu'après y avoir perdu les habitudes calmes de la vie civile, ils ne seront plus propres qu'à la vie de soldat. Encore n'abandonne-t-elle alors ce conscrit, qu'afin d'en saisir un autre pour le lancer à son tour dans la carrière des armes, lorsqu'il commençait à prendre aux travaux utiles et sédentaire le goût qu'a perdu son devancier dans le tumulte des camps. A quoi bon risquer les frais d'un apprentissage lorsqu'on sait d'avance qu'il sera interrompu pour commencer celui de la guerre ? Pourquoi un chef de famille ferait-il instruire ses fils à diriger une exploitation rurale ou commerciale, lorsqu'il est sûr qu'ils seront destinés à la grande exploitation des victoires et des recettes extérieures ? Pourquoi leur inspirer le goût des profits lents, des habitudes d'économie et des mœurs douces ou l'amour des jouissances, lorsqu'avant même de naître, l'état les a irrémissiblement condamnés à toutes les pri-

vations de la vie dure de soldat, aux brillans coups de main, aux crimes lucratifs et à toutes les entreprises hardies où l'on ne peut faire fortune qu'en la brusquant ?

Napoléon cache si peu son intention de prendre les frères cadets après les aînés, que son message, adressé de Berlin aux sénateurs pour qu'ils eussent à anticiper la conscription de 1808, se terminait par ces mots :—" Et dans quels plus beaux momens pourrions-nous appeler aux armes les jeunes Français ! ils auront à traverser, pour se rendre à leurs drapeaux, les capitales de nos ennemis et les champs de batailles illustrés par les victoires de leurs AINÉS*.

---

* Cette dépêche du 21 novembre 1806, fut accompagnée d'un rapport où M. Talleyrand disait à l'Empereur :—" Les conscrits qui ont marché, ont aidé à *conquérir des royaumes.* Ceux qui vont les suivre, aideront à *conquérir la paix.* Sire, vous *rapprocherez* pour eux l'époque du dévouement et des combats, ils *rapprocheront* pour leur patrie l'époque de la *paix* et de la reconnaissance."

Conquérir la paix est le mot technique, le mot d'usage dans tous les appels faits aux conscrits ; mais dès qu'ils sont sous les drapeaux, Napoléon ne leur parle plus que de nouvelles *injures à venger.* A peine le sénat lui eût-il procuré, par anticipation, deux nouvelles levées de conscrits, pour *rapprocher l'époque de la paix*, qu'en les passant en revue, le 11 septembre 1808, il leur dit :—" Soldats, j'ai besoin de vous. La présence " hideuse du léopard souille le continent d'Espagne et de Portugal. Qu'à votre aspect il fuie épouvanté. Portons nos " aigles

En proposant et faisant sanctionner la conscription, son rapporteur, M. Daru, ne manqua pas de la comparer à celles qui existaient en Allemagne et surtout en Prusse. Mais il se garda bien de dire que la loi prussienne, quoiqu'infiniment trop rigoureuse, n'allait chercher ses recrues ni dans les colléges, ni dans les universités, qu'elle épargnait dans les villes la jeunesse appartenant aux corporations des arts et métiers, et que, dans les campagnes, le fils unique de propriétaires culti-

---

" aigles triomphantes jusqu'aux colonnes d'Hercule. Là aussi
" *nous avons des injures à venger*.... Une *longue paix*, une
" prospérité durable, seront le fruit de nos travaux."

Deux ans auparavant, lorsqu'une députation des maires de Paris, chargée d'aller le féliciter de sa victoire d'Austerlitz, parut à Sheonbrunn, encore toute effrayée des restes de carnage dont elle venait d'être témoin en pénétrant jusqu'à lui, Napoléon mit à profit cet effroi pour leur dire—" qu'il les voyait avec plaisir.... qu'ils avaient été à portée de voir les malheurs de la guerre et d'apprendre, par le triste spectacle dont leurs regards ont été frappés, que tous les Français doivent considérer comme *salutaire et sacrée la loi de la conscription*, s'ils ne veulent pas que quelque jour leurs habitations soient dévastées et le beau territoire de la France livré, *ainsi que* l'Autriche et la Moravie, aux *ravages des* BARBARES,"—moniteur n°. 94 1805.

L'avis paraît avoir eu l'effet qu'il en attendait, à en juger par son moniteur du 16 septembre 1810, où l'on lit :—
" Tout est *opinion* en France, depuis la dernière classe jusqu'à la plus haute, *tout entend raison* et marche quand la trompette sonne. La conscription est *réglée* comme les impositions."

vateurs n'y était point soumis*. En outre, et ce qui en affaiblissait surtout le dommage, c'est que l'enrôlement étant long, quiconque embrassait, de force ou de gré, l'état militaire, y passait ordinairement sa vie, circonstance qui diminuait beaucoup le besoin de nouvelles recrues; tandis que le but non déguisé de la conscription française est de faire passer indistinctement, et tour à tour, même en temps de paix, presque toute la population active sous les drapeaux.

Ce qu'il y a de pire, c'est que son auteur, en en faisant une loterie, a accumulé, et à dessein, obstacles sur obstacles, pour empêcher que les jeunes gens nécessaires à leurs familles et voués aux arts utiles ou libéraux, puissent être remplacés par tel autre qui, n'ayant ni famille à soigner, ni vocation lucrative à suivre, ne se sent aucune répugnance à embrasser celle des armes. Non que la loi consulaire ne les autorise expressément à faire entr'eux, après le tirage, un marché si éminemment utile à la chose publique; mais elle l'a rendu si difficile par l'obligation de trouver les remplaçans dans le même arrondissement où s'est fait le tirage, que le nombre de ceux qui en cherchent étant très-grand, et le nombre de ceux qui

* « Il est expressément défendu en Prusse," dit Mirabeau dans sa *Monarchie Prussienne*, « de prendre pour recrues, un « propriétaire de terres, un fils unique héritier du bien de son « père, enfin tout homme dont l'agriculteur ne saurait se passer."

consentent à l'être très petit, ces derniers ont, dans leur canton, un véritable monopole qui leur ouvre la faculté de se mettre à l'enchère et d'imposer des conditions si dures, qu'à Paris et à Anvers, leur prix s'est élevé jusqu'à 800 louis. De pareils exemples sont rares, sans doute, mais le prix des substituts a haussé d'année en année, et est généralement aujourd'hui de 200 louis. On conçoit de reste combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, à la classe moyenne de faire un pareil sacrifice pour racheter ses enfans.

C'est ici l'un des traits caractéristiques de la conscription dont gémit la France. Si son nouveau chef ne voulait que des soldats; au lieu d'ouvrir ainsi aux conscrits favorisés par le sort, l'occasion de se mettre à l'enchère, il eût admis tous ceux qui ont des raisons valides de dispense, à lui payer une indemnité; et en fixant le *minimum* de celle-ci à 25 louis, et le *maximum* à 50, cette somme, dès que le gouvernement eût été seul recruteur, lui aurait procuré autant d'hommes qu'il en eût voulu, car rien ne les pousse plus aux armées que la misère.

Les familles qu'il fallait surtout favoriser, étaient celles du tiers-état, assez aisées pour vouer leurs enfans aux études, ou aux métiers qui exigent de l'application et des dépenses : mais encore une fois, Bonaparte n'a rien négligé pour rendre à peu près impossible leur rédemption, sans qu'on puisse lui supposer d'autre motif que de donner

plus de relief à la carrière des armes, en forçant la jeunesse la mieux élevée à se jeter pêle-mêle dans les rangs de soldat, afin d'en faire l'état qu'il appelle *le premier des états.*

Il n'y a que trop réussi, car ses nouvelles écoles de droit furent presque vidées en 1807, pour envoyer leurs élèves aux batailles d'Eylau et de Friedland, comme l'avaient été les anciennes écoles de médecine, lorsqu'en 1800, il fit un appel patriotique aux jeunes Français, pour le joindre à Dijon et l'accompagner à Marengo*.

---

* Ce dernier fait est consigné dans un rapport que l'administrateur du Bas-Rhin eut l'étourderie de rédiger, et qui plus est, de publier, avant de s'être informé si l'administrateur suprême n'avait point résolu de faire du régime conscriptionnel, qu'il lui dénonçait comme un fléau, une institution permanente.

Après avoir affirmé que les derniers recrutemens avaient enlevé environ deux cent soixante élèves à l'école de santé, qui n'en possédait plus que quatre-vingt, ce préfet ajouta une observation qui dut singulièrement chagriner le premier consul.— « Cette loi éprouve ici, comme ailleurs, beaucoup de difficultés dans son exécution ; soit que les chefs de famille, et surtout les mères, n'aient pu encore se familiariser avec la disposition immuable d'une loi qui tient chaque année *en réserve*, pour la défense de l'état, les objets de leurs plus chères affections ; soit que le spectacle des malheurs de la guerre, prolongée depuis dix ans, en mettant en évidence les dangers de la carrière militaire, ait *amorti l'amour de la gloire*, qui, comme toutes les autres passions, a ses accroissemens et son déclin."

Bonaparte profita de l'avis ; mais ce fut pour réveiller à

l'instant

Mais ce ne sont plus seulement ses universités de droit et de médecine qu'il vide aujourd'hui, afin

---

l'instant même cet *amour de la gloire*, en fondant sa *Légion d'honneur*, qui ne précéda que de deux mois la conscription, et y était merveilleusement coordonnée, comme on en va juger par le discours de Carrion Nizas.

« Malheur aux peuples, dit ce rapporteur, malheur aux peuples, si dans le calme de la paix, au lieu de se reposer, ils s'endorment ! Veillons donc, et conservons avec soin cette *attitude guerrière*, cet esprit d'honneur militaire dans laquelle notre véritable grandeur réside. Fermons l'oreille aux voix trompeuses qui voudraient profiter des premiers enchantemens d'une glorieuse paix pour détourner nos yeux de ce qui est pour nous la source de toute force et de toute gloire. Tous les arts ont leur excellence et leur beauté, sans doute, mais les arts de l'honneur et de la victoire sont les arts véritables du peuple français. Ainsi l'ont voulu la nature, la providence même ; ainsi le témoigne l'histoire.... Tel est le caractère du peuple français, qu'il faut qu'il soit le premier ou le dernier des peuples. Point de milieu ; nous n'avons pas les vertus de la médiocrité.... Le nouvel ordre de choses est principalement fondé sur le changement d'existence de la plupart des Français. Il s'agit de faire d'une position, résultat de circonstances et momentanée de sa nature, un état PERMANENT, FIXE ET DURABLE.... Encore quelques institutions aussi belles, aussi *fortes* que celle-ci, et nous serons sûrs de léguer à nos enfans la RÉPUBLIQUE ÉTERNELLE et la SUPRÉMATIE *des nations*."

Je demande à quiconque lira ce discours en entier dans le moniteur du 17 mars 1802, comment il eût été possible de dire plus clairement aux Français, qu'ils devaient renoncer aux arts productifs pour se livrer exclusivement à *l'art de la victoire*, que le commerce des *recettes extérieures* serait désormais pour eux la *source de toute force*, et que le traité d'Amiens n'était qu'une TRÊVE ?

de recruter sa soldatesque : c'est aux écoles préparatoires qu'il vient de s'adresser pour qu'elles aient à lui fournir à la fois et sans délai, les quarante mille matelots qui doivent *soumettre l'Angleterre dans peu de campagnes, et venger la liberté des mers !*

On s'est presque révolté en France (je parle ici des femmes), à la lecture de son sénatus-consulte de décembre 1810, qui, en ordonnant cette *levée de quarante mille jeunes marins*, a ordonné de les *choisir dans l'âge de treize à seize ans.* Les mères surtout n'ont pas manqué de s'écrier que ce nouveau sacrifice l'emporte de beaucoup sur tous ceux que leur avait demandé Robespierre ; que l'Empereur y a mis enfin au jour l'atrocité de son caractère, etc. etc.

Cette nouvelle anticipation n'en épargnera pas moins à ces mères désolées les frais d'apprentissages inutiles, et toutes les angoisses d'une incertitude qui se fût prolongée pendant que les conscrits maritimes auraient traversé l'intervalle de treize à vingt ans. Puisqu'il faut perdre leur enfant, et tout conscrit est un enfant perdu, n'est-il pas moins cruel de se le voir enlever à l'entrée plutôt qu'au sortir de l'adolescence ? Si l'Empereur étend jamais le bénéfice de cette anticipation sur les conscrits de son armée de terre, non point, sans doute, pour les y faire marcher avant l'âge des forces ; mais pour les y encadrer dès leur enfance, en avançant de plusieurs années l'époque du tirage et des remplacemens, il affaiblira, sous plus d'un

rapport, les dommages de la conscription. Un plus grand adoucissement encore serait qu'au lieu de prendre ses victimes au sortir de la puberté, il consentit à les prendre au sortir du berceau*.

---

* Cette opinion est celle de M. Faber.—"Il vaudrait "mieux, dit-il, qu'à l'instar d'autres états militaires, l'enfant "destiné aux armes fût *désigné depuis le berceau*, et toisé "chaque année comme en Prusse ; la pensée en deviendrait "habituelle et tous les projets de la vie se coordonneraient de "bonne heure au sort irrésistible. La loi française a rendu "perpétuelle l'incertitude. Cette affreuse incertitude pour-"suit les citoyens dans chacune de leurs pensées, sur chacun "de leurs pas."

En 1806, où M. Faber quitta la France pour publier ce qu'il y avait vu des effets de la conscription, il ne lui était guère possible d'en démêler encore tous les effets.

Voici la réponse d'une femme récemment arrivée du midi de la France, et sollicitée d'indiquer la classe où se manifeste le plus cette *haine contre le tyran*, qu'elle représente comme *universelle* depuis la guerre d'Espagne.—parmi les jeunes demoiselles élevées avec des principes de morale, et appartenantes à la bonne bourgeoisie, qui, quoique encore suffisamment aisée pour donner de l'éducation à ses fils, ne l'est point assez pour les rédimer lors du tirage. En faisant manquer leur état aux garçons de cette classe, la conscription a par cela même fait manquer celui des filles qui ne voient presque plus d'autre perspective d'établissement que d'épouser, ou des hommes impropres à la guerre par leurs difformités, ou des hommes qui n'en reviennent que parce qu'ils y ont été mutilés. Les voilà appelées à résister sans cesse au plus irrésistible des penchans, à moins de livrer leurs cœurs à un jeune inscrit condamné à prendre le mousquet, et qu'elles sont sûres de ne jamais revoir ; car le peu de conscrits qui survivent finissent toujours par

En avançant de sept ans la conscription pour ses armées de mer, il a, en quelque façon, promis de ne plus faire marcher à ses armées de terre que des jeunes gens de vingt ans accomplis. Certes, il a pu prendre cet engagement sans risques, puisque tout en cessant d'anticiper la conscription, il la doubla. Celle de 1811 s'est emparée de 160 mille individus, y compris les 40 mille conscrits maritimes.

Rien de plus incertain que le nombre de ceux qui les ont précédés depuis la renaissance de la guerre, car des personnes qui se prétendent instruites, vont jusqu'à dire que l'Empereur a levé, chaque année, la moitié plus de recrues qu'il n'y était autorisé par les sénatus-consultes. Mais on paraît

---

par prendre goût à leur nouveau métier. Cette loi est également le fléau des deux sexes. Tant qu'on crut la paix possible et prochaine, on prit patience; mais depuis que l'entreprise sur l'Espagne n'a plus laissé voir dans la conscription que ce qu'elle est, une machine de guerre destinée à éterniser la guerre, elle fait le désespoir de toutes les familles, et ne tardera pas à causer de grands désordres dans la classe ou les mœurs étaient restées pures."

Le Préfet du Gers, va nous donner un aperçu des atteintes qu'elle a déjà portées aux mœurs :—" Au milieu de tant de lar-
" mes, de tant de secousses révolutionnaires, chacun redoute sa
" propre fécondité, chacun a craint de se marier s'il était céliba-
" taire, ou de se reproduire s'il était époux. Les femmes, à cet
" égard, se sont montrées d'accord avec les hommes. Ainsi, ou
" l'on a suspendu les jouissances de la vie, ou l'on s'est appliqué
" à les rendre infructueuses et les mœurs en ont rougi."

s'être exagéré ses levées d'hommes, comme on avait atténué ses levées de recettes extérieures. En indiquant de combien ces dernières ont surpassé l'idée que s'en faisaient les Français, Napoléon a jugé l'occasion favorable pour leur révéler de combien ses cinq dernières conscriptions ont excédé la mesure des sénatus-consultes. Afin de bien comprendre le rapport qu'il en a fait au sénat, par l'organe de son ministre de la guerre, il faut se rappeler que les quatre premières conscriptions dont va parler ce ministre, n'avaient été décrétées qu'à 80 mille hommes.

"La classe annuelle de la conscription fait
" entrer dans les cadres environ 360 mille hommes
" par année, sur lesquels on a levé jusqu'à ce jour
" cinq cent vingt mille hommes; savoir, en 1806,
" 102,500;—en 1807, 102,500;—en 1808, 102,500;
" —en 1809, 102,500,—et en 1810, par anticipa-
" tion, 110,000.—Voilà, sénateurs, *l'état au vrai* de
" la force conscriptionnelle de la France. J'ose
" vous en garantir l'exactitude."

Loin de rester muets d'étonnement ou d'éclater en reproches, en l'entendant se faire un mérite d'avoir ainsi excédé d'un quart la mesure des lois dont ils lui avaient confié l'exécution*,

---

* Ce rapport du comte d'Hunebourg, est du 18 septembre 1809.

On aura de la peine à comprendre comment avaient pu s'effectuer

les sénateurs, pour éviter à l'avenir de pareilles irrégularités, n'y virent d'autre remède que de porter la conscription à 160 mille hommes ou enfans, nombre qui, très-certainement, et malgré les nouvelles incorporations, enveloppe la moitié de toute la jeunesse valide. Mais encore une fois, pour en calculer les effets sur l'avenir, il faut moins s'arrêter sur cette affreuse consommation d'hommes, que sur l'immense détriment qui en résulte pour les arts productifs ; il faut moins s'arrêter au nombre de victimes que la conscription a déjà fait expirer sur les champs de bataille, ou mutiler dans les hôpitaux, qu'au nombre d'individus qu'elle empêche de se préparer à devenir des hommes industrieux et utiles.

---

s'effectuer ces extensions illégales, dans un pays où chaque nouvelle conscription est accompagnée d'un tableau des rôles qui assigne à chaque département, et à chaque arrondissement, le nombre exact des recrues qu'ils doivent fournir.

Voici la méthode, s'il faut en croire une personne digne de foi, qui a vu marcher tous les jeunes gens de son canton, au nombre de 207, quoique le tableau dont était porteur le sous-préfet, n'en eût demandé que 99.—Les gendarmes et autres militaires préposés au tirage, favorisent sous main la désertion des conscrits tirés, parce que la loi ordonne de les remplacer sans délai par les numéros suivans. Quand le contingent est ainsi complété, on se met à la poursuite des déserteurs pour le surcompléter, et si quelqu'un d'eux échappe, ce qui est bien rare, on tombe alors sur sa famille pour *l'amende des conscrits réfractaires.* En sorte que S. M. est sûre d'avoir des hommes ou de l'argent, et le plus souvent, l'un et l'autre.

Chaque conscrit, qui, après avoir reçu une éducation libérale, part pour l'armée, étouffe dans son germe l'éducation du jeune frère destiné à l'y suivre un jour. C'est principalement sous ce rapport, que cet impôt personnel est devenu, même pour ceux des Français qui y échappent, l'impôt le plus ruineux qui ait jamais pesé sur les peuples modernes.

" Quant à la fortune nationale, dit M. Simonde, dans l'écrit déjà cité, qui pourrait
" calculer toutes les pertes que la conscription
" doit occasionner à l'état ?. . . perte d'instruction
" dans le moment où elle est acquise, et où toute
" l'aptitude que le jeune homme a acquise dans
" les arts, les métiers ou les sciences, est abandon-
" née et mise en oubli ; perte de travail dans la
" plus grande vigueur de l'âge, et lorsque l'hom-
" me est appelé par la nature à pourvoir de son
" bras aux besoins de son vieux père, puisque la
" sagesse éternelle a fait rencontrer l'époque du
" plus grand déployement de forces des enfans,
" avec celle de l'affaiblissement des parens ; perte
" de zèle, de constance et d'ardeur pour l'ouvrage,
" dans le moment où les habitudes se forment, et
" où le cachet qui doit décider du sort de la gé-
" nération naissante, s'imprime pour jamais sur
" son caractère, etc. etc."

Cette loi de sang a rendu, et rendra longtemps encore, les armées de Napoléon un juste objet d'effroi pour tous leurs voisins : mais qu'elle

se prolonge, elle vengera les vaincus en rendant les vainqueurs la leçon du monde. Elle en fera.... que dis-je! elle en fait déjà les sauvages de l'Europe.

Et ce résultat avait été prévu par un Français, qui, au moment où la conscription consulaire ne faisait encore que s'organiser, en prophétisa les effets avec non moins de discernement que d'énergie.

" La *Conscription*, dont il faudra un jour dé-
" tendre les ressorts, a changé pour l'Europe la
" nature et les effets de la guerre."

" La guerre n'est plus un moyen dont la poli-
" tique puisse se jouer pour la faire servir périodi-
" quement à *épurer* la population."

" Ce n'est plus le trop plein des cités que
" quelques pièces d'or enivrent, et que des recru-
" teurs plongés eux-mêmes dans la fange de la
" débauche envoie dans nos camps. C'est *la fleur*
" *de la population en masse*; c'est un degré entier
" de la génération; c'est l'espérance de toutes les
" familles, la *pépinière de tous les arts, de tous les*
" *talens, de tous les germes de la prospérité pu-*
" *blique*."

" Qu'une guerre se prolonge dix ans, que
" chaque année la conscription exerce son aveugle
" empire; on sera effrayé dix ans plus tard de la
" lacune qui existera entre les hommes faits et les
" hommes à faire, et de l'importune existence de
" ceux de ces conscrits, que la guerre aura épar-
" gnés."

" *Inhabiles à tout travail productif*, on les
" verra, inutile fardeau, mettre un prix à leurs
" sacrifices, demander des pensions qui aggrave-
" ront les charges publiques quand la nation aura
" moins de moyens de les supporter, solliciter des
" distinctions qui ne distingueront plus rien si
" elles sont trop prodiguées, et plusieurs obtenir
" des places qu'ils rempliront mal, n'ayant aucun
" des talens acquis que ces places exigeaient d'eux."

" La *conscription* eût mérité, comme le feu
" Grégéois, qu'un second Louis XV en eût
" ÉTOUFFÉ JUSQU'AU NOM*."

Ce rapprochement, entre Louis XV et Napoléon Ier, est à tout prendre, ce que les Français

---

* Cet écrit, publié à Paris même, par M. Fionvelle aîné, est intitulé: *Etat de la France, au* 14 *juillet* 1804, et forme un utile supplément à *l'Etat de la France à la fin de l'an* VIII' par M. de Hauterive.

M. Fionvelle, déjà connu par quelques opuscules semi-révolutionnaires, n'ayant plus reparu dès-lors sur l'horizon politique, je soupçonne fort que celui-ci lui aura valu, de la part de la police, l'injonction de se taire; et certes, il la méritait d'autant mieux, qu'il avait poussé l'imprudence jusqu'à recommander la lecture de mes écrits :—" A travers des *erreurs très-*
" *graves*, disait-il, Sir Francis D'Ivernois a avancé des vérités
" d'une haute importance et qui méritaient bien qu'on s'occu-
" pât de lui beaucoup plus qu'on ne l'a fait."

La seule de mes graves erreurs que cet écrivain prit la peine de relever, était celle d'avoir atténué le *déficit*, en ne l'évaluant qu'à *cent* millions pour l'an VIII. Selon lui, ce déficit était alors de *plusieurs centaines de millions*, et il avait raison.

ont écrit de plus hardi et de plus vrai sous le règne de ce dernier. Le vœu *d'étouffer jusqu'au nom de la* CONSCRIPTION, eût été celui de Fénélon qui n'eut jamais cessé de le porter au pieds des autels et du trône.

Comment se fait-il que parmi ses successeurs, entre tant d'évêques et d'archevêques que le nouveau monarque a appelés autour de lui, afin de l'aider à relever les autels et à rétablir l'Eglise Gallicane dans toutes ses libertés, aucun d'eux n'ait encore été assez pénétré de ses devoirs pour se dévouer, s'il le faut, en montant à Saint-Cloud dans la chaire du Dieu de vérité, et dire à l'usurpateur :

Sire, si le poison de l'ambition gagne et infecte le cœur du prince, si le souverain oubliant qu'il est le protecteur de la tranquillité publique, préfère sa propre gloire à l'amour et au salut de ses peuples, s'il aime mieux conquérir des provinces que régner sur les cœurs, s'il lui paraît plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de ses peuples, si le deuil et la désolation de ses sujets sont le seul chant de joie qui accompagne ses victoires, s'il fait servir à lui seul une puissance qui ne lui est donnée que pour rendre heureux ceux qu'il gouverne ; en un mot, s'il n'est roi que pour le malheur des hommes, et que, comme le roi de Babylone, il ne veuille élever la statue impie, l'idole de sa grandeur, que sur les larmes et les débris des peuples et des nations ; grand Dieu ! quel fléau

pour la terre ! Quel présent faites-vous aux hommes dans votre colère en leur donnant un tel maître ! Sa glóire, Sire, sera toujours souillée de sang. Quelque insensé chantera peut-être ses victoires ; mais les provinces, les villes, les campagnes en pleureront. On lui dressera des monumens superbes pour immortaliser ses conquêtes, mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes, mais la désolation de tant de campagnes dépouillées de leur beauté, mais les ruines de tant de murs sous lesquels les citoyens paisibles ont été ensevelis, mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monumens lugubres qui immortaliseront sa folie et sa vanité.... Son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérans; mais il ne le sera pas parmi les bons rois. On ne se rappellera l'histoire de son règne que pour se rappeller le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes, et tout cet amas de gloire ne sera plus, à la fin, qu'un monceau de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre.

Ainsi parlait Massillon au superbe Louis XIV, environné de toute la pompe de sa cour, de tout l'éclat d'une dynastie régnante depuis six siècles !

Ce serait trop, sans doute, d'attendre des évêques du nouveau régime les mêmes libertés que prenaient ceux de l'ancien. Mais ne s'en trouvera-t-il pas un seul qui ose du moins hasarder un contraste respectueux, entre — CE QUE NAPOLÉON AURAIT PU ÊTRE, ET CE QU'IL EST ;—entre un administra-

teur pacifique et un foudre de guerre;—entre un Washington et un Charles XII?

O comble de dégradation! non contents de l'appeler le *Héros Chrétien, l'oint du Seigneur, l'homme de la droite de Dieu;* non contens de l'enivrer du récit de ses sanglans trophées, les patriarches de la France impériale, se sont faits ses recruteurs en chef et les premiers suppôts de la conscription. Chaque fois qu'elle se renouvelle, ce sont eux qu'il charge de la proclamer, et les voilà qui montent en chaire pour recommander aux fidèles de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et *à César ce qui est à César !*

Ecoutez ses prélats :—" Peut-il y avoir une " loi *plus juste* que celle de la conscription militaire " qui appelle, *sans exception et sans aucune distinc-* " *tion**, tous les citoyens à porter les armes, pen-

* D'après ce mandement de l'évêque de Séez, inséré au moniteur du 5 octobre 1805, on voit que ce que le clergé impérial trouve de plus *sage* et de *plus* JUSTE dans la conscription, c'est qu'elle appelle tous les citoyens à porter les armes *sans aucune distinction, ni* EXCEPTION.

Combien étaient différentes les idées de justice distributive sous le règne de Louis XVI ! Si l'un des moyens de juger les rois est de comparer le langage des hommes auxquels ils donnent leur confiance, il ne sera point inutile de citer ici les motifs allégués par M. Turgot, pour admettre des *exceptions* dans le tirage de la milice et autoriser ceux qui y participaient à s'en *rédimer* par une contribution en argent.

" Les *exemptions* pour la milice (il ne s'agissait alors que d'un tirage annuel de 10 mille hommes) sont d'une *nécessité absolue ;*

" dant quelques années seulement, dans la fleur
" et à la vigueur de l'âge, pour ensuite se rendre
" dans leurs foyers ? Cette *mesure* qui, jusqu'ici,
" a couvert la France de gloire, sera toujours la
" terreur et l'effroi de ses ennemis."

Comme le Corse doit mépriser les Français !

Qu'il y prenne garde néanmoins, et qu'il se rappelle quelquefois le jugement qu'en portait Rousseau sous le règne dégradant de Louis XV. *Ils sont avilis, mais ne sont point un peuple vil.*

---

absolue ; elles sont même en quelque sorte justes, car puisque le milicien est destiné à l'état de simple soldat, puisqu'un simple soldat, par une suite de la constitution des troupes et de l'espèce d'hommes dont elles sont composées, par la modicité de sa paie, par la manière dont il est nourri, vêtu, couché, par son extrême dépendance, enfin par le genre de sociétés avec lesquelles il peut vivre, est nécessairement placé dans la classe de ce qu'on appelle le peuple, il est évidemment impraticable, il paraîtrait dur, *injuste*, BARBARE de réduire à cet état un homme né dans un état plus élevé, accoutumé à toutes les douceurs attachées à la jouissance d'une fortune aisée, et à qui une éducation libérale a donné des mœurs, des sentimens, des idées inalliables avec les mœurs, les sentimens, les idées de la classe d'hommes dans laquelle on le ferait descendre."— *Œuvres de Turgot*, vol. vi. p. 414.

Cet écrit, comme celui de M. Ganilh, a été publié à Paris même et sous le règne de Napoléon ; mais toujours pendant l'absence du maître, car depuis son retour d'Espagne, la publication du premier et du dernier volume des œuvres posthumes de M. Turgot est restée indéfiniment ajournée.

CHAPITRE VII.

Recherches sur la Force Numérique des Armées Françaises, en Janvier 1812, *et sur l'Accroissement de leurs Dépenses.*

Quoique les conscriptions de 1806, 7, 8 et 9, aient produit fort au-delà du nombre prescrit par les sénatus-consultes, je pose en fait, qu'au mois de janvier 1812, et avant le tirage de la nouvelle conscription, les armées françaises n'excèdent pas 400 mille hommes, recevant solde.

Cette assertion étonnera, révoltera peut-être le gros des lecteurs. Aussi ai-je débuté par la mettre en avant, afin qu'ils puissent mieux se tenir en garde contre les pièces sur lesquelles je vais l'appuyer.

La première est si claire et si digne de foi, qu'elle dispenserait d'en chercher d'autres, si les divers recensemens qu'elle nous fournit ne se terminaient pas au mois d'octobre 1806. Je la tire d'un écrit bien connu : du *Tableau historique de la guerre de la révolution de France, &c. précédé de recherches sur la force de l'armée française, depuis Henri IV jusqu'à la fin de* 1806 ; *accompagné d'un* ATLAS MILITAIRE.

Ces trois volumes, publiés à Paris en 1808, sont le travail de divers officiers, qui ont eu pleine liberté de puiser, au dépôt de la guerre, tous les mémoires et documens, même secrets, dont ils avaient besoin. On va voir qu'ils ont toujours été à la source, et qu'il n'entrait dans leurs vues, ni d'atténuer, ni d'exagérer la force numérique des armées de la France républicaine ou impériale.

Après s'être élevés contre les calculs qui portèrent à un million d'hommes les premières armées de la république ; après avoir reconnu que *ces calculs* EXAGÉRÉS *avaient pour* BUT *d'entretenir la confiance de la nation et* D'ALARMER SES ENNEMIS ; après y avoir opposé les états de l'administration qui n'indiquent, en avril et mai 1794, que 690,132 hommes présens sous les armes, * ils ajoutent :

" En octobre et novembre 1795, il n'y avait " que 448,071 présens, et, *disait-on*, 758,229 effec- " tifs ; mais on croit ce dernier nombre inexact. " C'était l'époque de l'installation du directoire exé- " cutif, qui CHERCHA, PEUT-ÊTRE, *à donner à* " *l'Europe, ainsi qu'à la France, une* GRANDE IDÉE " DES FORCES dont la nouvelle constitution lui ac- " cordait la faculté de disposer."

" En février 1796, où M. Pétiet prit possession " du département de la guerre, le nombre des hom-

---

* Voyez, pour cette citation et les suivantes, vol. 1er, pages 385, 386, 389, 394, 399 et 400.

“ mes présens aux drapeaux n'était que de 422,105
“ et celui de l'effectif de 692,528. En août et sep-
“ tembre, on ne comptait plus que 396,016 hommes
“ présens et 495,256 effectifs.”

“ Sous le ministre Schérer, quoiqu'on en ait
“ dit, l'état des armées *déclina* par une foule d'abus,
“ dont les *causes* sont étrangères au sujet qu'on
“ traite ici.” *

“ Le 2 juillet 1799, lorsque le général Berna-
“ dotte fut nommé au département de la guerre, il
“ trouva que l'armée était alors de 449,844 hommes,
“ y compris 41,016 hommes de troupes *hors de ligne*
“ employées dans l'intérieur, comme gendarmerie
“ et gardes nationales, ainsi que 32,375 de l'armée
“ d'Egypte. En déduisant les morts, malades ou
“ prisonniers depuis le commencement de la campa-
“ gne, il ne restait de disponible que 298,463
“ hommes.”

“ Les lois rendues cette même année, dis-
“ sipèrent l'épais brouillard qui couvrait la compta-
“ bilité, et commencèrent à donner des résultats po-
“ sitifs en fixant la *solde* des troupes à 130,835,829
“ fr. 75 c., et les *masses* d'entretien à 206,807,354

---

* Ces *causes* de *déclin* n'étaient autres que la démonétisation des assignats qui mit le directoire dans l'impossibilité de faire passer aux troupes républicaines leur *solde*. Aussi, et après avoir patienté durant deux ou trois ans, celles qui étaient sur la frontière finirent-elles par déserter à l'intérieur, par bataillons et même par brigades.

"fr. 59 c. Si l'on pouvait ajouter à cette somme
" de 337,643,184 francs, celles que coûtèrent les
" munitions de guerre, les fabrications de petites
" armes, d'artillerie et de chariots, les hôpitaux,
" les transports, &c., on aurait l'ensemble de toutes
" les dépenses militaires; mais on est dans l'*im-*
" *possibilité* de le faire connaître."

Cette impossibilité constate que même alors, 337 millions, *numéraire*, ne suffisaient point, ni à beaucoup près pour une armée réduite à 298 mille hommes disponibles. L'aveu avait pour but de rectifier le calcul où Lucien Bonaparte n'avait évalué l'ensemble des dépenses de l'armée, sur pied de guerre, qu'à 1000 francs par homme. Et le but de cette rectification n'est pas douteux, car les rédacteurs y ajoutaient la note suivante :—" On a sous les yeux un mémoire de l'ex-
" ministre Bouchotte, qui assure que, pendant son
" administration, les frais de la guerre ne se sont pas
" élevés au-delà de *mille livres en numéraire par tête.*
" Si l'on connaissait les bases de ce calcul on pour-
" rait y ajouter plus de confiance."

C'était assez dire qu'il faut s'en défier, et que, même avant le consulat de Bonaparte qui a augmenté de trois sous la paye journalière des soldats, qui s'est entouré d'un état-major immense, qui a plus que triplé le corps dispendieux des gardes, et qui, par son décret de Berlin, a fait si fort hausser le prix des fournitures, la dépense d'une guerre, soit en Allemagne, soit en Italie, excédait beaucoup 1000

francs par homme. Nous en aurons bientôt d'autres preuves : mais arrêtons-nous surtout à ce fait, qu'en 1799, la *solde* de 449 mille hommes fut fixée à 130 millions, ce qui donne 290 francs par homme, de toutes armes et de tous grades ; fait dont les lecteurs sont priés de bien se rappeler, parce qu'il leur fournira la clef du problême dont nous cherchons la solution.

" Du 23 septembre 1800, au 22 septembre " 1801, sous les ministres Carnot et Berthier, la " France tint en activité 414,732 hommes."

" En 1802, l'armée française consista en 327,151 " hommes d'infanterie, et 72,564 de troupes à che- " val, la gendarmerie nationale comprise : en tout, " 399,715 hommes, sans compter 15 mille vétérans."

" En 1802 et 1803, on opéra, tant sur l'infanterie " que sur la cavalerie, une RÉDUCTION au moyen " de laquelle l'armée *disponible* ne montait plus " qu'à 340,318 hommes. Le 24 septembre 1803, " les forces de la France n'étaient pas aug- " mentées, quoique le 16 mai précédent, l'Angleterre " eût recommencé la guerre. . . . Le gouvernement " avait effectivement assez de troupes pour subvenir " à ses besoins, en même-temps qu'il menaçait la " Grande-Bretagne d'une invasion."

C'était donc, comme on l'avoue enfin, avec une armée *réduite* à 340,318 hommes *disponibles*, que le premier Consul avait essayé *d'alarmer* Lord Whitworth en menaçant l'Angleterre de *quatre cent*

quatre-vingt mille hommes, prêts aux entreprises les plus désespérées !

"A la fin de 1804 et au commencement de
" 1805, le total général de l'armée était de 414,125
" hommes, y compris 18,697 officiers ; mais sans
" y comprendre l'état-major général. . . . En retran-
" chant 42,305 hommes qui ne pouvaient faire par-
" tie des armées *agissantes*, il ne restait de *dispo-*
" *nible* que 371,820 hommes."

" Pendant les premiers mois de 1806, l'armée,
" non compris l'état major-général ; mais en y
" comprenant 16,426 officiers, était formée de
" 390,994 hommes, dont 378 mille au plus, pou-
" vaient servir à la guerre.* . . . On ne peut donner
" précisément la force de l'armée lorsque la guerre
" recommença en Allemagne, en octobre 1806 ;
" mais en la supposant de 477 mille hommes, on
" s'écarte peu de la vérité."

Cette précieuse série de tableaux porte avec elle des caractères d'impartialité et d'exactitude qui ne permettent pas de douter qu'au cas qu'il s'y soit glissé quelques erreurs, en plus ou en moins, c'est aux bureaux de la guerre qu'elles auraient été commises. Si ceux des ex-ministres autrichiens, qui s'exagérèrent si fort le nombre des armées françaises,

---

* Les auteurs de l'ATLAS MILITAIRE eurent soin de s'appuyer sur deux relevés précis du nombre de chaque corps de troupes, en 1805 et en 1806, relevés qui comprenaient les auxiliaires à la solde de la France. Voyez No. VIII des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

prétendent que cet ATLAS MITITAIRE doit l'avoir atténué *, il suffira de les renvoyer au registre des

* En 1805, où nous venons de voir qu'il ne restait que 371,820 hommes *disponibles*, les ex-ministres autrichiens ajoutèrent foi à des tableaux ostensibles de 651,904 hommes.

Trois ans se passent, la paix se fait, et les rédacteurs de L'ATLAS MILITAIRE s'empressent de désabuser la chancellerie de Vienne, en l'informant que—"pendant les premiers mois de 1806, l'armée, non compris l'état-major, était formée de 390,994 hommes dont 378 mille, *au plus*, pouvaient servir à la guerre..!"

Mais vous-même, va-t-on dire, en citant ce document comme digne de foi, vous n'en faites que mieux ressortir les talens militaires de Napoléon :—rien n'est plus vrai, et il n'y a qu'un insensé qui essaye de les contester. Néanmoins, et tout transcendans qu'ils soient, encore est-ce utile de mettre en lumière que, quoiqu'il n'ait jamais eu, ni tant s'en faut, soit en Italie, soit en Allemagne, la supériorité du nombre, il a toujours su y suppléer; ou en faisant croire à ses adversaires qu'il la possédait, ce qui jeta le trouble dans leurs mesures; ou en concentrant ses troupes sur le point où il préparait l'événement décisif.

Et ce double talent n'est point le seul qu'il possède. Lorsqu'en décembre 1806, M. Talleyrand et lui entamèrent des négociations de paix avec M. Fox, les deux rusés diplomates comprirent qu'à titre de *gouvernement calculateur*, celui d'Angleterre voudrait connaître, du moins approximativement, le nombre des armées françaises, afin de s'assurer si, en cas de paix, leur chef ne serait point forcé de la rompre par l'impossibilité de les faire *séjourner* sur *leur territoire*. M. Talleyrand alla franchement au-devant de cette question embarrassante :—" Nous sommes une grande puissance continentale, écrivit-il, mais il en est *plusieurs* qui ont *autant de forces que nous sur terre*."

Il

votes qui, en mai 1804, déférèrent le trône impérial à Bonaparte, et où les *suffrages unanimes* de l'armée et de la flotte figuraient en nombre rond, à 450 mille, ce qui est en plein accord avec ce qu'on vient de lire.

Depuis cette époque, l'Empereur loin de permettre des révélations de ce genre, a fait de son mieux pour en effacer jusqu'au souvenir, en reproduisant les *calculs* EXAGÉRÉS *qui avaient pour* BUT D'ENTRETENIR *la confiance de la nation et* D'ALARMER SES ENNEMIS.

On ne peut ni dénombrer ses soldats ni calculer ses trésors. Le dévouement les multiplie et les reproduit sans fin.—Ainsi s'était exprimé son ministre des cultes, dans une circulaire du 20 mars 1807, adressée, en apparence aux évêques français, mais en réalité aux cabinets autrichiens, prussiens et russes, afin de les faire renoncer à toutes tentatives pour DÉNOMBRER ses soldats ou *calculer* ses trésors.

Ce *dénombrement* est moins difficile qu'il ne le supposait, surtout depuis que son collégue le ministre des finances nous a indiqué, avec tant de précision, ce qu'ont coûté les troupes impériales en 1806, 7 et 8. Après avoir témoigné ses regrets et sa surprise sur la

Il avait toute raison, car en 1806, l'armée autrichienne était numériquement plus forte, quoiqu'elle se crût d'un tiers plus faible.

Non, il n'y a rien, dont Napoléon et ses ministres ne se soient avisés, dès qu'il leur importe *d'alarmer* ou *de tranquilliser* l'ennemi.

grandeur de la somme à dépenser en 1809—" on cesse
" de s'en étonner, ajoutait celui-ci, quand on considère
" qu'indépendamment d'un état-major immense, V.
" M. ENTRETIENT, cette année, *neuf cent mille*
" hommes d'infanterie, *cent mille* chevaux, et *cin-*
" *quante mille* d'artillerie et d'équipage, développe-
" ment de puissance et de force que V. M. n'a eu à
" aucune époque.*"

Plus d'un million d'hommes sous les armes en 1809, époque où Sa Majesté en avait à peine laissé 180 mille en Espagne, et où elle n'en eut pas au-delà de 120 ou 130 mille en Allemagne et en Italie !.... Où étaient donc ses sept cent mille autres guerriers ? certainement pas à la défense des côtes, puisque Flessingue et Anvers, dont on aurait dû savoir que la flotte et les chantiers étaient menacés, se trouvèrent si dépourvues qu'il fallut armer et faire marcher en grande hâte, la garde nationale à leur secours.

C'est bien en lisant cette pièce que M. Faber aura eu le droit de s'écrier :—" Ici se déploie le phénomène moral le plus étonnant et dont il n'y a jamais eu d'exemple dans l'histoire des sociétés ; le MENSONGE *organisé en* SYSTÈME, formant la BASE

* Ce rapport est le même déjà cité à l'occasion des *supplémens de la victoire*, et inséré au moniteur du 16 janvier 1810.

Le rapporteur ne s'y réserva pas même l'échappatoire de dire qu'il y avait englobé les troupes Polonaises, et celles de la confédération du Rhin, ainsi que des royaumes de Hollande, d'Italie et de Naples. Afin de mieux montrer qu'il ne les comprenait

d'un gouvernement, et consacré dans ses actes publics ; abnégation totale de tout sentiment indivi-

comprenait point dans son dénombrement, le duc eut soin d'articuler qu'il ne parlait que des 900 mille hommes d'infanterie et des 100 mille chevaux ENTRETENUS par S. M.

Même observation sur les *Gardes Nationales*, puisque le peu qui en restent *s'entretiennent* à leurs propres frais, à moins d'être mises en activité de service. Or, il faudra que Napoléon en soit réduit à de terribles extrémités avant de réunir sous les armes un corps dont les membres, pour la plupart chefs de familles et commandés par des propriétaires fonciers, se tiennent tous par les liens de voisinage, ainsi que par leurs ressentimens contre la tyrannie qui pèse sur eux.

Personne n'ignore que l'appel qui leur fut fait, en 1809, pour voler au secours d'Anvers, fut désapprouvé par l'Empereur dès qu'il l'apprit en Autriche, et que leurs refus accompagnés de menaces, justifièrent le juste pressentiment qu'il en eut.

Si jamais il parle encore de les remettre sur pied, on peut être sûr qu'il s'agira de quelque nouvelle battue de conscrits, décorés du titre de *Gardes Nationales*, pour mieux leur faire croire qu'il n'a nulle intention de les envoyer au-delà des Pyrénées et du Rhin.

Je ne vais pas jusqu'à dire que si la France était attaquée dans ses anciennes frontières, il fut hors du pouvoir de Napoléon de rassembler quelques débris des anciennes *Gardes Nationales* : mais jusqu'à ce qu'on en soit arrivé là, on peut considérer celles-ci comme n'existant que sur le papier.

Plus il a abusé du droit de lever des *conscrits*, et moins il lui est possible de réorganiser une MILICE, genre de défense qui n'appartient qu'aux gouvernemens tempérés.

Des milices locales lui conviennent d'ailleurs d'autant moins qu'on ne saurait les envoyer chercher leur solde au dehors, lorsqu'il y a impossibilité à la leur fournir au dedans. Voilà pourquoi les Gardes Nationales, rassemblées en 1809, avec tant d'appareil

duel, de tout caractère personnel, de toute pensée propre devant la volonté d'un seul ; abandon de toute liberté morale ; anéantissement de tout principe ; abjuration de toute vérité, de toute conviction à soi, &c. &c." *

L'accusation est bien grave ; mais comment la croire injuste quand on se rappelle que ce même duc de Gaëte, qui vient de nous attester, en 1809, l'existence d'une armée d'*un million d'hommes*, dont L'ENTRETIEN eût exigé fort au-delà d'un milliard, ne l'avait porté qu'à 340 millions dans son budget des dépenses présumées de la même année ?

Laissons le ministre des finances pour entendre celui de la guerre, tout autrement digne de foi sur ce qui concerne le nombre des troupes. Rappelons-nous qu'avant de soupçonner que son collégue déroulât jamais sur le papier, *un million d'hommes* présens sous les drapeaux et ENTRETENUS par Sa Majesté Impériale, il venait d'avouer aux sénateurs que, bien qu'il eût pris sur lui d'outre-passer ses pouvoirs quant à la conscription, les cinq

d'appareil, à Strasbourg et à Mayence, furent en si petit nombre et si vîte congédiées. Les conscrits valent mille fois mieux pour Napoléon, et puisqu'il est sûr d'en lever autant qu'il pourra en entretenir, tout appel aux Gardes Nationales, devra être envisagé, ou comme une déception, ou comme un vain simulacre, ou comme un signal de détresse. Peut-être essayera-t-il encore d'en faire un épouvantail ; mais tout intrépide qu'il est, personne ne serait plus épouvanté que lui en leur voyant les armes à la main.

* *Notices sur l'intérieur de la France par M. Faber*, p. 35 et 36 des OFFRANDES A BONAPARTE PAR TROIS ÉTRANGERS.

dernières n'avaient procuré que cinq cent vingt mille recrues. *

Ce dernier ministre a aussi présenté à S. M deux autres relevés non moins importans, où l'on lit, que—" depuis les revues de 1805, vingt mille " hommes avaient été renvoyés chez eux, et que par " le résultat des revues de 1806, il était probable " qu'un pareil nombre rentrerait encore dans ses " foyers ;..qu'en 1808, le nombre des congés s'était " élevé à 31,231, et que dans le courant de 1809, " l'*armée a* PERDU, *en hommes congédiés, renvoyés* " *avec récompense, ou passés aux vétérans*, 30,828 " *hommes*.†"

Ce qui précède nous fournit tous les faits dont nous avons besoin. Si en 1803, et après la conscription de cette année, le nombre des troupes ne s'élevait pas à 400 mille hommes, si les cinq conscriptions de 1806, 7, 8, 9 et 10, n'en produisirent que 520 mille, et que les deux précédentes en eussent

* Voyez son rapport, page 146.

† Ces deux rapports sont insérés aux moniteurs du 5 août 1806 et du 30 juin 1810. Il y est dit que du 1er novembre 1807 jusqu'au 1er. janvier 1809, le nombre des hommes réformés ou proposés pour des récompenses, dans les différens corps de l'armée, avait été de 31,231, y compris 681 officiers.

On y voit que les 30,828 congés accordés en 1809, consistèrent en 12,486 reformés, 4,279 vétérans, 387 invalides, et 13,537 soldes de retraites.

Apparemment qu'avant de conduire ses compagnons d'armes en Autriche, le généralissime jugea convenable de renvoyer dans leurs foyers tous ceux d'entr'eux qui, par défaut de forces ou de santé, auraient pu le moins du monde ralentir les marches forcées qu'il leur destinait.

produit, disons 160 mille, il est bien certain que depuis le milieu de 1803 jusqu'au commencement de 1810, la France avait compté, et vu passer successivement sous ses drapeaux, plus de *mille fois mille hommes*. Mais pour admettre qu'elle les y comptât encore à l'époque du rapport du ministre des finances, il faut croire :—1°. que les congés que dit avoir accordés et signés le ministre de la guerre n'étaient qu'une imposture de ce dernier ;—2°. que tous les conscrits avaient joint leurs corps et qu'il n'y avait eu ni déserteurs ni prisonniers ;—3°. que ni les massacres de Saint-Domingue et de la Guadeloupe, ni les victoires d'Austerlitz, de Jéna, d'Alverstadt, de Lubeck, de Friedland, et de Wagram, ni même les batailles de Pultusk, d'Eylau, d'Essling, de Vimiera, et de Talavera, ni les mille combats qui les ont précédées et suivies, n'avaient pas coûté un seul homme aux troupes françaises ;—4°. que la guerre, ses privations et ses fatigues firent cesser si complétement les casualités ordinaires à la vie de soldat, qu'après tant et tant d'actions meurtrières, Napoléon eut l'ineffable jouissance de retrouver autour de ses aigles, en janvier 1810, non-seulement tous les compagnons d'armes qu'il y avait vus comme Consul, lors de la rupture du traité d'Amiens, mais tous ceux qu'il leur avait associés comme Empereur.

Si tout cela est invraisemblable, il faut que le compte de Son Excellence le duc de Gaëte ne fût qu'un *conte de revenans*.

Pour dépayser ceux des lecteurs curieux de savoir sur quels points du globe était distribué ce

million d'hommes, le duc eut la précaution de modifier son rapport par le passage qui suit :—" Si " l'année 1809 a dû être extrêmement dispendieuse, " tout porte à croire que l'an 1810 offrira de grandes " économies. En effet, V. M. a levé plus de 200 " mille hommes en 1809 et elle paraît dans l'inten- " tion de n'en lever aucun en 1810. . . . V. M. es- " père aussi pouvoir RÉDUIRE son état militaire, de " 200 mille hommes, et le borner à 700 mille, " MOITIÉ *pour les opérations à faire en Espagne,* " MOITIÉ pour la défense des côtes, et pour les ex- " péditions maritimes."

Combien les temps sont changés ! Figurez-vous l'étonnement, ou plutôt l'indignation de Sully, de Colbert et de Turgot, si Henri IV, Louis XIV et Louis XVI leur eussent proposé de mettre au jour de semblables impostures et de les garantir sous leur responsabilité personnelle. Ces actes de dévouement n'en sont pas moins les preuves de noblesse qu'exige Napoléon de ses nouveaux ducs, et il connaissait trop bien les hommes pour s'adresser à des ingrats.

C'est au ministre de l'intérieur qu'a été dévolue, en 1811, la tâche de poursuivre l'énumération de l'état militaire. Le dernier *Exposé* de ce ministre nous a appris, qu'au 29 juin 1811, la France avait encore *huit cent mille hommes sous les armes.*

Durant l'intervalle entre ces deux exposés, il y avait eu une conscription de 120 mille soldats, et les troupes de la Hollande et de l'Il-

lyrie furent incorporées à l'armée de l'empire ; ce qui lui valut un autre renfort de 40 mille hommes. Malgré ce double renfort, elle se trouve, tout à coup, de deux cent mille hommes plus faible qu'en 1809!

Pour que les deux dénombremens fussent véridiques, il faudrait donc que dans l'espace de ces dix-huit mois, où elle n'eut à guerroyer que dans la péninsule; cette armée, qui en combattant, non-seulement les Espagnols et les Anglais, mais les nègres de St.-Domingue, les Suédois, les Autrichiens, les Prussiens et les Russes, n'avait pas, jusqu'en janvier 1810, perdu un seul homme, eût éprouvé dès lors une perte régulière d'environ *trente mille hommes par mois !*

L'exagération saute aux yeux : aussi tout cet amas confus de mensonges n'avait-il d'autre but que de traîner les lecteurs dans un labyrinthe dont ils ne sussent comment sortir. Il est, néanmoins, si important de juger si je me trompe sur les forces réelles de l'armée qui tient encore l'Allemagne sous le régime de la terreur, qu'au risque de trop prouver je veux fournir la preuve de mes preuves.

Elle est consignée dans les comptes rendus, aux chapitres intitulés: SOLDE D'ACTIVITÉ, chapitres dont nous avons une série de neuf années. En prenant la peine de les comparer, on va se convaincre que le gouvernement français annonce effrontément depuis trois ans, un nombre de guerriers double de celui qu'indique la SOLDE qu'ils ont reçue.*

* On lui a donné le nom de SOLDE D'ACTIVITÉ pour mieux

SOLDE D'ACTIVITÉ.

Année	Somme	Observations
An VII. 1799.	130,835,829 fr.	Epoque où l'on ne publiait point encore les comptes annuels, mais où l'on a vu, qu'une loi avait fixé à cette somme, la *solde* de 449,844 hommes ; ce qui faisait 290 fr. pour chacun d'eux.
An XI. 1803.	102,110,345 fr.	Année, où l'armée *disponible* ne montait qu'à 340,318 hommes, et où les comptes indiquèrent en détail, le partage de ces 102 millions entre l'état-major, gardes, gendarmerie, cavalerie, infanterie, artillerie, etc. Cette *solde d'activité* ne leur fut point déboursée en entier dans les douze mois, car les arrérages s'élevèrent à 7 millions : mais ces arrérages se trouvent inclus dans chacun des relevés ci-contre.
An XII. 1804	108,844,650 fr.	Années, où l'on a vu que l'armée fut de 414,125 hommes.
An XIII, 1805.	107,202,677 fr.	
Cent premiers jours de l'an XIV et 1806.	134,854,447 fr.	Quinze mois, durant lesquels, l'armée flotta de 390,944 hommes à 477 mille.
1807 et	119,933,605 fr.	Année, où les auteurs de l'*Atlas Militaire* ont cessé tous renseignemens sur le nombre des troupes.
1808.	127,611,866 fr.	Année, où le moniteur attesta l'existence d'une armée de 800 mille hommes *sous les armes*. Voyez p. 115.
1809.	140,185,934 fr.	Année où, selon le ministre des finances, l'Empereur a *entretenu neuf cent mille* hommes d'infanterie, *cent mille* chevaux et *cinquante mille* d'artillerie et d'équipage !

mieux la distinguer des *soldes de retraite et traitemens de réforme*, accordés à ceux des guerriers infirmes ou estropiés qui ne peuvent pas obtenir place aux invalides.

Ces

La solde *déboursée* en 1810, mais dont on ne connaîtra les *arrérages* qu'à la publication des comptes prochains, a été de 112,646,902 fr. En supposant ces arrérages aussi forts que ceux de l'année précédente, et il est vraisemblable qu'ils ont été plus faibles, * ce serait 28,565,689 fr. à y ajouter; ce qui donnerait, à peu près, le même total qu'en 1809.

Ce document est l'un des plus précieux que nous aient fourni les comptes rendus †.

Ces soldes-ci font toujours un *chapitre* à part dans les comptes du ministre de la guerre. On trouvera le relevé des unes et des autres, No. IX. et X, des PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Quiconque aurait la curiosité, ou de vérifier le relevé des deux soldes, ou de le poursuivre après la publication des comptes de 1811, (si tant est qu'on les publie) doit consulter, non le compte qui a pour titre: *Caisse centrale*, et qui est presque toujours incomplet, mais celui intitulé: *Compte général des caisses du trésor impérial.*

* Cette vraisemblance repose sur ce qu'à en croire les ministres des finances et de l'intérieur, l'armée a été en 1810, d'un cinquième moins nombreuse qu'en 1809, auquel cas, la solde totale, arriérée ou non, doit avoir été d'un cinquième plus faible. Mais comme leurs rapports oratoires méritent beaucoup moins de foi que le chapitre intitulé *solde d'activité*, les comptes prochains leur donneront le démenti, en prouvant que la solde fut à-peu-près égale pendant ces deux années, et que la prétendue *réduction* de deux à trois cent mille hommes dont ils parlèrent, n'avait d'autre but que d'obtenir créance pour leur énumération fabuleuse de 7 à 800 mille hommes restant sous les armes.

† Peut-être convient-il de prévenir ici une difficulté, sans la

Quoiqu'il semble indiquer que l'armée française a été en s'accroissant, dans le rapport de 102 à 140, on

---

la solution de laquelle ce document paraîtrait un guide plus ou moins trompeur.

Depuis les trois dernières guerres d'Allemagne, toutes si promptement et si glorieusement terminées, les troupes françaises *agissantes* se sont soumises à ne réclamer leur paye que vers la fin de la campagne ou même à leur retour en France, arrangement qui épargne au trésor impérial la paye arriérée des *soldats* déserteurs ou prisonniers, et surtout celle des morts. Je dis *soldats*, parce qu'il y a exception en faveur des *officiers* dont les traitemens sont, jusqu'au jour de leur décès, payés à leurs familles. Mais quant aux bas-officiers et soldats, leur registre mortuaire solde tous leurs comptes avec le bureau de la guerre, qui n'admet aucune réclamation de cette espèce.

Cependant, quoique le nombre de millions déboursés pour *solde d'activité* nous laisse, par cela même, dans l'incertitude sur le nombre des soldats privés de la leur, l'économie qui en résulte n'est et ne peut être qu'une bagatelle. En effet, bien qu'on ait vu que la paye des guerriers français *de tous grades*, s'élève à 290 francs, par homme, celle du simple fantassin ne monte qu'à 109 francs 80 c. et celle du cavalier à 122 fr. Supposons que par les trois causes indiquées ci-dessus, il y ait eu, en 1810, cinquante mille hommes frustrés de six mois de leur solde, la *retenue* aura été d'environ 3 millions, objet de minime importance sur une dépense de 140 millions.

D'ailleurs, cette retenue doit avoir été, à peu de chose près, la même depuis la guerre d'Espagne à l'exception de la campagne de 1809, où les batailles d'Essling et de Wagram auront doublé le profit que fait l'Empereur sur ceux des braves qui s'im-

molent

peut regarder cet accroissement comme nul, et voici pourquoi : — 1°. Depuis 1803, Napoléon n'a cessé d'augmenter son *état-major* qui n'est composé que d'officiers et coûte environ sept millions de plus qu'alors. Ces sept millions qui se distribuent aujourd'hui entre trois ou quatre mille officiers, suffisaient alors, sur le pied de 290 fr. par homme, à la solde effective de 24,137 individus, tant officiers que soldats.*— 2°. De 1803 à 1810, l'Empereur a triplé ses *gardes*, et s'ils reçoivent une paye double, les seize mille gardes qu'il a de plus, comme Empereur que comme Consul, absorbent une somme qui, en 1803, suffisait à solder trente deux mille hommes.—3°. Les

molent pour lui dans les champs de la victoire. Finalement, si le chapitre intitulé *solde d'activité*, garde le silence sur la paye due aux morts, il indique très-exactement celle payée aux survivans, principal objet de nos recherches.

* On verra ci-après, au No. IX des PIÈCES JUSTIFICATIVES, que la *solde de l'état-major général* s'est élevée, en 1810, à.. 8,950,889 *fr.*
A quoi, en supposant que ce qui restait d'arriéré au 1er janvier 1811, égalât les arrérages de 1809 acquittés en 1810, il faut ajouter...... 3,557,378

Total.... 12,508,267

Cette somme qui enlève un *onzième* de la solde entière, se partage entre les officiers qu'on appelle *à la suite*. On dit que l'armée française leur est redevable de sa prodigieuse mobilité; mais l'objet de nos recherches est ici le nombre effectif des baïonnettes.

prisonniers Espagnols, qui, jusqu'en 1808, ne figuraient point sur le chapitre de la solde, y entrent maintenant pour près de quatre millions, qui auraient soldé 13,798 hommes.—4°. Il y a eu diverses autres petites dépenses additionnelles qui, sans ajouter à la force numérique de l'armée, ont encore augmenté d'environ deux millions la dépense du chapitre intitulé *solde*, et diminué proportionnellement le nombre relatif des combattans.

Si ces défalcations * suffisent pour montrer que 140 millions ne sauraient solder aujourd'hui plus d'hommes effectifs que 102 millions en soldaient, il y a dix ans; n'est-il pas bizarre que le ministre des finances ait pris la peine de nous en fournir les preuves officielles, dans la même année où l'*Exposé* impérial venait d'affirmer que la France a *huit cent mille hommes sous les armes ?*

Jamais, non jamais, Napoléon n'a mieux déployé tout son mépris pour ses contemporains, que dans les épreuves auxquelles il a mis leur crédulité en portant l'*état au vrai* des forces de son armée, tantôt à *un million* d'hommes, tantôt à *huit cent mille.*

Sans m'arrêter davantage sur les contradictions et les démentis où lui et ses ministres se sont enfer-

---

* Il ne faut point y joindre celle des 3 sous additionnels, pour pain de soupe et ration de viande, parce qu'ils font partie du chapitre des *masses* et non de celui de la *solde* ; c'est-à-dire, que le soldat les reçoit en nature.

rés, comme à plaisir, je vais présenter, les trois principaux résultats auxquels m'ont conduit mes recherches sur le nombre, les pertes et les dépenses de son armée : bien entendu qu'il s'agira toujours des troupes *à sa charge,* et non de celles qu'*entretiennent* la confédération du Rhin, le duché de Varsovie, ou les royaumes d'Italie et de Naples.

PREMIER RÉSULTAT.—Malgré tous les dénombremens imaginaires cités plus haut, on peut tenir pour à peu-près certain, qu'au 1er janvier 1812, l'armée impériale, n'est guères plus forte que dans les premiers mois de 1806, où nous avons vu, qu'elle était formée de 390,994 hommes disponibles ou non disponibles. Si cette opinion est fondée (et j'en appelle avec confiance aux documens officiels qui, plus tôt ou plus tard, la justifieront)*, les neuf levées

* Le lecteur est prié de se rappeler qu'il s'agit ici du 1er janvier, mois qui précède le tirage des conscrits, et que le nombre d'hommes sous les armes peut varier d'un quart ou d'un tiers, selon qu'on les passe en revue, d'abord avant, ou d'abord après la conscription. Voilà pourquoi dans chacun de leurs divers recensemens, les auteurs de l'ATLAS MILITAIRE ont eu soin d'en indiquer l'époque précise, précaution indispensable lorsqu'il s'agit d'une armée qui décroît d'environ 10 mille hommes par mois, puis s'accroît soudainement de 120 mille hommes, lorsque toutes ses recrues lui arrivent à la fois.

Ce recrutement subit explique aussi pourquoi mars et avril sont toujours pour le gouvernement français, ainsi que pour ses voisins, des mois de crise. Comment s'en étonner? Outre l'équipement des conscrits, il a tout-à-coup à payer 120 mille soldes de plus.

de conscrits qui ont eu lieu depuis la rupture du traité d'Amiens, sans même y comprendre celle décrétée en décembre 1811, jointes à l'incorporation des troupes de Hollande et d'Illyrie, doivent avoir ajouté près d'un million d'hommes aux 400 mille qui se trouvaient alors sous les drapeaux; d'où il s'ensuit que cette armée française, que tant de gens appellent encore une *armée de vétérans*, a déjà été trois ou quatre fois *renouvelée !* — Serait-ce là ce qu'entendait M. Fontanes en félicitant ses compatriotes de ce que *la guerre qui épuise tout*, a RENOUVELÉ, non-seulement leurs *finances*, mais leurs ARMÉES ?

SECOND RÉSULTAT.—Vu la quantité d'hommes que fauche la guerre d'Espagne, l'armée impériale, toute faible qu'elle est, exige un recrutement annuel de cent vingt mille conscrits ;—pour faire face aux casualités ordinaires à la vie de soldat ;—pour remplacer les 30 mille estropiés que chaque nouvelle revue rejette aux invalides, ainsi que les déserteurs et les prisonniers ;—et pour réparer la brêche de ceux qui meurent sous le fer de l'ennemi ou qui expirent dans les hôpitaux militaires. Ce second résultat paraîtra sans doute à peine croyable. Mais le célèbre Addison portait également au *tiers* des armées de Louis XIV, la quantité de recrues dont elles eurent besoin pour remplir les vides durant la guerre de la succession*.

* Cette guerre de la succession fut cependant beaucoup plus sanglante que la guerre actuelle, puisqu'on se battait,

tout

Troisième Résultat. — Quoique l'établissement militaire de la France n'excède pas 400 mille hommes de tous grades et de toutes armes, il coûte environ 640 millions, y compris les *fournitures* levées en pays ennemis ou amis. Ce dernier fait, constaté par les aveux du duc de Gaëte, est d'autant moins extraordinaire, que le département de la guerre est chargé d'une foule de dépenses qui n'ont aucun rapport avec l'*entretien* des troupes proprement dites, —celle des invalides, objet de 3 millions, — les soldes de retraite qui montent à 36,—la réparation et confection des places fortes qui, en 1810, en ont coûté 17,—et l'entretien des prisonniers, qui, par un prodige, dirai-je d'économie ou d'inhumanité, n'en coûte que 4. — Ces dépenses de pur accessoire, constituent déjà une charge annuelle de 60 millions.

S'il s'agissait, comme par le passé, d'une campagne en Autriche ou en Italie, outre ces 60 millions, il faudrait donc même en adoptant le calcul

---

tout à la fois, en Espagne, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Si la consommation d'hommes est précisément égale dans les armées de Napoléon, c'est surtout parce qu'il prend les jeunes recrues avant l'âge de l'entier développement des forces.

Quand je dis qu'elle est *d'un tiers*, comme sous Louis XIV, c'est que parmi les 400 mille hommes, dont je crois les armées impériales composées, en janvier 1812, il y a environ 40 mille auxiliaires suisses, allemands et italiens recrutés par ces trois nations. D'où l'on voit que les 120 mille conscrits levés, chaque année, en France même ne suffisent qu'au recrutement d'environ 360 mille Français.

incomplet de Lucien Bonaparte, 400 millions pour 400 mille hommes effectifs : mais depuis que Napoléon a porté ses aigles au-delà des Pyrénées, la dépense des troupes qu'il y tient est incomparablement plus forte, par l'obligation de transporter de Bordeaux jusqu'en Andalousie, munitions de guerre, accoutremens, et même quelques provisions de bouche.

Avant de spécifier le nombre et la dépense de l'armée française en Espagne, je dois prévenir que ce qui suit s'appuie sur des rapports non officiels et qui n'ont point le même caractère de certitude que les documens authentiques qui précèdent.

Ces rapports évaluaient à 140 mille hommes, les troupes françaises dans la péninsule, au printemps de 1811, lorsque Masséna revint en France, sans avoir reconquis le Portugal. S'il faut en croire ceux des Parisiens qui se prétendent instruits, cette armée seule coûtait alors *un million par jour*. A l'appui de leur dire, on cite certaines révélations échapées du bureau de la guerre, et d'après lesquelles chaque ration (par où je présume qu'il faut entendre l'ensemble des dépenses journalières de l'armée d'Espagne, en calculant celles-ci pour chaque individu de tout rang et de toutes armes) revenait à 7 fr. 10 c. Ces deux évaluations paraissent d'autant plus dignes de foi qu'en les comparant l'une à l'autre, on trouve, en effet, que si l'armée française en Espagne coûtait 7 fr. 10 c. pour chaque homme, ou un million par jour, elle devait être alors réduite à 140 mille hommes, nombre qui s'accorde avec les ren-

seignemens recueillis, sur les lieux, par les officiers anglais chargés de ce soin.

Leurs renseignemens postérieurs annoncent que les renforts arrivés pendant les neuf derniers mois de 1811, ont réparé la brêche causée par les catastrophes de Masséna, en rétablissant l'armée à peu près au même nombre que lorsqu'il en prit le commandement et qu'elle flottait, comme l'année précédente, entre 180, 190 et 200 mille hommes* : aussi

---

* Au 1er septembre 1809, Sir Arthur Wellesley, plus intéressé que personne à savoir à quoi s'en tenir sur ce point, communiqua le résultat suivant de ses recherches, dans une dépêche officielle à son frère.

« I estimate the French force in Spain, *disposable for the service in the field*, to amount to 125,000 men, well provided with cavalry and artillery, in which number I do not include the garrisons of Pampeluna, Barcelona, &c. &c..... In these numbers I do not include sick and wounded, but found my calculations upon what *I know* were the numbers of the French army before the battle of Talavera, deducting a loss of 10,000 men in that battle."

Ce recensement de 125 mille hommes *disponibles* n'étant que celui des combattans après la bataille de Talavera, et laissant de côté les garnisons de Pampelune et Barcelonne, ainsi que les blessés et les malades, il est vraisemblable que le grand total des Français en Espagne était alors, comme aujourd'hui, de 170 à 200 mille hommes.

Il n'est point impossible que les CADRES de cette armée la portent encore à près de 300 mille hommes, en supposant ses bataillons et ses escadrons au grand complet ; mais autre chose sont les *tableaux ostensibles* de l'almanach impérial et les *registres effectifs* des inspecteurs aux revues.

Qui aurait pu le croire ! Pour fournir l'enjeu de cette guerre,

en portent-ils la dépense à plus d'un million par jour, et ils affirment que la misère des troupes françaises augmente loin de diminuer, quoique la trésorerie de Paris leur ait fait passer récemment des sommes considérables.

L'énormité des frais de transports dans un pays montagneux, où la plupart ne peuvent se faire qu'à dos de mulets, explique suffisamment le pied de dépense de cette armée, qui, tout fort qu'il paraît, est encore plus faible que celui de l'armée britannique. Or, si d'un côté, celle-ci est mieux payée, mieux vêtue et mieux approvisionnée; de l'autre, dans toute guerre qui se fait sur les côtes, l'avantage des communications maritimes, offre de tels moyens d'économie à l'adversaire qui en jouit, que si Napoléon était maître de la mer, comme le sont les Anglais, cette guerre, au lieu de lui coûter environ cent louis par homme, lui en coûterait peut-être moins de cinquante.

Sans cette excessive dépense et sans les difficultés qu'il éprouve à porter ses armées au-delà de 400 mille hommes, comment expliquer l'espèce d'abandon où il laisse celle de la péninsule, à une époque où il n'ignore pas que les Anglais ne cessent d'y ren-

---

guerre, il ne faut pas moins de 120 mille conscrits ! Pendant que ceux, dont le décret du 20 décembre 1811 a ordonné la levée, s'exerceront aux dépôts, ceux de la conscription précédente franchiront les Pyrénées, à moins que Napoléon ne trouve plus lucratif de leur faire traverser le Rhin.

forcer la leur, et où il se vante de compter sous ses drapeaux sept à huit cent mille guerriers ? Malgré sa paix avec l'Autriche, il en agit envers l'Espagne, précisément comme en avaient agi les ministres britanniques contre l'Amérique Anglaise, où leurs envois graduels ne servirent qu'à alimenter et prolonger cette folle guerre qui eût pu, du moins pour un temps, être terminée d'emblée, en y envoyant d'abord la moitié des troupes qu'on n'y fit passer que peu à peu.

Et quand les successeurs de Masséna lui ont rappelé ce qu'avaient si imprudemment révélé les rapports précédens ;—que les *opérations à faire en Espagne* exigent d'y employer la MOITIÉ des 700 mille braves qu'il dit avoir sous ses drapeaux,—qu'a répondu cet Empereur ? Promet-il de marcher en personne à leur secours ?.... Rien de pareil. Pour cette fois, il leur promet..... encore est-ce dans l'avenir ; .. quoi ?... UN COUP DE TONNERRE ... subside d'un nouveau genre, et qui semble indiquer le terme prochain de tous les autres*.

Le temps nous apprendra qui, de lui ou de Lord Wellington, sera le Jupiter tonnant.

J'arrive à la conclusion des trois résultats précédens, à celle qui doit surtout fixer l'attention. Bien qu'annuellement renforcée par 120 mille conscrits, l'armée française actuelle n'est point supé-

---

* Voyez au No. XII des PIÈCES JUSTIFICATIVES, le discours de l'Empereur en ouvrant la session du 16 juin 1811.

rieure à celles que Louis XIV tint sur pied pendant le plus grand développement de ses forces*. Or si l'Europe réussit alors à se faire rendre par Louis

* Le dépouillement des registres conservés aux dépôts de la guerre, dépouillement que les auteurs de l'ATLAS MILITAIRE ont fait, sans doute, avec leur sagacité et exactitude naturelles, leur a fourni pour résultats.

1°. Que—" dans la guerre qui dura de 1688 à 1697, Louis XIV eut sur pied 395,865 hommes, dont 54 mille de cavalerie."

2°. Que—" dans la guerre de la succession d'Espagne, depuis 1701 jusqu'en 1713, il eut 392,222 hommes, non compris ce que le nouveau roi d'Espagne, Philippe V put y ajouter."

Personne n'ignore que le petit-fils de Louis XIV trouva en Espagne, des alliés et des sujets aussi dévoués et non moins nombreux que le sont peu les *juramentados* du frère de Napoléon.

Cependant, et s'il s'agit de dénombrer ici les *alliés*, on ne doit point oublier que ce dernier a sous ses ordres les troupes de la confédération du Rhin, du duché de Pologne, et des royaumes d'Italie et de Naples.

Mais d'un autre côté, et sans même parler des forces de l'Angleterre, huit fois plus considérables que sous Guillaume III, on ne doit point non plus perdre de vue celles que le Portugal a mises sur pied, savoir :

Troupes de ligne, en infanterie, cavalerie et artillerie ; hommes	60,508
Milices régulières	58,500
Ordenanças : paysans armés de mousquets...	82,843
Ditto, armés de piques	133,588
Total	335,439

Ce relevé officiel est du mois de janvier 1812.

Que l'Allemagne imite, en tous points, l'exemple des Portugais et sa délivrance est infaillible.

le Grand toutes les provinces qu'il avait *réunies* à son royaume depuis le traité de Nimégue ; pourquoi, avec de l'union et du courage, désespérerait-on d'arrêter Napoléon dans les nouveaux empiétemens qu'il prépare, et même d'obtenir la restitution de quelques-uns des nombreux états qu'il *incorpore* chaque année à son empire?

Ce n'est point encore en 1811, qu'ont dû se manifester pour lui, les difficultés de faire face à la dépense de 640 millions pour son armée, puisque le budget y ayant assigné 460 millions sur les recettes de l'intérieur, si sa caisse des recettes extérieures y en a vraiment ajouté 100, le déficit à couvrir, de façon ou d'autre, se sera borné à 80 millions. Tout épuisés que sont les Espagnols, son intendant-général aura bien su leur arracher cette somme en grains, vins, bestiaux, charrois, ou même en espèces sonnantes.

Mais c'est en 1812, que les embarras commenceront à se faire sentir, parce que la caisse secrète doit se trouver épuisée ou prête à l'être, et que les dépenses de la guerre au-delà des Pyrénées vont chaque année en s'accroissant.

Cette dernière conjecture est suffisamment vérifiée par la comparaison des derniers budgets. En 1811, où, à en croire le ministre de l'intérieur, l'armée est de 200 mille hommes moins forte qu'en 1810, le budget lui a approprié 110 millions de plus que celui de 1809, sans parler du fonds extraordinaire dont Napoléon a disposé en sa faveur. A

quoi est due cette marche en sens inverse de celle qu'il attendait ? A ce que plus ses généraux désolent, ravagent et ruinent l'Espagne, plus ils obligent le trésor impérial à leur faire passer les *fournitures* qu'ils y avaient d'abord obtenues avec d'autant moins de difficultés que le pillage était alors abondant, le pays intact et ses habitans dans la sécurité*.

---

* En juillet 1810, le marquis de Romana intercepta une dépêche de l'ambassadeur du Roi Joseph auprès de Napoléon, où l'on lit :—1o. Que ce dernier se plaignait d'avoir déjà employé, à la guerre d'Espagne, 400 mille hommes et dépensé 200 millions de francs ;—2o. Que le dépouillement des églises et des couvens était achevé et n'avait presque rien produit, comparativement à ce qu'on s'était attendu.

D'après cette dépêche, on peut présumer—que, durant les dix premiers mois de l'invasion, l'Espagne, attaquée par surprise, fournit amplement à l'entretien des troupes impériales ;—qu'en 1809, elles y levèrent entre cent cinquante et deux cent millions de francs;—qu'en 1810, le pillage ne surpassa pas une centaine de millions ; —et qu'en 1811, il doit avoir été moins productif. Ceci comprend la triple dépouille des églises, des couvens et des joyaux de la couronne, le séquestre des caisses royales, les contributions en argent, les réquisitions en grains, vins, bestiaux, chevaux, mules et charrois, les laines confisquées à Burgos, et les arsenaux, munitions, effets et accoutremens de guerre saisis à Barcelone, Séville, &c.

Pour peu que cette évaluation conjecturale soit approximative, il s'ensuit ;—que la première campagne ne coûta au gouvernement français que des conscrits et les *préparatifs* pour leur départ ;—qu'en 1809, il fut déjà appelé à débourser une centaine de millions ;—qu'en 1810, il en aura déboursé près de deux cents ;—et en 1811, une somme de moitié plus forte.

On

Mais aujourd'hui qu'il est impossible de les prendre par surprise, aujourd'hui qu'ils sont en armes

---

On ne doit cependant pas en conclure que ces sommes aient passé au-delà des Pyrénées : la plus forte partie est restée en France, tant pour l'habillement et l'armement des conscrits ou la remonte de la cavalerie, que pour achat et transport d'équipemens et munitions, sans compter les provisions de bouche pour l'armée de Catalogne.

Mais cette dépense n'en est point encore à son dernier terme : elle doit être et sera progressive à mesure que l'appauvrissement progressif de l'Espagne y rendra, de plus en plus difficile, aux généraux français, la levée des *fournitures extraordinaires.*

Pour exploiter, sans interruption et sans mécomptes, la mine des *recettes extérieures,* il eût fallu n'entreprendre que des guerres rapides, comme celle d'Austerlitz, par exemple, au sujet de laquelle M. Fontanes fit au vainqueur, à son retour, cette observation, d'autant plus flatteuse qu'elle était vraie : *vos conquêtes semblent plutôt le prix de la course que celui de la victoire.*

Ce que Napoléon, ses ministres et ses législateurs appellent, tantôt le *prix de la course,* tantôt *moisson de contributions étrangères,* ne ressemble pas mal aux riches moissons dont s'étaient d'abord vantés certains acquéreurs de domaines confisqués. Après avoir débuté par en rompre les prairies, afin de se procurer, coup sur coup, des récoltes céréales, ils s'étonnèrent de ce que ces nouveaux champs ne remboursaient plus les frais d'exploitation. Le champ des *recettes extérieures* exige du repos comme la terre, et l'exploitateur suprême paraissait l'avoir compris, lorsqu'après avoir recueilli, en 1805 et en 1809, une seconde et une troisième moisson en Autriche, il eut la sagesse de repasser l'Inn, au plus vîte, pour donner aux Autrichiens le temps de se refaire, ainsi que de remplir leurs granges,

pour défendre les derniers restes de la proie que convoite encore leur insatiable ravisseur, aujourd'hui que leurs guerrillas commencent enfin à lui rendre pillages pour pillages, ses difficultés pécuniaires s'accroissent, en raison composée du butin déjà fait, mais dissipé, et de l'obligation d'envoyer contr'eux des légions plus fortes pour y lever des contributions plus faibles.

Encore une fois, c'est toujours aux *Recettes Extérieures* que doit en revenir quiconque veut juger de l'inconnu par le connu. Si les pillages de l'Espagne touchent à leur terme, et si la caisse des pillages précédens est épuisée, où Napoléon trouvera-t-il les 640 millions qu'exige son établissement militaire ?

Cette question se présente si naturellement, qu'il

---

granges, leurs magasins et leurs arsenaux, avant la quatrième visite qu'il leur destine.

Si sa course au-delà des Pyrénées est moins rapide, c'est qu'il a eu l'imprudence de s'attaquer à une nation qui possède au plus haut degré, ce qu'il appelle *le premier don de l'homme, du* CARACTÈRE ; mais c'est surtout parce qu'en débutant par se saisir du Roi Ferdinand, il l'a placée dans la même impossibilité de traiter de paix, qu'il avait placé les nègres de Saint-Domingue en leur enlevant le Capitaine-Général Toussaint. Si tout en entrant, à main armée, en Espagne, Napoléon lui eût laissé Ferdinand ; peut-on douter qu'après les défaites de Rio-Seco, Tudela, Medellin et Occana, ce malheureux Prince n'eût imploré la paix, et que ses sujets n'eussent mis bas les armes, en rejetant, comme tant d'autres peuples, l'ignominie de cet acte sur le souverain qui avait droit à leur obéissance ?

a lui-même senti la nécessité d'aller au-devant d'elle dans son dernier exposé : *Tout homme raisonnable doit être* PERSUADÉ *que la France peut rester dix ans dans son état actuel, sans éprouver* D'AUTRES EMBARRAS *que ceux qu'elle éprouve depuis dix ans, sans augmenter sa dette, et en faisant face à toutes ses dépenses**.

La question n'est point mal posée et serait difficile à résoudre, si ses ministres n'avaient pas eu l'indiscrétion de nous apprendre que, depuis dix ans, il les a constamment tirés d'*embarras* par les SUPPLÉMENS DE LA VICTOIRE, et que dès l'année 1806, ils eussent succombé *sous la* CRISE *du* DÉFICIT, *si les* TRIBUTS *du monde n'avaient pas arrêté subitement le désordre et ramené les payemens à l'exactitude prescrite.*

---

* Cet *exposé* n'est qu'une répétition presque littérale du discours, où, en février 1805, M. Talleyrand étala une *réunion de moyens* SUFFISANS *pour maintenir encore, pendant dix ans, l'état actuel de guerre..... Point de nouveaux impôts*, y lisait-on, *point d'emprunts. Une dette qui ne peut s'augmenter et qui doit décroître.*

Depuis cette annonce, dont tant de gens, même en Angleterre, se laissèrent effrayer, la dette française a doublé, quoique l'Empereur ait fait une banqueroute de CINQ MILLIARDS, et l'on a vu qu'il a mis sur ses sujets pour 230 millions de *nouveaux impôts* annuels. Encore cette réunion des moyens du dedans n'a-t-elle été jusqu'ici SUFFISANTE que parce qu'il a réussi à recueillir chaque année au dehors, les 2 à 300 millions qui ont *assuré la subsistance, l'entretien et la solde de ses armées.*

Si ces *tributs* se renouvellent périodiquement, tout homme raisonnable doit être *persuadé* que la France n'aura à *éprouver d'autre* EMBARRAS que celui de les recueillir et de les dépenser. Mais au cas qu'ils viennent à cesser, et qu'elle se trouve rejetée sur ses propres ressources, l'embarras consistera (comme l'a avoué sans détour le duc de Gaëte*), à en venir à la GRANDE AUGMENTATION DE CHARGES *qui aurait pesé sur les sujets de S. M. si la victoire n'avait constamment procuré tous les supplémens nécessaires.*

Plus ces deux aveux sur le passé sont des traits de lumière sur l'avenir, moins mon travail serait complet, si je n'essayais d'examiner jusqu'à quel point les facultés contributives des sujets de Napoléon leur permettront de supporter cette *grande augmentation de charges.*

---

* Voyez son rapport et le précédent, p. 87 et 105.

CHAPITRE VIII.

Conjectures sur la nature et l'étendue des Ressources Intérieures qui restent à la France pour suppléer aux Recettes Extérieures.

Si le terme des recettes extérieures est arrivé ou s'approche, si les domaines nationaux sont vendus, et que le gouvernement impérial ait poussé les cautionnemens à leur dernier terme, on ne peut plus, ce semble, imaginer en sa faveur que quatre ressources supplémentaires :—*papier-monnaie, — emprunts, — banqueroutes, — et nouveaux impôts.*

Passons les séparément en revue.

PAPIER-MONNAIE.

Chaque fois que les Parisiens ont cru les recettes extérieures prêtes à tarir, ils ont tremblé que l'Empereur n'y suppléât avec des assignats déguisés sous quelque nouveau nom ; et chaque fois il est monté sur son trône pour proclamer que *le papier-monnaie est le plus terrible des* FLÉAUX *qui puissent affliger une nation.*

Bien entendu que dans son sens, cet apophtegme ne s'applique qu'à un papier comme celui de la banque de Londres, et non aux billets de la banque de Paris, qui sont échangeables à bureau ouvert. Quoique cette dernière eût suspendu le

remboursement des siens en 1805, après l'emprunt clandestin qu'il lui fit pour marcher à Austerlitz, non-seulement elle les a échangés dès lors et sans interruption contre espèces métalliques, mais elle a essayé d'étendre la circulation de son papier à Lyon, à Rouen et à Lille, par des comptoirs d'escompte travaillant sur ses fonds.

Cette tentative ne mériterait que des éloges, si, en même temps que Napoléon s'applique à multiplier ainsi dans son empire les instrumens de la circulation et du commerce, il n'eût pas fait tout ce qui dépendait de lui pour y fermer les avenues du commerce et y tarir les sources de la circulation. Suivons-en la conséquence.

Depuis plusieurs années, mais surtout depuis ses décrets de Berlin et de Milan, Paris est devenu le centre de toutes les affaires commerciales de la France, et les *escomptes* croissans ou décroissans de sa banque, peuvent être regardés comme le thermomètre des transactions du commerce national, soit au dedans, soit au dehors.

En 1810, ils furent de 747,809,839 fr.

En 1811, ils sont tombés à 391,389,483 fr.

Voilà pour la capitale, et voici pour les provinces.

Les *profits* du comptoir de Lyon, qui, en 1810, furent de 174,768 fr. sont tombés en 1811, à 39,965 fr.; ce qui égale à peine les profits des banques de telle ville des plus insignifiantes en Angleterre et en Ecosse. Ceux du comptoir de Rouen

ont aussi éprouvé une diminution sensible, quoique moins forte, et quant au troisième, ses frais ont jusqu'ici absorbé ses bénéfices. *Lille comptera bientôt parmi les produits*, est-il dit dans le dernier rapport de la banque-mère, où l'on reconnaît que cette diminution d'escomptes et de profits n'est due à aucune perte sur des effets protestés ; mais à LA STAGNATION DES AFFAIRES.

Ce n'est point que ces banques succursales ne soient dirigées par des hommes intelligens et administrées sur les meilleurs principes, ni que leurs billets n'aient précisément la même espèce de garantie que ceux de la banque de Londres, outre l'avantage d'être payables à bureau ouvert. Encore moins peut-on mettre en doute que les négocians de Lyon, de Rouen et de Lille, ne fussent charmés de se faire escompter à $\frac{1}{3}$ pour cent par mois, les lettres de change qu'ils ont en porte-feuille. C'est que les billets de banque, avec lesquels leur est fait cet escompte, ne sont reçus sur la place que pour être reportés immédiatement au comptoir qui vient de les émettre et qui, ne pouvant réussir ni à prolonger leur circulation, ni à en étendre le cercle, se voit condamné au travail des Danaïdes, ou pour parler sans figure, à escompter avec du numéraire*.

---

* C'est vraisemblablement la raison pour laquelle, tout en spécifiant le montant des *escomptes* à Paris, la banque-mère n'indique, pour les comptoirs de Lyon, de Rouen et de Lille, que

Les obstacles que rencontre dans les provinces l'établissement de ces banques affiliées tiennent :— 1°. A la stagnation toujours croissante des affaires commerciales :—2°. Au souvenir de la démonétisation des assignats :—3°. Au souvenir plus récent encore, de l'acte que se permit le chef suprême, en empruntant à la banque, en 1805, presque tout le numéraire qu'elle avait en caisse, souvenir qui, joint à l'autre, inspire des défiances insurmontables :—4°. A la faute impardonnable de s'être approprié la nomination du gouverneur de la banque-mère et de ses deux suppléans ; ce qui, en lui donnant une connaissance journalière des fonds qu'elle possède, autorise à croire qu'il se réserve, *in petto*, les moyens d'en disposer encore, ou à la sourdine, ou par décret impérial.

Comment s'étonner après cela, si les capitalistes des provinces tremblent de tenir en portefeuille, ne fût-ce que pour un jour, des billets dont

---

que leurs *profits* et non leurs *escomptes*. En révélant la politesse des profits, comparativement à la grandeur des es comptes, un pareil document mettrait trop à découvert que les billets émis par ces comptoirs provinciaux, leur reviennent d'abord après leur émission.

Le dernier rapport, inséré au moniteur du 26 janvier 1812, se tait également sur ses opérations en 1810, année qui précéda celle dont il y est rendu compte ; mais quiconque serait curieux du rapprochement que le gouverneur et les censeurs de la banque ont cru devoir éviter, n'a qu'à recourir au rapport précédent, inséré au moniteur du 26 janvier 1811.

la banque de Paris fait les fonds? On craint, à tort ou à raison, que le courrier du lendemain n'apporte la nouvelle de quelque emprunt forcé, tout semblable à celui de 1805*.

Pour détourner les regards publics des difficultés qu'il éprouve à étendre dans ses provinces les billets de sa banque de Paris, l'Empereur déclame aujourd'hui de son mieux, contre l'extension illimitée des billets de la banque de Londres, qu'il appelle des *valeurs mensongères*, par cela seul qu'ils ne sont pas payables en espèces*.

Au lieu de m'enfoncer dans cette controverse, l'une des plus compliquées qu'ait encore fait naître l'économie politique, je préfère d'en appeler à

---

* Dans la capitale, où les porteurs de billets se flattent, sans doute, d'être avertis du péril à temps pour aller les réaliser à la banque, il ne paraît pas que cette crainte existe, puisque la somme des billets en circulation n'y a point diminué, bien que les escomptes aient été de moitié plus faibles. Mais à Lyon, où les profits ont tout-à-coup diminué des trois quarts, une pareille diminution doit être l'effet combiné, et de la *stagnation des affaires*, et de la crainte qu'une nouvelle guerre ne force l'Empereur à faire, soudainement, quelque nouvel emprunt à la banque de la capitale.

* « Déjà ce gouvernement inquiet et turbulent ne peut plus alimenter sa circulation intérieure que par des *valeurs mensongères*.... Poursuivez, Sire, cette guerre sacrée, entreprise pour l'honneur du nom français et pour l'indépendance des nations."—*Extrait des registres du sénat.* 13 *décembre* 1810.

ceux des Français les plus capables de l'entendre, aux directeurs des comptoirs de Lyon, de Rouen et de Lille. Je leur demande, ce qu'ils préféreraient pour l'escompte et la circulation dont ils sont chargés ;—des billets de banque, comme ceux de la Grande-Bretagne, qui, sans être échangeables contre espèces, n'en sont pas moins reçus et recherchés jusque dans les dernières classes du peuple, par habitude, par nécessité et avec pleine confiance, quoique depuis quinze ans soit détruite la *fiction* qui avait fait croire que chacun d'eux était représenté par des espèces métalliques ;—ou des billets de banque, comme les leurs, billets qu'ils sont en mesure d'échanger à vue, contre espèces sonnantes, et que personne n'ose néanmoins garder en porte-feuille, parce que personne n'ignore qu'un simple décret impérial pourra, du jour au lendemain, les déclarer *inadmissibles ?*

Par quelle bizarrerie arrive-t-il que les valeurs *mensongères* de cette île, y soient recherchées par les Anglais avec une telle avidité, que plusieurs d'entr'eux se plaignent de ce que la Banque en émet trop*, tandis que celle de France se plaint de son côté, de ce qu'on ne se présente

---

* Les émissions de la banque d'Angleterre flottent entre 22 et 23 millions sterling, et d'après le dernier rapport de la banque de France, la circulation de ses billets dans la capitale est *de plus de* 130 *millions de francs* ; un peu au-delà de 5 millions sterling.

plus à l'escompte pour profiter de ses valeurs *réelles ?*

Depuis que Napoléon a paru sur la scène du monde pour en jeter toutes les constitutions dans un nouveau moule, il n'existe plus que deux contrées qui puissent jouir en sécurité de l'avantage inappréciable de substituer à la circulation des métaux précieux, celle du *papier-crédit* : ce sont les Isles Britanniques et les Etats-Unis. Pourquoi ? . . . parce que là, du moins, il est encore hors du pouvoir du gouvernement de porter une main violente sur les fonds des banques d'escompte, et que, s'il connaissait assez peu ses intérêts pour en concevoir la pensée, les propriétaires de ces banques, ainsi que les co-propriétaires, porteurs de leurs billets, sauraient lui résister*. Mais qu'opposer à un gouvernement qui, dans le court espace de quatre ans, en preuve de son inviolable respect pour la foi publique, et sans que ses victimes aient osé élever l'apparence d'un murmure, a

---

* C'est-là, sans doute, ce qui avait inspiré à l'évêque Berkeley cette question dans son QUERIST :—" *Whether it be possible, for a national bank, to subsist and* MAINTAIN ITS CREDIT *under a French Government ?*

Si les catastrophes de la caisse royale d'escompte fournirent la première réponse à cette question, la banque impériale ne tardera guère à fournir la seconde, ou plutôt la troisième ; car il ne faut pas oublier le *long ébranlement* qu'elle éprouva en 1805, et dont nous avons entendu, p. 87, M. Mollien déplorer les conséquences.

passé l'éponge sur cinq milliards de créances arriérées, et *consolidé* la dette publique de ses nouveaux départemens en en retranchant les deux tiers? Comment résister à un homme qui a toujours, dans les mains, ou sur les lèvres, un *coup de tonnerre,* et dont le refrain perpétuel est *qu'il n'est aucun obstacle capable d'arrêter long-temps l'exécution de ses volontés?*

Si malgré l'effroi de ses menaces et malgré l'excès de sa puissance, il a été jusqu'ici hors de son pouvoir d'introduire dans la circulation de ses provinces un papier de banque, payable à vue aux porteurs, et garanti par une compagnie non moins riche qu'accréditée, comment y ferait-il recevoir des billets à terme signés NAPOLÉON? Plût au ciel qu'il en fût déjà réduit à cette tentative désespérée! Ses assignats impériaux dureraient moins de semaines que ne durèrent d'années les assignats républicains.

Voilà pourquoi il renouvelle, chaque session, l'engagement de ne jamais recourir à la *ressource désastreuse du papier-monnaie**. De toutes ses promesses, celle-ci est la seule à laquelle on puisse se fier.

EMPRUNTS ET CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dans le même écrit, cité p. 122, où M. de Guer me tança si vertement pour avoir *répandu*

* "S. M. a voulu qu'il fût bien clairement exprimé que jamais, sous son règne, *aucun papier-monnaie*, aucune altération dans les monnaies, n'aurait lieu."—*Exposé du 6 mars* 1806.

l'opinion que le gouvernement consulaire ne pourrait prolonger son existence que par des victoires perpétuelles et par les contributions des vaincus, se trouve un passage qui ferait presque soupçonner que mon censeur partageait cette même opinion :

" La supériorité de ses forces et l'habitude de
" victoire, permettent au gouvernement fran-
" çais, de penser qu'il pourra, dans tous les temps,
" porter le théâtre de la guerre sur territoire
" étranger, et *entretenir ses armées aux dépens de*
" *l'ennemi* : mais quand on songe qu'un seul boulet
" qui frappe le général en chef peut faire perdre
" une bataille décisive, et forcer des troupes, jus-
" que-là victorieuses, à repasser leurs frontières,
" on cesse de compter sur des *victoires perpétuelles*,
" on sent la nécessité de fonder ses RESSOURCES sur
" des BASES PLUS ASSURÉES, et si on réfléchit en-
" core que les flottes ne peuvent être ni armées, ni
" *entretenues par des contributions levées sur l'en-*
" *nemi*, ON AVOUE que la France elle même a be-
" soin d'un crédit public."

Ici venaient des avertissemens très-sensés sur la convenance de se tenir prêt à remplacer la ressource précaire des pillages, par la ressource durable des emprunts*. C'était, selon M. de Guer,

---

* M. de Guer évaluait, à *quatre cent* millions de francs par an, les dépenses extraordinaires d'une guerre continentale et maritime ; c'est-à-dire, les sommes que le gouvernement français serait

pour l'avoir négligée, que l'ancien régime n'avait cessé de *passer du déficit à la banqueroute, et de la banqueroute à un déficit nouveau.*

Bonaparte, encore Consul, profita de l'avis, par les emprunts déguisés, mentionnés pages 32 et 33 ; et il me reste à en expliquer la forme, afin de détromper ceux qui croient qu'il s'est réservé cette resource intérieure, pour l'époque où celles de l'extérieur viendraient à défaillir.—S'il est parvenu, disent-ils, à créer 300 millions de nouveaux effets publics, c'est une preuve que les acheteurs sont plus nombreux que les vendeurs, que la nation française s'enrichit et prend confiance en son gouvernement, puisqu'elle a, chaque année, une réserve à placer en dépôt sous sa sauvegarde.

Tout cela serait vrai, si ces prétendus achats volontaires n'eussent pas été des achats forcés.

Avant de créer des nouveaux cinq pour cent, il avait eu soin d'ordonner au sénat et à la légion d'honneur, de se défaire de leurs domaines, pour les convertir en inscriptions sur le grand livre, et c'est en vertu de cet ordre que ces deux corps y sont propriétaires de 12 millions de rentes. Or, si le jour où la trésorerie impériale envoyait 100

---

serait appelé à se procurer, chaque année, par voie d'emprunts, au cas que les *contributions levées jusqu'alors sur l'ennemi* vinssent à cesser.

Les campagnes subséquentes ont montré la justesse de son calcul.

mille francs d'inscriptions à vendre sur la bourse (et elle a toujours eu la sagesse de n'y procéder que par faibles parcelles) le trésorier du sénat ou celui de la légion d'honneur, s'y est présenté pour les acheter et les faire sortir de la circulation, la masse des fonds publics, en ventes et reventes, y restant la même, leur prix vénal n'a point dû s'en ressentir.

Lorsque ces deux corps n'ont plus eu de terres à mettre à l'encan, Napoléon avait si bien pris goût à ces placemens, qu'il signifia le même ordre, d'abord aux universités et aux colléges, puis aux hôpitaux. Les 81 millions d'inscriptions créées et placées en 1810, n'ont trouvé des acquéreurs que parce qu'il a su contraindre les établissemens d'éducation et de charité à transformer leurs propriétés foncières en rentes sur l'état, transformation bien près du sacrilége, dans un pays où les banqueroutes royales, nationales et impériales, se répètent trois ou quatre fois par siècle*.

---

* L'opération eut, sans doute, aussi un but politique, car elle a principalement frappé sur les hôpitaux et les colléges des provinces conquises. C'est en vertu de ce décret que l'université de Turin a acquis 450 mille francs de rentes. Or, si jamais le Roi de Sardaigne vient à rentrer dans ses domaines, il ne lui sera pas facile de faire rentrer son université et ses colléges dans les leurs, aujourd'hui que les voilà inscrits sur le Grand Livre de la loyauté française.

Quant à ce qui concerne les hôpitaux ; au 1er janvier 1811, ceux-ci n'avaient encore acheté que pour 379,272 francs de rentes :

L'extrême lenteur avec laquelle il a procédé à ces emprunts forcés, indique assez que la France n'a plus de capitaux dont il se flatte de disposer par voie de prêts volontaires. Qu'il essaye d'emprunter cette année autant de millions de francs, que la Grande-Bretagne empruntera de millions sterling ; cette seule annonce suffirait pour mettre tous les capitalistes en fuite. C'est là qu'on peut l'attendre de pied ferme, avec la certitude de le voir honteusement repoussé. Mais il ne s'y hasardera point, car sous le rapport des emprunts, déjà rentré dans l'ornière des gouvernemens réguliers, l'*homme aux prodiges* se voit forcé, comme eux, à consulter l'opinion publique avant de faire le moindre appel aux prêteurs.

Et cependant, si l'on doutait encore qu'il *avoue* enfin, avec M. de Guer, le *besoin de crédit*, on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur le pompeux étalage qu'il vient de faire d'un nouveau fonds d'amortissement, auquel il s'engage de ne plus toucher d'ici à quinze ans.

A quelles dures épreuves n'a-t-il pas déjà mis la crédulité des Français avec ses *prospectus* d'amortissement ! L'an VIII, il fonde la première caisse, en lui déléguant le revenu de la poste aux lettres.

---

rentes : encore est-il vraisemblable que ce sont les hôpitaux de la Belgique, du Piémont et de la Toscane, car presque tous ceux de l'ancienne France avaient été dépouillés de leurs terres pendant la révolution.

Peu après, il lui assigne tout le produit des cautionnemens et des centaines de millions.—Combien en a-t-elle touché jusqu'ici ? Précisément de quoi acquérir 1,612,844 francs de rentes. Encore, et lorsqu'elle voulut les employer à en acquérir de nouvelles, Napoléon en a-t-il disposé pour d'autres usages qu'on verra ci-après. Mais il vient enfin de faire amende honorable en promettant que ces rentes seront désormais religieusement appropriées à leur objet primitif, jusqu'à ce que les intérêts de la dette soient réduits à 80 millions. Puis, et comme pour s'ôter, cette fois, tout moyen de revenir en arrière, par une singulière condescendance, il a transcrit, presque littéralement, le premier bill d'amortissement de M. Pitt*.

---

* Ce décret, qui fait partie de la loi financière de 1811, peut servir de suite à *l'histoire de la caisse d'amortissement consulaire*, insérée dans l'*Appendice aux Recettes Extérieures*, au chap. DES SIX DOTATIONS.

Voici la SEPTIÈME :—

" Art. XIV. Le grand livre de la dette publique devant être porté, en 1812, à 88 millions par l'inscription de la dette hollandaise ; la réduction à 80 millions, dans l'espace de vingt années au plus tard, sera faite au moyen d'un fonds d'amortissement composé :—1°. Du montant des extinctions annuelles sur les rentes viagères, qui sera versé à la caisse d'amortissement pendant le nombre d'années nécessaires, à partir du 1er janvier 1811.—2°. Des 1600 mille fr. de rente que la caisse d'amortissement possède annuellement et qui représentent les fonds d'amortissement qu'elle a reçus du trésor public.—3°. Du produit

N'importe : puisque je ne m'étais point trompé en conjecturant le sort des six premières dotations, je crois me tromper encore moins en annonçant un sort tout semblable à celle-ci, quoiqu'elle ne s'élève qu'à 1,600 mille francs, non compris les rentes viagères qui viendront annuellement à s'éteindre, et qu'on lui a déléguées de nouveau*.

Cette caisse qui s'est vue retirer, une à une, tant de sommes si solennellement garanties, n'a pas laissé d'avoir une immense gestion, à en juger d'après les comptes volumineux qu'elle publie chaque année, sous la triple rubrique de caisse *d'amortissement*, caisse de *dépôt*, et caisse de *garantie*. Mais les quatre articles suivans feront suffisamment comprendre que son véritable titre devrait être celui de ***caisse de secours du gouvernement***.

---

produit des arrérages des rentes successivement acquises par cette caisse, avec le fonds d'amortissement fixé ci-dessus."

Dans son rapport sur cette loi, le ministre dit entr'autres: —" que le directeur-général sera TENU, *sous sa responsabilité*, d'employer ces fonds chaqne semestre en achats d'inscriptions au grand livre."

Sous sa responsabilité !.... Entendrait-on par hasard, qu'il sera *responsable* s'il obéit au premier décret impérial qui, déjà peut-être, lui a enjoint de suspendre ces achats, pour venir au secours de tel autre service plus urgent ?

* Ces rentes viagères lui avaient déjà été promises depuis plusieurs années, mais il en a été de cette promesse comme de tant d'autres. On estime, entre 4 et 500 mille francs, le montant de leur extinction annuelle.

Avance à l'école impériale d'équitation. (décision de S. M. du 6 sept. 1809) 3,333 fr.

Avance ordonnée en faveur de la ville de Nantes, pour la reconstruction de sa salle de spectacle. (décret impérial du 29 octobre 1809)................. 400,333

Avance pour l'établissement des dépôts de mendicité. (décret du 10 août 1809)............................ 500,000

Avance ordonnée pour la levée des gardes nationales dans divers départemens. (décret impérial du 5 décembre 1810).. 513,045

Lorsque cet établissement fut institué pour réduire à *cinquante* millions les intérêts de la dette perpétuelle, eût-on pu soupçonner qu'elle serait presque doublée en moins de dix ans, et que les sommes hypothéquées à cette réduction seraient empruntées pour la réorganisation des *gardes nationales*, pour la fondation de *dépôts de mendicité*, pour des *écoles d'équitation* et pour la *reconstruction de théâtres ?* Certes, le tribun Bosc avait eu toute raison de dire qu'elle *n'avait point d'exemple en Europe*, et je n'avais pas eu tous les torts de l'appeler une JONGLERIE.

Si l'on est curieux d'apprendre où elle a pu trouver les fonds pour tant et tant d'avances non moins urgentes qu'imprévues, il suffira de savoir que son dotateur, au lieu des sommes immenses qu'il lui avait promises, l'a constituée receveur

du revenu de presque toutes les corporations de son empire. C'est elle qu'il avait chargée de vendre leurs terres pour en acheter des inscriptions, et ce fut elle aussi qui fut chargée de leur vendre ces inscriptions. Plus elle se montra propre à lui rendre des services de ce genre, plus il mit de prix à augmenter les fonds dont elle a le maniement et lui la disposition. Aussi fait-elle les affaires de tout le monde excepté les siennes propres, car elle n'a jusqu'ici *amorti* la dette qu'en la faisant passer en *mains mortes**, moyen ingénieux de la rendre immortelle, si une dette publique française pouvait l'être.

---

* Loin d'en faire mystère, le duc de Gaëte en a tiré gloire dans son avant-dernier rapport, où l'on lit :—" Quatorze millions sont invariablement *fixés* entre les mains d'établissemens publics, et ne sont par conséquent plus dans le cas de *paraître sur la place*. Ainsi, il ne reste qu'environ quarante millions, dont une partie soit *susceptible de négociation*."

Faire ensorte que ces rentes ne soient *plus susceptibles de négociation et ne reparaissent plus sur la place*, au lieu de faire ensorte qu'elles disparaissent du grand livre,—tel a été l'unique objet du gouvernement consulaire et impérial. C'est parce qu'il avait besoin de jeter sur le marché 14 à 15 millions de nouvelles rentes pour en dépenser le capital, qu'il a tant fait d'efforts afin d'en retirer simultanément 16 millions d'anciennes ; ce à quoi il n'a réussi qu'en les faisant passer en MAINS MORTES. Son ministre a déclaré, en toutes lettres, que lorsqu'elles ne sont plus *susceptibles de négociation*, elles cessent de lui *donner aucune inquiétude*.

Du reste, les comptes de cette caisse sont aussi complexes et

N'oublions pas deux autres recettes dont cette caisse a été chargée et dont elle dut se promettre des trésors.

---

et embrouillés que ceux de la trésorerie le sont peu. Il s'y trouve tant de nouveaux mots dont on n'indique point le sens, un tel revirement de parties, tant de créations et de retraits d'effets, appelés *bons*, tant de cessions et rétrocessions de domaines, que je me reconnais incompétent à pénétrer dans ce labyrinthe ou à en sortir. Mais ce qu'on y voit très-clairement, c'est que ces dépenses administratives s'élèvent à 465,570 fr. dépenses quatre fois plus fortes que celles de la caisse anglaise, qui a à administrer des sommes quatre fois plus considérables !

C'est par erreur que quelques personnes confondent cette *caisse d'amortissement* avec celle du *domaine extraordinaire*. Voici le seul point par lequel elles se touchent.

Lorsque Napoléon fait quelque capture pour laquelle il juge convenable de laisser aux spoliés l'espoir d'une restitution, il débute par ordonner que les *produits en soient versés à la caisse d'amortissement*, et ce furent les propres termes du décret de Rambouillet qui ordonna le SÉQUESTRE des vaisseaux américains. Mais ni les comptes de 1809, ni ceux de 1810, n'ayant accusé cette recette, leur silence signifie que ce séquestre étant devenu une CONFISCATION, a été versé à la caisse du *domaine extraordinaire*, ou en d'autres termes, que les Américains peuvent passer ces vaisseaux et leurs cargaisons par profits et pertes.

Napoléon en agit tout différemment par rapport aux rentes des terres et maisons confisquées sur les dix Espagnols proscrits. Quoique ces rentes appartinssent de droit à sa *caisse du domaine*, il a eu jusqu'à présent la retenue de les faire verser à celle de l'*amortissement*, et cela par deux raisons : —1°. Parce qu'elles ne s'élèvent encore qu'à 449,376 fr.— 2°. Parce qu'en ouvrant ainsi à ces dix proscrits l'espoir d'obtenir main-levée de ce séquestre, lui, de son côté, conserve l'espoir de les amener à résipiscence.

A son retour d'Austerlitz, le vainqueur lui confia l'administration des biens de tous les militaires décédés dans les hôpitaux de son empire. Il jugea, et avec raison sans doute, qu'il ne fallait rien moins qu'une correspondance aussi active pour les protéger contre quiconque essayerait de s'approprier leurs héritages.

Les quatre premières années de cette recette, qu'il serait déjà bien temps de faire passer à leurs familles, figurent dans le dernier compte sous la rubrique suivante :

Succession des militaires décédés dans les hôpitaux. (décret impérial du 23 septembre 1806) . . . . 288,081 fr.

Voilà un échantillon des *nobles et glorieuses dépouilles* que rapportent en France ceux de ses guerriers mutilés qui obtiennent la faveur d'y venir rendre le dernier soupir !

Lorsque Napoléon apprit que ni le sénat, ni la légion d'honneur, ni les universités, ni les colléges, ni même les hôpitaux n'avaient plus de terres à vendre pour en acheter des inscriptions, il se replia sur une autre idée qui mérite de faire époque dans les annales du crédit public, tant elle est nouvelle.

En conférant des titres de noblesse aux familles qui ont *sacrifié leurs intérêts aux siens*, il les avait spécialement autorisées à *substituer leurs biens libres pour former la dotation de ces titres*, qui

ne pourront être *transmissibles de mâles en mâles*, qu'autant que les titulaires fonderont à cet effet des MAJORATS, dont le plus fort doit être de 200 mille francs de rente, et le plus faible de 3 mille*. Puis, et quoique partout ailleurs, ces majorats soient constitués en terres, S. M. a permis de les constituer en effets publics, et a même voulu qu'en certains cas, un dixième des biens ainsi substitués le fussent en inscriptions sur le grand livre. Or, comme une fois substituées à des enfans nés ou à naître, celles-ci cessent d'être vendables, son ministre se préparait sans doute à jeter encore sur le marché autant de nouvelles inscriptions que ces majorats en auraient retiré d'anciennes. Mais il faut bien, ou que ses nouveaux nobles soient moins pécunieux qu'on ne les représente, ou qu'il leur reste quelques craintes, sinon sur la durée de leurs titres, du moins sur le payement régulier de la dette impériale; puisque le grand total des sommes employées jusqu'ici par les princes, ducs, comtes, barons et chevaliers, pour constitutions de majorats en cinq pour cent, ne s'élève pas même à cent mille écus†.

---

* Sénatus-consulte du 14 août 1806.

† Voyez, dans les comptes de la caisse d'amortissement pour 1810, l'article intitulé :

« Produit de la *retenue du dixième* exercée par le trésor « public sur les rentes constitutives de majorats, pour le mon- « tant

Après de semblables résultats, on me dispensera de m'étendre sur l'embarras où va se trouver Napoléon, je ne dis pas pour offrir de nouvelles inscriptions sur le marché, mais pour leur y procurer des acheteurs, à moins de découvrir quelque expédient plus efficace pour balayer les anciennes. S'il permet à la caisse d'amortissement d'employer à cet usage les 1600 mille francs dont elle vient de recouvrer la propriété, il pourra jeter pour environ 2 millions de cinq pour cent sur le marché; mais comme il n'en retirerait pas un écu, ce nouveau don, tout faible qu'il est, subira, tôt ou tard, le sort des six précédens. Puisque le donataire s'en était ressaisi dans le temps de la surabondance de ses recettes extérieures, comment croire qu'il se montrera plus scrupuleux au milieu des besoins dévorans qui assiégent et assiégeront de plus en plus son fisc ? De toutes les *merveilles* de son règne, la plus merveilleuse serait une caisse d'amortissement dont il respectât le dépôt.

Et quant aux emprunts volontaires, on peut se tranquilliser à cet égard. S'il n'en a point encore ouverts, c'est qu'il ne l'a pas pu, et il ne l'a pas pu, puisqu'il n'en a point ouvert.

" tant de la retenue versée, et dont la conversion doit être faite
" en rentes 5 pour cent, en conformité du décret impérial du
" 4 juin 1809—17,631 fr.

On trouve, p. 121, un autre article intitulé :—" 13,551 fr.
" rentes provenant du *dixième* sur les majorats, représentant
" un capital de 271,020 fr."

BANQUEROUTE.

Si Napoléon découvre quelques nouvelles ressources fiscales dans une nouvelle banqueroute, on peut la regarder comme déjà faite.

Mais ceux qui la rangent encore parmi ses moyens de finance, oublient que le directoire avait *consolidé*, en 1798, la dette fondée, par une réduction des deux tiers, et que dix ans après, l'Empereur a réduit, non au *tiers*, comme ses timides devanciers, mais à *zéro*, les cinq milliards de la dette flottante qu'ils lui avaient laissée à fonder. C'en est assez pour comprendre que S. M. est hors d'état d'y revenir avant d'avoir réussi à créer un nouvel ARRIÉRÉ.

Envelopper les 12 millions de rentes perpétuelles qui appartiennent au sénat et à la légion d'honneur, dans une banqueroute générale, serait porter la sappe aux fondemens d'un trône dont ces deux corps sont les plus sûrs appuis : et comme il faudrait également en exempter les colléges et les hôpitaux, le seul avantage que pût s'en promettre le gouvernement actuel, serait une retenue plus ou moins forte, tant sur les autres rentes perpétuelles et viagères que sur les pensions. Ce qui le fera vraisemblablement résister à l'attrait de cette épargne, c'est que ces rentes et ces pensions sont réparties entre un si grand nombre de familles, qu'en supposant la répartition égale, elle ne procure qu'environ *seize sous* par jour à chacune

d'elles*. Si la crainte de les entendre crier famine n'arrête point l'Empereur, du moins sera-t-il retenu par celle de les voir refluer dans ses dépôts de mendicité, où il serait forcé à leur rendre d'une main, à titre d'*aumônes*, la faible pitance dont il les aurait dépouillées de l'autre, à titre de *rentes*.

Ce n'est pas tout : en avançant dans cette carrière, Napoléon a fini par s'apercevoir que ce qu'un état croit gagner en se débarrassant de sa dette, tourne plus ou moins en déficit dans la collecte des tributs. Non-seulement ses créanciers, privés de leur fortune, ne peuvent plus contribuer à celle du fisc, mais leur ruine, en suspendant les travaux qu'alimentaient leurs consommations, s'étend sur d'autres familles qui, n'ayant pas de rentes sur l'état, se croient par cela même intactes lorsqu'il viole ses engagemens.

Aussi le rapport où le duc de Gaëte annonça une réduction des deux tiers dans la dette des Hollandais, annonça-t-il en même temps qu'il fal-

---

* Les derniers comptes rendus portent, au 1er janvier 1811, le grand total des rentes perpétuelles, des rentes viagères et des pensions de toute nature à 107,829,623 francs, lesquelles se répartissent entre 357,156 *parties prenantes* ; ce qui, en supposant leur part égale, fait 301 fr. 90 c. par an, pour chacune d'elles, ou 83 centimes par jour.

Ce relevé, le dernier qu'on possède, ne comprenait ni la dette, ni les pensions de la Hollande, ni même certaines additions postérieures, qui ont porté les unes et les autres à 148 millions.

lait s'attendre à une réduction proportionnelle dans le produit de leurs impôts :—" V. M. en réduisant l'intérêt de cette dette au TIERS, *a réduit les contributions dans la même proportion.*"

Ce ministre oubliait que la *réduction* sur les rentes et pensions des Hollandais, s'élève à 60 millions, et que celle sur leurs contributions se borne à 30. Mais peu importe; car autre chose est la décharge accordée par les budgets impériaux, et celle qui, tôt ou tard, aura lieu d'elle-même, par l'impuissance des contribuables de faire honneur à ces budgets*.

---

* Voici un rapprochement propre à rassurer les personnes qui craignent qu'en incorporant la Hollande, Napoléon n'ait fait une opération fiscale, aussi lucrative que l'opération politique était injuste.

On a vu, p. 45, qu'il n'attend des sept provinces-unies et de l'Ostfrise que 55 millions. Ajoutez-en 11, pour leur part aux douanes et aux postes, vous aurez 66 millions de francs pour leur contribution aux dépenses publiques de l'empire. Mais comme il faut en retrancher 33,300,000 fr. pour le tiers des rentes perpétuelles ou viagères, et des pensions civiles ou militaires des Hollandais que la trésorerie impériale a prises à sa charge, et qu'on peut regarder comme une retenue sur les 66 millions ci-dessus, il s'ensuit, si la population de ces départemens s'élève à deux millions d'individus, que bien qu'ils payent 33 fr. par tête, ils ne contribuent réellement que pour 16 fr. 50 c. aux dépenses générales de l'empire. Or, cette quote-part est, comme on l'a vu, très-inférieure à celle des autres départemens de la France pris en masse.

Encore quelques autres incorporations aussi lucratives, et le

Les rentiers, tant Hollandais que Français, auront sans doute encore bien des anxiétés à

---

le besoin de *recettes extérieures* n'en deviendra que plus urgent !

Quel triste sujet de méditations ! La Hollande qui était, il y a vingt ans, le pays le plus riche du continent, ne peut plus contribuer aux dépenses publiques que pour 66 millions de francs ! encore, et pour qu'elle le puisse, faut-il restituer la moitié de cette somme à ses rentiers et à ses pensionnaires !

Par un de ces événemens dont il a fallu être témoin pour y croire, Napoléon qui avait tout fait pour ruiner la Hollande avant de l'annexer à ce qu'il appelle sa *grande famille*, résolut tout à coup cette annexation en apprenant du duc de Cadore ce qui suit : — " La Hollande est accablée sous le poids de sa dette publique qui s'élève de 85 à 90 millions..... Cette dette, même réduite à 30 millions, serait encore *au-dessus* des moyens et des forces réelles de ce pays. On estime qu'il paye le triple de ce que paye la France. Ce peuple gémit sous le poids de vingt-trois espèces de contributions diverses. La nation hollandaise succombe sous ses contributions ; elle ne peut plus les payer."—*Rapport à l'Empereur, du 9 juillet* 1810.

Quoique ce tableau n'ait rien d'exagéré, cependant, et toutes ruinées que soient les provinces-unies, elles eussent encore trouvé dans l'amour de l'indépendance politique de quoi faire de nouveaux sacrifices, si Napoléon eût continué à leur faire acheter, au poids de l'or, l'espérance de n'être point englouties dans son empire. Fiscalement parlant, il aurait beaucoup mieux trouvé son compte à prolonger leurs rançons annuelles, qu'à se charger du tiers de leur dette ainsi que de toutes leurs dépenses en s'emparant de leur revenu.

Que vient-il de faire pour rendre celui-ci plus productif? Il s'est rendu en personne à Amsterdam afin d'y remplacer les vingt-trois anciennes contributions hollandaises par les contributions

éprouver sous le règne de Napoléon, quoiqu'il ait grand soin de placer dans ses budgets leur dette publique avant sa liste civile, afin de mieux faire croire qu'il envisage la première comme encore plus sacrée que la seconde. Mais, si je ne me trompe, ce ne sont plus des *retenues* ou des *consolidations* qu'ils ont à craindre; c'est plutôt quelques *arrêts de surséance*, qui, en les renvoyant, d'abord de trimestre en trimestre, puis d'un semestre à l'autre, leur garantiront dans des temps plus heureux jusqu'aux intérêts des intérêts.

Dans le fait, le gouvernement impérial a déjà réussi à recommencer un *arriéré*, puisque ses derniers comptes nous apprennent que sur les 15 millions alloués au ministre des cultes pour 1810, celui-ci n'avait touché que 10,755,967 fr. et que le payement des *soldes de retraites* était de sept à huit semaines en retard. En reculant ainsi, peu à peu, et de plus en plus, ces soldes* et celles des prêtres,

butions françaises qui sont en nombre presque double, et dont la perception sera tout au moins deux ou trois fois plus coûteuse!

* Ce n'est encore qu'avec les invalides et avec les troupes en campagne que l'Empereur a recommencé un arriéré ; et pour l'armée du moins cette ressource paraît aussi arrivée à son dernier terme, surtout en Espagne où les retards de la paye ont été, sinon la cause, du moins le prétexte des nombreuses désertions qui ont eu lieu parmi les troupes impériales. Aussi la trésorerie de Paris y a-t-elle fait passer récemment des sommes considérables, et depuis la réception desquelles, on dit que la solde ne

doit

les honoraires de ses employés civils, les salaires de ses juges, le payement de ses fournisseurs, et même, au besoin, les rentes des créanciers de l'état, Napoléon pourra y trouver une ressource de cent ou deux cent millions par an ; mais comme cet expédient détraquerait infailliblement et promptement toute la machine, il nous reste à examiner s'il ne lui est point encore possible d'arrêter les progrès du déficit, par la *grande augmentation de* CHARGES dont a parlé le duc de Gaëte.

AUGMENTATION DE CHARGES.

NOUVEAUX IMPÔTS. NOUVEAUX TARIFS.

Les lecteurs sont priés de se rappeler que le peuple français paye aujourd'hui, en tributs, environ 28 fr. par tête, ou *un septième* de plus que sous Louis XVI, lorsque ce royaume industrieux et riche était en possession de colonies florissantes.

---

doit point s'être trouvée plus arriérée vers la fin de 1811 qu'elle ne l'était en 1810.

S'il en est ainsi, et je tiens ce fait de bonne part, il n'aura rien moins fallu que la crainte d'un soulèvement pour déterminer, en 1811, l'Empereur à cet envoi de fonds auquel il ne s'attendait guère en 1808, lors des conférences de Bayonne.

Quant à la paye des troupes de l'intérieur, il l'a jusqu'ici acquittée, jour à jour, et s'il se trouve jamais dans l'impossibilité d'y pourvoir, il sera beaucoup moins dangereux pour lui, de la leur envoyer chercher au dehors que de les exhorter à prendre patience au dedans.

qui alimentaient au dedans une foule de travaux, et au dehors un commerce immense.

Que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour réorganiser ainsi, au sortir d'une révolution ruineuse, au milieu de la guerre, et en si peu d'années, un revenu supérieur à celui que levait l'ancien gouvernement, dans le temps où M. Necker exprimait ses craintes que les contribuables ne fussent déjà arrivés au *terme extrême de l'impuissance,* et aurait voulu, disait-il, pouvoir tracer en lettres de feu, *l'effrayante étendue de leurs sacrifices* ! *

Tel est le point de comparaison dont il faut partir, en recherchant si Napoléon réussira à découvrir de nouvelles taxes productives, ou à rendre plus productives celles qui existent.

La première de ces deux questions semble résolue, par cela seul qu'en conservant les nouveaux impôts établis par l'assemblée constituante, il a rétabli tous ceux qu'elle avait supprimés.—Impôt sur le sel,—droits d'aides sur les boissons,—monopole du tabac,—péages, etc. etc. on chercherait en vain quelle imposition de l'ancien régime Napoléon n'a pas ressuscitée†; et son embarras pour en inventer de nouvelles sera grand, à en

---

* *De l'administration des finances, &c.*—Vol. I. p. 38 et 48.

† La taille, les vingtièmes et la dîme, ont été surabondamment remplacés par l'impôt foncier et ses centimes additionnels.

juger d'après la seule qu'il ait su imaginer depuis deux ans ; celle *d'un centime* par feuille sur la réimpression de tous les ouvrages d'auteurs non vivans, centime qui lui produira à peine dix ou vingt mille écus*.

---

* Ce droit d'*un centime* par feuille ne paraît qu'une bagatelle ; et cependant, pour être autorisé à mettre en vente un vol. in 4°. de 800 pages, qui font cent feuilles, tiré à mille exemplaires, l'imprimeur sera désormais tenu à payer mille francs au fisc, et à les payer dans l'espace de trois mois, que l'édition se débite ou non.

Messieurs de l'institut national ne s'attendaient guère à voir le commerce des sciences, des lettres et des beaux arts, frappé d'un pareil impôt, par celui de leurs membres qui leur avait écrit, le 6 nivôse an VI :—*L'occupation la plus honorable, comme la plus utile pour les nations,* C'EST DE CONTRIBUER A L'EXTENSION DES IDÉES HUMAINES.

Notez que cet impôt n'est point une mesure de police, puisque tout auteur vivant s'en trouvant exempté, les papiers et journaux périodiques n'en seront point atteints. C'est tout bonnement une loi bursale promulguée sous le titre modeste de *réglement.*

Notez aussi que ce réglement, les arrêts ministériels qui ont étendu les droits d'octroi sur les villages ouverts, et même le décret impérial de décembre 1810, qui a déclaré le fisc, seul acheteur, seul fabricant et seul vendeur de tabac, ont été mis au jour par S. M. I. sans égard au serment qu'Elle avait prêté entre les mains du Pape, de *ne lever aucun impôt qu'en vertu de la loi !*

Observez enfin que tout en prenant ainsi sur lui la législation et la levée des impôts, sans plus daigner demander l'avis des législateurs, Napoléon n'en termine pas moins chaque discours

d'ouverture,

La seconde ressource, celle de rendre les taxes existantes plus fructueuses par des droits additionnels, ne sera guère moins illusoire, puisqu'à mesure qu'il en a haussé les tarifs, la recette a été en baissant. Il a doublé les ports de lettres, et l'on a vu que la moyenne de leurs produits, pendant les trois dernières années, est de près d'un cinquième inférieure à ce qu'ils étaient en 1803. Il a étendu les droits d'octroi sur six nouveaux départemens, ainsi que sur les plus petits bourgs de son empire, et sa retenue d'un dixième sur ces droits a été dès-lors en diminuant. Il a de nouveau triplé, en 1810, les droits de douanes, et en 1810, ses douanes lui ont rapporté dix millions et demi de moins qu'en 1807. Où sont donc les tarifs qui lui restent à hausser ? Ce n'est assurément pas celui de la taxe foncière, puisqu'il vient d'avouer la convenance et la nécessité de le baisser incessamment, baisse qui, s'il diffère davantage à la décréter, s'opèrera d'elle-même.

Tels sont les faits récents contre l'évidence desquels le gouvernement impérial n'a pas laissé

d'ouverture, en les congratulant de ce *qu'il ne haussé aucun tarif, et n'a besoin d'aucun accroissement dans les impositions !* —« C'est ainsi, leur a dit récemment M. de Ségur, que depuis plusieurs années de guerre, de conquêtes et de créations, *nôtre souverain termine ses discours*, tandis que le gouvernement qui veut lutter contre lui, demande chaque année au peuple de nouveaux emprunts, de nouveaux impôts et de nouveaux sacrifices.... HEUREUX LE RÈGNE OÙ LE RÉCIT DES FAITS TIENT LIEU D'ÉLOGES !»

d'insérer ce qui suit, au moniteur du 16 septembre 1810:—" La France a 800 millions de revenu en " temps de paix. Ce n'est que les deux tiers de " celui qu'elle peut se procurer en temps de guerre. " En mettant 30 centimes sur tous les tarifs, son " revenu est porté à 1200 millions."

Ses habitans peuvent se tranquilliser sur cette menace*. Si leur chef réussit à maintenir son revenu interne au point où il en est, ce ne sera pas en augmentant les tarifs, mais au contraire, en les diminuant : ce sera, non en chargeant ses sujets de nouvelles taxes, mais en les déchargeant de plusieurs de celles qui pèsent sur eux, et c'est aussi sous ce rapport, que divers Anglais éclairés sont persuadés qu'il ne dépendrait que de lui d'embrasser certaines réformes fiscales, propres à déjouer toutes les conjectures précédentes.

Qu'il soit seulement assez sage, disent-ils, pour abjurer son *système continental*; qu'au lieu de livrer au commerce une guerre à mort, dans le vain

---

* Elle ne pourra guère s'exécuter qu'à l'égard du *sel*, dont les Français ne sauraient se passer, quel que soit d'ailleurs leur appauvrissement. Aussi, et malgré les déclamations du nouveau régime contre l'ancien qui, en effet, n'avait point trouvé de ressource fiscale plus commode que d'ajouter et de surajouter des *sous pour livre* aux droits de gabelle, on doit s'attendre à ce que Napoléon, dès la prochaine session peut-être, en haussera le tarif. Mais 30 centimes additionnels lui procureront à peine une vingtaine de millions : que serait un pareil secours pour des besoins de l'étendue des siens, surtout s'il s'engage dans quelque nouvelle guerre, et qu'elle soit dispendieuse au lieu d'être productive ?

espoir d'anéantir le nôtre, il s'occupe à ressusciter le sien ; qu'au lieu de son code de douanes, devenu, comme il l'avait souhaité, un code prohibitif, il rende à ses sujets le libre usage des productions des deux Indes, en assujétissant celles-ci à des droits modérés, et la consommation en sera prodigieuse.

Voici un document qui aidera à calculer la quantité de produits des deux Indes que pourrait acheter la France en pareil cas. On en est redevable au ministre le plus éclairé qu'ait eu Napoléon, à M. Chaptal, qui, durant sa trop courte administration, lui recommanda de n'encourager le commerce qu'en le laissant faire, et de le laisser faire sans s'inquiéter que la balance parût pencher pour ou contre le commerce national. M. Chaptal y mettait si peu d'importance, qu'il publia les registres des importations et exportations de 1801 : et bien qu'ils présentassent un accroissement rapide dans l'achat des denrées coloniales, ce ministre y puisa un sujet de félicitations, en observant qu'il ne prouvait autre chose, si ce n'est que la nation reprenait les habitudes du travail, et le goût des jouissances qui en sont la suite nécessaire.

L'année 1801, dont il a fourni le bilan commercial, peut être regardée comme la plus florissante qu'ait vue la France depuis sa révolution. Le traité de Luneville avait rouvert à son commerce toutes les communications continentales, et préparait avec les Anglais, une paix que le gros de cette nation pressait par ses vœux ; tant les premiers

actes administratifs du gouvernement consulaire inspiraient alors de confiance dans ses vues pacifiques. L'amnistie des émigrés se préparait, l'anarchie était terrassée et l'industrie se ranimait à vue d'œil. De toutes parts, s'élevaient des ateliers de coton pour remplir le vide des manufactures d'étoffes de soie et de laine. L'ambition du premier consul paraissait exclusivement tournée vers l'utile projet de creuser des canaux pour faciliter, tant la circulation et l'exportation des produits indigènes que l'importation des produits étrangers; et loin d'en entraver l'entrée, les droits étaient alors si modérés, que le coton ne payait que 20 sous par quintal, et le sucre brut 3 liv. 15 sous. Aussi, et malgré la guerre, les Français purent-ils se procurer, sans le moindre obstacle, toutes celles des productions des deux Indes dont ils avaient été si long-temps sevrés, et dont ils achetèrent pour 188 millions.

Les neuf articles, qui constituèrent cet achat*,

* IMPORTATIONS EN 1801.

Année 1801.	*Valeur réelle.*
Sucres	51,510,000 fr.
Cotons	49,950,000
Café	41,661,000
Indigo	16,930,000
Tabac	10,176,000
Épiceries	6,902,000
Cuirs	4,390,000
Cochenille	3,560,000
Bois des îles	3,237,000
Total	188,316,000

Voyez ce rapport de M. Chaptal, au moniteur du 24 germinal an x.

sont aujourd'hui soumis à des droits quarante à cinquante fois plus élevés qu'alors, et s'il s'agit d'en faire une ressource pécuniaire, tout au moins faudra-t-il imposer les denrées coloniales à la moitié de leur valeur. Supposons que malgré cet impôt, malgré l'appauvrissement du peuple français et l'habitude qu'il a contractée de se passer de ces denrées, il pût en acheter encore autant qu'il en consommait en 1801; ce droit de 50 pour cent ne rapporterait, *brut*, que 94 millions: or, le ministre des finances espérant des douanes, en 1811, un revenu égal, la diminution proposée dans leur tarif serait sans avantage quelconque pour le fisc*.

On ne manquera pas d'alléguer que si, en modérant ainsi ses droits de douanes le trésor impérial perdait quelques millions sur cette branche de son revenu, il en serait, tôt ou tard, dédommagé par la

* On a vu, p. 45, que le ministre en attend *net*, 75 millions en 1811, et l'on a vu de même, p. 60, que les frais de perception s'élèvent à 21 millions.

Pour admettre la possibilité d'en tirer un revenu égal, en réduisant les droits actuels à *moitié* de la valeur vénale des productions des deux Indes, il faudrait admettre que dans l'état d'appauvrissement où est tombée la France, les quarante millions d'habitans, auxquels on porte aujourd'hui sa population, pussent acheter autant de denrées coloniales qu'en achetèrent, en 1801, les trente millions d'habitans qu'on y comptait alors. Cette hypothèse est d'autant moins admissible, que même en réduisant de moitié les droits actuels de douanes, ils resteroient encore vingt ou vingt-cinq fois plus forts qu'en 1801.

plupart des autres, par les patentes, le timbre, la poste et les droits d'octroi qui éprouveraient l'influence de ce dégrèvement. Rien n'est plus certain ; mais Napoléon n'a ni les moyens, ni le temps, ni la disposition de semer pour recueillir. L'expérience lui a trop appris que la matière imposable est aussi lente à recréer que rapide à détruire. Un déficit de l'étendue du sien exige, non des coups d'essai, mais des coups de maître.

S'il est également hors de son pouvoir, et d'envoyer en Espagne, et de faire séjourner en France, les 120 mille nouveaux conscrits qu'il y lève, quelle autre ressource lui restera-t-il que de chercher ailleurs une proie qui le dédommage, soit du pillage déjà consommé des couvens et des églises d'Espagne, soit des mines du Mexique et du Brésil sur lesquelles il avait compté et sur lesquelles il ne compte plus ?

Ses ministres auront beau répéter qu'*il ne projette plus de conquêtes parce qu'il a épuisé la gloire**. A-t-il épuisé les pillages de l'Italie, de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Espagne et du Portugal ? Les recettes extérieures ont-elles cessé, et peut-il *renouveler ses finances* sans recourir aux *supplémens de la victoire ?*

Voilà la question et la question toute entière.

---

* *Exposé de la situation de l'empire*. 6 mars 1806.

CONCLUSION.

Londres, ce 1er avril 1812.

Ces feuilles n'auront pas même le mérite d'anticiper l'événement qu'elles annonçaient. Les troupes françaises s'avancent à marches forcées vers le nord.

Si leur chef réussit encore à rejeter le tiers de son armée à la charge de l'Allemagne, de la Pologne ou de la Russie, et aussi long-temps qu'il y réussira, on doit regarder comme indéfinitivement ajournées les difficultés pécuniaires dont on vient de parcourir le tableau. Mais quiconque l'a étudié doit être assez au fait des causes de cette nouvelle guerre continentale, pour n'avoir nul besoin du manifeste où Napoléon exposera

ses griefs contre les pays qu'il va remettre au grand fourrage.

L'opinion générale est qu'il commencera par achever la Prusse pour tomber sur la riche Livonie, qui a jusqu'ici échappé à ses rapines, et dont le pillage doit être depuis long-temps arrêté au cabinet des Tuileries.

Cette excursion ne laissera pas d'avoir ses périls, si les peuples du nord imitent ceux du midi, en s'attachant plutôt à traîner la guerre en longueur, qu'à la commencer avec éclat. Qu'ils en fassent une guerre d'épuisement, Napoléon aura beau pénétrer à Riga ou même à Pétersbourg; comme il ne saurait s'y maintenir long-temps, à une si grande distance de tous secours, l'Autriche peut se regarder comme condamnée à supporter, sinon les premières, du moins les dernières dépenses de cette nouvelle entreprise. Ce n'est plus de l'or, sans doute, qu'il se flatte d'y lever, car il a déjà tout pris, en disant : *væ victis !* Mais s'il est vrai que malgré leurs désastres, rien ne soit détérioré dans les provinces autrichiennes; s'il est vrai qu'elles possèdent encore en abondance, grains, vins, bestiaux, chevaux et toutes les *fournitures nécessaires* pour nourrir, équiper et remonter l'armée française, plus de neutralité pour elles; il faut se décider ou à recevoir incessamment les Français en amis, ou à les traiter en ennemis.

Serait-il bien possible que la maison impériale se reposât sur les *liens et devoirs de parenté* que

Napoléon lui représente comme *incompatibles* avec les projets hostiles dont on l'accuse ? *

Des devoirs et des liens de *parenté*, enchaîner un homme qui a étouffé jusqu'aux sentimens de la nature! un homme qui, en précipitant du trône de Hollande le jeune frère qu'il venait d'y placer, chargea son ministre d'expliquer cet attentat en ces termes :—" L'IMPITOYABLE DESTINÉE qui *préside* aux " affaires de ce monde, et qui *veut* que les hommes " soient entraînés par les événemens, OBLIGE S.M. " de suivre *d'un pas ferme* des mesures dont la NÉ-

* " Les ennemis du continent ne pourront plus alimenter la guerre en nous supposant des *projets* INCOMPATIBLES avec les *liens et les devoirs de parenté* que nous venons de contracter avec la maison impériale."—*Message de l'Empereur au sénat.*

INCOMPATIBLES ! Cet homme, depuis son mariage, n'a pas cessé un moment de rouler ces projets dans sa tête. Il n'a pas reçu un bulletin d'Espagne sans avoir dû se dire que sa puissance s'écroule s'il diffère davantage de réparer sur les bords du Danube et de la Vistule le double échec qu'ont reçu ses armes et ses finances sur ceux du Tage et de la Guadiana. Il ne travaille pas une seule fois avec le duc de Gaëte, sans reconnaître que l'abandon de pareils projets le forcerait à réduire son établissement militaire sur un pied qui serait, sinon l'arrêt de sa déchéance au dedans, du moins le terme de sa suprématie au dehors. On dirait presque qu'il a publié ses derniers comptes comme une espèce de manifeste apologétique, afin de montrer qu'il en est précisément au même point où Montesquieu nous représente Pyrrhus, *obligé de faire la guerre de Macédoine parce qu'il ne pouvait entretenir six* pas

« CESSITÉ lui est démontrée, sans se laisser dé-
« tourner par des *considérations secondaires**».

L'IMPITOYABLE DESTINÉE.—LA NÉCESSITÉ.

Voilà le manifeste tout dressé pour l'époque où les troupes françaises s'avanceront sur Vienne, car le sacrifice d'Iphigénie ne sauvera point son illustre famille de *l'impitoyable destinée qui préside aux affaires de ce monde.* Si Napoléon porte de nouveau ses armes dans le nord, comment, vaincu ou vainqueur, pourra-t-il s'y croire en sûreté, et poursuivre ses succès, ou réparer ses revers, sans faire de l'Autriche, par négociation, par ruse, ou par force, sa place d'armes, le dépôt de ses magasins, et sa caisse d'épargne ?

Lorsque je donnai carrière, il y a treize ans, aux mêmes pressentimens, mes doutes ne portaient que sur la question de savoir si ce serait avec l'argenterie des *églises de Tolède*, que le gouvernement français s'emparerait des *mines de*

---

mille hommes de pied et cinq cents chevaux qu'il avait.... Ce prince, ajoute l'historien français, *était un* AVENTURIER *qui faisait des entreprises continuelles, parce qu'il ne pouvait* SUBSISTER *qu'en entreprenant.*

* Ce rapport du duc de Cadore fut suivi d'un autre bien digne

Kremnitz, ou s'il commencerait par s'emparer de celles-ci pour marcher à Madrid*.

Le répit ne peut pas être long, disais-je alors, et je répète ce pronostic avec la même confiance, aujourd'hui que le pillage des églises d'Espagne et des mines de Hongrie est épuisé.

Quelqu'envie qu'eût Napoléon de rétrograder, le temps en est passé. Tout dans son vaste empire a été organisé et s'organise de plus en plus, sur le besoin et l'espérance du pillage. Il n'a rien négligé pour rendre ses sujets impropres à toute autre carrière. Il a constamment vécu de pillages, et a plus que jamais besoin de pillages. Ses habitudes sont prises. Aucun péril ne serait égal à celui de manquer de pillages. Tant qu'il règnera, cet homme ne cessera de marcher au pillage, *d'un pas ferme, sans s'en laisser détourner par des considérations secondaires.*

Ainsi en pensent ceux qui l'approchent.

"Où sont encore les bornes du possible? di-

---

d'y servir de pendant, et où, en faisant mention du traité qui, cinq mois auparavant, avait garanti de nouveau au roi Louis, la couronne de Hollande, le même rapporteur en disposait en ces termes :—" V. M. avait souscrit AVEC RÉPUGNANCE, le traité du " 14 mars, qui a aggravé les maux de la Hollande...Cette *réunion* " enrichit l'empire d'un peuple industrieux, patient et laborieux. " Il n'est point de peuple plus estimable.... La France ne " pouvait pas faire une acquisition plus précieuse."

* *Tableau Hist. et Politique des Pertes, &c.* p. 483.

" sait récemment l'un de ses sénateurs*. C'est à
" l'Angleterre à répondre; qu'elle *médite* sur le
" *passé*, elle apprendra l'*avenir*. La France et
" Napoléon ne changeront point."

NAPOLÉON NE CHANGERA POINT.

Que les Autrichiens *méditent* sur le *passé* s'ils veulent apprendre l'*avenir*.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

---

* Le comte de Sémonville, en réponse au message où Napoléon manda à ses sénateurs, le 10 décembre 1810, qu'*un nouvel ordre de choses régit l'univers*; énigme si claire que le rapporteur en devina d'abord le mot,—LA NÉCESSITÉ.

FIN.

APPENDICE.

APPENDICE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

APPENDICE.

No. I.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOUVELLE NOBLESSE FRANÇAISE. (p. 15.)

Peut-être Napoléon n'a-t-il jamais déployé plus d'adresse qu'en instituant ses douze premiers *Duchés Grands Fiefs,* auxquels il eut la précaution de conférer des titres étrangers, et d'assigner leur dot sur les royaumes d'Italie et de Naples, ainsi que sur les Etats de Parme et de Plaisance. Le même décret qui appropria aux heureux titulaires de ces fiefs, la quinzième partie des revenus du royaume d'Italie, réserva, tant sur ceux de cet état, que sur ceux de Naples et de Lucques, deux millions quatre cent mille francs de *rentes,* pour *récompenser les généraux, officiers et* SOLDATS *de notre armée.*

Après avoir ainsi tranquillisé tout Français qui aurait pu craindre que le luxe de cette haute noblesse ne fût alimenté à ses dépens, S. M. I. chargea son archichancelier de féliciter les sénateurs, de ce que ceux d'entr'eux *pour qui, dans sa munificence impériale, Elle venait de créer des récompenses dignes d'Elle, seraient les*

INTERCESSEURS NATURELS DU PEUPLE AUPRÈS DU TRÔNE.*

Qui aurait pu imaginer qu'en moins de deux ans, après s'être jetés de confiance dans ses bras, les Français auraient déjà besoin d'*intercesseurs*?...et auprès de qui!.... auprès de l'homme qui, en recevant le registre des votes par lesquels lui fut déféré l'empire, avait dit:—*Je me plais à* TOUT DEVOIR AU PEUPLE: *ce sentiment seul me rend chers les nouveaux honneurs dont je suis revêtu.*

A l'occasion du duché de Dantzick, ajouté quinze mois après, à ces premiers grands fiefs, Napoléon adressa au sénat un message enveloppé, où il donna à entendre qu'il procurerait bientôt à son peuple d'autres intercesseurs par la création d'une noblesse intermédiaire, et laissa échapper que les nouveaux titres, destinés aux familles qui sacrifiaient leurs intérêts aux siens, ne seraient que des *distinctions apparentes*, si l'on n'y joignait pas une GRANDE FORTUNE.—" Sénateurs, leur écrivit-il, le 28 mai 1807, l'ordre de notre société est ainsi constitué, qu'à des *distinctions apparentes*, à une GRANDE FORTUNE, sont attachées une considération et un éclat dont NOUS VOULONS que soient environnés ceux de nos sujets, grands par leurs talents, par leurs services et par leur CARACTÈRE, *ce premier don de l'homme*."

Son discours du 16 août 1807, où il fit la même communication au corps législatif, ne fut ni moins

---

* " Il convient au bien de l'état, que, par la stabilité " et la *splendeur* de leur condition, ils (ces INTERCESSEURS " NATURELS du peuple) soient élevés au-dessus de toutes " considérations *vulgaires*."—Moniteur du 1er avril 1806.

clair ni moins obscur, mais beaucoup plus hardi.— « Dans tout ce que j'ai fait, j'ai eu uniquement en vue le BONHEUR de mes peuples, plus cher à mes yeux que ma propre gloire. J'ai *créé* différens titres impériaux pour honorer d'éclatantes récompenses, et aussi, *pour empêcher le retour de tout titre féodal,* incompatible avec nos institutions."

Ceci signifiait, quoique d'une manière détournée, que, pour n'être plus accusé de rétrograder vers le *système féodal,* au lieu de nouveaux *duchés grands fiefs,* il entendait créer incessamment deux à trois cents *Comtes d'empire,* quatre à cinq cents *Barons,* et vingt mille *Chevaliers ;* le tout pour mieux observer son serment mille fois répété de conserver aux Français leurs institutions républicaines!

Ce ne fut cependant qu'en mars 1808, qu'il décerna, en masse, le titre de *Comte* aux archevêques, sénateurs, ministres et conseillers d'état ; celui de *Baron* aux présidens des cours impériales et aux maires des trente-sept bonnes villes, ainsi qu'aux évêques ; et le titre de *Chevalier* à tous les membres de la légion d'honneur.

Si ce décret ne parut qu'à la quatrième année de son règne, c'est que Napoléon était beaucoup trop éclairé et surtout trop fier pour vouloir entourer sa dynastie d'une noblesse pénurieuse. Avant de conférer des distinctions *apparentes,* il avait voulu, selon sa promesse, être en mesure de les rendre *réelles* en y associant la décoration plus solide d'une GRANDE FORTUNE. Ces nouveaux titres de noblesse ne furent décernés que dans le même mois où il se déclara *régénérateur* de l'Espagne, et se préparait à la gratifier des mêmes décrets dont il avait frappé l'Italie.

Voici l'extrait de ces décrets insérés au moniteur du 1er avril 1806.

" Le quinzième du revenu du royaume d'Italie et trente millions de domaines nationaux sont affectés à la dotation de ces fiefs. Douze cent mille francs de rente sont créés sur le Monte Napoléone, pour récompenser les généraux, officiers et soldats de l'armée française."

Autre décret du même jour, qui institue, dans le royaume de Naples, six duchés grands fiefs, en réservant *un million de rentes* pour récompenser les généraux, officiers et soldats de l'armée.

Autre décret, qui érige trois duchés dans les états de Parme et de Plaisance, et statue que les biens nationaux existans, dans lesdits états, seront réservés, tant pour être affectés auxdits duchés, que pour la récompense des généraux, officiers et soldats de l'armée française.

Autre décret, qui érige le pays de Massa et Carrara en duché grand fief, et affecte à sa dotation le *quinzième* des revenus dudit pays, ainsi que quatre millions de domaines nationaux.

Autre décret, qui frappe l'état de Lucques, de deux cent mille francs de rentes annuelles, pour *récompenser les généraux, officiers et soldats de notre armée.*

No. II.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LISTES CIVILES COMPLÉMENTAIRES. (p. 21.)

Le dernier compte rendu par le duc de Gaëte, a expliqué, mais dans une simple note marginale, et qui, par cela même, échappera à la plupart des lecteurs, comment le revenu des coupes de bois, a diminué de millions, en 1810.

" Cette diminution (de 5,985,624 fr.) provient de
" ce que tous les produits de 1810 ne sont pas encore
" connus, et de ce qu'il a été DISTRAIT 49,442 hectares
" (environ cent mille arpens) de la masse des bois im-
" périaux existans en 1809, savoir:

" 16,822 hectares, pour *complément* de la dotation de la liste civile.

" 23,889 hectares, pour *affectation* au douaire de l'Impératrice Joséphine.

" Et 8781 hectares qui ont été *restitués* à la famille Montmorency"

Le duc de Gaëte a passé ici sous silence un article non moins important,—les bois impériaux assignés à Louis Bonaparte pour le dédommager de la liste civile qu'il a perdue en restituant à son frère la couronne de Hollande. Outre le sénatus-consulte organique qui, en 1810, a doublé son apanage en le portant à 2 millions, un décret impérial lui a approprié, entr'autres forêts nationales, celles d'Erménonville et de la vallée de Montmorency.

Selon toute apparence, c'est cette dernière assigna-

tion qui aura valu aux Montmorencys le recouvrement de leurs 8781 hectares. Et il eût été, en effet, par trop difficile d'engager la plus ancienne famille de France, à paraître à la nouvelle cour, à moins de lui restituer une partie de ses forêts, surtout après avoir adjugé les plus belles au prince Louis et à sa postérité.

C'est ainsi que, pour avoir voulu s'entourer de nouveaux nobles, Napoléon se trouve appelé; d'un côté, à effacer par des pensions, la tache de leur origine obscure et récente;—de l'autre, à engager, par des restitutions, l'ancienne noblesse à s'amalgamer avec la nouvelle; deux opérations dont la première augmente ses dépenses, et la seconde diminue son revenu. Observez que celui-ci est menacé d'une réduction ultérieure de 20 à 30 millions, si l'Empereur poursuit et achève en faveur de l'ancienne noblesse, la restitution des forêts qu'il vient de commencer en faveur des Montmorencys.

Il est inutile d'ajouter que ces généreuses distributions de forêts se trouvant mentionnées, et une fois pour toutes, comme causes de décroissement de revenu; ni la dot de l'Impératrice douairière, ni l'apanage complémentaire du ci-devant Roi de Hollande, ne paraîtront plus sur les budgets, parmi les causes de l'accroissement de dépenses.

Peu s'en est fallu que, dans le dernier budget, on n'en ait vu paraître une qui promettait d'égaler celle de la légion d'honneur. Le 15 août 1809, parut un décret où on lisait—" Nous avons RÉSOLU de créer, comme " nous CRÉONS par les présentes lettres patentes, un " Ordre qui portera le nom *d'Ordre des trois toisons d'or.* " Il sera composé, au *maximum*, de cent grands cheva- " liers, de quatre cents commandeurs et de mille cheva- " liers."

La pension des grands chevaliers n'y était pas en-

core fixée, mais celle des commandeurs l'était à 4000 fr. et celle des chevaliers à 1000 fr.

Ce nouvel Ordre de chevalerie est resté ajourné depuis que l'a été la conquête de l'Espagne et du Portugal, sur laquelle le fondateur avait sans doute RÉSOLU, *in petto*, d'assigner les revenus de l'Ordre. Peut-être aussi depuis le retour de Masséna à Paris, le duc de Gaëte ose-t-il enfin prendre avec Napoléon Ier, la même liberté que prenait le duc de Sully avec Henri IV, en mettant en marge de ses dons pécuniaires:—NE SE PEUT, FAUTE DE FONDS.

L'Ordre impérial de la Réunion, créé à Amsterdam, en octobre 1811, n'est guère qu'une métamorphose de l'Ordre *royal* qu'y avait institué le Roi Louis, et dont son frère a jugé convenable de *prononcer l'extinction.* Dans le préambule du décret qui la prononce, l'Empereur revient sur *l'Ordre des trois toisons d'or,* pour donner à entendre à la maison d'Autriche qu'il l'a suspendu plutôt qu'abandonné; et quant au nouveau, le seul motif qu'il mette en avant pour justifier cette fondation, c'est qu'il a *dépassé* les limites de la légion d'honneur:—" Les services de tout genre, que nous nous plaisons à récompenser, se sont multipliés au point que les limites de la légion d'honneur ont été dépassées, et que notre institution de l'Ordre des trois toisons d'or ne peut y suppléer que d'une manière partielle, attendu qu'elle est spécialement destinée à récompenser les services militaires. A ces causes, nous créons et instituons, par les présentes, *l'Ordre Impérial de la Réunion.* Il sera composé de deux cents grand's croix, de mille commandeurs, et de dix mille chevaliers."

Ce qu'il y a de plus curieux dans cet *Ordre*-ci, c'est sa dotation;—" Cinq cent mille francs de rente, pris sur

notre domaine extraordinaire, sont accordés comme DOTATION de l'Ordre de la réunion."

Cinq cent mille francs, entre 12,200 individus, n'assurent à chacun d'eux qu'une pension annuelle de 41 francs, et en supposant que celle des grands dignitaires soit triple, il ne restera guère qu'un louis pour les autres, ce qui n'est assurément pas trop pour des *Chevaliers d'Empire*. La rare retenue qu'a mise enfin Napoléon dans ce dernier acte de munificence, prouve de reste, que la guerre d'Espagne a fait de terribles brèches à sa caisse du *domaine extraordinaire*. On ne peut plus dire de lui, qu'à l'exemple de Vitellius, il se joue de l'argent comme s'il était au sein de l'abondance.—*Tanquam in summâ abundantiâ pecuniæ inludere.*

No. III.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EMBELLISSEMENS DE PARIS. (p. 24.)

Tous les étrangers qui, depuis le couronnement de Napoléon, ont visité sa capitale, en reviennent émerveillés de la rapidité avec laquelle elle se décore. La plupart répètent, presque mot à mot, cette assertion de son ministre: *Paris est plus embelli dans le cours d'une année qu'il ne le fut jadis en un demi-siècle de paix.** A en croire la lettre récente de l'un de ces voyageurs:—" rien n'égale la magnificence des nouveaux ponts jetés sur la Seine, l'effet des nouveaux quais qui la bordent, et l'aspect majestueux de ce Louvre dont l'achèvement semblait réservé à la gloire

* L'*Exposé* du 6 mars 1806, où parut pour la première fois ce passage, répété dans tous les Exposés qui l'ont suivi, annonça un nouveau genre d'embellissement qui a coûté cher aux Parisiens : c'était--" le projet de débarrasser le cours de la rivière des entraves de tout genre qui en FLÉTRISSENT *l'aspect.*"

Cette *flétrissure* ne tarda guère à disparaître par un immense abattis de maisons dont les propriétaires en sont encore à réclamer le complément des indemnités qui leur avaient été promises. C'est surtout par l'abattis et le déblayement d'une foule d'excellens édifices qu'ont été opérés ce qu'on appelle les *vastes et superbes abords* de la Seine. Paris est moins redevable de ses embellissemens à de nouvelles créations, qu'à la destruction de celles qui FLÉTRISSAIENT *l'aspect* du Louvre.

de Napoléon. Que ses détracteurs viennent contempler sur les lieux cette foule d'ouvrages qui s'y élèvent, comme par enchantement, et où s'impriment à jamais le génie ainsi que la richesse de son règne; ils resteront confondus en voyant qu'au milieu d'une guerre si dispendieuse, ce gouvernement, qu'ils disent obéré, puisse faire face à tant de dépenses de décoration et en trouver les fonds dans son économie. etc."

Dans son économie! . . . Celui qui tient ce langage ignore donc que ces fonds ont été empruntés à diverses reprises; qu'en 1808, l'Empereur *autorisa*, c'est-à-dire, contraignit sa bonne ville de Paris à emprunter huit millions pour être *employés à des travaux d'utilité et d'embellissement*, et qu'en 1810, il lui a enjoint d'emprunter sept autres millions, pour les poursuivre.* Si ces deux emprunts ont été remplis, c'est qu'ils furent ouverts, non sous la garantie de Napoléon, mais sous celle de la municipalité de Paris, qui, pour gage des intérêts et du remboursement, exhiba aux prêteurs la patente impériale d'un nouveau tarif des droits d'octroi qu'elle lève à son profit, et qui portent principalement sur la viande de boucherie. Or, il faut savoir qu'au premier surhaussement de ces droits et d'abord après l'*Exposé* de 1804, où le Premier Consul s'était permis cette apostrophe: *Français, vos campagnes se couvrent de bestiaux*, M. Sauvegrain, marchand boucher de Paris, avait osé prendre la plume pour établir, par le régistre comparatif du produit des droits d'entrée, en 1789 et en 1804, que les Parisiens ne consommaient déjà plus, sous le consulat de Bona-

* Moniteurs des 3 décembre 1808, et 7 mars 1810.

parte, que les deux tiers des viandes qu'ils consommaient sous le règne de Louis XVI. De combien leur consommation, ainsi réduite, aura-t-elle encore décru depuis les derniers accroissemens et suraccroissemens des droits d'entrée ? c'est-là une révélation que l'auteur du nouveau tarif ne permettra certainement plus. Mais M. Sauvegrain ne s'en tint point à compulser les registres de la capitale : ce fut après avoir parcouru les provinces, qu'il attesta une diminution progressive des bêtes à corne et à laine, diminution dont chacun peut calculer le réagissement sur les engrais, et par cela même sur toutes les branches de l'agriculture. C'est néanmoins depuis ces avertissemens que Napoléon n'a cessé d'étendre les droits d'octroi, et qu'afin *d'embellir* les villes de son empire, il s'est comme appliqué à mettre le prix de la viande hors de l'atteinte de leurs habitans, déjà si appauvris par la révolution et par ses décrets anti-commerciaux. Ce n'est pas ainsi qu'administrait Sully, lui qui appelait le *pâturage* et le *labourage* les DEUX MAMELLES de la France.

Que les étrangers aillent admirer à Paris, le *temple de la Gloire* qui doit effacer un jour celui d'Agrippa,* rien n'est plus naturel ; mais qu'avant de vanter les richesses de cet empire ils en visitent les provinces : c'est là qu'ils reconnaîtront com-

* Voici ce qu'en disent les papiers de Paris.

" On ne peut se faire une idée de l'activité qui règne dans la construction du *temple de la Gloire* qui, en exécution d'un décret impérial, se construit sur le terrein de la Magdelaine. Par les proportions de son ordre extérieur, ce ***Panthéon Français*** excédera d'environ un tiers celui du Panthéon

bien est devenu juste ce mot exagéré de Rousseau : *Je ne vois pas élever à Paris un palais qui ne me signale quelque province tombant en ruine.*

Les embellissemens de la capitale n'en sont pas moins le texte favori des entretiens et de l'admiration des Français. Ecoutez leurs hommes de guerre, leurs gens de loi, et même leurs commerçans. A l'exception d'un grenadier dont on cite ces mots : *ça ne vaut pas ce que ça coûte*, tous se plaignent, mais tous se consolent à l'idée que Paris est enfin digne d'être la MÉTROPOLE DE L'UNIVERS. L'obélisque de 180 pieds, placé sur le terre-plain du pont-neuf avec cette inscription :

L'EMPEREUR NAPOLÉON
AU
PEUPLE FRANÇAIS,

semble leur faire perdre de vue les sacrifices que leur a déjà coûté ce trophée et ceux que leur prépare l'homme, pour lequel et devant lequel, tout est instrument ou poussière. Encore, s'ils n'avaient à lui pardonner que ce luxe effréné de palais, d'obélisques et d'arcs de triomphe !... Mais son véritable luxe est celui des armes, et il prétend mener de front les destructions de la guerre et les constructions de la paix !

A peine eut-il proclamé le dessein de rendre sa capitale, l'*Athènes de l'Europe*, que l'institut impérial

---

Panthéon bâti par Agrippa. Ses fondemens s'élèvent déjà à quatre mètres au-dessus du sol, et dans quatre à cinq ans, il pourra être couvert, tandis que l'église de Sainte-Geneviève, commencée en 1757, n'était pas encore terminée en 1789."

"On continue de travailler aux fondations du palais du roi de Rome."

proposa les *embellissemens de Paris* pour sujet du prix de poésie, prix dont ces adroits courtisans ont eu l'art de rafiner l'hommage en déclarant qu'aucun aspirant n'a su s'élever à la hauteur de son sujet.

Louis XIV plus heureux, avait trouvé des poëtes capables de chanter dignement la grande nation, sa grande métropole, son grand monarque et ses grands palais.

Non orbis gentem, non urbem gens habet ulla,
*Urbs ve domum, dominum non domus ulla parem.**

Un roi de Sardaigne, parcourant la plus pauvre de ses provinces, fut tout surpris de voir venir à lui ses gentilshommes savoyards, non en guenilles comme on l'y avait préparé, mais en habits galonnés :—*Ils ne*

---

* Ce distique, fait par un jésuite pour orner le frontispice du Louvre, paraît avoir tellement découragé les poëtes de la nouvelle dynastie que, dans le moniteur du 9 avril 1809, l'académie Napoléonienne a déclaré sa *persévérance à ne couronner qu'un ouvrage digne de remplir complètement et ses vues et l'attente du public.*

Elle a mieux fait encore, car après avoir cité à cette occasion ce vers de l'abbé de Lille sur l'ancienne Rome :

Sous ses portes passaient les dépouilles du monde.

" Cette manière d'agrandir encore un grand sujet par de " *nobles souvenirs*, est la perfection de l'art, ajoutait-elle, et " ce beau vers est aussi une *leçon utile* pour nos jeunes poëtes."

C'était assez dire qu'elle les autorisait à changer de sujet et à prendre celui des *Recettes Extérieures* s'ils le jugeaient plus riche. Mais malgré cette invitation, il a été jusqu'ici plus facile à Bonaparte de lever des milliards au dehors, que de trouver au dedans un seul chantre capable d'en versifier l'inventaire.

font que ce qu'ils doivent, dit méchamment un seigneur Piémontais. — *Sans doute*, répartit l'un d'entr'eux, *mais nous* DEVONS *tout ce que nous faisons*.

Voilà l'histoire des embellissemens de Paris, avec cette différence que ceux qui n'ont pas été payés par des *emprunts* ouverts au dedans, l'ont été par les *vols* faits au dehors.—*Materia munificientiæ per bella et raptus*.

Qui sait si ce mot de Tacite n'a point fourni l'idée et le texte du sénatus-consulte, cité p. 85, par lequel l'Empereur est autorisé à disposer des recettes extérieures pour *élever des monumens*, faire *faire des travaux publics*, encourager les arts et ajouter à la SPLENDEUR de ce règne tout radieux de fausse gloire ?

Toute cette *splendeur*, tout ce faste mensonger ne servent qu'à accroître la misère des Parisiens en la déguisant. Si le pillage qui a aidé à construire ces temples, ces obélisques et ces monumens, vient une fois à tarir, où donc Napoléon espère-t-il se procurer les fonds indispensables pour les achever et les entretenir ? Puisqu'il a passé à Potzdam, il doit avoir vu étendre et sécher des haillons aux fenêtres des superbes palais qui commencent, dit-on, à tomber en ruine, et qui avaient été construits, en partie, avec les pillages de la Saxe. Tout autre que lui y eût trouvé plutôt un écueil à éviter qu'un exemple à suivre,

No. IV.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOUVEAUX ET ANCIENS CANAUX. (p. 30.)

Depuis le premier *Exposé de situation*, celui où Bonaparte se fit un mérite d'avoir relevé *trois arches écroulées* du pont de Tours, il ne s'est pas posé une pierre, pas fait la moindre réparation au plus petit édifice public, sans que l'*Exposé* suivant ait présenté en détail le bordereau des sommes qui y ont été dépensées. C'est même, pour n'y rien oublier, que le ministre de l'intérieur dépouille, chaque année, les budgets de quinze cents villes, afin d'en former la partie la plus brillante de ces *Exposés*.

A en juger d'après ceux-ci, on devrait croire que les routes d'eau sont les entreprises favorites, le premier objet de l'ambition administrative de Napoléon ; mais pour peu qu'on les lise avec attention, on s'aperçoit bientôt que tout, ou presque tout, y est en perspective.—Chaque année *prépare* de *nouveaux projets* pour la navigation intérieure de la France.—Plusieurs canaux sont, sinon commencés, du moins *tracés* ;—celui-ci se *médite* ;—celui-là paraît *utile* ;—le gouvernement *rassemble déjà des fonds* pour mettre incessamment la main à une foule d'autres, &c. &c.

Quand la convention décréta, un beau jour, qu'on *creuserait deux cents canaux*, tout le monde en rit, surtout en France ; et néanmoins peu de temps après, le ministre François de Neufchâteau s'y acquit une espèce de popularité en ordonnant aux administrations de districts d'avoir à s'adjoindre, sans délai, des ingé-

nieurs, des savans et des cultivateurs, pour prendre le *niveau* de toutes les eaux qui coulaient dans leurs arrondissemens.—*Le* TRAVAIL *qui vous est demandé*, leur écrivit-il, gravement, le 8 février 1799, *doit comprendre depuis le plus petit ruisseau jusqu'au plus grand fleuve.*

Tel est le TRAVAIL que Napoléon résolut de reprendre en grand, lorsqu'à son retour de Saint-Cloud, il prononça ce mémorable apophtegme: *Les canaux sont le premier besoin de la république.* Quand on passe en revue tous les devis de canaux qu'il a déjà déroulés sous les yeux de la France et de l'Europe, l'imagination se perd; on doit être tenté de croire qu'il est à la veille de faire communiquer les quatre mille rivières et ruisseaux qui arrosent son vaste empire; qu'il ne médite rien moins que de marier le Rhône au Rhin et à la mer noire par le Danube; de jeter l'Océan dans la Méditerranée et de *joindre la Baltique à la Seine.* Ce n'est même que pour procéder à l'exécution de ce dernier projet qu'il a suspendu momentanément les autres.—" *J'ai fait dresser le plan d'un canal qui sera exécuté avant cinq ans, et qui joindra la Baltique à la Seine.* Des indemnités seront données aux princes qui pourront se trouver froissés par cette GRANDE MESURE que commande la NÉCESSITÉ, et *qui appuie sur la Baltique la droite des frontières de mon empire.*"*

Ces princes courent grand risque de se trouver *froissés*, sans doute; mais ce ne sera point par cette *grande mesure.* Elle aura le même sort que celle, qui en 1807, devait verser l'Adriatique dans la Méditerranée

---

* Message de S. M. I. et R. au sénat.—Moniteur du 5 décembre 1810.

à travers les Appennins, versement qui ravit les Milanais en extase, et sur l'exécution duquel ils ne se per mirent pas le moindre doute, en entendant l'Empereur donner des ordres précis pour qu'on se mît immédiatement à l'œuvre.

Des *ordres !*—relisez la lettre de Kléber au directoire :—" Le général Bonaparte, avant son départ d'Egypte, avait, à la vérité, DONNÉ DES ORDRES pour habiller l'armée ; mais pour cet objet, comme pour beaucoup d'autres, IL S'EN EST TENU LÀ ; et la pénurie des finances, qui est un nouvel obstacle à combattre, l'eût mis dans la nécessité, sans doute, D'AJOURNER l'exécution de cet utile projet."

Quoiqu'à en croire son dernier discours d'ouverture, cette *pénurie* ait fait place aujourd'hui à des finances *prospères*, le canal à travers les Appennins et celui à travers le Holstein, seront infailliblement *ajournés*, comme les six routes de terre qu'il a promises aux Espagnols :—*Dans peu d'années, six routes traverseront les Pyrénées et seront favorables à votre industrie.*

En laissant de côté ses promesses et ses ordres pour ne s'attacher qu'à ce qu'il a effectué, on trouve que tous ces vastes projets qui devaient, pour ainsi dire, mettre la France en ports de mer, se réduisent à avoir continué le canal de Saint-Quentin, qu'il vient de mettre en vente pour 10 millions ; à avoir entrepris celui du Nord, déjà fait au tiers, mais abandonné depuis l'incorporation de la Hollande qui l'a rendu inutile, et celui de l'Ourcq, qui n'a d'autre but que les embellissemens de la capitale.

Reste à savoir si les sommes employées à creuser ces deux derniers canaux, ne l'auraient pas été d'une manière plus fructueuse à l'achèvement des anciens.

On n'a plus rien appris sur leurs dégradations, depuis que le chef suprême a fait cesser la publicité des cahiers de ses conseils départementaux et des rapports de ses préfets ; mais voici l'extrait de ceux dont il permit l'impression au début de son consulat, époque où il paraît avoir en vue de constater l'état intérieur de la France, lorsqu'il prit en mains les rènes de l'administration.

" Le canal, dit *de Bourgogne*, a déjà coûté seize millions. Ils seront perdus si l'on ne se hâte de l'achever."—*Dép. de l'Yonne.*

" Le canal de Frankental, dont l'exécution a coûté des millions au gouvernement Palatin, est *envasé* au point d'être à sec pendant l'été, et ses bords, ouverts dans plusieurs endroits, laissent dans les moindres crues, un libre passage aux eaux qui submergent les plaines adjacentes."—*Dép. du Mont.*

" Nos canaux sont *envasés* et *obstrués* ; les navires lassés des retards qu'ils éprouvent, ne se présentent plus, et le commerce languit."—*Dép. de la Charente Inférieure.*

" Si le gouvernement ne prend les mesures les plus promptes pour faire réparer le canal de Luçon, la navigation est perdue et trente mille arpens de marais sont menacés d'une catastrophe irréparable."—*Préfet de la Vendée.*

" Pour tenir en état les canaux et rivières navigables, il faudrait une dépense d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante-six francs. On n'en a accordé que huit mille."—*Dép. du Nord.*

" La dégradation du canal de Bruck s'accroît journellement, et il est extrêmement urgent de faire des réparations capables d'arrêter l'*effrayante progres-*

sion du mal. Lors de la précédente session, il eut suffi de quarante mille francs pour remettre provisoirement ce canal en état de navigation, et cent soixante mille pour le rétablir entièrement. Depuis la dernière session, les dégradations ont augmenté de quarante mille francs."—*Dép. du bas-Rhin.*

Où doit donc en être arrivée *l'effrayante progression du mal* pour ces canaux dont Napoléon ne permet plus qu'il soit fait mention, aujourd'hui que le peu de fonds que ne dévore pas la guerre d'Espagne, sont assignés à de nouveaux canaux qui, vraisemblablement ne seront achevés qu'après que les anciens achèveront d'être *envasés* et *obstrués?* Partout où des travaux de ce genre sont suspendus, la nature ne tarde guère à effacer les ouvrages de l'homme. Chaque année, chaque mois de délai double, triple, quadruple la dépense des réparations, et celles qui n'ont été faites qu'à demi, le sont à pure perte.

A la vérité, les procès-verbaux dont on vient de lire l'extrait, remontent à douze ans. Mais que de révélations du même genre ne trouverait-on pas dans les cahiers postérieurs, si l'administrateur suprême n'avait jugé utile à sa gloire d'en défendre la publicité !*

---

* Leurs doléances sur le dépérissement des digues et quais, n'étaient guère moins affligeantes.

" La Moselle menace de changer son lit, à travers d'excellentes terres, en renversant le village de Kaisling."—*Moselle et Meurthe.*

"Les digues du Rhône et de la Durance sont extrêmement dégradées. Ces rivières, la dernière surtout, sortent souvent de leurs lits, et emportent chaque année une portion considérable du territoire des communes qui sont sur leurs bords.

N'importe: chacun peut apprécier les exposés annuels où il se félicite d'avoir déjà *illustré* son règne par les sommes qu'il consacre à couvrir la France de nouvelles créations, toutes aussi utiles que les anciennes l'étaient peu.—" Tant d'ouvrages entrepris, tant d'au-
" tres achevés, auraient suffi à la gloire de plusieurs
" des règnes précédens. Mais l'Empereur n'y voit
" encore que des travaux commencés au milieu des
" orages de la guerre. D'autres, en plus grand nom-
" bre, vont occuper les *loisirs de la paix*."

Voilà comment chaque année un nouveau ministre trouve le secret de renchérir sur les vanteries de ses prédécesseurs, et d'en imposer, non aux Français, mais aux étrangers.

Entre tous les canaux indiqués ci-dessus, comme ayant été oubliés, abandonnés, obstrués et envasés, ce-

---

bords. Il en est plusieurs qui sont à la veille de le perdre entièrement."—*Allier.*

" Le Rhône verse déjà ses eaux dans la riche plaine de Condrieu, et il s'en emparera s'il rompt sa digue, ce qui est infaillible si elle n'est pas réparée."—*Rhône.*

" Les quais de la Rochelle menacent d'encombrer, par leur chute, l'entrée du port."—*Charente Inférieure.*

" Le port de Marseilles se comble tous les jours, et déjà les seuls très-petits bateaux peuvent approcher des palissades.... On demande qu'en recurant le port on en répare les quais qui tombent en ruine, et qu'avant tout on répare la ville. C'est la boue des rues qui encombre le port en grande partie."—*Bouches du Rhône.*

" Les ports de Cette et d'Agde ont été négligés. Ils ne sont plus que des *écueils* qu'il faudra signaler au navigateur pour qu'il ne vienne pas s'y perdre, si on ne se hâte de les réparer."—*Hérault.*

lui de Bourgogne est le seul dont les exposés subséquens fassent mention. Un rapport de M. de Girardin, en décembre 1809, a annoncé que son achèvement ainsi que celui des canaux Napoléon et du Nord exigeront 34 millions.

Où trouver cette somme? va-t-on dire; .... rien de si facile, selon ce rapporteur. —"Le moyen de pourvoir à ce grand besoin, devait, comme tant d'autres idées *sans modèle*, se présenter au génie dont notre siècle s'enorgueillit. Au nombre des plus heureuses conceptions se place le projet, par lequel la valeur des canaux déjà existans, doit fournir immédiatement le capital nécessaire pour achever les autres canaux."

Cette conception, *sans modèle*, et qui fut sanctionnée le même jour, consistait à mettre tout à la fois à l'encan les cinq grands canaux que possède le gouvernement français, ceux du Midi, d'Orléans, du Loing, du Centre, et de St.-Quentin, affermés 2,400,000 fr. Il en espère 42 millions, et cette somme lui paraît suffisante, non-seulement pour l'achèvement des anciens canaux qu'il va reprendre sous œuvre, mais pour l'exécution de tous ceux dont il a présenté successivement le devis.

"L'aliénation des canaux, ajouta son rapporteur, donne au moment même où elle est effectuée, le moyen d'*éterniser*, en quelque façon, les premiers fonds, de les reproduire sans cesse, et de les remettre toujours sous la main du gouvernement par des entreprises successives. La vente des canaux assure les sommes nécessaires pour achever d'autres canaux déjà commencés ou exécuter ceux projetés. De la vente de ceux-ci, naît également la possibilité d'en ouvrir de nouveaux, etc. etc."

A dire le vrai, son moyen ne laisse pas d'être

ingénieux, et mériterait qu'on en fît l'essai en tout pays où les particuliers ne sont point assez pécunieux ou assez hardis pour entreprendre des canaux à leurs frais, et où l'on peut compter sur la fidèle appropriation des fonds confiés au gouvernement. Mais cette découverte avait pour but de mettre en vente le plus beau canal de la France, celui du Midi, appartenant, en grande partie, à la famille de Caraman, famille amnistiée et rappelée avec la promesse d'être remise en possession de ses propriétés séquestrées. Elles n'en ont pas moins été vendues, sous ses yeux, en 1810, et leurs produits versés à la caisse d'amortissement.*

L'aliénation des anciens canaux est destinée à une dépense beaucoup plus urgente que celle d'en construire de nouveaux. Cet opportun subside doit, ou achever le *temple de la Gloire,* ou alimenter la guerre d'Espagne, ou fournir aux préparatifs de quelque nouvelle guerre.

Quant aux constructions et réparations des canaux existans; qui pourrait croire qu'en 1810, cette dépense, que Bonaparte, appelait le *premier besoin de la France,* s'est bornée à 571,089 fr.!† Qui pourrait

---

* Les canaux vendus n'ont pu 'être qu'à crédit, puisqu'au 2 janvier 1811, le porte-feuille de la caisse contenait 5 millions en *obligations pour vente des canaux du Midi, d'Orléans et du Loing.*

† En voici le relevé, en remontant à l'année 1808, époque des nouvelles incorporations.

	Ponts et Quais.	Navigation & Canaux.	Desséchemens.	Ports maritimes.
1808	1,631,435	281,036	138,387	1,400,454
1809	1,592,250	520,000	323,402	1,482.772
1810	1,723,470	571.089	108,011	2,983,068

Il est juste d'observer ici;—1°. que les caisses départementales

croire que toutes les sommes déboursées par la trésorerie de son vaste empire, pour ponts, quais, digues, canaux, desséchemens et ports maritimes, se sont bornées à 5,386,088 francs !

Pour comparer cette dépense à celles du même genre en Angleterre, où le gouvernement s'en mêle point ou peu, il faudrait consulter tous les ingénieurs civils qui en sont chargés : mais on peut s'en faire une idée en apprenant qu'un seul d'entr'eux, M. Rennie, a sous sa direction, en ponts, bassins, chemins de fonte, canaux de navigation, ou de desséchement, etc. des entreprises qu'il espère terminer en quatre ans, et pour lesquelles la somme souscrite par les entrepreneurs *excède seize millions sterling !*

---

mentales contribuent à ces dépenses pour un tiers, et même quelquefois pour moitié, sans que leur quotepart figure dans le relevé ci-dessus:—2°. qu'il ne comprend que les sommes déboursées pendant les douze mois, et que la dépense réellement contractée par le gouvernement est presque le double plus forte que la dépense réellement acquittée. Mais quelle conséquence en tirer, sinon que déjà en 1809 et en 1810, le service le plus urgent, celui des travaux publics, était considérablement arriéré ?

Ces quatre dépenses méritent d'être comparées avec celle des *embellissemens de Paris,* portée dans le dernier *Exposé,* à 21,621,735 francs.

No. V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PROPHÉTIES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS SUR L'ÉPOQUE DE LA BANQUEROUTE ANGLAISE. CALCULS SUR LESQUELS IL LES FONDE.—p. 35.

" L'Angleterre doit chaque année emprunter
" *huit cent* millions, ce qui, en dix ans, ferait huit
" milliards. Comment concevoir qu'elle puisse parve-
" nir à supporter une augmentation de contributions
" de quatre cent millions pour faire face aux intérêts
" de ses emprunts, elle qui ne peut suffire aujourd'hui
" à ses dépenses qu'en empruntant *huit cent* millions
" chaque année? Le système actuel des finances de
" l'Angleterre ne peut être fondé que sur la paix:
" tous les systèmes de finances, basés sur des em-
" prunts, sont en effet pacifiques de leur nature,
" puisqu'emprunter c'est appeler les ressources de
" l'avenir au secours des besoins présens. Cependant,
" l'administration actuelle de l'Angleterre a proclamé
" le principe de la guerre perpétuelle: c'est comme
" si le chancelier de l'échiquier avait annoncé qu'il
" proposera, dans quelques années, LE BILL DE LA
" BANQUEROUTE. Il est, en effet, MATHÉMATIQUE-
" MENT DÉMONTRÉ que vouloir pourvoir aux dépenses
" avec huit cent millions d'emprunt, c'est déclarer que

" dans quelques années on n'aura plus d'autre res-
" source que la BANQUEROUTE. Cette observation
" frappe chaque jour les hommes clairvoyans."—*Exposé* du 29 juin 1811.

M. le comte de Montalivet me permettra d'achever sa prophétie en fournissant, par anticipation, le préambule du *bill de la banqueroute*, et en essayant de fixer l'époque où l'Angleterre cessera d'être une *puissance emprunteuse*.

Le fonds d'amortissement établi en 1786, de faible ruisseau qu'il était d'abord, est devenu, par degrés, un grand fleuve. D'un million sterling, dans son origine, il s'élève déjà à douze; grâces à ce que, dans tout le cours de la guerre, et malgré ses dépenses, on n'a cessé de l'appliquer invariablement à son objet*. Ainsi, en 1810, la Grande-Bretagne empruntant d'une main seize millions, remboursait de l'autre, (comme on l'a vu, p. 34), près des quatre cinquièmes de cet emprunt.†

* Ce fonds renaissant de douze millions provient :

1°. Du million affecté annuellement à cette caisse, en 1806, et des £200,000 ajoutées en 1792.

2°. Des rentes viagères, ainsi que des annuités à terme fixe, à mesure qu'elles s'éteignent.

3°. De la nouvelle dot annuelle, qui accompagne nécessairement tout nouvel emprunt, et qui doit être égale à la centième partie du capital emprunté.

4°. Des rentes acquises chaque année avec le produit combiné des sommes précédentes.

Ces dernières, les rentes rachetés par la caisse, composent déjà, ou à peu de chose près, la moitié des 12 millions dont elle aura cette année la disposition pour en acquérir d'autres.

† Ce remboursement, ou plutôt ce rachat, fut, à la vérité,

D'après ce procédé, si son fonds d'amortissement s'élève une fois à la même somme que l'extraordinaire des dépenses, et qu'au lieu de pourvoir à celles-ci par voie d'emprunts, le parlement juge préférable d'y approprier ce fonds, en suspendant, jusqu'à la paix, l'amortissement ultérieur de la dette, il sera en mesure de continuer la guerre sans nouveaux emprunts comme sans nouveaux impôts. Chacun peut juger si, quand les choses en seront arrivées à ce point, le chancelier de l'échiquier proposera le *bill de la banqueroute*, ou félicitera la nation d'avoir doublé ce cap des tempêtes.

Ce beau jour sera celui de l'apothéose du ministre que ses contemporains ont appelé *the pilot who weathered the storm.*

Fort bien, diront quelques lecteurs : mais où est l'heureuse génération destinée à en être témoin, et comment en calculer l'arrivée?—Ce calcul est moins compliqué, et la perspective plus rapprochée qu'on ne suppose ; car si la guerre d'Espagne ne fut pas survenue en 1808, les emprunts ne surpasseraient point 12 millions sterling, montant de celui de 1807. Or, le fonds d'amortissement ayant déjà atteint cette somme au moment où j'écris, le budget de 1812 aurait pu mettre fin à tous nouveaux emprunts, et par cela même à tous nouveaux impôts.

---

vérité, proportionellement plus fort en 1810 qu'en 1811, parce que l'emprunt avait été plus faible. Mais malgré toutes les sommes empruntées, du 12 février 1803 au 12 février 1812, la dette fondée et non rachetée, ne s'est encore accrue que de 69 millions sterling, accroissement qui ne ressemble guère à celui de *huit milliards de francs*, que l'Exposé impérial annonce comme infaillible d'ici à *dix ans.*

La chose est évidemment impossible tant qu'il s'agira de défendre le Portugal et de fournir des secours à l'Espagne. Mais sans présager en faveur de qui se décidera cette lutte, on peut regarder comme certain que d'ici à quatre ans, ou l'armée française aura évacué l'Espagne, ou l'armée anglaise le Portugal: et comme il est vraisemblable aussi que, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, la création des milices locales et l'augmentation de l'armée de ligne rendront l'extraordinaire des dépenses de la Grande-Bretagne plus coûteux qu'en 1807; afin de ne risquer aucun mécompte, portons-le à 16 millions sterling, et cherchons à découvrir quelle sera alors sa situation financière.

Supposons que les quatre prochains emprunts ne soient ni plus ni moins forts que celui de 1810—que, contractés aux mêmes conditions, ils entraînent, tant pour les intérêts que pour le remboursement du capital, une égale quantité de nouvelles taxes, savoir environ £200,000, pour ce dernier objet, et £800,000 pour le premier;— que le prix des fonds publics restant le même, la caisse d'amortissement fasse ses rachats au taux de 4 ½ pour cent.

En partant de ces données, voici les résultats auxquels on arrive:

Le fonds d'amortissement qui, au 1er février 1812, est de £11,924,600, grossi de l'addition de £200,000 qu'il recevrait en 1812, ainsi qu'à chaque nouvel emprunt, et des £566,400 de rentes qu'il aurait acquises en douze mois, s'élèverait, au 1er février 1813, à. £12,691,000

Au 1er février 1814, avec la même addition de £200,000 et avec £602,300 de rentes acquises, à £13,493,500

Au 1er février 1815, avec d°. et d°. à £14,334,400
Au 1er février 1816, d°. et d°. à . . £15,215,200
Et au 1er février 1817, d°. et d°. à £16,137,900

Il est superflu d'aller plus loin pour apercevoir que si les dépenses extraordinaires de 1817 ne surpassent poiut le montant de celles qu'a couvert l'emprunt de 1810, celui de 1816 pourra être le dernier, et qu'ainsi, sans augmenter la dette de plus de vingt millions sterling, (ce qui est loin de *huit milliards de francs*) sans avoir à imposer au-delà de cinq millions de nouvelles contributions, (ce qui est encore loin de *quatre cent millions* de francs) et sans recourir au BILL DE LA BANQUEROUTE, le parlement sera en mesure de continuer la guerre aussi long-temps qu'il le jugera convenable aux intérêts de la nation.

Il va sans dire qu'aucune des trois données ci-dessus ne se réalisera à point nommé: * mais j'ai cru

---

* Quand je dis qu'aucune de ces données ne se réalisera, c'est que, vu l'épuisement de l'Espagne, vu l'étendue des secours qu'on lui tend, et celle des renforts qu'on fait passer à l'armée de Portugal, je présume que l'emprunt de 1812 excédera celui de 1811 qui avait déjà excédé celui de 1810, et qu'il ne sera guère au-dessous de 22 millions sterling, y compris les billets de l'échiquier fondés, mais sans y comprendre l'emprunt destiné à la compagnie des Indes. Au reste, il n'est pas inutile d'observer que si l'accroissement des emprunts accroît d'un côté, la somme des nouvelles taxes qu'il s'agira d'imposer; de l'autre, il accroît, par cela même, la nouvelle dot du fonds d'amortissement, et accélère d'autant l'époque où celui-ci doit s'élever au niveau des 16 millions que, dans l'hypothèse ci-dessus, il s'agira d'emprunter, pour les dépenses extraordinaires.

Même observation sur le taux de l'intérêt, puisque, si l'accroisse-

pouvoir me permettre ces suppositions, afin de mieux montrer ce qu'a de rassurant la perspective toute prochaine qui s'ouvrait déjà devant les Anglais, au moment qu'a choisi Napoléon pour proclamer qu'ils ne peuvent plus suffire à leurs dépenses sans emprunter chaque année *huit cent millions !*

Il n'est cependant point impossible que l'Empereur et M. Montalivet lui-même aient ajouté foi à leurs propres assertions, car rien n'égale l'ignorance du cabinet des Tuileries sur tout ce qui concerne la dette fondée ou flottante de l'Angleterre, son fonds d'amortissement, ses revenus et même ses budgets.

En voici un trait récent et presqu'incroyable. Il y a environ deux ans qu'en jetant les yeux sur le budget de M. Perceval, les financiers impériaux s'aper-

---

l'accroissement des emprunts l'élève de 4 et ½ pour cent, à 5 ou même à 5. ½ pour cent, la caisse d'amortissement pourra, avec une somme égale, racheter d'autant plus de rentes.

Comme l'*Exposé* français, auquel je réponds, n'a point enveloppé l'Irlande dans le bill de banqueroute dont il menace les Anglais, je ne l'ai point non plus enveloppée dans ce calcul, ce qui l'aurait inutilement compliqué. Il est cependant juste d'observer que bien que le fonds d'amortissement de l'Irlande soit, quant à sa dette, dans une proportion presqu'aussi forte que celui des Anglais à la leur, elle a besoin d'emprunts proportionnellement plus considérables pour fournir sa quotepart des dépenses extraordinaires de l'empire. C'est que le parlement impérial, loin d'abuser du pouvoir que lui a donné l'acte d'union pour y introduire toutes les taxes de la Grande-Bretagne, a cru jusqu'ici devoir épargner aux Irlandais, moins riches que les Anglais, l'impôt de guerre appelé *property tax.*

çurent qu'il avait omis d'y insérer les intérêts de la dette publique, et là-dessus, grands cris de joie qui se prolongent encore ; car c'est surtout cette omission qui leur a *mathématiquement démontré* que lui ou ses successeurs *proposeront*, dans quelques années, le *bill de la banqueroute.*

A titre de Président de la Commission des finances, M. Frémin de Beaumont fut chargé de mettre au jour cette grande découverte.

" Pour établir une comparaison juste entre les budgets des deux puissances, il faudrait retrancher de celui de la France tout ce qui n'est pas compris dans le budget de l'Angleterre.—Mais chez l'une, la science des finances consiste à *laisser dans l'ombre* une dette immense, . . sa trésorerie *dissimule* le montant des revenus et leur emploi : — chez l'autre, l'ordre et l'économie règnent dans toutes les parties de l'administration. Elle a *adopté*, ou plutôt elle a CRÉÉ le meilleur système de finances. Aucune *dissimulation*, aucune *réticence* n'est commandée à ses ministres dans les comptes qu'ils publient chaque année. . . La *dette*, qui NE FIGURE POINT dans les budgets de l'Angleterre, est aujourd'hui de vingt milliards sept cent soixante-neuf millions* . . . . En France, le premier article du budget présente cent et onze millions pour les intérêts de la dette du *plus riche empire de l'univers !* "

* Ce rapport, inséré au moniteur du 16 janvier 1810, exagérait de plus d'un tiers la dette anglaise, puisqu'on a vu, p. 34, qu'au 1er février 1811, la dette non rachetée ne montait qu'à £545,662,698 sterling, somme qui ne ressemble guère à 20 milliards 769 millions de francs.

Ce brillant contraste tient à la plus singulière méprise. Comment messieurs les rapporteurs français en sont-ils encore à apprendre que si la dette nationale anglaise *ne figure point* dans le budget des dépenses, c'est qu'on ne porte dans celui des recettes aucun des revenus qui constituent le *fonds consolidé*, ainsi nommé parce que les revenus qui le composent, ont été hypothéqués en masse aux dépenses de la dette, de l'amortissement et de la liste civile? * En 1810, où ces trois charges s'élevèrent à 35 millions, le fonds consolidé en produisit 41, ce qui laissa un SURPLUS d'environ 6 millions pour les autres dépenses. C'est ce *surplus*, et ce surplus seulement, qui FIGURE dans le tableau des *voies et moyens* pour une somme, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins forte, et généralement, pour 4 à 5 millions.

Mais à quoi bon ne porter que ce *surplus* dans les budgets, va-t-on dire?... A quoi bon!... au maintien de la foi publique; à ce que le parlement ayant consolidé et approprié, une fois pour toutes, ces revenus à la caisse d'amortissement, à la liste civile, et aux créanciers de l'état, jusqu'à concurrence des sommes

* C'est dans ce fonds que se verse le produit des nouvelles taxes, et c'est la raison pour laquelle, depuis 1804, où il rapporta £30,454,916, et où les charges montaient à £28,002,058, il a toujours été en croissant; tant on a eu soin de le doter de manière qu'il laissât chaque année un *surplus*.

Et l'accroissement de ce surplus n'est pas uniquement dû aux nouvelles taxes dont on l'a doté, mais à l'accroissement du produit de celles dont il se trouvait déjà doté.

auxquelles ils ont droit, on ne pourrait les leur réapproprier chaque année, sans impliquer par cela même qu'on se propose de les leur retirer, l'année d'après, pour tel ou tel autre usage*. Or, c'est précisément là ce que fait le corps législatif français en votant de nouveau à chaque session, la prorogation des impôts déjà engagés aux rentiers de l'état; car consentir, en 1811, à ce que leurs rentes continuassent à être acquittées, était se réserver le droit de refuser ce consentement à l'une des sessions suivantes. Tel est le vote annuel que les financiers impériaux citent fièrement en preuve que la France entend et pratique bien mieux que l'Angleterre, le respect dû au crédit public!

---

* Quoique les comptes de la dette et du fonds d'amortissement ne fassent point partie du budget, non-seulement ils l'accompagnent, mais j'ai déjà dit que les commissaires en dressent chaque trimestre un bordereau.

Le dernier, qui date du 1er février 1812, porte à £199,977,520, le *capital rédimé* par la caisse d'amortissement depuis sa fondation, et à £6,128,310 les *rentes* qu'elle a achetées et acquises.

Il faut cependant retrancher de chacune de ces deux sommes environ un treizième pour la partie de la dette Irlandaise contractée, et payée en Angleterre, où les commissaires de l'amortissemeut reçoivent d'Irlande les sommes appropriées à la liquidation de cette partie de sa dette. C'est pourquoi, au 1er février 1812, le grand total du fonds d'amortissement figure sur leurs registres pour £12,994,250, quoique celui de la Grande-Bretagne, proprement dit, ne s'élève encore qu'à £11,924,600.

Leurs bévues en ce genre, fourniraient matière à un gros livre, et tout fastidieux qu'il fût peut-être n'y aurait-il point de service plus essentiel à rendre aux deux peuples rivaux que de désabuser le cabinet des Tuileries des espérances dont il s'est toujours bercé sur la *banqueroute* anglaise. Voilà déjà près de cinquante ans qu'il ne cesse de s'étonner à chaque courrier qui ne lui en apporte pas la nouvelle.

Il faut que les Français aient, ou une répugnance invincible à étudier les finances de cette île, ou une rare incapacité pour les entendre; témoin l'écrit d'un M. Sabatier, qui, en confondant le surplus du fonds consolidé avec le fonds d'amortissement, s'est plaint, non sans raison, de les voir porter, tantôt pour telle somme, tantôt pour telle autre.

Que dire d'un M. Garnier qui n'a entrepris la traduction de l'ouvrage d'Adam Smith, que pour le faire précéder de ce qui y manquait, selon lui, un *parallèle entre la richesse de la France et celle de l'Angleterre*, et qui a réparé cette lacune en reprochant au philosophe écossais, d'avoir *voulu éviter une discussion dont le résultat eût été* PEU FLATTEUR *pour l'orgueil de sa nation !*"—préface, p. xlix.

Mais voici une méprise bien autrement grave et qu'il importe d'autant plus de relever qu'elle a eu, et a peut-être encore, sa bonne part aux haines nationales qui ont rallumé la guerre.

Personne n'ignore qu'au début de leur révolution, et tant que ses auteurs en restèrent enthousiastes, ils furent fortement imbus de l'idée, que le gouvernement britannique devait être consterné de ses progrès, et que, dès qu'ils eurent à rougir des atrocités qui la flétrirent, ils trouvèrent commode de les rejeter sur

les *guinées de Pitt.* Quoique cette calomnie ne fû d'abord qu'une rumeur populaire, elle n'a pas laissé de prendre de la consistance auprès de beaucoup de Français éclairés, depuis qu'ils la virent accueillie par l'un de leurs meilleurs écrivains, qui lui-même ne l'avait adoptée que pour n'avoir point entendu la nomenclature des budgets anglais où il crut en trouver la preuve.

Voici ce qu'on lit dans le dernier ouvrage de M. d'Anquétil, auteur de *l'Esprit de la Ligue,* homme plein de discernement, qui ne prit part à la révolution que pour la déplorer, et dont le caractère moral ne permet pas de supposer qu'il eût avancé ce qui suit, s'il ne l'eût tenu pour un fait avéré. Ce fait est consigné dans une *Histoire Universelle,* où il a voulu conduire celle de son pays jusqu'au premier soulèvement des Parisiens, afin d'en bien constater le principe ORGANIQUE.

" On a cherché quel avait été le principe des " *premières émeutes révolutionnaires* de Paris et com- " ment elles s'ORGANISAIENT. Ce principe a été, à " ce qu'on croît, le duc d'Orléans mécontent de la " cour... On dit qu'il y consacra la plus grande " partie de ses biens qui étaient immenses. On se " *doute* aussi qu'il fût *aidé de l'argent* de l'Angleterre " pour soudoyer la populace, et ce *doute* se change " en CERTITUDE, quand on se rappelle qu'au com- " mencement de nos troubles, le ministre Pitt demanda " au parlement qu'il lui fût accordé *un million sterling* " *dont il* NE SERAIT PAS TENU DE RENDRE " COMPTE."

Ce vote d'un million sterling, sur lequel M. d'Anquétil fonde la *certitude* de la complicité de M. Pitt, et des subsides dont il *aida* le duc d'Orléans,

n'était point un fait gratuitement inventé, mais simplement un fait mal compris. Il est très-vrai qu'en mai 1790, lors de la controverse avec l'Espagne, à l'occasion de Nootka-Sound, ce ministre demanda et obtint un *vote de crédit d'un million sterling*.

Mais pour peu que l'historien français eût pris la peine de s'enquérir si un *vote de crédit* est destiné à des dépenses secrètes, il aurait appris que les ministres britanniques sont toujours tenus *d'en rendre compte*, et les papiers parlementaires, publiés en 1791, lui eussent indiqué, à un shelling près, l'emploi de ce *million* qui, à l'en croire, avait *organisé* toutes les premières insurrections de Paris.

A la marine—	£621,000	£1,000,000.
A l'armée —	229,000	
A l'artillerie	150,000	

Les *votes de crédit* anglais, parfaitement semblables à ce qu'on appelle en France, *fonds de réserve*, ont été de tout temps destinés, non aux dépenses secrètes, mais aux dépenses imprévues, et c'est pour l'avoir ignoré que M. d'Anquétil s'est fait le propagateur et le garant de cette accusation. L'accusé et l'accusateur n'existent plus : mais si ce dernier vivait encore, quelles seraient sa honte et sa douleur de n'avoir point été aux éclaircissemens avant de prêter au ministre le plus pur qu'ait eu l'Angleterre, le plus grand des crimes, celui d'avoir organisé, excité, payé les premiers massacres de la révolution française !

Chacun sait qu'à son retour d'Egypte, Bonaparte réchauffa de son mieux cette atroce calomnie et qu'il s'en est fait long-temps l'organe en l'accouplant à la *machine infernale*.

Quant à ses antipathies purement commer-

ciales, celles-ci tiennent, en premier ressort, à ce qu'il a donné sa confiance à des hommes, qui, pour s'en emparer, n'ont cessé de lui dire que l'*existence toute entière* de la Grande-Bretagne *est attachée au commerce*;* que ces avides insulaires en tirent la plus forte partie de leurs revenus, soit privés, soit publics; et que le marché de l'Europe étant l'unique source de ce commerce, on pouvait être sûr en le leur fermant, de réduire les gouvernés au désespoir, les gouvernaus à l'impuissance et les uns et les autres à la *banqueroute*.

Nul doute que les progrès du commerce n'aient beaucoup contribué aux richesses de cette île, par la division du travail et l'accroissement des fortunes particulières. Mais celles-ci une fois acquises, la diminution du commerce au dehors, les laisserait long-temps stationnaires, sans que le fisc s'en ressentît par un déficit le moins du monde proportionnel à celui du commerce extérieur, à moins que le commerce intérieur n'en éprouvât le contre-coup, comme c'est le cas en France Il faut cependant convenir que l'opinion contraire, presqu'universellement reçue sur le continent, repose sur des données bien propres à égarer ceux qui l'y ont propagée. Par une espèce de hasard, voilà près de cent vingt ans que le revenu public de l'Angleterre s'est toujours progressivement élevé dans le même rapport que ses exportations commerciales. Sous Guillaume III, où leur valeur réelle ne montait qu'à quatre millions sterling, les recettes de l'échiquier n'excédaient point cette somme. Puis, elles ont constamment avancé et marché de front jusqu'à l'époque du décret de Berlin où les unes et les

* Rapport du duc de Cadore, 3 décembre 1810.

autres s'élevèrent à plus de 52 millions.* De ce rapprochement, sur lequel MM. Garnier et Arnould ont insisté, dans leurs écrits, en y attachant une importance majeure, Bonaparte conclut que puisqu'elles s'étaient constamment avancées sur une ligne parallèle, elles reculeraient de même, et que si la fermeture des marchés Européens diminuait de moitié les exportations de la Grande-Bretagne, elle diminuerait aussi de moitié les recettes de son fisc.

Quoique le calcul sur lequel repose cet échafaudage d'espérances fût arithmétiquement vrai, les conclusions n'en étaient pas moins fausses. Cependant, la découverte de cette singulière concordance entre la marche ascendante des exportations commerciales et des revenus publics, a puissamment influé sur la résolution que prit Napoléon de diriger tous ses coups contre les finances de l'Angleterre, en la frappant au cœur, c'est-à-dire, dans son commerce. Le ministre Gaudin en fit l'aveu lors du décret de Berlin, et ni lui ni son maître ne peuvent encore se rendre raison comment, depuis qu'ils lui ont fermé les marchés Européens, elle ne s'est pas déjà trouvée dans l'obligation de discontinuer ses dépenses de guerre.

Que sera-ce donc cette année, lorsque M. Perceval leur révélera que, par l'effet combiné du *système continental* en Europe, du *bill de non-importation* dans

---

* En 1806, où le revenu net fut de £56,902,099

la valeur *réelle* des exportations et réexportations fut de........................... £52,366,675

Et en 1810, où la valeur réelle des exportations et réexportations s'est élevée à .. £62,726,775

le revenu s'est élevé à £61,763,634

les Etats-Unis, et de la *guerre civile* dans l'Amérique Espagnole, les exportations et réexportations de cette île ont diminué d'un tiers; que cependant, la recette n'en a pas moins correspondu, (à 8 ou 900 mille livres sterling près,) aux estimations de son dernier budget; que malgré la langueur du commerce au dehors, et malgré les souffrances des ateliers de coton au dedans, la poste, l'excise et le timbre, les trois branches du revenu qui indiquent le mieux l'état croissant ou décroissant du bien-être intérieur, ont augmenté loin de diminuer?*

---

* Ceci n'est encore qu'une conjecture, puisque l'année financière ne se terminant qu'au 5 avril, il faut attendre les comptes du quatrième trimestre pour en parler avec certitude. Mais si les exportations et réexportations commerciales ont diminué d'un tiers, le revenu des douanes doit avoir nécessairement diminué, puisqu'aucun peuple, quelque riche qu'il soit, ne saurait acheter sans vendre. Or, si le produit des autres impôts pris en masse, a plus tôt été en hausse qu'en baisse, et s'il a couvert une partie du déficit qu'auront éprouvé le revenu des douanes et le droit de convoi, c'est tout ce qu'il en faut pour renverser cette hypothèse du duc de Cadore: *l'existence toute entière de l'Angleterre est attachée au commerce.*

Si son maître s'est tellement trompé dans les effets qu'il attendait de sa guerre commerciale, si elle n'a encore abouti qu'à nuire à ses finances, sans faire brèche à celles de son ennemi, il ne doit s'en prendre qu'aux hommes auxquels il a donné sa confiance, et qui ne parlent jamais des ressources de l'empire britannique sans trahir une ignorance aussi grossière que s'il s'agissait de l'empire de la Chine.

Ils sont cependant d'autant plus inexcusables, qu'ils eussent pu consulter, à Paris même, l'homme le

mieux

Tout inattendus que paraissent ces résultats, ils étaient faciles à prévoir par quiconque eût réfléchi sur

---

mieux en état de leur faire comprendre, qui, de l'Empereur français, ou de la dette anglaise enterrera l'autre. Personne, n'est plus capable que M. Ganilh, de leur expliquer les budgets du chancelier de l'échiquier,—la nature du billet de banque anglais,—en quoi celui-ci diffère de l'assignat français,—et dans quel sens ils doivent entendre certains discours parlementaires sur l'émission désordonnée du papier de banque,—l'émigration des métaux précieux,—la baisse du change,—l'excès des impôts,—l'exagération des dépenses,—la nécessité des retranchemens, &c. Toutes ces doléances, qui ne laissent pas d'être utiles et souvent très-utiles à l'un des pays, ne sont guère moins funestes à l'autre qui les a toujours prises et les prendra toujours à la lettre.

Malheureusement, quoique M. Ganilh, ait toutes les lumières nécessaires pour éclairer les ministres impériaux sur chacun de ces points, il n'a pas laissé de fléchir, comme eux, le genou devant l'idole. Son écrit, *sur le Revenu Public*, (dont le but, non déguisé et complétement atteint, était d'établir que le sytême financier de la France impériale ne s'oppose pas moins au développement des richesses de ses habitans, que celui de l'Angleterre est favorable à l'enrichissement des siens,) se terminait par un *résumé*, où l'on retrouve jusqu'à l'accusation intentée par M. d'Anquétil; car quel autre sens prêter à ces trois lignes ? *L'Angleterre a* ENSANGLANTÉ *la révolution française, qui,* SANS ELLE, *eut été exempte de malheurs et de crimes.*

Et cette accusation s'y trouvait associée à une autre non moins grave, celle d'avoir *prodigué* ses trésors, non-seulement aux monstres qui l'ont *ensanglantée*, mais à tous les écrivains qui l'ont calomniée :—" L'Angleterre, y lisait-on, soudoie les *écrivains qui peuvent influer sur l'opinion publique....*

ce passage du dernier rapport financier de M. Perceval.---" Pour mieux juger la marche de nos revenus publics et individuels, que cette Chambre me permette de fixer séparément ses regards sur la consommation du thé, du vin, du tabac et autres articles d'un usage général; car il faut descendre dans les détails pour sentir combien cette consommation progressive doit nous inspirer de confiance dans nos ressources.—En 1806, les droits sur l'importation du coton en laine, rapportèrent £543,526;—en 1810, ils se sont élevés à £1,034,142.—En 1806, les droits

---

blique.... Les richesses qu'elle *prodigue* avec si peu de ménagement à toute puissance, à tout cabinet, à tout *écrivain qui veut se mettre à ses gages* ; elle se flatte de les retrouver avec usure dans le *monopole* du commerce maritime, dans l'influence qu'il lui assure sur le commerce continental et dans les *tributs* qu'elle impose à l'un et à l'autre." Vol. II. p. 497.

Cette singulière tirade fait un tel contraste avec la doctrine de l'ouvrage même, qu'il faut que l'auteur ait été, ou soupçonné d'être *aux gages* de l'Angleterre, ou forcé d'accoler ce résumé postiche à son écrit, pour en obtenir l'*imprimatur*, des censeurs impériaux.

Si, comme il fait semblant de le croire, la Grande-Bretagne se ruine à *soudoyer* des écrivains, c'est bien certainement à pure perte; car en fait d'écrivains, comme en fait d'alliés, elle peut se tenir pour sûre d'être toujours d'autant mieux servie, qu'elle leur fournira d'autant moins de subsides. Ceux-là seuls qui prendront la plume ou les armes, spontanément et par conviction, pourront rendre quelques services à la grande cause qu'elle défend. Je n'en veux d'autre preuve que le dernier écrit où M. Ganilh a si bien refuté, en 1809, les dernières pages de celui auquel il mit son nom, en 1806.

d'excise sur le thé produisirent £2,844,395;—en 1810, ils ont produit £3,236,027 ; produit d'autant plus satisfaisant qu'on s'était attendu à un déchet, en raison de la réduction des droits sur le café. Comment expliquer un pareil phénomène, si ce n'est par une population croissante en nombre et en richesses ? Si quelque membre de cette assemblée en conserve le moindre doute, qu'il s'arrête encore sur les faits suivans.—En 1784, la consommation du vin fut de 14,550 tonnes ;—en 1785, de 15,087 tonnes,—et en 1786, de 14,780 ; ce qui, pour ces trois années, donne une moyenne de 14,806 tonnes.—Les trois dernières années présentent une consommation moyenne de 23,726 tonnes.—Cet accroissement est, s'il est possible, plus extraordinaire que ceux dont je viens de parler, parce que d'un côté, le prix du vin a haussé dans l'intervalle ; et que, de l'autre, les droits ont été portés de £30 à £95. Ainsi, chose à peine croyable ! en dépit de ces deux circonstances qui ont presque triplé le prix du vin pour nos consommateurs, leur consommation a augmenté de plus de moitié !—Il en a été à peu près de même pour celle des suifs, qui, en prenant la moyenne des trois dernières années et des trois antécédentes, s'est élevée, dans le rapport de 21 à 34, bien que le prix du quintal ait monté de £2. 8s. 8d. à £4. 11s. Et loin que l'accroissement ait eu lieu aux dépens de la consommation de l'huile ; celle-ci, dans le même période, s'est accrue de 9,070 tonnes à 19,126, quoique le prix se soit élevé de £19. 8s. 9d. à £32. 9s. —Même accroissement sur le tabac, dont l'importation a augmenté dans le rapport de 67 à 124, quoique son prix ait plus que doublé. Lorsque nous voyons le revenu du fisc et la consommation de tous les articles qui

l'alimentent, soit qu'ils tiennent au luxe de la classe supérieure ou aux jouissances des classes inférieures, s'accroître ainsi d'année en année, pourrait il nous rester le moindre doute que cette île n'avance graduellement et progressivement vers la prospérité? mais qu'ai-je besoin de fouiller les registres de l'excise et des douanes pour en chercher les preuves! Qui de nous peut la parcourir du midi au nord, ou de l'est à l'ouest, sans être frappé de cette foule de nouvelles créations, filles et mères du travail et de la richesse!"

Personne n'essayera de contester à ce rapport, l'éloquence des faits. Aussi l'orateur eut-il la rare jouissance de ne recueillir à Westminster que des applaudissemens, sans le moindre mélange de contradictions.

Il n'en fut pas de même aux Tuileries, car l'*Exposé* qui signala ce ministre comme tirant le canon de détresse et préparant le *bill de la banqueroute*, avait surtout pour but de servir de correctif et d'antidote au rapport de M. Perceval. Celui-ci est du 10 mai 1811, et la réponse des Tuileries parut le 29 juin suivant.

Parmi tous les tours de force que s'est permis l'*homme aux prodiges*, peut-être n'en est-il point de comparable à celui d'avoir ainsi promené, dans Paris et dans toute l'Europe, le fantôme de la *banqueroute anglaise* et la *démonstration mathématique* d'un DÉFICIT de 800 millions de francs, à une époque où M. Pitt a légué à ses successeurs deux immenses SURPLUS annuels;—l'un, de douze millions sterling pour réduire la dette au point où l'on jugera convenable d'en fixer le *minimum*;—l'autre, de dix-neuf, à vingt millions de contributions de guerre, applicables aux dépenses

de guerre, et dont on pourra, sinon en tout, du moins en grande partie, soulager les contribuables à la paix.*

---

* On fouillerait en vain dans les annales de l'histoire pour y trouver un peuple qui se soit jamais vu dans une situation pareille sous le rapport des finances. M. Pitt lui-même était loin d'avoir pu mesurer toute la hauteur qu'atteindrait, en vingt-six ans, l'édifice dont il jeta les bases, lorsqu'il créa, en 1786, le premier fonds d'amortissement, et établit, en 1797, le type des taxes de guerre.

Ces deux SURPLUS s'élèvent déjà à environ 32 millions sterling, ce qui fait 800 millions de francs, somme à peu près égale à la totalité des contributions publiques de l'empire que ses financiers appellent *le plus riche empire de l'univers.*

A la veille d'un long voyage, le propriétaire d'une terre de 16 mille écus de rente, dont 9 à 10 mille étaient absorbés par ses charges hypothécaires, en remit la gestion à un intendant muni des pouvoirs les plus étendus. A son retour, les ennemis de ce régisseur le lui dénoncent comme ayant plus que doublé ces charges par des dépenses extravagantes, et des emprunts onéreux. Voici la réponse de ce dernier.—" J'ai été obligé de faire de gros emprunts pour préserver votre domaine d'un torrent dont j'avais prévu le débordement et qui a encombré de sable et de gravier toutes les terres de vos voisins. Je ne nie point que les emprunts contractés pour environner la vôtre des digues qui l'en ont préservée, n'entraînent une nouvelle charge annuelle encore plus forte que l'ancienne: mais tranquillisez-vous, votre domaine est quatre fois plus productif qu'il ne l'était il y a vingt ans. Sur un revenu de 16 mille écus, vous n'en aviez alors que 6 à 7 mille de libres, et bien qu'aujourd'hui vos charges hypothécaires soient plus que doublées, votre revenu *net et disponible* excède 40 mille écus.

Cette parabole n'est que l'histoire de l'administration fiscale dont M. Pitt établit les principes et commença l'exécution. Si

Cet événement si désirable est plus éloigné que jamais, mais ce n'est point, comme l'a dit faussement

---

Si quelques Anglais répètent que cela ne s'est opéré qu'en les surchargeant d'impôts, et que la nation a de moins tout ce que le fisc a de plus, je les renvoie au dernier rapport de son successeur sur leurs consommations croissantes.

Et si les financiers continentaux reviennent sur ce qu'ils appellent l'*évidente impossibilité* où doit être l'Angleterre d'accroître encore son revenu, de 4 à 5 millions sterling; s'ils répètent qu'elle a eu successivement recours à tous les genres d'impôts connus, et les a tous poussés à leur dernier terme, en voici deux que j'indique, non comme devant être adoptés, mais pour redresser leurs idées sur ce point.

En ajoutant, sur l'entrée des cotons bruts, un droit de 9 d. par livre pesant, ce droit d'un shelling, bien inférieur à celui qu'ils payent aujourd'hui sur le continent, produirait environ 4 millions sterling.

De même, en établissant dans cette île *l'enregistrement* français, droit de 4 pour cent, *ad valorem*, sur les ventes et mutations d'immeubles, il est probable que ce droit y rapporterait au-delà de ce qu'il rapporte en France.

Mais ce qui est encore plus probable, c'est que le Parlement trouvera toutes les nouvelles taxes dont on aura besoin sans avoir recours à celles-ci.

Que ceux des étrangers qui en doutent, veuillent jeter un coup-d'œil rétrograde sur les événemens dont la génération présente a été le témoin.

En 1809, après la guerre d'Amérique, le revenu de la Grande-Bretagne n'était encore que de 10 à 11 millions, et quand, dix ans après, il s'éleva à 16 millions, toute l'Europe crut qu'il avait atteint son *maximum*. Puis, lors qu'en 1800, M. Pitt l'eut augmenté de plus de moitié, M. de Hauterive prit la plume pour insister, non sur l'impossibilité

l'*Exposé* impérial, que les administrateurs britanniques aient *proclamé le principe de la guerre per-*

---

possibilité de l'augmenter encore, mais sur l'improbabilité qu'il fut *également prélevable dans une autre année de guerre, et que la perception fut contamment de* £26,773,000 sterl.

Ses doutes n'ont pas laissé de se vérifier, mais d'une manière bien opposée à son attente. Loin de rester *constamment* entre 26 et 27 millions, le revenu *permanent* (où ne sont point compris les 20 millions de taxes *temporaires*) s'est encore accru, par degrés, à près de 42 millions, accroissement qui, aux yeux des financiers français, n'est qu'une raison de plus pour les convaincre que le revenu britannique en est arrivé au point où il ne peut que décroître !

Si je désespère de leur faire jamais entendre raison à cet égard, je ne me flatte guère davantage de persuader aux financiers anglais (et je parle ici de ceux qui, depuis trente ans, ont travaillé et réussi à sextupler les recettes publiques) qu'il soit, le moins du monde, difficile à Napoléon de se procurer un revenu additionnel de 4, 8, ou même 12 millions sterling, sur quarante millions de sujets, dont les contributions de toute nature, publiques, provinciales et locales, ne montent encore qu'à 1110 millions de francs.

QU'A 1110 MILLIONS DE FRANCS !.. Ceux d'entr'eux qui en parlent comme d'un fardeau léger et facile à accroître, ne soupçonnent guère que cette somme égale, non-seulement la valeur de tous les produits façonnés par les manufacturiers et fabricans français, mais celle d'une foule de produits ruraux, tels que—eaux-de-vie,—laines et soies crues, cuirs et peaux en poils,—tabacs,—et même grains, tant pour bierres que pour liqueurs distillées.—Si j'ai établi, ci-devant, que les tributs ne se payent qu'en travaux, et si j'établis ci-après, que Napoléon s'approprie déjà la valeur entière de tout le travail des ateliers de son empire, et de toutes les matières premières qu'ils mettent en œuvre, peut-être

sera-t-on

pétuelle; c'est que leurs administrés qui, fort heureusement pour cette île, y ont voix consultative, s'accordent à reconnaître qu'il serait de la plus haute imprudence de désarmer la flotte ou de licencier l'armée, aussi long-temps que durera le règne de Bonaparte. Tel est le sens dans lequel ils appellent leurs taxes de guerre *an annuity upon his life*—une *rente viagère sur sa tête*. Essayez d'entrer en matière et de leur en demander le pourquoi; la réponse revient presque toujours à ces mots :

> *La paix est fort bonne de soi:*
> *J'en conviens; mais de quoi sert-elle*
> *Avec un ennemi sans foi?*

---

sera-t-on moins disposé à croire qu'il lui soit facile d'arracher à ses sujets une portion plus forte de leurs revenus, ou en d'autres termes, de leurs travaux.

Ce dernier fait, dont je vais fournir la preuve, achevera de prouver aussi qu'il ne lui reste d'autre alternative que de licentier une partie de son armée, ou de lever au dedans de nouveaux conscrits, pour qu'ils aillent lever au dehors de nouveaux tributs.

> *Armati terram exercent, semperque recentes,*
> *Convectare juvat prædas et vivere rapto.*

No. VI.

PIECES JUSTIFICATIVES.

MANUFACTURES FRANÇAISES. (p. 82.)

Le document qu'on va lire est, sans contredit, le plus instructif qui ait été mis au jour sur l'intérieur de la France. C'est même là, et seulement là, que pouvait s'entreprendre un pareil relevé ; car il n'a rien moins fallu qu'une autorité irrésistible pour effectuer les enquêtes qu'il suppose et contraindre tous les fabricans à révéler, soit le nombre de bras qu'ils emploient, soit la valeur des produits qui sortent de leurs ateliers.

Le sous-ministre chargé du dépôt de ces recherches inquisitoriales, et qui s'occupait, depuis plusieurs années, à les mettre en ordre, est un homme éclairé qui n'a évidemment cherché, ni à en exagérer, ni à en atténuer les résultats*. Sans tenir son travail pour exact, les sources auxquelles il a puisé, autorisent à l'envisager comme le tableau de ce genre le plus approximativement vrai qui ait été dressé dans aucun pays. Moins il est probable que le

* Le *chef* du bureau des *arts et manufactures*, chargé de dresser les cartes de la *géographie industrielle et manufacturière* de l'empire, est le même M. Costaz, dont j'ai eu occasion de citer, lorsqu'il était tribun, quelques rapports financiers qui indiquent un excellent esprit,

chef suprême permette la réprise de cette *géographie industrielle et manufacturière*, plus elle mérite une place éminente parmi les pièces qui serviront à l'histoire de son règne.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE ET MANUFACTURIÉRE DE L'EMPIRE FRANCAIS.—Moniteur du 28 novembre 1811.

AU 1er JANVIER 1811.

Tableaux statistiques des différentes Mines et Usines, Fabriques et Manufactures de l'Empire, divisés par règnes, avec la désignation du nombre d'ouvriers qu'elles occupent et de la valeur des objets qu'elles produisent.

N°. I.

MINES ET SUBSTANCES MINÉRALES EN EXPLOITATION.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Etablissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
			fr.
Argent	2		400,000
Plomb	36		960,000
Cuivre	11		990,000
Zinc, antimoine et manganèse.	8	20,000	330,000
Vitriol	5		1480,000
Alquifoux	4		640,000
Alun	18	2,000	2,000,000
Tourbières	250	6,000	1,000,000
Gypse	113	2,510	2,261,000
Sulfure de plomb	2	170	87,000
Carrières de marbre	97	4,200	700,000
Exploitation et raffineries de sel.	80	5,200	27,358,000
Mines et usines à fer et fer en barres	1,400	160,000	96,000,000
Houillières	300	70,000	50,000,000
TOTAUX	2,326	270,080	183,206,000

MÉTAUX ET SUBSTANCES MINÉRALES EN FABRICATION.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Etablissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS, ANNUELS.
Ci-contre	2,632	270,080	183,206,000
Glaces et Verreries	102	6,492	16,30 0,040
Porcelaines . . .	63	2,749	15,000,000
Faïence et poterie .	175	4,112	7,333,000
Tuilerie et briqueterie	187	5,402	3,240,000
Acièries	43	1,802	2,870,000
Laminoirs . . .	3	166	2,050,000
Tréfileries . . .	85	2,810	6,600,000
Aiguilles	23	7,500	960,000
Epingles	128	6,560	2,955,000
Clouterie	63	1,330	2,070,000
Horlogerie . . .	96	8,835	29,040,000
Orfèvrerie et bijouterie	634	7,673	96,300,000
Armurerie . . .	167	1,505	6,840,000
Coutellerie . . .	65	1,220	2,600,000
Doreurs-émailleurs.	300	2,800	17,700,000
Tireurs d'or . . .	510	2,000	2,600,000
Bronzes et ornemens	26	2,150	1,870,000
Chaudronnerie . .	113	752	990,000
Serrurerie en fabrique	125	5,100	1,870,000
Quincaillerie . .	1,210	25,742	6,900,000
Instrumens d'optique	222	6,011	1,880,000
Produits chimiques, acide nitrique . .	140	2,480	3,075,000
Couleurs et vernis .	113	1,905	5,320,000
Soude et potasse manquent			
TOTAUX . .	6,916	377,174	419,569,640

No. II.

SUBSTANCES VÉGÉTALES.

DÉSIGNATION des OBJETS	NOMBRE des Etablissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
			fr.
Filatures de coton. .	2,870	57,500	87,465,200
Tissus de coton, moussel. calicots.	9,500	141,200	107,580,000
Petites étoffes croisées	156	28,456	16,176,000
Bonneteries de coton.	3,080	29,100	7,500,000
Toiles de chanvre (filatures comprises) .	23,300	143,080	56,722,000
Toiles de lin	2,990	54,800	16,120,000
Tissus de fil et de coton	1,420	39,260	16,986,000
Coutils, et rub. de fil.	58	2,800	3,652,110
Passem. guimperie.	122	1,918	2,899,000
Lacets, cordonnets .	127	1,664	979,000
Toiles peintes . .	150	17,631	7,800,900
Papeteries (cartons et cartes comprises)	631	8,530	20,580.000
Papiers peints . .	53	3,770	8,256,000
Huilleries	132	1,862	8,150,060
Brasseries	1,452	6,189	22,710,900
Distiller. et brûleries	380	1,552	44,658,060
Raffineries de sucre.	32	910	10,153,000
Vinaigreries . . .	168	1,754	1,650,980
Prépar. de la garance.	29	461	2,100,811
Idem du tabac . .	97	3,600	24,901,200
Idem de la cire . .	23	380	1,060,201
Minoteries . . .	90	1,860	4,600,000
Parfumeries . .	190	3,200	999,080
Ebénisteries . . .	247	13,260	11,001,002
Teintureries . . .	230	3,468	9,831,650
Savoneries	82	1,934	5,574,210
Instrumens de musique en fabrique.	231	924	2,088,000
Imprimeries, librairies et gravures.	260	12,800	1,745,000
Totaux.	48,100	583,863	503,940,292

No. III.
SUBSTANCES ANIMALES.

DÉSIGNATION des OBJETS.	NOMBRE des Etablissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANUNELS.
			fr.
Filatures de soie .	4,300	43,089	36,604,150
Etoffes de soie, gases, crêpes	18 1	86,875	49,654,800
Rubannèries . . .	351	11,047	15,760,800
Bonneterie de soie .	869	24,284	14,490,000
Blondes, tulles de soie	25	35,500	6,050,000
Draps, tricots, grosses étoffes . . .	12,586	358,633	173,071,263
Petites étoffes de laine, serges, cadis, etc	1,548	157,209	39,120,000
Bonneterie de laine	2,593	18,000	15,042,000
Tapisseries et tapis	9	670	660,000
Tanneries, mégisseries, ganteries . .	2,564	12,700	59,380,000
Chapelleries . . .	1,076	16,500	19,023,458
Carrosserie, sellerie.	590	10,000	7,600,000
Pêche du thon et du hareng	8	1,562	1,668,010
Totaux . .	26,700	786,069	438,620,681

No. IV.
RÉCAPITULATION.

REGNES	NOMBRE des Etablissemens.	NOMBRE des Ouvriers.	PRODUITS ANNUELS.
Minéral	6,918	377,176	419,569,640
Végétal	48,100	583,863	503,940,292
Animal	26,700	786,069	438,620,681
TOTAUX .	81,718	1,747,108	1,362,130,613

On ne saurait trop désirer que cette STATISTIQUE, unique en son genre, devienne le texte de quelque travail, *ad hoc*, où, le PROHIBITISME pourra être jugé par ses œuvres. Mais ce travail exigeant des recherches hors de ma portée, je dois me borner aux principales observations qu'elle suggère.

Ire OBSERVATION. — Un premier coup-d'œil suffit pour y découvrir plusieurs doubles et triples emplois, qui, bien qu'inhérens, sinon à la nature du sujet, du moins à la classification adoptée, ont considérablement enflé le grand total des valeurs. — Le fer, par exemple, après avoir figuré, *en barres*, pour 96 millions, à l'article intitulé: *mines et usines*, figure de nouveau, comme ouvragé, aux articles, *armurerie*, *coutellerie*, *serrurerie* et *quincaillerie*.—Même observation sur les papiers, qui, après avoir été enregistrés, au sortir des papeteries, pour 20 millions, reviennent ensuite pour 8 à 9, comme *papiers peints*, *livres*, *gravures*, &c. —Quant aux cotons, ainsi qu'aux soies;—les premiers, après avoir paru pour 87 millions, sous le titre de *filatures*, reparaissent pour 107, sous celui de *tissus*, qui reparaissent de nouveau pour 7 millions, sous celui de *toiles peintes*;—les secondes, évaluées d'abord à 36 millions, comme *filatures*, le sont encore à 86, comme *étoffes*, *rubans*, *gases*, *blondes*, etc. Cependant, et bien que cette statistique fasse jouer ainsi à un seul acteur plusieurs rôles dans la même pièce, on ne saurait y puiser un reproche fondé contre le Bureau qui l'a rédigée. Si son objet était de connaître le nombre des fabriques, celui des ouvriers qu'elles emploient et les salaires qu'ils reçoivent, il a dû prendre tous les produits au sortir de chaque atelier où ils se dégrossissent et les repren-

dre au sortir de celui où ils reçoivent leur dernière mise en œuvre ; ce qui l'a conduit à cumuler les mêmes valeurs en les additionnant, pêle-mêle, dans son résumé de 1362 millions. Rien de si difficile que d'arbitrer ce qu'il convient d'en déduire pour ces doubles et triples emplois. Si l'on n'en retranche que 200 millions, il en restera 1162 pour valeur vénale de toutes espèces de fabrications achevées et propres à être conduites, non d'un atelier à l'autre, mais aux marchés où le consommateur les achète.

IIe OBSERVATION.—La quantité effective des produits manufacturés, en 1810, par les Français, tant pour leurs besoins, que pour leurs exportations, fut d'un *tiers*, et plus vraisemblablement de *moitié*, inférieure à la quantité des produits manufacturés qu'exporta, dans la même année, le peuple anglais pour les besoins des autres peuples, après avoir pourvu aux siens propres. *

---

* Cette proposition est trop paradoxale pour ne pas exiger quelques éclaircissemens. Si les marchandises françaises avaient été évaluées à Paris, au même prix que l'ont été à Londres, les marchandises exportées par cette île; la différence entre la quantité de tous les produits fabriqués dans l'un des pays, et celle des produits exportés par l'autre, serait très-faible. Mais quoique certains articles, comme bijoux, dorures, soieries, papeteries, parfumeries, bierres, liqueurs distillées et un petit nombre d'autres soient à plus bas prix en France qu'en Angleterre, le rôle que jouent ceux-ci dans la grande masse des produits qu'on vient de passer en revue, n'est d'aucune importance, comparativement à ceux dont le prix est plus haut, tels que les lainages enregistrés dans ce bilan pour un prix d'un *tiers* ou de *moitié* plus fort, les cotonades pour un prix *double*, et les sucres raffinés pour un

prix

IIIe. OBSERVATION.—Les 1,747,108 individus, de tout âge et de tout sexe, occupés aux manufactures françaises ne comprennent, ni ceux qui pratiquent les professions mécaniques, maréchaux, charrons, serruriers, charpentiers, maçons, tailleurs, cordonniers, etc. ni ceux qui sont employés à la vente et à la revente, ainsi qu'au transport des produits. En supputant leur nombre à moitié de celui qu'emploient les fabriques, on aura environ deux millions et demi d'individus, de tout âge et de tout sexe, occupés au commerce, aux manufactures et aux arts

---

prix *quadruple* de leur prix en Angleterre. En général, la valeur vénale des marchandises manufacturées dans les deux empires, surtout celle des étoffes et des instrumens ou ustensiles en métaux, diffère à tel point, que si les marchandises exportées, en 1810, par les Anglais, et que leur inspecteur aux douanes évalua à £49,975,634 sterling, eussent été évaluées, d'après les prix courans de Paris, selon toute apparence, leur valeur se fût élevée entre 65 et 75 millions sterling. *Vice versa*, si les marchandises manufacturées en France et évaluées à Paris, 1162 millions de francs, l'eussent été d'après les prix courans de Londres, leur valeur fût tombée à 8 ou 900 millions de francs, (entre 32 et 36 millions sterling). Or, c'est la comparaison des quantités, et non celle des prix, sur laquelle se fonde la proposition ci-dessus :—" La quantité effective des produits manufacturés, en 1810, par les Français, tant pour leurs besoins " que pour leurs exportations, fut *d'un tiers*, et plus vraisemblablement, de *moitié* inférieure à la quantité des produits manufacturés qu'exporta, dans la même année, le " peuple anglais pour les besoins des autres peuples, après " avoir pourvu aux siens propres."

mécaniques; ce qui n'est qu'*un quatorzième* de la population! *

IVe. OBSERVATION.—Le grand total des produits, dont la France manufacture pour 1162 millions de francs, et qui a dû se partager entre trente cinq millions de consommateurs, ne laisse pour chacun d'eux, si l'on suppose sa part égale, qu'un approvisionnement annuel de 31 francs, † en bijoux, instrumens et

* En 1810, époque dont il s'agit, et antérieure à l'incorporation des seize nouveaux départemens, la population était supposée de 35 millions.

† Je crois d'autant plus inutile d'y ajouter les centimes, qu'aucun des 76 articles de ce tableau ne mérite une confiance implicite. D'un côté, il doit nécessairement contenir plusieurs omissions, entr'autres celle des étoffes grossières de chanvre et de lin, filées et tissues dans les petits ménages de campagne. De l'autre, si l'on peut se fier aux chefs d'établissemens, quant au nombre d'ouvriers qu'ils emploient, comment ajouter foi à leurs rapports sur la valeur vénale de leurs produits annuels ? N'est-il pas vraisemblable que pour se donner du relief, la plupart l'auront exagérée, et qu'un petit nombre aura trouvé son intérêt à l'atténuer ? Si, même à Londres, on a des doutes sur l'exactitude des tableaux d'exportations que dresse l'inspecteur général des douanes, bien qu'il n'ait qu'à comparer la quantité des marchandises embarquées avec leur valeur courante sur le marché; comment n'avoir pas, plus que des doutes, sur l'exactitude d'un travail aussi complexe que celui-ci, rédigé par plus de mille préfets et sous-préfets, d'après les rapports de plus de quatre-vingt mille chefs d'ateliers ? Il ne fallait rien moins que l'esprit réglementaire du chef suprême et sa conviction

outils de profession, ustensiles de ménage, armes, ameublemens, étoffes de soie, de laine, chanvre, lin et coton, cuirs, peaux, tabacs, sels, sucres rafinés, bierres, eaux-de-vie, liqueurs distillées, tourbes, charbons de terre, etc. etc. *

---

tion qu'aucun individu ne doit, ne peut, ni n'ose échapper à ses enquêtes, pour enfanter la conception d'une entreprise que tous les autres gouvernemens ont considérée comme impratiquable. Mais enfin, puisqu'après avoir fait rédiger, tant bien que mal, cette STATISTIQUE, il l'a publiée comme un registre auquel il ajoute créance, et qu'à moins d'être sur les lieux, personne ne saurait découvrir les erreurs qu'elle contient, on ne saurait non plus en analiser les résultats, qu'en les supposant approximativement vrais. On est même d'autant plus fondé à les adopter pour tels, que les exagérations, s'il s'en trouve, peuvent être balancées par les omissions.

* L'approvisionnement de chacun d'eux n'est même que de 26 à 27 francs, parce qu'une portion plus ou moins considérable de ces 1162 millions de produits disponibles, surtout en soieries, bijouterie, bronzes, porcelaines, parfumeries, et eaux-de-vie, doit nécessairement *s'exporter* en échange des laines, cotons, peaux en poils, drogues pour teintures, &c. &c.

Il n'est pas inutile d'observer que sur ces 1162 millions de produits manufacturés en France, les glaces, la porcelaine, l'orfévrerie, la bijouterie et les dorures y entrent pour près *d'un sixième*. Tant, toutes les classes de ce peuple conservent encore, chacune dans sa sphère, le goût national pour la décoration: *sedula nugarum cultrix !*

Il y a déjà plus d'un siècle que cette dernière observation avait frappé un' Suisse: — " Les Français préfèrent le plaisir de paraître, à celui d'être réellement. On

Ceux des hommes d'état anglais, qui, par ancienne habitude, nous parlent encore de ce peuple, ainsi qu'on en parlait du temps de Colbert, comme d'un peuple actif, industrieux, avide de jouissances et éminemment ingénieux pour se les procurer, changeront peut-être de langage après ce document qui le place à l'un des plus bas degrés de l'échelle entre les nations civilisées. Etrange révolution chez celle qui, hier encore, se vantait d'avoir devancé toutes les autres dans la carrière des arts utiles!

Personne assurément n'attendait des effets si rapides de l'administration de Napoléon. Encore moins se fût-on attendu que ce serait lui, lui-même, qui en publierait la preuve officielle, tout en proclamant que les fabriques françaises sont suffisantes, non-seulement pour satisfaire aux besoins de ses propres sujets, mais pour approvisionner abon-

---

On remarque qu'ils font consister leur bonheur à être *crus heureux*, qu'ils aiment mieux qu'on les croie favorisés sans l'être, que de l'être sans qu'on le croie... Le paysan est mal logé, mal vêtu, mal nourri et ne vit qu'au jour la journée. Cependant il se trouve moins malheureux qu'il ne paraît: il est fait à ce genre de vie, et la plus grande misère ne saurait ni l'abattre entièrement, ni le porter à se soulever..... Il supporte la *domination, quelque rude qu'elle soit*, il admire avec soumission tout ce qui a l'air de GRANDEUR, et se réjouit aussi constamment que la noblesse même, de toutes les CHIMÈRES dont la cour veut qu'on se repaisse."

Telle était déjà l'opinion de Muralt, à l'époque des plus grandes misères du règne de Louis le Grand! Or, puisqu'un bon Suisse avait si bien jugé les Français, ils ne sont plus en droit de dire que le Corse est le premier qui ait pénétré leur caractère national.

damment l'Europe entière de toutes les espèces de marchandises pour lesquelles il lui défend de s'adresser aux Anglais. Qui eût pu croire que cet ATLAS de la *géographie industrielle et manufacturière* de son empire, publié en novembre 1811, dût servir de pièce justificative à l'*Exposé* du mois de juin où on lisait:—
" La prohibition des marchandises anglaises sur le
" continent a ouvert un débouché à nos manufac-
" tures; mais celui-là leur manquerait, que la con-
" sommation de l'empire leur en offre *un raisonnable.*
" C'est à nos fabriques à se *régler sur les besoins* de plus
" de soixante millions de consommateurs." *

Peut-être le rédacteur de cet *Exposé*, se serait-il exprimé avec plus de justesse, en renversant la proposition, pour annoncer à ces soixante millions de consommateurs, que c'est à eux à *régler leurs besoins* sur la fourniture des fabriques françaises.

V[e] OBSERVATION.—Rien ne serait plus précieux ni plus instructif que de constater à quel point a diminué, depuis l'arrivée de Bonaparte au consulat, la quantité effective des produits qu'elles fournissaient alors. Mais le seul renseignement qu'on ait à ce sujet, est l'écrit de *la richesse commerciale*, par M. Simonde, qui, chargé en 1802, de la statistique du Léman, trouva, pour résultat de ses recherches, que la dépense annuelle de l'ouvrier de

---

* Napoléon comprenait, sans doute, dans ces 60 millions de consommateurs, outre la population des seize nouveaux départemens, celle du royaume d'Italie, des états de la confédération du Rhin et des Cantons Suisses, où il ne doute pas que son *système continental* ne fasse, tôt ou tard, la fortune de ses manufactures, en leur assurant un *débouché* exclusif.

campagne, en produits manufacturés, était alors de 82 fr. 75c. dont 63 francs pour habits, bas, chemises, souliers, sabots, et le reste pour outils. Selon toute apparence, les mêmes habits et outils qu'il se procurait alors pour 82 fr. en coûtent 100 ou 120, depuis le décret de Berlin et les tarifs de 1810*.

---

* "Cette dépense, disait l'auteur, (vol. ii. p. 78,) "est accrue d'environ vingt-cinq pour cent depuis la révolution, par le renchérissement qu'occasionnent les "douanes sur tous les objets manufacturés. Ce sont donc "20 fr. 68 c. que la *législation des douanes* et le maintien "du *système mercantile* coûtent au journalier, ce qui fait "environ 5 c. par jour, le 25e de son salaire."

J'ai de grands doutes si M. Simonde n'exagérait pas le surcroît de dépenses qui en résultaient alors pour les journaliers; mais la nouvelle *législation des douanes* qui ne faisait que de naître, ayant haussé, coup sur coup, les droits dont il vient d'indiquer les effets, doit avoir encore ou augmenté le prix des objets manufacturés, ou diminué proportionnellement leur qualité. Or, chacun peut calculer le réagissement de ces deux circonstances, tant sur le bien-être des consommateurs que sur celui des producteurs. Si la Grande-Bretagne a élevé ses manufactures à un si haut degré de prospérité, c'est en prenant une marche toute opposée; c'est en évitant, avec un soin particulier, de frapper les matières premières de droits qui auraient renchéri les produits ouvragés, et mis ceux-ci hors de la portée des consommateurs soit du dedans, soit du dehors.

Afin de mieux faire juger combien ces ménagemens ont maintenu à bas prix, toutes les manufactures destinées à l'usage des classes moyennes, je vais transcrite les conditions d'un contrat tout récent qu'a fait ici le bureau de la guerre pour fournir aux Espagnols l'équipement complet

Comment se fait-il que malgré cette hausse des prix, la France manufacturière n'ait plus à distribuer à cha-

---

plet de cent mille hommes, contrat, dont, (à l'exception de la couleur, bleue au lieu d'être rouge,) toutes les fournitures doivent être les mêmes que celles destinées à l'armée anglaise.

Habit bleu, veste blanche avec manches, et pantalons bleus, £1. 3s. 6d. - Redingotte 13s. 9d.—Bonnet de feutre, avec plumet, 2s. 9d.—Bonnet de drap bleu, 1s. 4d.—Surtout et pantalons de toile 8s. 6d.—Deux chemises 9s. 9d.—Deux paires de souliers 11s.—Deux paires de bas de laine 2s. 1d. —Guètres 1s. 7d.—En un mot, le tout, avec havresac, bretelles, et divers petits articles, tels que courroies pour attacher la redingotte, vergettes, peignes, etc. ne revient qu'à £4. 16s. 9d. y compris l'accoutrement, mais non les armes.

Rien ne serait plus instructif que de vérifier :—1°. à quel prix on pourrait fournir en France des articles de même qualité ;—2°. de combien y a haussé, depuis le consulat de Bonaparte, le prix des fournitures destinées à l'armée ? Ces deux vérifications seraient d'autant plus faciles que l'ex-ministre Ramel, semble avoir eu le pressentiment de la révolution qui se préparait et consigna, dans son *histoire des finances*, un tableau des prix auxquels le gouvernement *obtenait*, en l'an IX, les *principaux articles de consommation*. On y voit que la viande coûtait alors six sous la livre, ou 60 centimes par kilogramme ;—le drap bleu national, 8 fr. par mètre ;—l'habit, veste et culotte complet pour chaque soldat, 32 fr.—guêtres noires 3 fr.—souliers 4 fr. la paire ;—chapeau d'infanterie 3 fr. 50 c.—un cheval de dragon ou de hussard 300 fr.

Si, comme il est vraisemblable, ces prix ont encore haussé de 20 à 30 pour cent, et que l'équippement de chaque soldat revienne au gouvernement à un louis de plus, c'est 400 à 450 mille louis que lui coûte chaque année sa législation

cun de ses habitans, riches ou pauvres, que pour 31 francs de produits?

M. Simonde ne fut point le seul à prévoir les effets du *système mercantile.* Six semaines avant le décret de Berlin, les administrateurs de la Banque de France, qui sans doute en eurent avis, et qui venaient de baisser, de 6, à 5 pour cent, le taux de leurs escomptes, eurent le bon esprit et le courage de se mettre en avant pour faire comprendre à Napoléon que cette baisse n'était due qu'à la stagnation des entreprises manufacturières et commerciales.

---

gislation des douanes, sans parler de la nécessité où il s'est déjà trouvé de payer plus cher tous les services civils, en remboursant à ses employés, l'addition de frais que leur impose son *système continental* pour achats de vêtemens, meubles, instrumens, ustensiles, etc.

S'il est vrai, comme on l'assure, que le fer soit celui des produits des arts qui ait le plus renchéri, cela seul expliquerait déjà, en partie, le renchérissement de tous les autres, puisqu'il n'est aucun atelier, rural ou industriel, qui ne fasse une consommation de fer plus ou moins forte et dont la dépense doit lui être remboursée par ses acheteurs.

Par un contraste singulier, tandis que le prix du fer en barre a si fort haussé en France, il a graduellement baissé en Angleterre, et à tel point, qu'au lieu de £20 liv. sterling, que coûtait la tonne en 1801, elle ne coûte plus que £15. 10s.

Chose non moins singulière! ce décroissement de prix s'est manifesté et soutenu à côté d'un accroissement plus grand encore dans la consommation intérieure; car les usines et ateliers en fer sont ceux dont le débit a le plus augmenté depuis le décret de Berlin qui entrava l'importation des fers étrangers. Cette baisse du prix des fers anglais est due au perfectionnement dans les procédés de l'art et à la concurrence de plusieurs établissemens nouveaux.

Après quelques détails historiques sur la rareté de l'argent et sur la hausse de l'intérêt pendant la révolution, leur rapport ajoutait :—" Nous sommes " arrivés à l'excès contraire, comme de la phthisie à la " pléthore. Alors on s'arrachait un sac d'écus : au- " jourd'hui le numéraire surabondant encombre les " caisses. On lui préfère les billets et on les recherche " comme infiniment plus commodes."

" Nous laisserons-nous *éblouir* par ces trompeuses " apparences ? y verrons-nous un grand motif de fé- " licitations ? Personne ne peut s'y méprendre. . . . Il " faut le dire avec franchise, parce que la vérité bien " intentionnée ne peut qu'être utile sous un gouver- " nement libéral. Cette affluence d'argent à Paris, " *sans emploi*, ne prouve autre chose que la DIMINU- " TION *des opérations commerciales*. Elle prouve que " le Français, plus réfléchi, profite des leçons de l'ex- " périence, qu'il a senti qu'à la suite d'une guerre aussi " longue, quand tant d'exploits SEMBLAIENT avoir " conquis une paix universelle d'où pouvaient naître " tant de rapports nouveaux et imprévus, *toutes spé- " culations devaient être* AJOURNÉES. On a trouvé plus " sage de *terminer*, de *liquider* ses anciennes affaires, " afin d'être en mesure de déployer de plus grands " moyens, aussitôt que les BASES de nos relations avec " l'étranger et avec les colonies seront fixées et CON- " NUES."

" Jusques-là, la *rareté des transactions* produit " si peu d'engagemens négociables, qu'il n'y en a pas " pour tous les demandeurs. Il n'en vient presque " plus des places de commerce. La Banque ne peut " pas employer tous ses fonds disponibles."

Depuis ce rapport, inséré au moniteur du 24 octobre 1806, pendant que Napoléon recommençait

en Allemagne les exploits qui *semblaient* avoir conquis la paix, L'AJOURNEMENT des opérations commerciales et des spéculations manufacturières, ou en d'autres termes, la *rareté des transactions*, accrut à tel point celle des engagemens négociables, qu'en août 1807, la Banque fut forcée de réduire encore, de 5 à 4 pour cent, le taux de ses escomptes. Chose bien remarquable! cette seconde réduction, n'a point empêché, comme on la vu, p. 190, que les escomptes de la capitale, en 1811, n'aient diminué dans une proportion encore plus forte!

Ces doléances de la Banque de Paris se rattachaient d'autant plus à notre sujet, qu'à tout prendre, les escomptes de cette Banque et les profits de ses trois comptoirs à Lyon, à Rouen et à Lille sont le meilleur moyen de juger à quel point doivent avoir diminué les transactions manufacturières de l'empire*.

La pièce ci-dessus est, je crois, la première où les

---

* Le fait cité par M. Simonde n'en serait qu'un indice incertain, car quoiqu'il nous apprenne que la consommation annuelle des journaliers, en habits et en outils, était alors de 82 francs, il ne nous donne aucun aperçu de celle de leurs familles eu vêtemens, ameublemens, ustensiles de ménage, etc. Or, c'est ce qu'il faudrait connaître pour établir un tableau comparatif avec ce qui se passe en France, aujourd'hui que le grand total des produits manufacturés ne laisse qu'un approvisionnement de 31 fr. pour chaque individu de tout âge et de tout sexe. Mais les rapports de la Banque suppléent à cette lacune, et si quelques lecteurs conservent encore des doutes sur la décadence des arts utiles depuis le consulat de Bonaparte, je les réfère à ses comptes rendus qui attestent une diminution de plus d'un tiers dans le produit annuel des *patentes*, et une diminution progressive dans celui du *dixième sur le transport des marchandises*.

Français aient reconnu que *l'argent seul ne constitue point l'aisance générale,* et qu'ils ne doivent point trop s'enorgueillir de leurs richesses métalliques.

*Ce qui constitue l'*OPULENCE, y lisait-on, *c'est une* REPRODUCTION CONTINUELLE *des matières premières, et de celles-ci façonnées par les arts,* EXCÉDANT *la consommation.*

La définition est excellente: mais comment les habitans de la France ne sont-ils arrivés à cette découverte qu'après que les *recettes extérieures* y ayant fait surabonder le numéraire du continent, l'inutilité même de cette surabondance les eût conduits à reconnaître que l'ancien EXCÉDANT de leurs reproductions se trouve changé en DÉFICIT?

VIe. OBSERVATION.—Pour connaître les salaires de la classe manufacturière, d'un côté, il faut rétablir les 200 millions retranchés ci-devant, puisqu'ils ont fait partie intégrale de ces salaires;—de l'autre, sur les 1362 millions rétablis, il faut retrancher, tout au moins 362 millions pour valeur des matières premières*, et environ 250 millions, pour l'intérêt du capital ainsi que pour le profit des chefs des 81,718 ateliers. Ces deux retranchemens ne laissent que 750 millions à distribuer entre les 1,665,390 ouvriers, ou 450 francs pour chacun d'eux†.

---

* C'est le moins qu'on puisse estimer l'or et l'argent employés à l'orfévrerie, à la bijouterie et aux dorures; les soies, laines, lins, chanvres et cotons employés aux tissus des étoffes; les peaux en poils préparées aux tanneries; les grains brassés et distillés; les sucres avant le rafinage; les eaux-de-vie et les tabacs avant leur fabrication, &c. &c.

† Ces salaires sont si inégalement distribués que les

924

Tel est le chétif revenu sur lequel ils ont à payer leur part, tant des droits d'octroi que de ceux sur le sel, sur les boissons et sur le tabac. Si le revenu des journaliers de campagne est plus chétif encore, comment s'étonner de ce qu'après avoir acquitté leurs impôts indirects et pourvu à leur subsistance animale, renchérie par l'impôt direct, ces deux classes soient hors d'état de consacrer individuellement plus d'une vingtaine de francs, par année, à se pourvoir de produits façonnés par les arts ?*

Je ne pousse pas plus loin ces observations sur ce premier essai de statistique française, dans l'espoir que si les Allemands en entreprennent l'anatomie, ils enrichiront cette science, qui vit de faits, par des rapprochemens avec ce qui se passe en Autriche, en

---

924 faiseurs d'instrumens de musique se partagent entr'eux 2,088,000 fr. ce qui indique 2,259 fr. par tête, ou tout au moins 2000 fr. en déduisant la matière première; tandis que les 160 mille ouvriers qui travaillent aux mines et usines à fer, travail des plus pénibles, n'ont à se partager que 96 millions; ce qui, si l'on en déduit la moitié pour combustibles, &c. ne répartit à chacun d'eux que 300 francs par an.

M. Colquhoun, dans son *Traité sur l'indigence*, estime à £55 sterling, par tête, le salaire annuel des individus de tout âge et de tout sexe employés aux manufactures britanniques; et à £31, le salaire de ceux employés à la terre. Encore les salaires ont-ils haussé depuis l'année 1806 où il écrivait.

* Leur part doit être beaucoup plus faible, que celle des autres classes, puisqu'ils ne sauraient participer à l'achat de l'orfévrerie, des bijoux, dorures, porcelaines, glaces, soieries, parfumeries, sucres rafinés, instrumens de musique, gravures, &c.

Silésie et surtout en Saxe.* Quant à la Grande-Bretagne, le seul document officiel qu'on y possède en ce genre, est le papier parlementaire intitulé:

---

* En recommandant ce travail à ceux des Allemands dont la statistique est devenue l'étude favorite, je les invite à éclaircir, entr'autres, les faits suivans :

Comment arrive-t-il ?

1o. Que le peuple français, si distingué dans les sciences et dans les lettres, ce peuple dont la langue est devenue universelle, et qui, sous Louis XVI, inondait encore l'Europe de ses livres, n'ait imprimé, en 1810, tant pour l'instruction des autres peuples que pour la sienne propre; soit en papiers-nouvelles, journaux, affiches, mémoires scientifiques, historiques et militaires; soit en voyages, romans, poésies légères, gravures, almanachs, et même en livres demorale ou de dévotion, que pour une valeur de 1,745,000fr.—ce qui réduit à *un sou* par an, les achats de chaque Français en ce genre? Sans une pareille révélation, qui n'eût pas présumé que la seule dépense en livres d'écoles et de collèges, excédait cette somme, dans un empire qui compte tant et tant d'universités !

2o. Que la nation française, ne consomme annuellement que pour 5,574,210 fr. de savons ?—environ *trois sous* par individu !

3o. Que chez cette nation, qui achète au dehors, autant de cuirs en poils qu'elle en produit au dedans, le grand total des cuirs tannés et des peaux préparées, ne soit évalué qu'à 59,880,000 fr.—ce qui ne laisse à repartir à chaque individu, pour sellerie, harnois, courroierie, gants, bottes, souliers, &c. &c. que 1 fr. 71 c. *par an*?

4o. Que les draps et lainages soient si chers dans un pays, où, en déduisant, comme ailleurs, *moitié* pour la laine des grosses étoffes, et un *tiers* pour celle des petites l'ouvrier qui travaille aux premières ne gagne que 210 fr.

et

trade and navigation, où l'on voit, article par article, qu'elle a exporté, en 1810, pour £19,975,634 sterling, en produits de ses manufactures. Tout le reste est

---

et celui qui travaille aux secondes, 83 francs par an,—entre *cinq* et *six sous* par jour ? Il ne fallait rien moins qu'un document pareil, pour rendre croyable ce qu'avait dit le préfet de l'Aisne, sur les fileuses de Saint-Quentin, qu'elles ne gagnent que *trois à quatre sous* par jour.

5°. Que dans cet empire, *le plus riche de l'univers*, trente-cinq millions d'habitans n'aient pu fabriquer ou acheter, en 1810, que pour 2,600,000 francs de *coutellerie*, tandis que l'Irlande, que les Français représentent comme un pays si malheureux et si pauvre, en acheta, en 1809, aux Anglais, pour £45,422 sterling ?

6°. Que cette même Irlande, où la population n'est que de 4 à 5 millions d'individus, ait pu, outre les produits qu'elle a manufacturés pour son propre usage, acheter en 1809, pour £4,500,000 sterling de manufactures britanniques; ce qui, vu la différence des prix vénaux, doit avoir fourni à chaque Irlandais, une part de marchandises manufacturées au dehors, égale à la part de chaque Français dans toutes celles que la France manufacture au dedans ?—Voyez, sur ces deux derniers rapprochemens, *Effets du Blocus Continental, p.* 49 et 51 des OFFRANDES A BONAPARTE.

7o. Que le peuple français, qui, avant d'avoir perdu Saint-Domingue, passait pour consommer plus de sucres que les Anglais, dont la consommation annuelle monte aujourd'hui entre vingt-trois et vingt-quatre livres pesant par tête, se soit contenté, en 1810, d'environ deux millions de livres de sucre rafiné ;—moins *d'une once* par tête ?

Finalement, par quel travers d'esprit, ou par quel nouveau calcul d'économie politique, ce peuple peut-il trouver son avantage à consacrer, en ce moment, ses meilleures

terres

conjectural ; mais il est vraisemblable que cette île en retient, pour sa propre consommation, une quantité trois fois plus forte. Si jamais le parlement a la vaine curiosité d'ordonner un relevé qui comprenne les 76 articles identiques introduits dans celui de la France, si l'on y procède de la même manière, sans s'inquiéter qu'il contienne ou non de doubles emplois, et qu'on évalue chaque article au même prix qu'à Paris, tout autorise à croire que l'ensemble de leur valeur monterait entre *sept* et *huit milliards* de francs.* Or, autant le gouvernement s'approprie

---

terres à la culture des betteraves, dont chaque quintal ne fournit qu'environ deux livres de sucre médiocre; tandis que malgré la guerre, il n'eût tenu qu'à lui, ou à son chef, d'obtenir à Londres, une livre, ou un kilogramme d'excellent sucre de canne, contre une livre et demie ou un kilogramme et demi de froment ?

Vous oubliez, va-t-on dire, que l'Empereur français a la *démonstration mathématique* que le bas prix du sucre doit amener en Angleterre, le *bill de la banqueroute*.. . C'est bien-là ce qu'il assure; mais en arrivant à cette démonstration, comment a-t-il pu lui-même oublier que les deux dernières banqueroutes de la France républicaine et impériale, y furent proposées et sanctionnées, comme de ces mesures qui rajeunissent le crédit des empires, et remettent leurs finances à flot ? Comment peut-il croire que ce qui a été un baume pour la France, fût un poison pour l'Angleterre ?

* Si je la porte si haut, c'est que pour correspondre à celui de la France, ce relevé devrait comprendre, la valeur du produit des mines de charbon et de sel, des briqueries, des pêcheries, des sucres rafinés, des bierres, liqueurs distillées, &c. &c.

Sir

ici, pour les besoins publics, une part des travaux individuels plus forte qu'en France ; autant celle qu'il

---

Sir Frederic Eden appelé à calculer la valeur annuelle de ceux des produits manufacturés, susceptibles d'être assurés contre les incendies, la porta à 116 millions sterling. Mais il n'y comprenait que les marchandises qui forment un capital flottant ou stagnant jusqu'à leur vente, et non celles qui passent immédiatement du producteur au consommateur. En admettant que ces dernières s'élèvent à 84 millions, on aura un total de 200 millions. Bien entendu que ce calcul serait aussi difficile à défendre qu'à attaquer, parce qu'on manque de bases certaines.

Dans l'écrit mentionné ci-devant, M. Colquhoun n'évalue la quantité des marchandises fabriquées et consommées dans cette île, qu'au double de la quantité qui s'exporte. Il écrivait en 1806, et l'exportation moyenne des quatre années précédentes ayant été de £42,505,000, il estimait le total des produits annuellement manufacturés à 127,515,000 liv. sterl. Mais outre qu'ils ont augmenté dès-lors, M. Colquhoun n'insérait point dans son tableau divers articles qui font partie de celui de la France, comme charbons de terre, pêcheries, etc.

Les produits annuels des lainages et des cotonades sont les seuls sur lesquels on ait des données à peu près sûres. Les premiers sont estimés à 25 millions sterling et les secondes à 30, d'après leurs prix en gros sur le marché national. Cette estimation paraît d'autant plus digne de foi, qu'en 1810, l'exportation des lainages, et des cotons tant filés que tissus, fut d'environ 27 millions sterling, valeur *réelle*.

On estime généralement dans cette île, entre 13 et 15 millions sterling, la valeur annuelle des cuirs et peaux préparées ; ce qui suppose, pour une population des deux tiers plus

laisse à ses contribuables, pour leur consommation, excède la part que le gouvernement français laisse aux siens pour la leur.

S'il est utile de comparer la quantité effective des produits obtenus dans les deux empires, combien

---

plus faible, une consommation cinq à six fois plus forte que celle de la France !

Le montant des droits que payent à l'excise le savon et le papier, indique, 64,291,816 livres pesant de savons, et 38,569,602 livres pesant de papiers, ayant acquitté les droits de fabrication, en 1811 ! Encore, ce relevé ne comprenant point l'Ecosse, faut-il y ajouter environ *un septième*, pour avoir le total.

Peut-être dois-je des excuses au lecteur sur la fréquence et la longueur des notes dont est surchargé cet écrit. Mais la plupart des documens qu'elles contiennent ne m'étant parvenus que lorsqu'il allait à la presse, il m'eût fallu, pour les fondre dans le texte, beaucoup plus de temps que n'en comportait un travail dont l'objet est d'anticiper la publication des nouveaux comptes que prépare le duc de Gaëte.

Après avoir étudié ceux qu'il a publiés en juillet 1811, jai eu la conviction intime que la guerre d'Espagne ayant trompé l'attente de son maître, celui-ci ne tarderait pas à s'en dédommager sur le nord de l'Europe, en remettant l'Allemagne au pillage. Uue fois pénétré de cette importante vérité, et déterminé à faire tout mon possible pour la mettre en lumière au moment opportun, il ne m'est pas permis de rechercher si, en prenant plus de temps, j'aurais pu faire quelque chose de moins médiocre. Il s'agit de savoir si, tel qu'il est, ce travail est de nature à ouvrir les yeux des cabinets continentaux qui s'en laissent encore imposer par les nouvelles vanteries de Napoléon sur la prospérité de ses finances, sur la force numérique de ses armées, et sur la splendeur des manufactures de son empire.

plus ne le serait-il pas de comparer le nombre de bras employés à les produire? Ici encore, on est réduit à des conjectures; mais celles que j'ai pu recueillir font présumer que, toutes choses d'ailleurs égales, les produits effectifs d'un atelier britannique sont triples de ceux d'un atelier français. * Ce résultat, une fois bien constaté,

* Ceci regarde surtout les ateliers où l'on a introduit la pompe à vapeur et s'applique également aux filatures de coton, où, pour s'être approprié les mécaniques dont se servaient, il y a dix ans, ses rivaux, la France se flatte de les avoir atteints, sans se douter que ceux-ci ont déjà substitué, à la machine nommée *Jenny*, celle appelée *mule*, qui fournit annuellement 40 millions pesant de livres de coton filé d'une qualité supérieure, sans y employer plus de 70 mille individus, (environ les deux tiers de ceux employés aux filatures de l'île.) Si ces faits, transcrits d'un rapport parlementaire tout récent, sont exacts, le nombre de bras qu'occupent aujourd'hui les moulins à coton de la Grande-Bretagne est à peine double de celui qu'occupent ceux de l'empire français, et selon toute apparence, la quantité effective du produit des premiers est quintuple où sextuple. Mais voici un autre fait à peine croyable, s'il n'était certifié par plusieurs négocians dignes de foi. Ils assurent que le coton brut coûte, au *poids* en France, autant et même plus que ne coûtent, au *poids* en Angleterre, les étoffes de coton communes, tissues ou tricotées !

Comment révoquer en doute cette différence des prix chez les deux peuples rivaux, quand c'est elle qui a suggéré à Napoléon son *système continental*, et quand il n'a eu d'autre moyen pour assurer l'efficacité de sa législation des douanes, que le *brûlement* des marchandises britanniques ?

Le feu de joie qu'ont fait de celles-ci les Français, leur prépare plus d'un repentir. En lançant ce décret, si fort applaudi

il n'en faudrait pas davantage pour expliquer ;—1°. comment, tout en recevant un salaire double ou

---

plaudi par leurs villes manufacturières, en proclamant son *système continental*, et en invitant ses sujets à organiser leurs travaux sur ce *système*, Napoléon a fort bien su qu'il organisait et proclamait un *système de guerre perpétuelle*.

Si, depuis son décret de Berlin, les étoffes de laine fabriquées en France sont devenues le *tiers*, et celle de coton le *double* plus chères, que ne le sont, à qualité égale, les mêmes étoffes fabriquées en Angleterre ; comment pourra-t-il désormais donner les mains à un traité qui, en restituant aux Anglais le marché de l'Europe, et en ouvrant par cela même à leurs étoffes mille moyens de s'introduire en France, y condamnerait au désœuvrement et à la misère, les huit cent trente mille ouvriers employés à ces deux manufactures ? Il a déjà réduit ces derniers à n'avoir plus de choix qu'entre deux maux ;—ou la guerre perpétuelle qui ruine leurs ateliers par degrés, mais sûrement ;—ou la paix qui les ruinerait tout d'un coup.

C'est ainsi qu'il se prépare des argumens pour dire aux Français qu'il vaut encore mieux pour eux, chercher de nouvelles guerres productives au dehors, que de s'exposer à une paix ruineuse au dedans.

Deux ou trois idées fausses, enracinées dans la tête de Napoléon, et que sa haine pour l'Angleterre, lui présente sous la forme de *démonstrations mathématiques*, tourmentent depuis six ans, l'Europe et l'Amérique, condamnent leurs consommateurs à d'innombrables privations, et y appauvrissent rapidement les producteurs,par cela seul que cet homme s'est mis dans l'esprit qu'il était de son intérêt d'isoler les deux mondes, en leur défendant de travailler l'un pour l'autre.

Quel ne sera pas son supplice, s'il vient à étudier la doctrine de Turgot sur les moyens d'administrer un empire pour en enrichir les habitans !

Et quel sera son étonnement, si l'on parvient jamais à lui

triple de celui des ouvriers français, l'ouvrier anglais peut offrir ses productions, si fort au-dessous du prix des leurs ;—2°. pourquoi ce peuple, après avoir payé entre 7 et 8 livres sterling d'impôts, par tête, reste avec plus de moyens d'aisance et de bien-être que le peuple français qui ne paye que 27 francs.

En première, comme en dernière analise, à moins qu'un peuple ne vive sur son capital, les taxes ne peuvent s'y acquitter qu'en travaux. Or, si les travaux se trouvent organisés, dans telle nation, ou dans telle famille, de manière à être trois fois plus productifs que dans telle autre, la nation, ou la famille qui produit trois fois davantage, doit avoir un *surplus disponible*, ou, en d'autres termes, une *matière imposable*, non-seulement trois fois, mais dix ou douze fois plus considérable. *

---

lui faire comprendre ce principe élémentaire d'Adam Smith! —*It is the maxim of every prudent master of a family, never to attempt to make at home, what it will cost him more to make than to buy . . . . . what is prudence in the conduct of every private family, can scarce be folly in that of a great kingdom.*

* Cette proposition ne s'applique guère moins à la Grande-Bretagne, sous le rapport des produits ruraux, que sous celui des produits industriels. D'après la manière dont les travaux champêtres y sont dirigés, et les fermes distribuées, la classe employée au grand atelier des campagnes y obtient de la terre, avec un nombre égal de bras, une quantité de subsistances vraisemblablement double de celle qu'obtiennent les cultivateurs Français. En voici la preuve.

Le nouveau recensement de population qu'on vient d'y achever, la porte à 12,552,144 individus ; ce qui, en tenant pour exact celui de l'année 1800, suppose, dans le

une foule de causes combinées;—à la hache révolutionnaire, aux assignats, aux emprunts forcés, à la loi du *maximum*, et aux réquisitions en nature;—aux innombrables banqueroutes qui ont volatilisé, dissipé et englouti les capitaux mercantiles; (d'où est résulté dans les ateliers des villes, le même démembrement que dans ceux des campagnes, par la subdivision des terres, car les entreprises qu'on y dirigeait autrefois en grand, s'y faisant aujourd'hui en petit, entraînent des faux frais ruineux et une perte de temps incalculable)—à la conscription;—au caractère guerrier du chef actuel;—à ses

---

vraisemblablement aar les trois quarts, depuis la révolution, qui a fait refluer une partie des habitans des villes dans les campagnes,) ne fournit point de *surplus* ruraux à exporter aux autres peuples?—Quand je dis, point de *surplus*, c'est que l'excédant de ses vins, de ses eaux-de-vie et de ses grains, suffit à peine pour lui procurer certains autres produits ruraux que son sol pourrait fournir et dont elle éprouve un déficit, comme laines communes, huiles pour fabriques, peaux en poils, chevaux, &c. Ainsi, sous le rapport de ce premier des arts, non moins que sous le rapport des arts manufacturiers, cet empire descend presque aussi rapidement que s'élève l'empire britannique. Peu de gens soupçonnent l'état de décadence où est tombée l'agriculture française depuis le consulat de Bonaparte, surtout depuis son décret de Berlin. J'ai rassemblé, à ce sujet, des matériaux que j'hésite encore à publier; tant ils paraîtront peu croyables. Mais si je reprends la plume, ce sera pour écrire *l'Histoire de ses décrets anti-commerciaux et de leurs effets sur l'agriculture et les manufactures de la France.*

C'est même, en partie, comme introduction nécessaire à ce travail historique, que j'ai cru devoir commencer par l'analise des derniers comptes rendus.

erreurs présomptueuses et opiniâtres en matières administratives;—à son décret de Berlin qui, par pur caprice, a fermé à la France ses marchés maritimes, tant pour importations que pour exportations;—au nouveau tarif de douanes qui a imposé sur les cotons, les indigos et jusques sur les cuirs en poils, des droits d'entrée si excessifs que peu de fabricans sont en état d'en faire les avances, et peu de consommateurs assez pécunieux pour les leur rembourser;—finalement, et par-dessus tout, au *système prohibitif*, qui, par cela même qu'il délivre les manufacturiers nationaux de toutes inquiétudes sur la concurrence, a détérioré et renchéri leurs produits de manière à en diminuer, d'année en année, la demande.—Les producteurs ont-ils perdu l'art de produire, ou les consommateurs l'habitude de consommer? Ce n'est vraisemblablement encore ni l'un ni l'autre; mais ces deux résultats du PROHIBITISME se prêtent la main de manière à se confondre et à devenir, tour à tour, effets et causes.

Personne n'eût pu se faire une idée du dommage qu'il a déja causé aux manufactures françaises sans le bilan impérial, inséré au moniteur du 28 novembre 1811.

Mais comment ce registre de misère a-t-il pu être publié dans un pays où l'on avait, tout à coup, cessé de publier celui des exportations et des importations? La question est embarrassante : cherchons à y répondre.—Ignorant, comme il l'est, de tout ce qui n'est pas guerre ou politique extérieure, Napoléon, jetant les yeux sur ce tableau statistique, aura été si frappé, si ravi, d'y voir évaluer à UN MILLIARD, *trois cent soixante deux millions* de francs, les productions de ses *quatre-vingt-un mille sept cent dix-huit* ateliers, que sans se douter des doubles emplois qui s'y trouvent, sans calculer, ni à quel prix elles ont

été évaluées, ni aux besoins de combien d'individus elles doivent servir ; plein d'admiration pour un si riche résultat, il aura intimé, à l'instant même, l'ordre de le mettre au jour pour en faire la consolation des Français, et le désespoir de leurs ennemis. Essayera-t-on de l'accuser encore d'insouciance sur les manufactures, lui, qui le premier, entre tous les souverains, a voulu connaître l'industrie de ses sujets, dans ses dernières ramifications, lui, qui n'a point dédaigné d'étendre son œil paternel jusque sur leurs ateliers d'épingles ?

Eh ! qui sait, si en recevant l'ordre de produire un document si glorieux pour son règne, MM. Montalivet et Costaz ne se seront pas prêtés, avec plaisir, à une publication qui doit fournir des armes contre son *système continental ?* car on assure, que ses décrets commerciaux ne sont pas moins appréciés dans son propre cabinet que dans ses ports de mer.

En 1799, dans mon *Tableau des Pertes de la France*, j'avais cru pouvoir déjà tracer une diminution de près de moitié dans le produit de ses ateliers. Après que le gouvernement impérial vient de nous aider à en suivre les progrès, comment douter que son régime prolongé du *prohibitisme* et de la *conscription*, n'aggrave, de jour en jour, cet état de déclin et ne le change en marasme ?

Que sera-ce, si pour rendre à jamais mémorable le châtiment de cette nation, devenue le fléau de toutes les autres, le ciel, dans sa colère, ou dans sa justice, exauce ce vœu de l'homme qui l'a courbée sous son bras de fer!—*Je désire* VIVRE TRENTE ANS *encore, afin de pouvoir, trente ans encore,* SERVIR MES SUJETS, *consolider ce grand empire et* VOIR TOUTES LES PROSPÉRITÉS, QUE J'AI CONÇUES, EMBELLIR CETTE CHÈRE FRANCE.

No. VII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ACCUSATION ET DÉFENSE DE LORD WELLINGTON,

(p. 97.)

Le moniteur du 14 septembre 1810 transcrivit, du journal de l'empire, un de ces articles où les Parisiens, qui ont le tact fin et exercé, reconnurent d'abord la touche du rédacteur suprême, soit à la manière délicate dont l'Angleterre y est mentionnée, soit surtout, parce qu'il faisait un appel sentimental à la philantropie du général britannique, pour l'engager à se conduire désormais comme les généraux *Prussiens, Autrichiens et Russes.*

" Par une barbarie inconnue chez les nations civilisées, Lord Wellington ordonne que les moulins, les fermes et les maisons soient détruites, que les champs soient brûlés et qu'un VASTE DÉSERT sépare l'armée anglaise de l'armée française. Cette conduite est ATROCE et sans exemple dans les annales modernes. . . . Les Français, les Prussiens, les Autrichiens, les Russes n'ont jamais usé de ces moyens atroces dans les pays ennemis. Comment excuser un général qui, dans un pays ami, dont il se déclare le protecteur et qui doit lui être sacré comme le sien propre, ne pouvant le conserver, le brûle, le ravage, le détruit ? . . . Voici ce qui constitue la différence qui existe entre la France et l'Angleterre :—partout où la France est prépondérante, les sentimens nobles et généreux l'emportent :—dans les provinces dont les

Français sont maîtres, les fortunes, les possessions particulières, les magasins de marchandises RESTENT A LEURS PROPRIÉTAIRES. Ils ne font la guerre qu'aux domaines du souverain. Les boutiques, les foires, les marchés sont ouverts comme en pleine paix. . . . Quand la France sera maîtresse de la mer, ses lois se ressentiront de la générosité de son caractère. La LIBÉRALITÉ de ses principes maritimes *sera la même* que sur la terre. . . . Le droit des gens et la *libéralité du code continental* sont dus à la France, la *barbarie* du code maritime est due à l'influence de l'Angleterre sur mer."

En voyant ainsi Lord Wellington atteint et convaincu d'avoir sciemment et méchamment attiré l'armée française dans un VASTE DÉSERT, et d'y avoir réussi par une conduite *sans exemple dans les annales modernes*, on ne sera point étonné qu'il ait remis l'épée dans le fourreau pour prendre la plume.

Afin de bien saisir l'esprit de sa défense apologétique, il faut savoir que les *ordres* dont le papier officiel français lui fit un crime, n'avaient été obéis qu'en partie; et que s'ils l'eussent été, comme il s'y attendait, l'armée de Masséna, au lieu de *vivre six mois sur les ressources du Portugal*, ainsi que s'en est vanté le même papier,* n'aurait pas même pu s'y maintenir six semaines. Il faut savoir aussi que

* A peine Masséna eut-il franchi le *vaste désert* que le moniteur du 26 février 1811, pardonna à Lord Wellington ses *atrocités*, et changea de langage.—" Notre armée, *selon sa loi fondamentale*, VIT DU PAYS sur lequel elle fait la guerre, et ne nous coûte que la solde que la France serait obligée de payer partout. . . . Est-il probable que l'Angleterre puisse

l'université de Coimbre, qui avait eu tout le temps de faire maison nette et de transporter ses effets précieux à Lisbonne, espéra se rendre les Français propices en conservant sa bibliothèque, son observatoire astronomique, son cabinet de physique, et jusqu'à son argenterie. Ils ne lui en firent pas moins, petit à petit, l'emprunt de ces effets, sans oublier l'imprimerie, ni même le papier, dont Masséna eut la courtoisie de délivrer chaque fois, un reçu en règle au vice-recteur Francisco Antonio Duarte da Fonceca Montanha.

L'étonnement de celui-ci en les voyant partir sans retirer les reçus dont ils l'avaient rendu dépositaire, fut tel qu'il jeta les hauts cris et dénonça, à son tour, leur procédé comme *sans exemple dans les annales modernes*. De peur que l'Europe ne refusât créance à son récit, il eut même soin de l'accompagner d'un procès verbal, d'où il appert que l'argenterie, empruntée ainsi pièce à pièce, montait à 269 marcs. On conviendra que voilà une université qui mériterait bien d'être renvoyée à l'école.

---

puisse lutter contre la France en Espagne? Voilà la question tout entière."

Cette grande question ne tarda guère à se décider, du moins pour ce qui concerne le Portugal. Bien que les ordres du général anglais n'y eussent été qu'à moitié exécutés, le général français n'ayant aucun moyen de VIVRE dans les environs de Lisbonne, fut obligé de repasser le désert; et quoiqu'il eût ainsi violé la *loi fondamentale*, le moniteur, loin de lui en faire un reproche, lui rendit cette justice méritée: *son armée a* VÉCU *six mois sur les ressources du pays.*

Cet emprunt fera mieux saisir l'objet de la seconde proclamation de Lord Wellington, datée du 10 avril 1811.

" Le cruel ennemi qui avait envahi et dévasté le Portugal a été contraint de l'évacuer après avoir souffert de grandes pertes. Les habitans des districts qu'il vient d'abandonner peuvent maintenant retourner chez eux en toute liberté. ... Néanmoins, le Maréchal Général leur rappelle le contenu de la proclamation qu'il leur adressa dans le mois d'août dernier, et dont copie est jointe à la présente."

" La nation Portugaise sait aujourd'hui, par expérience, que le Maréchal Général ne s'était trompé, ni sur la nature ni sur l'étendue des maux dont elle était menacée, ni sur les uniques moyens de s'en préserver ou d'en arrêter les effets. Ces moyens étaient, et sont encore, une ferme résolution de résister, ainsi que d'emporter ou de cacher tous les effets et denrées qui peuvent contribuer à la subsistance de l'ennemi ou faciliter ses progrès."

" Il s'est écoulé près de quatre ans depuis que le tyran de l'Europe envahit le Portugal, avec une puissante armée. Cette invasion n'eut pour objet ni la défense personnelle, ni des motifs de vengeance contre le souverain bienfaisant de ce royaume, ni même l'ambition d'étendre au loin l'influence française, puisque le gouvernement portugais avait cédé sans résistance à toutes les injonctions du tyran...Non, son objet était une *soif insatiable de pillages*, l'envie de troubler la tranquillité et le besoin de *s'emparer des richesses* d'un peuple qui avait joui des douceurs de la paix pendant près d'un demi-siècle."

" Ce fut encore la même soif de pillages qui occasionna, en 1809, l'invasion des provinces septentriona-

les du Portugal, et celle de 1810, qui vient heureusement d'être *frustrée*."

Le Maréchal Général en appelle à l'expérience de ceux qui en ont été les témoins. Qu'ils disent si l'armée française a fait autre chose que saisir, confisquer, piller et commettre toute espèce d'outrages, et si, depuis le général jusqu'au soldat, tous n'ont pas été complices dans la pratique de semblables excès."

"Les pays qui se sont soumis à l'ennemi n'ont point éprouvé un meilleur sort que ceux qui ont résisté. Les habitans ont perdu tous leurs effets, leurs familles ont été déshonorées, leur religion insultée; et ce qu'il y a de pis, ils se sont eux mêmes privés de l'honneur de participer à cette noble et mâle résistance dont leurs compatriotes viennent de donner un exemple si mémorable."

"Qu'on ne se relâche dans aucun des préparatifs nécessaires pour une résistance vigoureuse et soutenue. Que tous les Portugais capables de porter les armes s'exercent à s'en servir. Et quant à ceux que l'âge ou le sexe y rendent impropres, qu'ils fixent d'avance le lieu de leur retraite et préparent tous les arrangemens nécessaires pour s'y transporter avec promptitude, au moment où le danger éclatera de nouveau."

"La nation Portugaise a encore des *propriétés* dont le tyran et ses satellites essayeront de s'emparer. . . . Les effets précieux qui tentent leur avarice et sont LE PRINCIPAL OBJET DE LEURS INVASIONS, devront être enterrés d'avance, chaque individu cachant les siens, sans confier son secret à la faiblesse de ceux qui n'ont pas intérêt à le garder."

"On prendra des mesures convenables pour cacher ou *détruire* les subsistances qu'on ne saurait transporter en lieu de sûreté, ainsi que tout ce qui pourrait contribuer à faciliter les progrès de l'ennemi, parce

qu'il est notoire que ses troupes S'APPROPRIENT tout ce qu'elles trouvent et ne laissent rien au légitime propriétaire."

"Si ces mesures sont adoptées, quelque supérieur que puisse être le nombre des forces que le besoin du pillage et la soif de la vengeance pourront engager l'ennemi à envoyer de nouveau contre ce pays, le *résultat en est certain* : l'indépendance du Portugal et le bonheur de ses habitans seront finalement établis d'une manière qui honorera à jamais la génération actuelle."

WELLINGTON.

Cette énergique dénonciation contre les Romains modernes, a plus d'un trait de ressemblance avec celle de Mithridate contre les Romains de son temps.

Des biens des nations ravisseurs altérés,
Le bruit de vos trésors les a tous attirés.
Ils y courent en foule et jaloux l'un de l'autre ;
Désertent leur pays pour inonder le vôtre.
MOI SEUL JE LEUR RÉSISTE.*

Non ... Lord Wellington ne sera point le *seul* qui aura *résisté* aux Romains modernes, si l'Allemagne, solidaire du pillage dont il a si bien su les *frustrer*, veut étudier et suivre le plan de campagne qui a sauvé

---

* Si quelques littérateurs français accusent le général britannique d'avoir paraphrasé ces cinq vers de leur poëte favori, les littérateurs anglais pourraient tout aussi bien accuser Racine de n'avoir fait que versifier cette autre proclamation d'un autre général britannique, non moins fameux :

Nunc terminus Britanniæ patet ... Si locuples hostis est, avari ; si pauper, ambitiosi : quos non oriens non occidens satiaverit : soli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt ; auferre, trucidare, *falsis nominibus imperium*, atque ubi solitudinem faciunt, *pacem* appellant.

le Portugal. Que les généraux Autrichiens, Prussiens et Russes en fassent leur manuel, Napoléon ne tardera pas à abjurer sur le Danube et sur la Vistule, comme sur le Tage, tout projet d'envahir des peuples déterminés à *détruire* leurs propriétés plutôt que de les laisser devenir sa proie.

Cette adresse aux Portugais, les mesures qu'elle leur recommandait, et l'éclatant succès dont elles ont été couronnées prouvent assez avec quelle suite son illustre auteur a étudié ce qui se passe en France, étude qui l'a conduit à ces deux résultats:—que le pillage est *le principal objet des invasions du tyran de l'Europe*, et qu'il faut faire une GUERRE D'ÉPUISEMENT, à un peuple qui fait de la guerre une RESSOURCE.

L'importance qu'il met à suivre les progrès de l'épuisement des Français en Espagne, donne la clef de l'une de ses dépêches, postérieures, celle du 13 novembre 1811, que plusieurs de ses compatriotes s'étonnèrent de trouver dans la Gazette de la Cour, par cela seul qu'il n'y était fait mention d'aucun nouvel avantage remporté par leurs troupes.

On y lit que Napoléon a privé fiscalement son frère Joseph du district qu'il lui avait laissé sur les bords du Tage, et dont les contributions, levées en grains, formaient l'unique ressource de la cour de Madrid; que celle-ci ayant été réduite, dans sa détresse, à vendre ces grains en détail pour subsister, le maréchal Marmont les a enlevés aux acheteurs, en alléguant que leur souverain (qui est néanmoins Généralissime de l'armée d'Espagne) n'avait point été autorisé à en disposer.

Quelques lecteurs s'indigneront sans doute en voyant Napoléon dépouiller, sans pitié, ses propres frères, (car on a vu, p. 100, qu'il traite à peu près de

même le Roi de Westphalie). Mais ce qui doit surtout fixer l'attention, c'est qu'il en agisse ainsi envers deux monarques dont il a fondé les trônes. Quand, pour leur extorquer une douzaine de millions, il les avilit aux yeux de leur propre peuple, par des arrêts qui les frappent de déchéance et dont ces souverains n'osent pas même se plaindre ; que penser de la SITUATION PROSPÈRE *de ses finances ?*

D'après les derniers rapports de la péninsule, les difficultés qu'y éprouvent déjà les généraux français, ne sont que le prélude de difficultés beaucoup plus graves qui les attendent, dès qu'il sera hors de leur pouvoir, non point sans doute de faire subsister leurs troupes, s'ils les éparpillent, ce qui serait dévouer celles-ci à la lance des guerrillas ; mais de rassembler les approvisionnemens ainsi que les moyens de transport indispensables pour concentrer l'armée impériale et la faire agir en masse. Qu'une fois les choses en arrivent là, le courage individuel des Espagnols aura la plus belle carrière, et ceux d'entr'eux qui se sont plaints des temporisations de Lord Wellington, finiront par le bénir pour avoir si bien su mettre en pratique cette maxime du grand Frédéric :

L'art de vaincre est perdu sans l'art de subsister.

No. VIII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

RECENSEMENS DES ARMÉES FRANÇAISES, p. 160.

Les deux recensemens qui suivent ont été fournis par le Bureau de la guerre aux rédacteurs de l'ATLAS MILITAIRE, à qui l'on est redevable des deux seuls qu'on possède.

COMPOSITION.

En 1804 et 1805.

« A la fin de 1804, et au commencement de 1805, « (disent-ils, vol. 1er, p. 399) l'armée consistait dans les « troupes suivantes, non compris l'état-major-général."

	soldats.	officiers.
1. Garde de l'Empereur....	7,299	359
2. Infanterie de ligne	192,555	8,841
3. Infanterie légère........	58,560	2,548
4°. Troupes à cheval........	53,487	3,148
5°. Artillerie à pied	13,206	757
6°. Artillerie à cheval........	2,866	196
7. Train d'artillerie	8,878	175
8. Pontonniers	1,145	62
9°. Génie	5,636	299
10°. Légion Piémontaise	3,888	138
11°. Gendarmerie	15,063	655
12°. Vétérans en activité......	11,733	800
13°. Canonniers vétérans	832	64
14°. Troupes irrégulières	7,248	416
15°. Gardes côtes...........	12,919	239

	soldats	et officiers.
TOTAL	395,428	et 18,697
	18,697	officiers.
TOTAL GÉNÉRAL.	414,125	hommes.

« Comme il faut retrancher de ce nombre, pour les ar- « ticles 11, 12, 13 et 15, 42,305 hommes, qui ne faisaient « point partie des armées agissantes, il ne restait de dispo- « nible que 371,820 hommes."

COMPOSITION AU COMMENCEMENT DE 1806.

		soldats	officiers.
GARDE IMPERIALE, 1°.	Etats-majors		25
	Officiers de santé de l'hôpital	-	13
	Grenadiers à pied et vélites	2,270	89
	Chasseurs à pié	2,054	78
	Grenadiers à cheval	908	54
	Chas. à chev. et Mameloucks	977	62
	Artillerie, parc et train	678	26
	Légion d'élite de gendarmerie	651	11
	Corps de marine	701	30
2°. Infanterie de ligne		193,725	8,860
3°. *idem*. Suisse		1,623	75
4°. *idem* Italienne		5,152	248
5°. *idem*. Polonaise		2,774	134
6°. Infanterie légère		57,039	2,478
7°. Corps irréguliers		10,279	435
8°. Carabiniers		1,209	67
9°. Cuirassiers		7,159	390
10°. Dragons		23,993	1,217
11°. Chasseurs		14,325	952
12°. Hussards		6,955	392
13°. Hommes à pied des régimens de chasseurs et hussards		934	51
14°. Artillerie		13,053	770
15°. *idem* Suisse		38	4
16°. Artillerie légère		2,569	189
17°. Bataillons du train		8,181	178
18°. Corps du Génie	Sapeurs	3,811	197
	Mineurs	811	36
	Pontonniers	715	63
19°. Guides interprètes		36	3
20°. Légion Hannovrienne	à pied	732	23
	à cheval	457	25
21°. Ecole des trompettes		32	
22°. Gardes-côtes		11,827	208
Soldats		374,568	16,426
Officiers		16,426	
TOTAL		390,994	hommes.

dont 378 mille, *au plus*, peuvent servir à la guerre."

Si ce recensement de 1806, le dernier qu'on possède, ne comprend point la *gendarmerie*, (autrefois appelée *maréchaussée*, et dont la police intérieure est la destination) c'est qu'en y réfléchissant mieux, les rédacteurs de L'ATLAS MILITAIRE jugèrent que cette troupe ne pouvait point faire partie de l'armée *agissante*. Elle aurait dû y entrer néanmoins, sinon comme troupe disponible, du moins comme troupe dispendieuse; car on va voir que la solde des gendarmes enlève à elle seule plus d'*un dixième* de la solde totale.

No. IX.

PIECES JUSTIFICATIVES.

SOLDE D'ACTIVITÉ, p. 171,

déboursée pendant les douze mois de l'an XI. (1803.)	
Infanterie . .	43,953,835
Troupes à cheval .	11,722,599
Artillerie . .	6,028,761
Garde des consuls .	4,401,172
Génie . . .	2,737,706
Vétérans Nationaux .	3,015,193
Gendarmerie Nationale	14,287,026
État-major de l'armée	5,757,816
Commissaires des guerres	1,142,962
Commandans d'armes	1,522,545
Payemens aux ordonnances du ministre, sans application aux articles ci-dessus, . . .	4,527
Total . . .	95,513,452

déboursée pendant les douze mois de 1810.	
Le Prince vice-connétable	361,111
Infanterie . .	40,613,722
Troupes à cheval .	12,024,583
Artillerie . .	8,046,890
Garde impériale .	13,913,616
Génie . . .	2,009,977
Vétérans Impériaux .	1,302,492
Gendarmerie impériale	12,517,150
Etats-majors . .	8,950,889
Commissaires des guerres	1,299,046
Inspecteurs aux revues .	892,409
Troupes auxil. et irrég.	5,414,674
Troupes de Nassau .	125,173
ADDITIONS depuis 1803. (*)	
Employés des administrateurs militaires .	125,770
Ingénieurs géographes .	175,084
Ecoles . . .	530,620
Gardes nationales requises	300,399
Prisonniers de guerre et déserteurs - - -	3,555,478
Bataillons d'équipages	150,804

* Ces articles additionnels peuvent être considérés comme n'ajoutant rien au nombre d'hommes portant mousquet.

J'ai cru devoir indiquer ici en détail le montant des arrérages de 1809, dans la supposition que ceux de 1810 peuvent les avoir égalés ; mais on a vu, p. 171, que cette hypothèse est inadmissible, puisqu'en 1810, où il n'y eut point de conscription, la solde déboursée doit nécessairement avoir été plus faible qu'en 1809, où il y en eut deux, et où les vainqueurs de Wagram ne reçurent leur paye qu'à leur retour en France.

En supposant égaux les arrérages de ces deux années, l'augmentation de la solde de 1803 à 1810 serait dans le rapport de 14 à 10; mais on peut vérifier ici ce que j'ai dit, p. 173 et 174, que cette augmentation porte sur les prisonniers de guerre, sur le doublement de l'Etat Major Général, sur le triplement de la Garde Impériale et sur divers autres articles, qui ajoutent au luxe, et peut-être aussi à la force réelle de l'armée française, sans ajouter à la force numérique des hommes portant mousquet.

Si en 1803, la solde de chaque homme, de tout rang et de toutes armes, revenait à 290 francs, on ne risque guère de se tromper en l'évaluant aujourd'hui à 350 francs ; auquel cas, 140 millions n'auront pas soldé en 1810, un nombre d'hommes plus considérable que 102 millions n'en soldèrent en 1803.

No. X.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SOLDES DE RETRAITE ET TRAITEMENS DE RÉFORME (P. 171.)

On a vu, p. 166, que sur les 30,828 congés accordés en 1809, il y eut 13,537 *soldes de retraite, et traitemens de réforme.*

Les premières, accordées aux soldats trop estropiés pour faire le service de vétérans, sont de dix sous par jour, ou de 182 fr. 50 c. par an. Les seconds sont de 450 fr. par an, pour le lieutenant, de 600 fr. pour le capitaine et à proportion pour l'officier supérieur. Les uns et les autres sont compris, en masse, dans le même chapitre, et leur relevé donnera une idée de ce qu'a coûté la guerre d'Espagne aux armées françaises, depuis les comptes de 1807, où ce chapitre, y compris les arrérages, s'éleva à 26,850,457 francs.

SOLDES DE RETRAITES ET TRAITEMENS DE RÉFORME.

1808.	Déboursé pendant les douze mois.	21,218,537
	Arrérages acquittés, en 1809....	7,756,083
	Do, en 1810.................	35,372
		29,009,992
1809.	Déboursé pendant les douze mois.	26,140,000
	Arrérages acquittés en 1810....	5,943,020
		32,083,020
1810.	Déboursé pendant les douze mois.	30,185,828
	Arrérages, en les supposant les mêmes qu'en 1809.	5,943,020
		36,128,848

On voit que l'accroissement de cette dépense a été de 10 millions, et comme la part des officiers est d'environ un dixième, si on l'évalue à 500 francs par tête, ceci indique environ deux mille officiers mutilés et renvoyés dans leurs familles depuis la campagne de 1808 ! *

Et si l'on évalue à 200 francs, par tête, la part des soldats et bas-officiers, les 9 millions ajoutés à leurs pensions de retraite, depuis l'ouverture de cette même campagne, indiquent 45 mille guerriers estropiés, sans compter ceux d'entr'eux admis aux vétérans ou reçus aux invalides.

Tels sont déjà les premiers fruits de cette guerre d'Espagne, qui, à en croire les bulletins français, coûte si peu d'hommes à l'armée impériale!

---

* En Angleterre, les officiers mutilés au service conservent leur paye entière.

On y a établi, quant aux pensions de retraite des soldats, selon le nombre d'années qu'ils ont servi, et le degré de forces qui leur restent pour gagner leur vie, une échelle, dont le *maximum* est de 1s. 6d. *per diem*, pension plus forte que celle des lieutenants français.

No. XI.

PIECES JUSTIFICATIVES.

GARDE IMPÉRIALE. (p. 173.)

Cette *Garde* qui, au commencement de 1806, consistait en 7,297 soldats et 339 officiers, a coûté en 1810.

	f.
Chap. II. *Solde d'activité* . . .	13,913,616
Chap. VI. *Masses*, etc.	10,935, 545
Arrérages de 1809, acquittés en 1810, sur le chapitre II.	188,329
Ditto, sur le chapitre VI. . . .	6,119,895
Total	31,157,385

Le chapitre intitulé *Masses*, comprend les dépenses de boulangerie, chauffage, casernes, logement, hôpital, fourrages, remontes et surtout *d'habillement* qui, à lui seul, absorbe plus de 6 millions.

Ce corps est, dans le fait, une nouvelle noblesse militaire et subalterne, dont il faut ajouter les frais à ceux de la haute noblesse et de la noblesse intermédiaire mentionnées ci-devant. Ces *Gardes Nobles*, car ils ne tarderont guère à se décorer de ce titre, dévorent entr'eux, tous les produits de la loterie, des droits de greffe, des droits sur le transport des marchandises tant par terre que par eau, et de plusieurs autres taxes presqu'également ruineuses pour la France.

En rejetant ainsi cette dépense sur le trésor public, Napoléon a réussi à doubler sa liste civile; car celle de Louis XVI, qu'on lui avait adjugée lais-

sait au monarque constitutionnel la charge de sa maison militaire.

Il faut bien que les Français se soient déjà permis à ce sujet quelques murmures étouffés, puisque dans un rapport fait à l'Empereur par son intendant le comte Daru, et communiqué au sénat, le 20 janvier 1810, on trouve ce passage :—" V. M. quoiqu'elle ne paye pas la solde de sa garde, qui est *une armée*, affecte à ce corps, sur son trésor particulier, une somme qui égale ce que la garde constitutionelle coûtait à l'ancien gouvernemeut."

Ses sénateurs se payèrent de cette défaite, et malheur à eux, s'ils se permettent jamais d'insinuer qu'un trône aussi solidement fondé, n'a nul besoin, pour appui, d'un cortége si considérable et surtout si dispendieux! Napoléon qui regarde ses Gardes comme l'appui de ce trône, ne manquerait pas d'en appeler à elles en leur disant:—*Soldats, j'ai besoin de vous: Vous aussi, avez des injures à venger.*

S'il est vrai qu'indépendamment des 31 millions déboursés en 1810, par le trésor public, ses Gardes reçurent de son trésor particulier la même somme qu'allouait Louis XVI aux siennes, il faut que leur nombre ait triplé depuis l'année 1804, où l'on a vu qu'il était de 7,658 soldats et officiers.

En le calculant à 24 mille, * et leur dépense à

---

* Depuis l'an 1810, dont il est ici question, leur nombre a encore considérablement augmenté, tant par l'incorporation des Gardes Royales Hollandaises, que par d'autres arrangemens de l'Empereur, qui semble vouloir faire de cette armée celle qui doit lui répondre de l'autre.

Les

36 millions, celle-ci revient à 1500 francs par homme de tout grade et de toutes armes, et l'habillement de chacun d'eux à 940 francs ! *

Sous l'Empereur Joseph II, où l'armée autrichienne était si nombreuse, et où l'on admirait la magnifique tenue de ses gardes hongroises et polonaises, cette armée entière coûta moins de millions de *florins*, que ne coûte de *francs*, la seule garde de Napoléon Ier !

Faut-il s'étonner, si certains voyageurs qui jugent des revenus d'un monarque d'après l'éclat de sa maison militaire, ou de ceux d'un particulier d'après le clinquant de sa livrée, reviennent de Paris, avec des idées si fausses, sur ce qu'ils appellent les *gigantesques ressources* de la France ?

Il en jugeait bien différemment, cet ambassadeur de Venise, qui, pressé par le cardinal de Riche-

---

Les derniers rapports assurent qu'elle s'élève entre 40 et 50 mille hommes.

S'il en est ainsi, cette seule dépense de luxe ne doit guère moins coûter au peuple français que toutes les nouvelles créations de Princes, Ducs, Comtes, Barons, et Chevaliers d'Empire.

* Ce corps est le seul dont les comptes indiquent les frais d'habillement.

Dans l'armée anglaise, la dépense annuelle de celui des gardes, est :

Pour le fantassin, de £3. 4. 3½
Et pour le cavalier, de £5. 7. 4¾

Ces sommes suffisent pour renouveler l'habillement de pied en cap, chaque année, le bonnet tous les deux ans, et le manteau tous les trois ans.

lieu, de dire ce qu'il pensait des ressources du royaume, observa que--" pour devenir riches et aisés, les Français n'avaient plus qu'à *apprendre à* DÉPENSER *ce qu'ils* DISSIPENT."

Le maréchal Vauban a fort bien développé cette observation dans ce passage de sa *dîme royale*:— " Si la France est si misérable, ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni à la faute des peuples, ni à la stérilité des terres qu'il faut l'attribuer, puisque l'air y est excellent, les habitans laborieux, adroits, pleins d'industrie et très-nombreux ; mais aux GUERRES qui l'ont agitée depuis long-temps et au DÉFAUT D'ÉCONOMIE *que nous n'entendons pas assez*."

Ainsi pensaient et parlaient les plus illustres guerriers de Louis XIV, quoique le Grand Monarque n'eût ni organisé, ni songé à organiser des gardes du corps qui DISSIPASSENT à eux seuls, une somme double de celle affectée aux dépenses de tout le clergé séculier. *

* Voyez, p. 6, le budget de 1811, qui alloue au ministre des cultes 16,500,000 francs. Moins de moitié des sommes appropriées aux Gardes Prétoriennes !

No. XII.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

COUP DE TONNERRE, p. 181.

" Le sang anglais a enfin coulé, à grands flots, dans
" plusieurs actions glorieuses pour les armes françaises.—
" Cette lutte contre Carthage, qui paraissait devoir se
" décider sur les champs de bataille de l'océan ou au-
" delà des mers, le sera donc désormais dans les plaines
" des Espagnes! *Lorsque* l'Angleterre sera épuisée,
" qu'elle aura enfin ressenti les maux qu'avec tant de
" cruauté elle verse depuis vingt ans sur le continent,
" que *la moitié de ses familles seront couvertes d'un voile*
" *funèbre*, UN COUP DE TONNERRE, mettra fin aux
" affaires de la péninsule, aux destins de ses armées, et
" vengera l'Europe et l'Asie en terminant cette se-
" conde guerre punique."—*Discours de l'Empereur au corps législatif, le* 16 *juin* 1811.

Encore pourrait-on passer à Napoléon ce *coup de tonnerre*, comme encouragement à l'art dramatique, s'il n'attendait pas pour le lancer, que la *moitié des familles anglaises soient couvertes d'un* VOILE FUNÈBRE.

Quelle attente!....Il ne lui suffit donc point de repaître son imagination du spectacle de l'armée britannique, noyée dans l'océan, ou couvrant de morts et de mourans le champ de bataille qui doit mettre fin à son existence.—Non, le spectacle dont il a besoin, et sur lequel il épanche son cœur, c'est le *voile funèbre* dont seront couvertes la moitié des familles anglaises!

Le deuil des veuves, les larmes des mères, et les cris des orphelins; voilà l'idée qui le délecte!...et elle lui paraît si naturelle, si digne d'être accueillie par *le meilleur des peuples*, qu'il la communique sans réserve, et par anticipation, à ses sujets, dans l'espoir qu'ils ne savoureront pas moins que lui cette jouissance d'un nouveau genre!!!...

J'aime à croire qu'il n'y a pas, dans toute la Grande-Bretagne, un seul individu assez indigne du nom d'homme pour avoir jamais formé un vœu si atroce, contre ses ennemis. Si, dans la chaleur d'un débat parlementaire, quelqué membre de la chambre des communes s'oubliait assez pour introduire le crêpe *funèbre* dont il espère voir bientôt couvrir les veuves et les mères des guerriers français, très-certainement un cri spontané d'indignation y rappellerait l'orateur à l'ordre de l'humanité.

Quelque trait de ce genre pourrait, néanmoins, et sans partir du cœur, échapper dans un discours improvisé: mais Napoléon avait eu tout le temps de tourner et retourner ce vœu sous sa plume, avant de le déposer dans un discours d'ouverture, prononcé du haut de son trône!

N'oublions jamais que l'homme qui l'y a consigné, est le même qui, la veille de la bataille d'Austerlitz, disait, sur son lit de camp: (moniteur du 11 mars 1806) —" Voilà la plus belle soirée de ma vie; mais je regrette " de penser que je perdrai bon nombre de ces braves " gens. *Je sens, au mal que cela me fait*, qu'ils sont " véritablement *mes enfans*; et en vérité, je me *reproche* " quelquefois ce sentiment, car je crains qu'il ne finisse " par me rendre inhabile à faire la guerre."...Le tartuffe!

FIN.

ERRATA.

Page 45, ligne 5—45,300,000—lisez 45,000,000.
Page 49, ligne 11— £23. 13. 8—lisez 23 livres, 13 sols, 8 deniers.
Page 99, ligne 7—1131—lisez 1141.
Page 121, ligne 7—108—lisez 104.
Page 192, ligne 21—politesse—lisez petitesse.
Page 224, ligne 19—il a—lisez il l'a.
Page 235, ligne 4—de—lisez de 6.

On trouve, chez les principaux libraires de Londres les écrits suivans publiés par le même auteur.

Tableau Historique et Politique des Pertes que la Révolution et la Guerre ont causées au Peuple Français, dans sa Population, son Agriculture, ses Colonies, ses Manufactures et son Commerce. Mars 1799.

Des Causes qui ont amené l'Usurpation du Général Bonaparte et qui préparent sa chute. Juin 1800.

LES CINQ PROMESSES. *Tableau de la conduite du Gouvernement Consulaire envers la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et surtout envers la Suisse.* Seconde Edition. *augmentée d'un Appendice sur la Suisse.* Avril 1803.

Les Recettes Extérieures. Mai 1805.

Effets du Blocus Continental sur le Commerce, les Finances, le Crédit et la Prospérité des Isles Britanniques. Quatrième Edition, 1810.

De l'Imprimerie de SCHULZE et DEAN, 13, Poland Street, Oxford Street.